

MONOGRAPHIE
DU
COFFRET DE M. LE DUC DE BLACAS.

PAR MIGNARD,
MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

Le procès des Templiers est donc à revoir encore
et sous des points de vue nouveaux.
(J. MATTER, Hist. crit. des Gnost., 2e édit., t. III, p. 342.)



PARIS,
DUMOULIN, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, 13.
1852.

A Monsieur le Duc de Blacas.

Monsieur le Duc,

La bienveillance avec laquelle vous avez daigné déjà encourager mes efforts et mettre à ma disposition le précieux coffret dont vous êtes possesseur, me fait un devoir de vous en dédier la monographie. L'impulsion si recommandable donnée par vous à la science est l'heureux résultat de votre empressement à rechercher les plus curieux monuments de l'histoire pour les faire servir au progrès. Ces titres sont plus que suffisants pour vous attirer non-seulement ma vive

et respectueuse gratitude, mais encore celle de tous les hommes laborieux et éclairés qui cherchent avec persévérance la vérité si souvent cachée dans ce que j'explorai dire les sanctuaires archéologiques.

J'entre timidement en lice dans une question d'une haute gravité; mais vos nobles encouragements m'y soutiendront, j'aime à l'espérer; et vous faire hommage de ce travail, c'est, je n'en doute point, le placer sous les auspices les plus précieux et les mieux assurés.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monsieur le Duc,

Votre très-humble et très-obéissant Serviteur:

Miguard.

MONOGRAPHIE

DU COFFRET DE M. LE DUC DE BLACAS.

Le procès des Templiers est donc à revoir encore,
et sous des points de vue nouveaux.

(J. MATTER, Hist. crit. des Gnost., t. III, p. 342, 2^e édit.)

SOMMAIRE.

Véritable monographie de l'image principale (1) du coffret d'Essarois. — Témoignages de l'existence de l'idole ou tête barbue. — Rapport entre les témoignages qui précèdent et entre l'image et l'inscription du coffret. — Autres rapports de ce précieux document avec les faits historiques, et appréciation du degré de culpabilité de l'ordre. — Recherches sur l'origine du *reniement* exprimé dans l'inscription par le mot *Tanker*, etc., et sur la valeur de l'épithète latine *germinans*. — Explication du mot *zonar* qui termine l'inscription arabe du coffret.

VÉRITABLE MONOGRAPHIE DE L'IMAGE PRINCIPALE DU COFFRET D'ESSAROIS.

J'ai fait voir, dans la première partie de ce travail, que la doctrine des émanations comprenait essentiellement la fusion des deux sexes dans tout personnage mystique, et que chaque éon, ayant la

(1) *L'image du couvercle* : car le coffret a quatre faces sur chacune desquelles il y a des bas-reliefs dont la *monographie* sera ultérieurement l'objet de mon examen.

puissance créatrice en lui-même, était *androgyné*. Ces principes ressortent invinciblement du système de Valentin, système qui est comme la clef de voûte de l'éclectisme gnostique (1) où ont trempé nos chevaliers du Temple; ces principes ressortent encore des propres paroles de saint Irénée, que j'ai citées précédemment; ils ressortent, enfin, de plusieurs dessins analogues à celui de l'image du coffret d'Essarois: et comme ces dessins proviennent d'un des plus remarquables ouvrages de *M. de Hammer* (2), cet illustre savant me pardonnera, j'espère, d'avoir trouvé une contradiction frappante entre ces dessins et une première image de notre coffret donnée par lui à la suite de son mémoire de 1832. Par ce mot contradiction, il faut entendre l'absence d'*androgynisme* dans cette dernière figure, quand ce caractère est évident dans le dessin. Or, d'après la doctrine des émanations, les dessins sont vrais, et c'est l'image donnée dans le mémoire cité qui est fautive. Aussi ai-je pensé que l'artiste qu'on avait chargé de reproduire l'image *avait délibéré* (3), et n'ai-je point imputé à *M. de Hammer* lui-même une contradiction qui dérouterait les données de l'histoire. Quoi qu'il en soit, je demeurais tellement convaincu que l'image de femme du coffret d'Essarois, au lieu d'avoir un menton lisse, devait être barbue, que je pris le parti de soumettre à *M. le duc de Blacas* mes doutes sur la fidélité de l'image reproduite en premier lieu pour accompagner le mémoire de *M. de Hammer*. Mes doutes furent bientôt pleinement confirmés par l'envoi d'un plâtre moulé sur le coffret même, et je vis avec plaisir que mes convictions au sujet de l'*androgynisme* étaient saines. Je donne ici l'image rectifiée d'après le plâtre; et, en la mettant sous les yeux du lecteur, je suis bien aise de lui faire connaître mes titres à la

(1) Je justifierai ailleurs cette expression d'*éclectisme gnostique*.

(2) *Les Mines de l'Orient*.

(3) Sans doute, tout dessinateur n'est pas obligé d'être archéologue; mais tout dessinateur d'un monument archéologique doit le reproduire fidèlement sans hésiter.

monographie véritable de ce précieux coffret d'Essarois, qui réveille aujourd'hui tant d'idées qu'on croyait assoupies (1).

L'*androgynisme* était la base du système des émanations, et Valentin, qui bâtissait son système au II^e siècle de l'Eglise, et qui était un des *synchrétistes* les plus ardents des écoles *græco-orientales*, comme je l'ai déjà dit, ne manquait pas d'exemples. Ainsi, pour en citer quelques-uns, la *Vénus barbue* de Cypre réunissait les deux sexes, et elle était regardée comme une divinité lunaire (2).

(1) Le 24 mai 1851, M. le duc de Blacas me faisait l'honneur de m'écrire de son château de Vérignon près d'Aups (Var), en réponse à ma prière de vérifier l'image sur le coffret même :

« Voilà ce que m'écrit, à ce sujet, mon frère, qui s'est chargé de cette vérification : « Il est évident pour moi que la figure en question *est barbue* : elle est bien usée, il est » vrai, mais la lithographie la rend mal, et en la voyant, on ne peut mettre en doute » l'existence d'une barbe, ce qui justifie bien son *androgynisme*. » — Je regrette vivement, poursuit M. le duc de Blacas, que votre lettre ne me soit point parvenue avant mon départ de Paris : j'aurais peut-être pu vous envoyer une empreinte ou un calque, ce qui aurait éclairci tous vos doutes. »

Le 1^{er} juin suivant, je recevais de Paris, de la part de M. le comte de Blacas, qui avait bien voulu se charger de ce soin, pour M. le duc de Blacas son frère, une boîte renfermant un plâtre moulé sur le coffret même. Cet envoi était accompagné d'une lettre dont la teneur confirme ce que j'avais avancé dans une note de la première partie de ce travail, soit au sujet du frottement et de la vétusté, soit au sujet de la négligence du dessinateur, etc.

« Vous avez parfaitement jugé, dit M. le comte de Blacas, que la figure gnostique du coffret d'Essarois devait être barbue, et un examen un peu sérieux ne permet pas le moindre doute à cet égard, et c'est ce que le dessinateur a négligé de faire, etc. »

(2) Creuzer, *Relig. de l'antiquité*, 1849, t. II, 3^e part., p. 977.

« Dans l'idée mystique des éons (dit de Beausobre), un seul et même être est » quelquefois *mari et femme* : mari quand il agit, et femme par rapport à un être » supérieur qui agit sur lui. Par exemple, la lune est le mari de la terre, parce qu'elle » agit sur la terre; mais elle est la femme du soleil, parce que le soleil agit sur elle. » Il en est de même de l'âme : elle est le mari par rapport au corps. (*Hist. crit. du Manich.* t. I, p. 583.) » — Cette singulière définition est parfaitement de nature à faire comprendre le système de l'*androgynisme* des gnostiques : c'est pour cela que je la donne ici.

Adonis, suivant *Ptolémée Héphestion*, servait à la fois de mari à Vénus et de maîtresse à Apollon. Cet *Adonis androgyne*, ajoute *Creuzer*, trouve naturellement sa place à côté de la célèbre Vénus bissexuelle d'*Amathonte*, dont les fêtes se distinguaient par une coutume bizarre, les hommes y faisant avec les femmes un échange de vêtements (1).

D'après *Orphée*, tout est dans *Jupiter*. Or, la poésie latine s'est chargée de résumer en un seul vers ce puissant androgynisme :

Jupiter et mas est, atque idem nympha perennis (2).

Le gnostique *Valentin*, grand chef d'école, et qui était surtout platonicien, ne pouvait manquer de s'attacher au système bien connu des androgynes de Platon (3). Pour plusieurs écoles même, l'*hermaphroditisme* était un symbole de la terre, dont la force plastique est assimilée au sexe féminin, et la force productrice envisagée comme étant du sexe mâle (4) : c'est pour cela que quelques sectes gnostiques ont fait de la terre ou Cybèle un même éon que le personnage mystique *Σοφία*, et lui ont mis la couronne à créneaux sur la tête (5). Ces sectes ont poussé la folie plus loin encore : car, en faisant du *Saint-*

(1) *Creuzer*, t. II, 5^e part., p. 1025 à 1028.

(2) Je dois cette note à mon savant collègue de l'académie de Dijon, M. le docteur Vallot, et je me plais à le remercier ici du zèle bienveillant avec lequel il est toujours prêt à mettre son érudition profonde et variée au service des hommes studieux.

(3) Platon suppose qu'au commencement du monde il y avait trois sortes d'êtres : les uns étaient seulement mâles, d'autres seulement femelles, et d'autres mâles et femelles tout ensemble. Ceux-ci sont les *androgyne*s. Tous les individus de ces trois espèces avaient chacun quatre bras et quatre pieds, deux visages tournés l'un vers l'autre et posés sur un seul cou, quatre oreilles, deux parties génitales, et ainsi du reste. (Bayle, à l'art. *Sadeur*, note F.)

(4) *Creuzer*, t. II, 3^e partie, p. 1031.

(5) Le personnage de notre coffret d'Essarois a la tête ornée de la couronne à créneaux.

Esprit un éon analogue à l'éon *Σοφία*, ils ont donné au Saint-Esprit l'*androgynisme* ou les deux sexes (1).

Dans la religion indienne, *Brahma* (2), la *grande apparition*, la *première révélation de l'être*, est *androgyn*; il est le type du premier homme et de la première femme unis l'un à l'autre. La chaîne des êtres créés, figurée par un collier de perles, est suspendue à la main et au pied du premier mâle, lequel semble faire effort pour se replier encore sur lui-même. Qui ne reconnaîtrait dans ce collier la *chaîne des éons*, dont parlent si souvent les gnostiques, et qu'on voit figurée ci-contre, dans la gravure même de notre image du coffret d'Essarois?

Au II^e siècle de l'Eglise, *Bardesanes*, de la ville d'*Edesse* (3), une des premières de la Mésopotamie qui ait reçu les lumières de l'Evangile (4), appartenait, quoique chrétien fervent, à l'hérésie gnostique de *Valentin* (5). Bardesanes était un homme d'une science prodigieuse (6), qu'il avait acquise dans ses voyages en Perse et dans les Indes (7); et cette science n'avait pas peu contribué à altérer en lui

(1) J'ai donné, dans ma première partie, la définition que fait saint Irénée du personnage gnostique *Σοφία* et des noms qu'il lui associe.

L'*androgynisme* a laissé des traces profondes, puisqu'on en voit quelque chose jusque chez les docteurs chrétiens les plus fervents du moyen âge : c'est ainsi qu'au XI^e siècle, le célèbre *Anselme*, l'auteur du livre *des Sentences*, s'occupe sérieusement de savoir si Jésus-Christ pouvait prendre le sexe féminin. (Hist. litt. d'Italie, par Ginguené, 1824, t. I, p. 149.)

(2) *Brahm-Maya*, ou *Maya-Maya*, ou *Brahma Viradj*, etc., pour donner à cette idole une partie de ses titres. (Creuzer, pl. 1, fig. 2 des vol. de planches.)

(3) L'abbé Foucher, Mém. des inscr. et belles-lettres, t. XXXI, p. 447.

(4) Géogr. anc. de Meissas et Michelot, p. 236.

(5) L'abbé Foucher, loc. cit., et Dictionn. des Hérés. de Pluquet.

(6) Saint Jérôme disait que Bardesanes était admiré même par les philosophes païens : « Talis Bardesanes cujus etiam philosophi admirantur ingenium. » (Saint Jérôme, X, 1^o, v.)

(7) L'abbé Foucher, loc. cit.

la simplicité de la foi chrétienne. C'est lui qui a donné la description suivante de l'image de Brahma :

« Le Dieu créateur, sous la figure d'un *hermaphrodite*, avait à sa droite le soleil, à sa gauche la lune (1) ; sur ses deux bras, étendus en croix, on voyait une multitude d'anges ou génies et les différentes parties du monde, le ciel, les montagnes, la mer, le fleuve (2), l'Océan, les plantes, les animaux, la nature entière (3). »

Je pourrais citer bien d'autres exemples d'*androgynisme* ; mais ce que j'en ai dit peut suffire pour attester la généralité de cette idée, qui, des différents cultes de la Grèce et de l'Asie, avait passé dans les *théories gnostiques* dont j'ai essayé de tracer l'histoire : je reviens donc à ce qui concerne nos Templiers, et je passe de suite à l'idole qui était un des principaux chefs d'accusation contre eux.

TÉMOIGNAGES DE L'EXISTENCE DE L'IDOLE OU TÊTE BARBUE.

Lorsque je donnais au public la première partie de mes éclaircissements sur les pratiques occultes des Templiers, je n'avais pas sous ma main la précieuse collection des *Documents inédits de l'Histoire de France* ; mais je viens de lire scrupuleusement cet ouvrage, et j'y ai puisé un faisceau de preuves qui corroborent tout ce que j'ai avancé en premier lieu. Ainsi, l'existence de l'idole ou *figure barbue*, point sur lequel il y a eu le plus de division, ne doit plus aujourd'hui faire l'ombre d'un doute, puisque après avoir fourni la preuve matérielle, j'y ajoute des témoignages historiques irréfragables. Les voici :

L'acte d'accusation portait que les Templiers adoraient des têtes (4) dans leurs grands chapitres et assemblées spécialement (5) ;

(1) Ne peut-on voir une certaine analogie entre la première partie de cette description et l'image de notre coffret ?

(2) C'est vraisemblablement le *Gange*.

(3) Creuzer, 1825, t. I, p. 73.

(4) *Idola*, videlicet capita. (Doc. in., t. I, p. 92.)

(5) *In eorum magnis capitulis et congregacionibus*. (Id., *ibid.*)

et dans les instructions que *Guillaume de Paris*, un des inquisiteurs, envoyait aux provinces, il ordonnait d'interroger les Templiers sur une idole *qui est en forme d'une teste d'homme, à (avec) une grand barbe* (1). Or, le frère Jean Taillefer, du diocèse de Langres, reçu membre de l'ordre à *Mormans* (Bourgogne), déclara qu'on avait placé devant lui, sur l'autel de la chapelle où se fit la cérémonie d'initiation, une idole représentant une *figure humaine* (2).

Hugues de Bure, autre frère bourguignon du même diocèse de Langres, parle d'une *tête* qu'on sortit devant lui d'une armoire de la chapelle, et dont on entoura une cordelette qu'on lui donna après *cette consécration*, pour qu'il la ceignît par-dessus sa chemise et ne la quittât plus (3). Cette idole lui paraissait être d'argent, de cuivre ou d'or; elle représentait une tête humaine et portait une *longue barbe* qui lui sembla blanche.

Une remarque à faire en passant, c'est que beaucoup de frères s'abstinrent de porter la *cordelette*. Le motif de leur répugnance, d'après Hugues de Bure, c'est qu'ils auraient cru faire un péché en ceignant cette cordelette après un attouchement avec une idole *qui ne leur paraissait signifier rien de bon* (4). Ce n'est pas ici seulement que mes lecteurs pourront apercevoir les sentiments de piété et d'innocence de la majeure partie des frères, malgré ce qu'on exigeait d'eux. Je ferai ressortir ces sentiments honorables toutes les fois qu'ils se présenteront : tant il est vrai que je veux m'attirer la confiance par l'intégrité et la bonne foi de ma discussion.

Le templier *Rodolphe de Gisi* déclara avoir assisté à un chapitre général tenu par *frère de Villers* au diocèse de Troyes, et que là, *frère Hugues* de Besançon avait apporté une *tête d'idole*, et l'avait placée sur un banc. Alors l'effroi du récipiendaire fut si grand, qu'il sortit du chapitre sans attendre l'absolution (5). Le même Rodolphe

(1) Raynaldi, p. 287, 261.—(2) Doc. in., t. I, p. 190. — (3) Id., ib., p. 206.

(4) Quod non credebat significare bonum.

(5) Doc. in., t. I, p. 399.

de Gisi, interrogé une seconde fois, avoua, sur son serment, avoir vu une tête semblable dans sept chapitres tenus tant par *Hugues de Péraudo* que par d'autres chefs. Cette idole, ajoutait-il, a un aspect terrible et l'air d'un démon que, dans son langage, il nomma *Maufé* (1). Toutes les fois que cette tête apparaissait, il pouvait à peine la regarder, tant il était saisi d'effroi, et comme on lui demandait pourquoi les chevaliers adoraient cette étrange tête, il répondit que, *puisque les chevaliers faisaient quelque chose de pis en reniant Jésus-Christ*, ils pouvaient à plus forte raison adorer cette idole. Il nomma ensuite comme l'ayant adorée *Gérard de Villars* et d'autres encore (2).

Pierre d'Arbley vit souvent sur un autel une tête d'argent; les principaux du chapitre l'adoraient; on lui dit qu'elle renfermait la tête d'une des onze mille vierges, et il le crut d'abord; mais depuis la détention des chevaliers, il soupçonna que c'était une simple idole, parce qu'elle lui parut avoir deux faces, être d'un aspect terrible et porter une barbe d'argent (3).

Frère Jean de *Turn*, trésorier du temple de Paris, confessa qu'on lui avait montré un tableau représentant l'image d'un homme, en

(1) Ce mot, qui est d'origine romane, signifie malfaisant, diable ou démon,

Un jor avint que li *Maufé*
Furent léenz tuit assemblé,
D'Enfer issirent por conquerre
Les âmes par toute la terre.

| (Fables de Saint Pierre et du Jongléor.)

Un jour il arriva que les diables s'assemblèrent tous en ce lieu et sortirent de l'Enfer pour conquérir les âmes par toute la terre.

(2) Doc. in, t. II, p. 364.

(3) Doc. in., t. I, p. 502. — C'est sans doute la même idole dont parle ainsi Raynaldi, p. 299 : « Quant à la tête saisie au chapitre de Paris, ils la firent passer pour un reliquaire, la tête d'une des onze mille vierges. Elle avait une grande barbe d'argent. »

lui prescrivant de l'adorer. Il pensa que c'était quelque saint (1).

Arnold de Goërte, reçu au diocèse de Saintes, avait entendu parler d'une idole qui était dans la maison du Temple de *Rupelle* (2); mais la déposition de *Pierre Girald de Marsac*, du même diocèse, est plus positive : il dit que son initiateur, le frère *Thibault*, tira de son vêtement une petite image de femme, en disant à l'initié que tout lui tournerait à bien s'il voulait placer sa confiance en elle. Après ce peu de paroles, l'initiateur avait replacé soigneusement l'idole sous ses vêtements (3).

A Paris, les commissaires chargés de l'instruction du procès, ayant fait venir en leur présence *Guillaume Pidoye*, administrateur et gardien des biens du Temple, celui-ci mit sous leurs yeux une grande idole d'argent parfaitement dorée et représentant une femme. Or, dans un petit linge attaché derrière le buste, sur une étoffe rouge, était un petit billet usé où se lisait : Tête cinquante - huitième (4).

Guillaume d'Arbley avait vu, dans les chapitres généraux, une tête barbue, à laquelle on témoignait le respect de l'adoration (5). *Antoine de Verceil* et frère *Hugues de Faure* firent des révélations analogues (6).

Pierre de Bonnefond, du diocèse de Clermont, apprit par un des

(1) Doc. in., t. I, p. 597. — (2) Id., t. II, p. 190.

(3) Extrahens de sinu suo quamdam parvam imaginem de leone vel de auro, quæ videbatur habere effigiem muliebrem, etc.

(4) In quodam panno lineo albo, syndone rubea superposita, et erat ibi quædam (sic) cedula consuta in qua erat scriptum capud LVIII^m. (Doc. in., t. II, p. 218.)

C'est à l'occasion de ce témoignage que M. Michelet (t. III, p. 148 de son *Histoire de France*), dit : « Ces têtes, dont une devait se trouver dans chaque chapitre, ne furent point retrouvées, il est vrai, sauf une seule; mais elle portait l'inscription 53. » (C'est évidemment une faute d'impression : il faut 58). La publicité et l'importance qu'on donnait à ce chef d'accusation décidèrent sans doute les Templiers à en faire au plutôt disparaître la preuve.

(5) Doc. in., t. II, p. 218. — (6) Id., ib., p. 260.

témoins de son initiation que les cordelettes dont ils se ceignaient avaient touché *dans les pays d'outre-mer* une certaine tête. Cette révélation suffit au récipiendaire, d'après son aveu même, pour qu'il rejetât cette ceinture (1).

Pierre Regnier de Larchent, du diocèse de Sens, ayant été interrogé sur la question de savoir s'il a vu adorer certaine tête dans les chapitres généraux, affirma par serment qu'il avait vu cela douze fois dans douze chapitres, et spécialement dans celui qui se tient à Paris le mardi après la fête des apôtres Pierre et Paul. Cette tête, d'après le même déposant, avait *de la barbe*; les chevaliers l'adoraient, la baisaient humblement, et l'appelaient leur sauveur. Comme on voulut savoir où elle se trouvait, il répondit qu'il n'en savait rien, mais que, selon sa pensée, le grand maître de l'ordre, ou celui qui tient le chapitre, avait cette tête sous sa garde particulière (2).

Le chevalier *Guillaume de Giac*, du diocèse de Besançon, reçu à Marseille par frère Simon de Quinciâc, dit que dans l'île de Chypre et dans la ville de *Limesson*, il a vu cette tête qui est l'objet du culte secret des chevaliers (3). *Frère Gaucher* vit la même idole deux fois dans les chapitres tenus à Paris, et les chevaliers l'adoraient (4). *Guillermey de Harbley*, aumônier de la maison du roi, jura qu'il avait vu apporter dans deux chapitres tenus par frère Hugue de Péraudo, visiteur de France, une tête de bois ou d'argent doré, et qu'il avait vu adorer cette tête; mais que pour lui, il avait feint de le faire (5).

Frère Jean-Denis *de Taverniac* affirma aussi par serment avoir vu cette tête six fois dans six chapitres différents, et l'avoir adorée. C'était le grand maître *Guillaume de Beaujeu* qui tenait principalement ces chapitres, et *Hugues de Péraudo* après lui. Ce dernier, lorsqu'il fut reçu au temple de Lyon par *Humbert de Péraudo*, son oncle paternel, jura aussi avoir vu, tenu et palpé, dans un chapitre tenu à Montpellier, une tête que tous les frères présents à

(1) Doc. in., t. II, p. 248. — (2) Id., ib., p. 279. — (3) Id., ib., p. 290.

(4) Id., ib., p. 299. — (5) Id., ib., p. 300.

ce chapitre avaient adorée : était-ce de cœur ? c'est ce qu'il ignore ; quant à lui, il ne l'avait adorée que de bouche et en fuyant (1).

Frère *Jean de Turn*, trésorier du Temple de Paris, parla d'une tête peinte sur un tableau, et affirma sur son serment l'avoir adorée, ainsi que d'autres chevaliers (2).

Jean d'Anisiac déclara que deux fois dans les chapitres, à Paris, il avait vu *Gerard de Villers* porter quelque chose, mais qu'il n'avait pu discerner ce que c'était, parce que le lieu de l'assemblée n'était éclairé que par la faible lueur d'un cierge (3). En effet, les chapitres de l'ordre avaient lieu secrètement, de nuit ou dès l'aurore, comme les réceptions (4). Ils avaient la solennité des mystères, et il ne faut pas s'étonner si, du milieu de ces ombres, quand jaillissaient quelques rayons des pâles lueurs d'une torche, après être tombés sur l'affreuse idole de métal, il ne faut pas s'étonner, dis-je, si la vue d'un aussi étrange sacrilège causait tant de stupéfaction et d'effroi à ceux dont l'initiation à ces mystères n'avait altéré ni la foi ni la simplicité. Chacun cependant s'obligeait par un serment inviolable à garder le secret des mystères, et celui qui concernait l'idole était un des plus importants : car un chevalier disait à *Raoul de Presles*, un des hommes les plus graves de l'époque, que, dans

(1) Doc. in., t. II, p. 363. — (2) Id., ib., p. 315. — (3) Id., ib., p. 367.

(4) *Clam, nullis presentibus nisi fratribus ordinis, et ponebantur custodes ne audirentur exterius quæ interius agebantur.* (Id., ib., p. 192). — *Frequentius ante diem quam de die.* (Id., ib., p. 209.) — *Circa auroram.* (Id., t. I, p. 193.)

Quand ils tiennent un chapitre, ils ferment toutes les portes de la maison du Temple et toutes celles de l'église, et ils les ferment avec tant de soin (firmant adeo firmiter) que personne ne peut ni les voir, ni les entendre, ni avoir accès près d'eux. (Id., ib., p. 94.)

Un chevalier disait à un profane : « Quand tu serais mon père, et que tu pourrais devenir grand maître de l'ordre, je ne voudrais pas que tu entrasses au milieu de nous : car nous avons trois articles que personne ne connaîtra jamais, excepté Dieu et le diable, et nous-mêmes frères de l'ordre. (Dupuy, Procès des Templiers, 51^e témoin, p. 361.)

le chapitre général de l'ordre, il y avait une chose si secrète, que si, pour son malheur, quelqu'un la voyait, fût-ce le roi de France, *nulle crainte* de tourments n'empêcherait ceux du chapitre de le tuer (1).

Comme dans tous les mystères, soit antiques, soit modernes (2), il y avait dans ceux de l'ordre du Temple des degrés d'initiation, et cela serait de la plus haute vraisemblance, quand bien même on n'en aurait pas eu la preuve par le propre témoignage des chevaliers. Ainsi, le frère *Hugues*, du diocèse de Clermont, déclare formellement qu'il a entendu dire, par plusieurs de ses compagnons d'armes, que les principaux de l'ordre s'abandonnaient à *des pratiques occultes* qui n'étaient point révélées aux inférieurs (3).

Tous ceux, donc, qui n'avaient pas assisté aux chapitres généraux, ne connaissaient pas cette tête ou cette idole en question : ce fait résulte encore de la déposition de l'un des frères de cette catégorie, lequel déclara ne rien savoir de cette tête qu'on adorait, *parce qu'il n'avait jamais assisté à aucun des chapitres généraux* (4).

Les témoignages sur cette idole abondent, comme on le voit; et indépendamment de ces preuves, les auteurs les plus graves me fournissent encore d'irrécusables points d'appui. C'est ainsi que je trouve dans Matter ce passage important : « Après le *reniement*, venait l'adoration d'une idole, *une tête très-variée de forme et d'expression, comme de matière et de couleur*. Il en existait un grand nombre de copies; *des Templiers en tenaient dans leurs coffrets* (5). » On en trouva quatre en Angleterre, dit *Wilcke*. Cette tête, ajoute le même auteur, figurait à

(1) Michelet, Histoire de France, t. III, p. 143.

(2) Chez les Druses, secte particulière de la Syrie, secte qui n'est ni chrétienne ni mahométane, il y a jusqu'à neuf initiations. Voir l'Exposé de la Religion des Druses, par Silvestre de Sacy.

(3) Doc. in., t. II, p. 144. — (4) Id., ib., p. 327.

(5) Matter, Hist. crit. du Gnost., t. III, p. 330.

côté du président, et l'on recommandait de n'avoir confiance qu'en celui qu'elle représentait (1).

Moldenhawer a soin de rappeler (comme je l'ai fait moi-même plus haut, en puisant aux sources véritables) cette tête portant le n° 58, et qui fut présentée à la commission d'enquête instituée à Paris. L'abbé *Barruel*, dont je n'aime pas beaucoup la passion contre la *franc-maçonnerie*, mais qui, pourtant, ne cite pas sans examen, l'abbé Barruel dit que la tête ou l'idole se retrouve dans les loges de *Hongrie*, et il s'autorise sur un rapport de *Kleiser* à l'empereur Joseph II (2). Mais, ce qu'il y a surtout de très-important pour nous, le docte M. de *Hammer*, président de l'académie de Vienne, a décrit plusieurs *coffrets* du cabinet impérial, et de plus, un *autre coffret provenant de la Toscane* : or les uns et les autres sont parfaitement analogues à celui *qui a été trouvé en Bourgogne* (3), et j'ai fourni la preuve de cette analogie,

(1) Hist. des Templiers puisée à des sources nouvelles, t. I, p. 98 et 334.

(2) Mém. pour servir à l'Hist. du Jacobinisme, t. II, p. 394.

(3) Ces mots soulignés sont la seule indication que donne le mémoire de M. de Hammer (Paris, 1832, page 3) ; car M. le duc de Blacas avait dit vaguement à l'illustre orientaliste que ce coffret *provenait de Bourgogne*, mais sans avoir pu lui préciser la contrée. Or, la correspondance suivante mettra la question dans son jour beaucoup mieux que toute discussion. On y trouvera, d'ailleurs, un assentiment fort précieux pour moi au sujet de quelques-unes de mes opinions, tant sur le fond de la chose que sur mon interprétation de l'inscription arabe, etc. Voici quelques passages d'une lettre que me faisait l'honneur de m'écrire M. de Hammer à la date du 6 août 1851, et que je ne puis donner ici tout entière à cause de son étendue :
« Quelques jours avant mon départ de Vienne pour ma terre en Styrie, d'où je vous
» écris, j'ai eu le plaisir de recevoir votre lettre, datée du 21 juin, et les deux
» exemplaires de votre ouvrage sur le coffret de M. le duc de Blacas. J'ai remis un
» des deux à la classe philosophique et philologique de l'académie impériale, qui
» m'a chargé de vous en faire ses remerciements. Je n'ai pas besoin de vous assurer
» que personne n'aura pu lire avec plus d'intérêt votre ouvrage que moi, puisque
» vous êtes le premier Français qui rendiez justice à ma manière d'envisager la
» *coulpe* et le procès des Templiers. »

Ensuite, M. de Hammer se plaint avec raison que Silvestre de Sacy n'ait pas voulu

en accompagnant la figure principale du dernier coffret de trois dessins empruntés aux monuments décrits par M. de Hammer. Or, remarquons le bien, tous ces coffrets ont ce triple rapport : conformité manifeste

voir que ces mots **METE** et **CANTATE**, des inscriptions autour de l'image, ne signifient absolument rien en arabe, et il ne voit dans Raynouard qu'un défenseur trop systématique des Templiers ; puis il continue ainsi :

« Lorsque j'ai eu l'honneur de voir, en 1825, M. le duc de Blacas (le père de M. le duc actuel) à Milan, il n'a pas su me dire d'où provenait le coffret dont vos recherches ont tracé si heureusement l'origine à une cour des Templiers en Bourgogne (M. de Hammer veut exprimer par là l'important prieuré de Voulaine). » Enfin, entre autres choses obligeantes que M. de Hammer me fait l'honneur d'ajouter, il termine ainsi : « Si vous veniez un jour à Vienne, vous verriez vous-même dans le cabinet impérial d'antiquités les différents *Bafomets* (j'ai expliqué moi-même ce mot dans la première partie de cet ouvrage, et c'est la dénomination que M. de Hammer donne aux figures dont j'ai reproduit les dessins au bas de l'image du coffret d'Essarois) » que j'ai fait graver dans les *Mines de l'Orient*, et vous me procureriez le plaisir de vous exprimer de bouche les sentiments les plus distingués d'estime et de considération avec lesquels, etc. »

Voici maintenant deux lettres de madame la comtesse Victorine de Chastenay, propriétaire du château d'Essarois : une de ces lettres établit la filiation du coffret, et l'autre montre les rapports de voisinage entre la maison des chevaliers du Temple de Voulaine et la contrée où a été trouvé ce coffret.

Le 3 mars 1851, madame de Chastenay me faisait l'honneur de m'écrire ce qui suit :

« Le coffret dont vous vous occupez a été acheté à Dijon, chez un marchand de curiosités, par M. Rollin, changeur à Paris, et a été vendu ensuite par ce dernier à M. le duc de Blacas. Le coffret portait pour toute inscription : *Trouvé dans la terre de la Cave, appartenant à M. le marquis de Chastenay*. Vous savez, monsieur, quel est à Essarois le lieu qu'on nomme la Cave : c'est là qu'ont été recueillis les débris de sculpture que vous avez examinés. On peut bien croire qu'à l'édifice païen dont nous avons retrouvé les fragments et constaté la place, ont, après neuf ou dix siècles, succédé des constructions possédées par les Templiers. Voulaine, Bure, étaient à eux ; ils ont eu à Courban des propriétés. Je trouve dans nos papiers de famille les traces de ventes ou échanges avec les Templiers dans ces diverses contrées. C'est au commencement de 1789 que mon père chargea des ouvriers, employés déjà par les chartreux de Lugny, de quelques travaux à Essa-

entre eux, conformité avec les mystères des sectes gnostiques, conformité avec les pratiques occultes reconnues et avouées par les Templiers eux-mêmes. Ils offrent donc bien, ces coffrets, la déposition historique la plus complète qu'on puisse apporter contre l'ordre célèbre dont je m'occupe, et ils offrent de plus la preuve indubitable de l'affiliation de cet ordre au *gnosticisme* : nous verrons lequel ; car ce *philosophisme - religieux* bâtard prend tous les tons ; mais en attendant, qu'on ne s'étonne point qu'il se soit trouvé en Allemagne un certain nombre de ces monuments accusateurs, tandis qu'ils sont si rares dans plusieurs contrées où la question de culpabilité s'est agitée comme en France. La raison en est que l'Allemagne est le pays où l'ordre du Temple a été le plus épargné (1), les conciles de

» rois. C'était à la *contrée de la Cave* qu'ils devaient trouver les pierres dont ils avaient
» besoin. J'ai su depuis qu'ils avaient tiré des fouilles qu'ils y avaient faites quelques
» objets qui parurent sans aucun prix, et sans aucun doute le coffret en aura
» fait partie. Continuez, monsieur, vos travaux et vos recherches : vous avez certainement
» une grande page d'histoire à créer, etc. »

Il est plus que présumable, d'après ces renseignements, que les Templiers ont fait des échanges de terrains dans les alentours de leurs domaines, à Essarois par exemple, avec les principaux propriétaires de la contrée, comme l'étaient alors les chefs de la maison de Chastenay. Au surplus, on ne peut faire un pas dans la forêt qui avoisine Essarois sans rencontrer d'anciennes bornes en pierre portant l'empreinte de la croix des chevaliers du Temple. Une autre lettre de madame la comtesse Victorine, en date du 21 janvier 1852, me fournit la preuve de l'existence de ces contrats entre la maison de Chastenay et le grand prieuré de Champagne, dont *Voulains-lès-Temple* était le chef-lieu, ayant pour annexes les commanderies de *Bure*, de *Mormans* et d'*Epailly*. Cette dernière commanderie est à moins de deux kilomètres du village de Courban (Côte-d'Or). « Pardonnez-moi, monsieur, me fait
» l'honneur de m'écrire madame de Chastenay, pardonnez-moi d'avoir tant tardé
» à vous adresser la note que vous désiriez sur un acte de vente fait en 1224, le
» 7 septembre, aux frères du Temple, d'une propriété à *Courban*. Le vendeur n'a
» git que du consentement d'*Emeline*, son épouse, qui doit retrouver à *Mauvilly* la
» compensation des droits dont elle fait le sacrifice. Un acte du mois d'octobre
» même année confirme celui du mois de septembre. »

(1) L'ordre du Temple a même survécu en Allemagne au procès qui l'a terrassé

Mayence et de Trèves ayant prononcé en faveur de son innocence. Les chevaliers eurent donc là moins de défiance qu'ailleurs, et ne mirent sans doute pas, comme on a dû le faire chez nous, tous leurs soins à faire disparaître des témoins qui ne devaient pas être un jour moins terribles pour être muets.

Il me reste à présent à établir les rapports frappants que notre coffret d'Essarois présente avec les témoignages authentiques puisés dans la précieuse collection des documents inédits de l'histoire de France.

RAPPORTS ENTRE LES TÉMOIGNAGES QUI PRÉCÉDENT, ET ENTRE L'IMAGE ET L'INSCRIPTION DU COFFRET.

Si une image étrange, dont l'usage aurait été destiné aux mystères des chapitres généraux de l'ordre du Temple; si un de ces *coffrets* cités soit par MM. de Hammer et Matter, soit par Dupuy, Wilke, Bonneville, etc.; si un de ces coffrets, dis-je, a pu servir encore à serrer, soit les têtes ou idoles de cuivre ou d'argent (1) dont parlent tant de témoins, soit les *cordelettes* qui étaient un symbole de l'initiation (2), on ne doit point s'étonner qu'un tel monument ait été recueilli dans une retraite voisine de la maison du Temple de Voulaine, prieuré

et abattu partout ailleurs. Un grand nombre de chevaliers vécurent à diverses époques et dans des temps meilleurs où ils n'avaient plus de persécutions à redouter. Comment donc, si l'innocence de l'ordre, qu'on a soutenue plus tard *systématiquement* ou *poétiquement*, était réelle, comment donc ne s'est-il trouvé parmi ces chevaliers personne qui ait élevé la voix pour flétrir les accusateurs et faire triompher le bon droit?

(1) Nicolas de Bonneville (la Maçonnerie écossaise, 1788) parle en ces termes : Un templier déposa qu'un petit nombre de ceux de l'ordre, probablement quelques anciens de la dernière initiation, emportaient en voyage, *dans leurs coffres*, selon les termes de la déposition, *l'image de Baffomet*.

(2) Ces cordelettes étaient de fil blanc, *de filo albo* (Doc. inéd., t. I, p. 193), et les initiés les recevaient des mains de leurs initiateurs, surtout *quand ces cordelettes avaient touché l'idole* : cependant, dans les initiations ordinaires et hors des grands chapitres, le profès prenait la cordelette où il voulait : *quas recipiebant unde volebant*. (Voir aux mêmes documents dans un grand nombre de dépositions.)

d'une haute importance, qui ne relevait lui-même que du grand prieuré de Champagne, et qui était un siège principal de ces *grands chapitres généraux* où l'idole apparaissait à de certains jours, comme un complément de la plus haute initiation dans les mystères de l'ordre. La moindre confrontation qu'on fasse entre l'image de notre coffret et les dépositions des chevaliers des différentes commanderies ou maisons répandues en France, démontre de la manière la plus évidente que ce coffret était comme inféodé à ces hauts mystères. Je n'aurai pas beaucoup de peine à le faire comprendre.

L'acte d'accusation portait que dans toutes les *provinces et dans les grands chapitres*, les Templiers adoraient une idole dont le pouvoir était réputé si grand, *qu'elle faisait fleurir les arbres et germer les plantes de la terre*, etc., et qu'on voyait quelques-unes de ces idoles accompagnées d'un *crâne humain* (1). Cette idole n'était pas absolument uniforme partout : car les uns disent qu'elle représentait une *tête de femme* ; d'autres, *une image peinte ou gravée* ; mais quel que fût le sexe de ce personnage mystique, la plupart attestent l'existence singulière *de la barbe*, et avouent le fait de l'adoration ou de la glorification de l'image qu'on leur représentait comme une source de biens et d'avantages infaillibles.

Or, je le demande, à la seule inspection de l'image de notre précieux coffret, n'aperçoit-on pas toutes ces conditions ? N'y voit-on pas une figure de femme, *effigiem muliebrem*, pour me servir des mots mêmes du Templier *Gerald de Marsac*, du diocèse de Saintes ? N'est-ce pas là, en effet, l'idole *figuram muliebrem habens*, pour employer les expressions mêmes du frère *Guillaume Pidoye*, administrateur des biens du Temple de Paris ? N'est-elle pas *barbue*, caractère qui a frappé et souvent effrayé l'imagination des profès dans l'épreuve de l'initiation ? N'est-elle pas accompagnée d'un *crâne humain* ? Et cette image encore, diffère-t-elle de celles que j'ai mises en regard, et que les orientalistes imputent au même ordre de mystères que ceux qui ont fait la base

(1) Et aliqua craneum humanum habebant. (Doc. inéd., t. I, p. 92.)

de l'accusation des Templiers? Et l'inscription en caractères arabes! Peut-on rencontrer une conformité plus frappante que ce qu'elle exprime et ce qu'indique l'accusation d'une part, et ce que révèlent les aveux des chevaliers d'autre part? J'ai déjà fait remarquer dans la première partie de ce travail le mot arabe qui répond au latin *germinans*, et n'est-il pas une justification complète de la formule même de l'acte d'accusation (1)? Maintenant, l'*adoration*, sur laquelle j'ai rappelé de nombreux et authentiques témoignages, l'*adoration* est assez clairement indiquée par le mot arabe dont le latin *glorietur* (2) est la traduction fidèle. Quant à l'idée que, d'après ce culte de l'idole en question, tout pourrait tourner à bien à celui qui s'y soumettrait; que cette idole serait son *sauveur*; qu'il en résulterait pour lui le bien-être et une foule d'avantages: quant à cette idée fort complexe, elle est exprimée dans l'inscription du coffret d'Essarois par deux mots dont la traduction est d'une étrange difficulté. J'ai rendu ces deux mots par ceux-ci: *le plaisir t'environne*, parce qu'ils me semblent tenir le milieu entre tout ce qu'ils promettent (3). Le mot *zonar* (4), qui signifie ceinture ou entourer comme une ceinture, est, de plus, une allusion directe aux *cordelettes* dont se ceignaient les initiés, et dont parlent si énergiquement Hugues de Bure du diocèse de Langres, et Pierre de Bonnefond du diocèse de Clermont.

AUTRES RAPPORTS DE CE PRÉCIEUX DOCUMENT AVEC LES FAITS HISTORIQUES, ET APPRÉCIATION DU DEGRÉ DE CULPABILITÉ DE L'ORDRE.

L'inscription arabe du coffret a visiblement pour but de renfer-

(1) Quod illa idola facit arbores florari et terram germinare. (Doc. in., t. I, p. 92.)

(2) *Sott glorifié*. Ne disons-nous pas chaque jour dans nos prières: Gloire à Dieu pour exprimer toute l'étendue de notre adoration?

(3) Une difficulté de plus dans cette traduction, c'est de mettre la chasteté de l'expression de moitié avec le respect dû au texte même. J'ai déjà eu l'occasion, dans la première partie de ce travail, de donner, ou plutôt de faire pressentir une plus grande extension à ma traduction. Qu'on se rappelle mon interprétation du mot arabe *tiz*.

(4) L'inscription arabe se termine par le mot *zonar*.

mer en termes serrés et laconiques toute l'explication des mystères de l'ordre. Rien n'y manque ; et si le *reniement et l'hérésie* exprimés par les mots arabes TANKER MOUNKIR y tiennent le rang le plus formel, l'indication de certaines infamies n'y est pas non plus oubliée, comme on peut s'en convaincre en se reportant au tableau que j'ai publié pour être mis en regard de la figure de notre coffret d'Essarois. Or, voyons comme les documents mêmes de l'histoire justifient toutes ces choses : *promiscuité, baisers infâmes, reniement et crachats*. Cette dernière abomination ne doit pas étonner : car, lorsqu'on arrive au mépris, les gestes ne sont rien ; et, en effet, entre l'action de *renier le Christ*, celle de fouler aux pieds son image (1), ou de lui prodiguer le dernier des outrages que les hommes connaissent, en vérité, il n'y a qu'un pas. « Crache sur cela, disait-on au templier *Jean de Chounes*, en lui montrant une croix où était l'image du Christ ; crache sur cela, en mépris de ce que cet objet représente (2). »

J'ai lu avec soin les deux volumes de la collection des Mémoires inédits sur l'histoire de France, relatifs au procès des Templiers, et j'ai remarqué que la cérémonie de l'initiation était généralement la même pour tous, à part les épisodes divers auxquels ont donné lieu le caractère, la simplicité ou la susceptibilité de chacun. Toutefois, pour ne laisser aucun doute sur l'existence d'aussi étranges initiations, je vais citer des faits, en choisissant plus particulière-

(1) Quant à cette grave impiété, il résulte de la déposition de frère *Jean de Chali*, reçu dans une certaine chambre de la maison du Temple à Bure, que l'on passait facilement sur le refus de fouler la croix, et que, sur 20 frères à qui cette injonction était faite, il s'en trouvait tout au plus un qui s'y rendit. *Quod de viginti non conculcabat unus* (Doc. in., t. II, p. 264). En effet, on ne voit que rarement l'initiateur exiger ce surcroît de profanation. Hugues de Bure, à qui on l'ordonne, ne tient aucun compte de cet ordre (id., t. I, p. 205) ; mais *Gérard de Pasaye*, au contraire, se rend et foule aux pieds le crucifix (id., ib., p. 214). *Raymond de Vassiniac* ne foule que le manteau au lieu de fouler la croix du manteau qu'on étale à ses pieds (id., ib., p. 233)

(2) Spuas supra istum in despectu ejus. (Doc. in., t. II, p. 384.)

ment ceux qui se rattachent au prieuré de Voulaine, aux commanderies qui en dépendent, et, enfin, à quelques annexes du diocèse de Langres.

Vers l'année 1293 (1), dans la semaine précédant Pâques, et dans une chapelle dépendante du prieuré de Voulaine (2), fut reçu *Jean de Romprey* (3), frère servant et laboureur de l'ordre (4). Son initiateur était Pierre de Bure, et les trois assistants ou témoins étaient Rodolphe de Bure, oncle du précédent, Pierre de Châtillon et Pierre de Senet. Le récipiendaire commença par demander à genoux, et en suppliant, le pain et l'eau de l'ordre, et la société des frères. Alors l'initiateur l'avertit qu'il sollicitait une chose bien difficile et sujette à de grandes rigueurs, puisqu'elle exigeait de sa

(1) Le déposant parle d'un intervalle de seize ans qui s'était écoulé depuis le jour de son interrogatoire qu'il subissait l'an 1309. Il était alors âgé d'environ quarante ans.

(2) *In capella domus Templi de Volenis, lingonensis diocesis* (Doc. in., t. I, p. 506). Dans les dépositions diverses on lit tantôt *Volenis*, *Vollenis*, et même *Vollanis*.

(3) Il ne faut pas s'étonner de voir ce frère ménager beaucoup l'ordre, parce qu'il était un de ceux du grand prieuré qui, avec *Etienne* et *Bonio de Voulaine*, avaient déclaré vouloir en prendre la défense (voir Doc. in., t. I, p. 71 et 77); et véritablement, d'après toutes les précautions qu'on prend avec le frère *Jean de Romprey*, dans la cérémonie de son initiation, il semblerait que les plus grands mystères vont lui être dévoilés : néanmoins, il ne sort de tout cela que ménagement et exception; tandis qu'au contraire c'est avec un froid laconisme, sans circonlocution, sans ambages, sans laisser le temps de la réflexion, et en vertu du vœu d'obéissance qui a précédé l'initiation, c'est, dis-je, de cette dernière sorte, qu'on propose des actes monstrueux à tous les autres frères. Cette déposition de *Jean de Romprey*, il faut y prendre bien garde, est l'*unique en son genre* dans tout le cours des nombreuses dépositions des Templiers. On ne peut donc trop s'en défier, surtout quand on apprécie les motifs généreux qui le faisaient agir comme champion de l'ordre. Toutefois, frère *Bonio* sera moins circonspect tout à l'heure.

(4) Il y avait des hommes de métiers dans l'Ordre du temple : des carriers et des maçons pour bâtir; des laboureurs et des frères préposés pour la garde et le soin des troupeaux, etc. (Doc. in., t. I, p. 249, etc.)

part la renonciation à sa propre volonté, et l'obéissance à des ordres émanant de personnes en qui *il aurait peut-être moins de confiance qu'en lui-même*. Après cela, on l'invita à sortir de la chapelle et à bien réfléchir encore. Il sortit en effet; mais, revenant bientôt avec une résolution fixe, on lui dit qu'une fois reçu, la règle s'opposait à ce qu'il pût sortir de l'ordre: on l'engagea donc encore une fois à délibérer en lui-même; mais il insista pour sa réception immédiate, et alors on lui fit jurer (1) qu'il était de condition libre, qu'il n'était ni engagé par le mariage, ni dans aucun ordre religieux, ni excommunié, ni chargé de dettes, et qu'il n'avait aucune infirmité cachée qui le rendît inhabile aux services que l'ordre du Temple exigerait de lui. Après un tel serment, on exigea qu'il sortît encore de la chapelle pour s'examiner, et, dans cet intervalle, l'initiateur se concerta avec les témoins. Jean de Romprey revint et renouvela sa demande: alors l'initiateur lui dit qu'il faudrait beaucoup jeûner, et coucher avec ses chaussures pour être toujours prêt, etc. On lui fit jurer d'observer *la chasteté et l'obéissance, de n'avoir rien en propre*, et après d'autres prescriptions encore, on le fit sortir une dernière fois. Il revint à la charge, et insista de la manière la plus formelle. Enfin, l'initiateur demanda aux témoins s'ils connaissaient quelque empêchement à cette admission; et, sur leur réponse négative, l'initiateur exigea du profès un dernier serment pour l'observance de tout ce qui lui avait été prescrit, après quoi l'initié reçut le manteau de l'ordre, et tous, initiateur et assistants, lui donnèrent l'accolade sur la bouche.

Une circonstance remarquable, c'est que J. de Romprey, si l'on en croit sa déposition, ne reçut pas l'initiation complète, et ne vit pas l'idole; mais cette dernière circonstance s'explique par le degré infime qu'il occupait dans l'ordre, et il a soin de nous en instruire lui-même, en disant qu'il n'a assisté à aucune réception ni à aucun chapitre,

(1) *Tangendo quemdam librum* (Doc. in., t. I, p. 506). Et ailleurs: *Tactis sacrosanctis Evangeliiis* (Id., ib., p. 601).

parce qu'il était simple laboureur (1). Il y avait donc, en effet, pour quelques-uns seulement, certains degrés d'une initiation privilégiée, et cela explique comment les témoignages ou dépositions sont moins explicites chez un grand nombre que chez les premiers. C'est le cas de renvoyer mon lecteur à la déclaration de frère Hugues de Clermont, qui a déjà fait connaître, quelques pages plus haut, comment certaines pratiques de l'ordre étaient inconnues aux inférieurs. La même réserve pour les grands mystères se montre encore à l'égard d'un autre métayer, frère Bono de Voulaine (2), lequel déclare aussi n'avoir jamais assisté aux chapitres ni à la réception d'aucun frère. On lui fit faire vœu de chasteté et d'obéissance; et cependant on alla plus loin pour lui que pour Jean de Romprey : car après lui avoir donné le baiser sur la bouche (*in ore*), on le fit cracher sur la croix d'un manteau, en lui disant que cela et autres choses pouvant lui paraître illicites, étaient néanmoins une suite des statuts de l'ordre. Il avait pour compagnon de réception frère Arbert ou Albert : ils pleurèrent beaucoup tous deux ; mais enfin, celui-ci s'étant décidé à cracher le premier, non pas sur la croix, mais à côté (*non super, sed juxta dictam crucem*), frère Bono fit de même. Ce n'était pas tout : on leur ordonna de renier Jésus. Frère Albert commença, et son compagnon suivit cet exemple, dans la pensée que le premier avait renié de bouche, mais non de cœur (*ore, non corde*) ; après cela, on leur dit qu'ils pouvaient avoir, soit ensemble, soit avec les autres frères, certaines privautés (3) ; car, *puisque'ils avaient fait vœu de chasteté, ils devaient s'interdire tout commerce avec les femmes*. Singulier prétexte, et

(1) Nec vidit aliquem recipi, nam erat agricola; nec interfuit capitulis eorum. (Doc. in., t. I, p. 508.)

(2) Doc. in., t. I, p. 630. Ce nom est écrit *Bono*, *Bonio*, et même *Bonno*, dans les divers passages où il est cité.

(3) Quod poterant ad invicem et cum aliis fratribus ordinis carnaliter commiseri, et id ipsum pati; nam, cum vovissent castitatem, non debebant accedere ad mulieres. (Doc. in., t. I, p. 631.)

surtout singulier accomplissement de la chasteté dont ils venaient de faire vœu ! Disons plutôt que l'ambition dévorait cet ordre de chevalerie à mesure qu'il prenait de l'accroissement, et que ses chefs n'ont pas rougi devant les plus honteuses turpitudes et en ont donné l'exemple eux-mêmes (1) pour asservir, soit par la corruption, soit par d'infâmes mystères, des hommes simples qui, n'y étant point préparés, mêlaient au sentiment du devoir et d'une obéissance passive le silence perpétuel qu'ils avaient juré sur l'Évangile. L'orgueil et l'amour de la domination perdait un corps devenu trop puissant, et dont Richard Cœur-de-Lion, faisant, au lit de la mort, trois parts de ses vices, disait résolument : « *Je lègue ma superbe aux Templiers* (2). On voit trop bien que ce n'est point par chasteté que le commerce avec les femmes était formellement condamné, mais bien par défiance des intrigues et des indiscretions qui auraient pu compromettre l'ordre lui-même et, par conséquent, ruiner le crédit moral dont il avait besoin pour asseoir sa domination. Ces faits sont assez significatifs, d'ailleurs, pour lever toute hésitation sur ce point (3).

(1) Le frère *Guillaume de Liège* assure que les désordres qui ont fait accuser les Templiers ont été introduits par quelques chefs pervers de l'ordre; que beaucoup de leurs supérieurs étaient orgueilleux, oppresseurs, et toujours prêts aux extorsions. (Doc. in., t. II, p. 9.) — Frère *Radulphe de Taverniac* affirme que son initiateur lui avait dit que les choses illicites étaient exigées de tous les frères, même les plus nobles et les plus puissants : *Et quia omnes fratres dicti ordinis, quantumcunque nobiles et potentes, hoc faciebant.* (Doc. in., t. I, p. 627.)

(2) Il ajoutait : Je laisse mon avarice aux moines de Cîteaux, et ma luxure aux moines gris. Cela soit dit comme simple citation historique; car je suis loin de vouloir faire ici la critique de ces ordres religieux.

(3) *Frater Guillelmus de Giac, bisuntinensis diocesis*, dixit quod ipsi prohibent rem cum mulieribus, sed non prohibent de hominibus (Doc. in., t. II, p. 290). Frère *Mathias d'Étais* (de *Tabula*) (id., p. 381) dit la même chose sans en donner la raison; mais frère *Robert de Surville* ajoute que son initiateur lui avait dit qu'il valait mieux qu'il confît ses propres secrets aux frères de l'ordre qu'à des femmes : *Et credit quod per hoc injungeretur sibi quod ipse et alii fratres commiscerent se carnaliter ad invicem.* (Doc. in., t. II, p. 292.) — Frère *Nicolas de Mesnil* reçut l'injonction de

Je vais parler à présent de quelques cérémonies de réceptions dans les commanderies de *Bure*, *Epailly* et *Mormans*, lesquelles ressortissaient du prieuré de Voulaine; puis, je dirai un mot de quelques autres réceptions dans les maisons du Temple de Châtillon et de Dijon; maisons placées dans le ressort ecclésiastique du diocèse de Langres (1).

Gauthier de Bure, prêtre de l'ordre, était initié depuis huit ans, lorsqu'on l'arrêta. Il avait été reçu dans une chapelle du Temple, à *Bure*, par le frère de *Scivrey*, précepteur de cette commanderie, et en présence de treize ou quatorze frères, parmi lesquels figuraient Jean de Bure, Martin et Guy de Nicey et Etienne de Voulaine. On le fit jurer sur le *missel*, à l'endroit où est le canon de la messe (2), qu'il obéirait aux ordres de ses supérieurs; puis on lui dit que, *selon les statuts*, il fallait *renier le Christ*; or, malgré sa stupéfaction, il obéit en reniant *de bouche, mais non de cœur*. Cela fait, l'initiateur lui dit que, d'après les mêmes statuts, il fallait *cracher sur la croix*; et à l'instant, on prit sur l'autel une grande croix de métal que l'initiateur soutint contre terre de ses deux mains. Gauthier de Bure cracha tout près, et pensait être quitte de ses épreuves, lorsque frère Martin, l'un des assistants, fit observer qu'on omettait un des points

s'abstenir entièrement de femmes, afin que l'ordre ne fût pas exposé à être diffamé par elles : Et postea injunxit sibi (suus receptor) quod omnino abstineret a mulieribus, et si calor naturalis urgeret eum ad incontinentiam, quod ipse et alii fratres ordinis refrigeresceret se unus cum alio, nec ordo diffamaretur pro mulieribus. (Doc. in., t. II, p. 404.)

(1) Les Templiers avaient plusieurs autres maisons en Bourgogne : telles sont celles de Pont-Aubert, Normier, Fauverney, Saint-Philibert, Ruffey, Is-sur-Tille, Curtil, Avaleurs, Magny-Lambert, Semarey, Paris-l'Hôpital, etc. (Courtépée, 2^e éd., t. I, p. 145.)

(2) *Juravit super missale, posita manu in loco ubi erat canon Misse*, mandante dicto receptore, quod esset obediens preceptis superiorum suorum ordinis. (Doc. in., t. I, p. 296.)

essentiels des statuts, à savoir le baiser honteux (1); cependant l'initiateur fit remise au profès de cette obligation à cause de sa qualité de prêtre (2), en lui enjoignant de ne rien révéler, sous peine de la prison la plus rigoureuse (*districto carcere*). Néanmoins, le pauvre Gauthier de Bure alla se confesser à huit jours de là auprès de *monseigneur Jean*, évêque de Langres, qui, selon le naïf rapport du pénitent, demeura stupéfait et fit une longue pause avant de se décider à absoudre. Cependant il prescrivit au frère Gauthier, pour pénitence, de jeûner chaque année pendant six fêtes dans le cours de sept ans.

Les Documents inédits signalent deux réceptions à la commanderie d'*Epailly* (3), près du village de Courban (Côte-d'Or): ce furent celles de *Garin de Corbon*, frère carrier (4), et celle de *Guillemmy de Ricey*. Quand on eut placé le manteau de l'ordre sur les épaules de frère Garin, tous les assistants lui donnèrent l'accolade sur la bouche, et lui-même donna le baiser à l'initiateur *sur le dos*, par-dessus le vêtement. Il cracha ensuite à côté de la croix et *renia Dieu* (5) de bouche seulement; mais il se confessa dans les huit

(1) C'est ainsi que je le nomme par respect pour mes lecteurs; car voici le passage latin: *Quod adhuc obmittebat unum de punctis ordinis, videlicet de osculo posteriori; et tunc dictus receptor surgens et levare incipiens pannos suos retro, dixit eidem testi quod surgeret et oscularetur eum retro in ano; et cum idem testis surrexisset obediens volens propter juramentum præstitum per eundem, dictus receptor dixit ei quod remittebat sibi dictum osculum quia erat sacerdos.* (Doc. in., t. I, p. 296.)

(2) La qualité de prêtre suffisait généralement pour être dispensé des baisers infâmes. Ils furent épargnés à frère Etienne de Dijon en cette qualité (voy. Doc. in., t. I, p. 301): cependant elle n'était pas toujours une sauvegarde contre cet infâme usage, comme nous le verrons tout à l'heure à la cérémonie de réception d'*Aimeric de Bure*, prêtre du diocèse de Langres.

(3) In capella domus Templi de Espalhiaco diocesis lingonensis, ou apud Espeilleyum. (Doc. in., t. II, p. 53 et 297.)

(4) *Lathomus*. En effet, il y avait parmi les Templiers des corps de métier, ainsi que je l'ai déjà dit.

(5) Un très-petit nombre de déposants ont ainsi confondu Dieu avec le Christ

jours au frère Jacob, autrefois conventuel des frères mineurs de Châtillon-sur-Seine (1), qui lui prescrivit pour pénitence de jeûner au pain et à l'eau pendant les six principales fêtes entre Pâques et la Pentecôte. La cérémonie de l'initiation était tellement mystérieuse, que les fils même du profès, qui était veuf, ne purent y assister, parce qu'on se défiait d'eux.

Frère Guillermy fut moins épargné que le précédent. Il donna le baiser le plus infâme (2), et son initiateur exigea le reniement et trois crachats sur la croix, en *signe de mépris pour notre Seigneur Jésus-Christ qui a souffert sur cette croix* (3). Le même frère reçut en outre toute licence pour la promiscuité avec ses frères de l'ordre.

Une circonstance peu ordinaire eut lieu pour *frère Egide de Lovencourt* et *frère Arnolphe*. Tous deux furent reçus dans une chapelle de la commanderie de *Mormans*, et, en leur donnant le manteau de l'ordre, on n'exigea d'abord d'eux que l'accolade ordinaire; mais six ou sept jours après, *frère Laurence de Belnot*, leur initiateur, et dont ils croyaient avoir reçu toutes les marques de l'initiation, les fit venir

pour l'abjuration; mais il est évident, d'après la déclaration formelle de l'immense majorité des déposants, qu'il s'agit du Christ spécialement. Cette incertitude, extrêmement rare d'ailleurs, s'explique fort naturellement par le trouble extrême des initiés. D'ailleurs, renier Dieu serait un contre-sens: car le reniement du Christ avait au contraire pour objet de ne reconnaître qu'un seul Dieu. Cette opinion, de ma part, sera développée un peu plus tard.

(1) De Castellione super Sequanam. (Doc. in., t. II, p. 53.)

D'ordinaire les Templiers ne pouvaient se confesser qu'aux prêtres de l'ordre, à moins qu'ils n'obtinsent une permission pour se confesser à d'autres. C'est ce que frère *Garin* a bien su dire; mais il ajoute qu'on ne lui fit pas cette condition à lui. (Id., ib.) — Un autre frère disait avoir appris de *P. de Bèze*, chapelain de l'ordre et curé de l'église de Voulaine, que les Templiers ne devaient se confesser qu'aux prêtres mêmes de l'ordre, à moins d'une permission spéciale, parce que les prêtres séculiers ne pouvaient point absoudre sans cette permission. (Doc. in., t. I, p. 352.)

(2) *Osculatus fuit recipientem in ore et postea in fine spinæ dorsi.* (Doc. in., t. II, p. 297.)

(3) *Despiciendo Dominum Jhesum Christum qui passus fuit in ea.*

dans sa chambre et les fit renier Jésus-Christ et cracher sur la croix. Tous deux renièrent de bouche et crachèrent par côté.

Un an environ avant l'arrestation des Templiers, frère *Aimeric de Bure*, prêtre du diocèse de Langres, fut reçu dans l'ordre à Châtillon-sur-Seine (1), au temps de la fête de saint Nicolas. C'était frère *Robert Lescolhe*, précepteur du lieu (2), et le frère *P. de Loernia*, prêtre d'Epailly, qui l'assistaient. Avant tout, il commença par faire vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. On lui enjoignit de ne pas entrer dans une maison où une femme serait en couches, de ne pas être parrain, et de ne point boire dans un cabaret avec des séculiers; puis vint l'injonction de renier le Seigneur et de cracher sur la croix du livre sur lequel il avait prononcé ses vœux (3): il fit tout cela de bouche, mais le cœur plein de stupéfaction et étranger à ce qu'on exigeait de lui. Ensuite vint le chapitre des baisers: celui sur la bouche alla bien; quand il fallut faire plus, frère *Aimeric* baisa la che-

(1) Apud Castellionem super Seccanam lingonensis diocesis. (Doc. in., t. I, p. 347.)

Il y avait à Châtillon une *commanderie* dont les bâtiments se voient encore près de la promenade de la *Charme*. Ces bâtiments, qui appartinrent à l'ordre de Malte après l'abolition de celui du Temple, faisaient face au guichet de la porte *Dijonnaise*, aujourd'hui détruite, et dont l'emplacement est enclavé en partie dans la belle propriété de M. de Framery. — Les Templiers possédaient aussi à Châtillon une chapelle, aujourd'hui chapelle *Saint-Thibaut*, à quelques pas d'un moulin sur la Seine et à l'entrée de la route de Montbard.

Une partie des revenus de l'hôpital *Saint-Germain*, une des plus anciennes fondations châtillonnaises, et dont on peut remarquer encore quelques vestiges près de l'église Saint-Nicolas, appartenait au grand prieur de Champagne par don de l'évêque de Langres, don fait aux Templiers en 1145, et approuvé par le pape Urbain II en 1180. On voit par là que la maison du Temple à Châtillon ressortissait du grand prieuré de Champagne. (Voir Courtépée, 2^e édit., t. IV, p. 186.)

(2) *Præptorem dicti loci*. C'était le sous-commandeur ou précepteur des simples maisons dépendantes des commanderies.

(3) C'était sans doute un missel, comme celui dont j'ai parlé à l'occasion de la réception de Gauthier de Bure.

mise au-dessus de la ceinture, mais son initiateur lui enjoignit *de descendre plus bas* (1); il lui recommanda encore de recevoir dans son lit ceux des chevaliers ou des frères servants qui le lui demanderaient, et même d'avoir cette condescendance pour d'autres compagnons d'armes étrangers à l'ordre du Temple, lorsque ceux-ci revenaient d'outre-mer. A cela le pauvre Aimeric ne vit point de mal, et il partagea, dit-il, honnêtement son lit avec un chevalier dont-il ne sait pas le nom, et qui se disposait à aller hors du continent.

Deux Templiers du nom de *Dominique* (2) furent initiés à Dijon : le premier, âgé de 70 ans, précepteur de la maison du Temple de Joigny, diocèse de Sens, fut reçu dans une chapelle du *Temple de Dijon* (3) par Henri de Dole, écuyer, en présence de Didier de Bure.

(1) *Sed dictus receptor præcepit ei quod oscularetur eum magis infra.*

(2) Doc. in., t. I, p. 632, et t. II, p. 368.

(3) La maison principale ou *commanderie des Templiers* à Dijon, disent les traditions dijonnaises, était située au faubourg Saint-Pierre, au sud de l'église du même nom, laquelle église était où se voit actuellement la porte Saint-Pierre, en face du jet d'eau. L'emplacement du *Temple* était entre cette église et la tour *Fondoire* ou *Fondeure*, c'est-à-dire le bastion sur lequel aboutit, sur le rempart, la rue du *Chaignot*. Or, afin d'établir le boulevard tel qu'il existe aujourd'hui, le gouverneur *Louis de la Trémoille* fit démolir le *Temple* en 1513, et, pour dédommager l'ordre des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, à qui, depuis l'extinction des Templiers, appartenaient ces bâtiments, François 1^{er} fit bâtir, avec les matériaux qui en provenaient, l'église de la Madeleine ou *commanderie de Malte*. On voit encore un pignon de cet édifice avec une fenêtre ogivale ornée d'une croix de Malte, au coin de la rue Madeleine et de celle de l'Ecole de droit (ancienne rue Portelle), et vis-à-vis la conciergerie.

Indépendamment de cette maison principale, les Templiers possédaient d'autres annexes à Dijon même, et, entre autres, une maison appelée le Meix du Temple ou le *petit Temple de Dijon*, qui était située près de la tour nommée la *Chapelle de la Chatre* (prison) de *Saint-Bénigne*, parce que saint Bénigne, dit-on, y avait été renfermé, et où, dit l'abbé Fiot, il a perdu la vie pour Jésus-Christ. On peut voir encore les vestiges de cette tour dans une maison de la rue de l'Ecole-de-Droit, à une très-petite distance de la *commanderie de la Madeleine* dont je viens de parler.

Il offrit de se faire *serviteur et esclave de l'ordre* (1). On lui répondit

La commanderie principale, le *petit Temple* et les autres annexes ressortissaient du grand prieuré de Champagne (Courtépée, 2^e édition, t. II, p. 117). D'après le même auteur, les *religieux du Temple* avaient, dès 1260, une maison dans la rue de la Porte ou tour *Fondoire* ou *Fondeure*, rue qui portait, au XIV^e siècle, le nom de rue *des Crais*, et dont la dénomination est à présent rue *Sainte-Anne* (Id., t. I, p. 428). Quant à la commanderie du faubourg Saint-Pierre, elle avait été (toujours suivant Courtépée, t. II, p. 117) réellement fondée en faveur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, vers 1190, par le duc Hugues III, en récompense de services à lui rendus dans la terre sainte par ces religieux.

Ce qui doit inspirer quelque défiance en Courtépée dans la question qui nous occupe, c'est de voir cet auteur confondre la *porte Fondoire*, qui était au bout de la rue du *Chaignot*, avec la porte *Nanxion*, qui était à l'extrémité de la rue *Maison-Rouge* (voir les anciennes cartes de Dijon), et donner ainsi, dans un *même pourpris*, deux maisons aux Templiers au lieu d'une.

Voici des preuves plus certaines :

« Comme l'abbaye de Saint-Etienne, dit l'abbé Fiot (Histoire de l'église abbatiale de Saint-Etienne, p. 126), avait formé opposition à la construction que les chevaliers du Temple, vulgairement appelés les *Templiers*, voulaient bâtir dans leur maison de *Dijon*, située sur la paroisse de Saint-Pierre, cette opposition fut portée à Rome et jugée par le pape Alexandre III, l'an 1168, en faveur de l'ordre du Temple : « *Eisdem fratribus oratorium et cimeterium in præscripto loco adjudicavimus.* » (Id., ib., p. 405. Preuves.)

La maison des Templiers et dépendances étaient enclavées entre les *directs* de Saint-Etienne et les propriétés de Saint-Bénigne, qu'on appelait cloître ou *cimetarium* de Saint-Bénigne. Ce domaine du Temple occupait beaucoup d'espace entre les murs du castrum et la campagne de Dijon. Il devait occuper un assez vaste triangle compris entre la rue *Saint-Pierre*, la rue des *Moulins* et la rue *Bordot-Margot*, prolongement naturel, hors des murs, de la rue du *Chaignot*. Il occupait, par conséquent, tout le cours du rempart actuel entre la rue Saint-Pierre et le bastion vis-à-vis la rue du *Chaignot*.

Les Templiers avaient quelques annexes autour de Dijon. Ainsi, une maison ou chapelle avec des dépendances leur appartenait à *Fauverney*. Ils avaient aussi une maison à *Talant*, et la preuve de son existence a été fournie par M. Garnier, archiviste de la ville de Dijon, dans son excellent mémoire sur Talant. Cette dernière maison était adossée à la muraille de l'enceinte fortifiée, vis-à-vis le jardin de la cure actuelle.

(1) *Et obtulit se velle feri servum esclavum ordinis.* Doc. in., t. I, p. 632.

de bien réfléchir, parce qu'il demandait une chose de la dernière importance; qu'il lui faudrait renoncer à sa propre volonté pour subir une volonté étrangère, veiller quand il voudrait dormir, endurer la faim quand il voudrait manger, dire beaucoup de *Pater noster* pour ses prières, mener la vie la plus dure, etc. Le profès baisa l'initiateur sur la bouche et sur les épaules, et, malgré sa répugnance, il renia Jésus de bouche et cracha à côté de la croix du manteau du témoin. Au bout de quinze jours, il alla se confesser auprès de *Nicolas de Bure*, curé de la paroisse de *Longvic* (1), lequel, ne voulant pas absoudre son pénitent, sous le prétexte qu'il n'en avait pas le pouvoir, le renvoya au prêtre Guillaume, prieur du couvent des *frères mineurs* de Dijon, prêtre revêtu d'un pouvoir épiscopal. Ce dernier consentit, en effet, à absoudre le frère, et lui imposa pour pénitence de porter un cilice pendant trois ans. Le pauvre Dominique endura comme il put cette pénitence pendant une année; mais comme il s'en trouvait gravement incommodé, son confesseur consentit à une commutation, et prescrivit le jeûne au pain et à l'eau pendant six fêtes, et à recommencer toujours pendant sept ans.

L'autre Dominique de Dijon, âgé de 40 ans, était gardien de la maison du Temple de Joigny. Il fut reçu à Dijon par Henry de Dole, en présence des Templiers Guillaume Rougépère et Wale, l'un son père, l'autre son frère naturels. Ce fut l'initiateur même qui lui donna les baisers, dont deux les plus infâmes (2). Quant à lui, on le fit cracher sur la croix du manteau d'un des témoins, mais il ne renia point le Christ.

(1) Village à deux kilomètres de Dijon.

(2) *Dictus recipiens osculatus fuit ipsum in fine spinæ dorsi, in umbilico et in ore* (Doc. in., t. II, p. 368.) Il paraît que l'initiateur avait le choix, soit pour recevoir, soit pour donner lui-même les baisers. — Dans la réception de *Rodolphe de Grandvilliers*, c'est aussi l'initiateur qui se charge de ce soin. *Item dixit quod recipiens fecit eum spoliari usque ad camisiam, et osculatus fuit ipsum receptum in fine spinæ dorsi, in umbilico, et demum in ore.* (Doc. in., t. II, p. 354.)

Il serait temps de clore la liste de ces infamies, liste que j'ai restreinte pourtant au cercle d'un seul diocèse (1); il serait temps, si je n'avais à cœur de faire voir, pour l'honneur de l'humanité, que tant d'horribles mystères étaient imposés au plus grand nombre, dans cet ordre illustre et fier dont je respecte d'autant plus les

(1) Il semble que ces infamies s'atténuassent à mesure qu'on s'éloignait du grand centre de résidence de l'ordre, qui était le *Temple de Paris*, où le grand maître tenait sa cour. On peut parler ainsi; car ce dernier avait le rang de prince, et les plus hauts personnages de France ont brigué l'honneur d'un titre aussi éclatant. Les diverses infamies qu'on reproche aux frères étaient plus scrupuleusement observées au Temple de Paris et dans les commanderies et maisons qui en ressortissaient; tout s'y faisait généralement en règle: renier trois fois le Christ, cracher trois fois sur la croix, pratiquer les trois baisers (*in ore, in umbilico, et in fine spinæ dorsi*); s'entendre conseiller [d'abominables relations, etc. Toutes ces odieuses pratiques avaient lieu presque sans atténuations. Dans les provinces, au contraire, loin du foyer soit du vice, soit de la règle, certaines faiblesses louables, certaines concessions heureuses, venaient tempérer le plus infâme aspect des choses: ainsi, dans une réception au diocèse de Troyes, l'initiateur se met tout nu, à la vérité; mais le profès ne donne le baiser qu'à l'épaule (Doc. in., t. I, p. 254). Au diocèse d'Aix, l'initiateur consent que le profès se contente de figurer le baiser infâme (id., ib., p. 425). La plupart du temps, le grotesque se mêle à l'odieux: c'est ainsi que Pierre d'Arbley, du diocèse de Paris, mais reçu à l'initiation dans une commanderie de province, ayant refusé le baiser *in umbilico*, l'initiateur lui dit: *Ergo osculeris me in ano*. Eh! mon Dieu, non, reprit vivement le profès, en se dépêchant d'appliquer le baiser *in umbilico* (Doc. in., t. I, p. 497). Une scène à peu près semblable eut lieu au diocèse de Saintes (id., t. II, p. 24). Comme Eudes de Bure déclarait qu'il ne renierait point Jésus-Christ, un des assistants lui dit qu'il pouvait bien ne pas tant hésiter, puisque dans leur pays on reniait Dieu cent fois pour une puce. Cette plaisanterie impie ou grossière seulement amena l'abjuration; mais le récipiendaire ne la fit que de bouche, et il se mit à pleurer si amèrement, que frère Guillaume de Lurs dit aux autres témoins: « Laissez-le; vous allez le rendre fou. » Et, en effet, on laissa le pauvre Eudes de Bure tranquille, et l'on renonça à le faire cracher sur une croix qu'on avait improvisée avec deux bâtons, *super quamdam crucem ligneam factam de duobus baculis* (Doc. in., t. II, p. 110).

droits à une loyale indulgence, que je me suis rendu l'historien des tristes causes de sa chute.

C'était l'opinion de plusieurs frères, que ces graves désordres avaient été importés d'Orient et introduits dans l'ordre par quelques-uns des chefs les plus pervers (1); et moralement même il est impossible de se refuser à le croire! En effet, il faut du temps pour corrompre un ordre entier; il faut plusieurs générations de supérieurs qui suivent la même pensée (2). Cette initiation brusque et inattendue, sans préliminaires, sans noviciat, ne s'est vue et ne se voit encore nulle part parmi les affiliations secrètes, soit dans les mystères antiques, soit dans les sociétés modernes. L'antiquité façonnait ses adeptes par des épreuves longues et graduées; ici, tout se passe différemment. La première chose que font les frères, c'est le vœu d'obéissance, c'est le serment de ne pas révéler les secrets des chapitres, et spécialement de leur réception; c'est celui, enfin, de ne pas quitter l'ordre du Temple *pour un meilleur ou pour un pire* (3). Leurs vœux une fois prononcés, ils ne pouvaient quitter l'ordre du Temple sans la permission expresse de leurs supérieurs, et ils ne l'obtenaient que pour entrer dans un ordre austère, celui des *Chartreux*.

(1) *Ab aliquibus perversis de superioribus ordinis*: ce sont les expressions mêmes de F. Guillaume de Liège (voir Doc. in., t. I, p. 9). D'après F. Gérard de Mursac, du diocèse de Saintes, quelques-uns des Templiers encore existants se rendaient coupables de promiscuité lorsqu'ils étaient outre-mer. *Aliqui ex fratribus existentibus ultra mare perpetrabant crimen sod.* (Id., t. II, p. 213.) — J. de Hincmets de Londres, tout en défendant l'ordre de cette grave imputation, ajoute: *Quod ultra mare aliqui fratres inter se committebant illud peccatum sod.* (Id., t. I, p. 193.)

(2) C'est la réflexion judicieuse que me faisait un homme éminent et un excellent juge, le P. Lécordaire. Et, en effet, beaucoup de Templiers, dans leurs interrogatoires, exprimaient leur étonnement de ce que ceux de l'ordre qui connaissaient les abominables mystères ne les eussent ni réformés ni dénoncés à l'Eglise. (Id., t. II, p. 3 et 83.)

(3) *Quod non dimitterent ordinem pro meliori vel pejori.* (Doc. in., t. II, p. 236.)

Le serment que prononçaient les Templiers était solennel : il avait lieu sur le missel ouvert, et l'initié apposait ses mains sur l'endroit même où étaient le canon de la messe et l'image du Christ (1). Singulière contradiction de la part de ces hommes qui allaient tout à l'heure abjurer et couvrir d'opprobre le Dieu au nom duquel ils juraient maintenant ! Aussitôt les vœux prononcés, et *avant l'initiation*, ils étaient considérés comme entièrement liés et comme *esclaves de l'ordre* (2) ; et, parce qu'ils venaient de promettre d'obéir à tout ce qui leur serait prescrit, soit par les *statuts* de l'ordre, soit par leurs supérieurs, ils cessaient à l'instant de s'appartenir, et la magie d'un serment militaire et religieux tout ensemble enchaînait si étroitement leur conscience, qu'elle les livrait pieds et poings liés, et comme des victimes, à une affiliation coupable, à une société dans une société, à des épreuves enfin dont il n'avait été donné à aucun d'eux de soupçonner l'existence, mais pour lesquelles la soumission avait d'autant plus de prix qu'elle était plus difficile. « Il faut bien que tu » le fasses comme je l'ai fait moi-même ; et puisque tu as promis » obéissance, etc. » Voilà le langage ordinaire de l'initiateur, lequel ajoutait : « Prends bien garde : si tu vas contre ton serment, tu es perdu (3). » Qu'on s'imagine, si l'on peut, l'étonnement, l'épouvante et tous les genres de surprise que la révélation inouïe de ces mystères devait jeter dans l'âme de ces hommes qui n'y étaient nullement préparés et qui n'envisageaient devant eux qu'une carrière d'honneur militaire et de dévouement religieux. En fallait-il plus pour renverser l'esprit des uns, pour en porter d'autres à des violences

(1) Doc. in., t. I, p. 207 ; et t. II, p. 7 et 20.

(2) C'est un mot qui revient souvent dans le cours des réceptions. Après le vœu d'obéissance, ils étaient liés, *statim pro professis habebantur*. (Doc. in., t. II, p. 85, 102 et passim.)

(3) T. I, p. 501. — Lorsqu'on demanda au frère Gérard de Passage s'il ne croyait pas que ce fût un péché d'avoir craché sur la croix, il répondit que oui, mais qu'il le faisait à cause du serment d'obéissance qu'il avait prêté. (Doc. in., t. I, p. 214.)

imprévues, ou pour attacher dans l'âme de plusieurs l'aiguillon de remords (1) perpétuels. Aussi en résultait-il des scènes terribles : les uns tentent de s'échapper, et il faut l'intervention du roi de France pour que le coupable ne subisse pas une prison perpétuelle (2); un initié, après le baiser infâme, tombe en défaillance, et l'on est obligé de l'emporter à demi mort (3); un autre exprime le regret de n'avoir pu tuer son initiateur (4). On menace les uns de les mettre dans un lieu où ils ne verront ni leurs pieds ni leurs mains (5); on menace les autres d'une prison perpétuelle où ils trouveront la mort (6); on fait craindre à plusieurs d'être égorgés et précipités dans des fosses (7); une autre fois on fait briller des épées (8), et l'on obtient de force ce qu'on ne peut obtenir de la bonne volonté (9); un frère est frappé violemment et mis en prison sans nourriture (10); celui-ci subit une prison de trois jours (11), celui-là une prison de huit jours (12); frère *Humbert de Puy*, au diocèse de Poitiers, est mis aux fers avec le pain et l'eau pendant trente-six semaines dans une tour (13). C'est pitié d'entendre gémir ces pauvres gens : ceux-ci voudraient bien n'être pas nés (14), ceux-là auraient préféré perdre le poing (15), d'autres enfin auraient voulu être à cent pieds sous terre (16); certains voulaient parlementer ou étaient éperdus : ainsi frère *Jean de Fouilleyo*, du Temple de Paris, dit qu'il renierait volontiers le Dieu que les païens honorent; et comme on employait la violence avec lui, il s'écria, en se tournant vers son initiateur : « Je te *renie*, » ce qu'il entendait du frère qui le violentait, et tout en ayant l'air de prononcer le reniement véritable qu'on exigeait de lui (17). Frère *J. de Pont-l'Evêque* renia la croix, mais non le crucifié (18).

(1) Doc. in., t. I, p. 184. — (2) Id., t. II, p. 192. — (3) Id., t. II, p. 367.

(4) Id., t. II, p. 359. — (5) Id., t. I, p. 188. — (6) Id., t. II, p. 263-333.

(7) Id., t. I, p. 270 et 425. — (8) Id., t. II, p. 256, 260. — (9) Id., t. II, p. 296 et 350.

(10) Id., t. II, p. 389. — (11) Id., t. II, p. 342. — (12) Id., t. II, p. 354.

(13) Id., t. I, p. 264. — (14) Id., t. II, p. 176. — (15) Id., t. II, p. 179.

(16) Id., t. I, p. 331. — (17) Id., t. II, p. 278. — (18) Id., t. II, p. 378.

Frère Jacob, du diocèse de Troyes, fit d'abord de grandes difficultés pour le reniement ; mais, ayant vu une longue épée dont on le menaçait, il s'écria trois fois : « *Je reni nostre Sire, puisque vous le voulez* (1). » Gillet d'Encrey, du diocèse de Rheims, à qui l'on proposa de renier, répondit qu'il ne le ferait pas, quand même on devrait lui couper la tête (2). Lorsqu'on leur proposa de partager leurs lits entre eux, plusieurs pensèrent, dans leur simplicité, que c'était dans un but honnête et afin d'obvier à la pénurie des lits (3); et s'il y a eu des aveux d'une extrême gravité sur ce point (4), je me hâte de dire, à l'honneur de nos chevaliers, déjà assez gravement compromis, que ces aveux se restreignent à un petit nombre. Selon leurs différents caractères ou selon leur plus ou leur moins de dévouement inconsidéré dans l'accomplissement de ces épreuves, enfin, selon leur innocence ou leur corruption, les initiateurs étaient durs, exigeants, ou, au contraire, tolérants et modérés (5). Cependant on épiait les actes des

(1) D'après la déposition de Geofroid de Thatan, du diocèse de Tours, la formule du reniement était : « *Je reney Jhesu, je reney Jhesu, je reney Jhesu.* » (Doc. in., t. I, p. 222.)

(2). Id., t. I, p. 249.

(3) Ipse tamen testis non intelligebat in hoc aliquid malum, sed quod hoc fieret propter penuriam lectorum. (T. I, p. 317.)

(4) Voir, pour la perpétration des faits de promiscuité, t. II, p. 122, 137, 213.

Frère *J. de Tortavilla* ne considérait comme un péché que le commerce avec ceux qui ne faisaient point partie de l'ordre. Il nomme celui avec lequel il était de complicité. (Voir t. II, p. 286). — Un frère du diocèse de Besançon dit qu'un grand maître de l'ordre avait abusé trois fois de lui pendant une nuit dans l'île de Chypre. (T. II, p. 290.) — Un autre frère nomme celui qui le tira à part et à qui il n'osa point opposer de refus à cause de l'injonction qui venait de lui être faite dans son initiation. (Id., p. 294.) Quelques-uns dirent qu'ils avaient agi en toute sûreté de conscience, puisque les statuts leur en avaient fait une loi.

(5) Par suite de la tolérance dont je parle, les frères pouvaient feindre les baisers et les crachats : *finxit et sputum non emisit* (Doc. in., t. I, p. 356 et 359). Quelquefois le baiser le plus infâme n'avait lieu que sur la ceinture ou sur la chemise : *super braccal, circa zonam, supra camisiam* (Id., t. II, p. 38, 40). Frère *Eveñ Phily* dit avoir posé sa joue, et non sa bouche, *ad illam partem inferiorem* (Id., ib., p. 372).

initiateurs : les témoins, d'ailleurs, avaient plus ou moins de zèle pour l'accomplissement fidèle des mystères de l'initiation, et les condescendances n'étaient pas sans risques (1). Toutefois, il n'y eut pas de dénonciation ouverte, malgré le blâme tacite que faisaient la plupart des frères, de ces pratiques infâmes qui leur avaient été d'abord imposées à eux-mêmes. Quelques initiateurs allèrent jusqu'à dire au profès : » Au moins renie de bouche. (2) » D'autres disaient à l'initié : Fais cela, et tu t'en confesseras (3). Plusieurs frères voulurent aller im-

Frère *Boin* dit que le ventre de frère *Démar* était si gros, qu'il n'eut pas de peine de feindre le baiser *in umbilico*, où il ne toucha que du nez : *sed nunquam tetigit nisi de naso*.

(1) C'est ce qu'on a vu pour le chevalier *Gaufrid de Gonavilla*, précepteur d'*Aquitaine* et de *Poitou*, initié à l'ordre dans la maison du Temple à *Londres* par frère *Robert de Torteville*. Lorsque ce dernier eut développé au récipiendaire la triste liste des infamies qu'il fallait subir, et qui renversaient toutes les idées d'un jeune homme bien né comme l'était *Gonavilla*, le pauvre frère demanda où étaient son oncle et les autres bonnes gens (bone gentes) qui l'avaient amené en pareil lieu. L'initiateur, voyant sa résistance, lui dit : « Si tu voulais me jurer sur les saints *Evangelies de Dieu* que tu avoueras, si les frères te le demandent, que tu as fait tout ce que j'exige de toi, je t'en ferais remise complète. » — « Je le jure, » reprit aussitôt *Gonavilla*, et l'initiateur le laissa aller après une seule petite cérémonie que voici : frère *Robert* couvrit de la main la croix, et il fallut que le profès lui crachât sur la main ainsi placée. *Gonavilla* nous explique les causes de cet extrême ménagement : lui et son oncle, qui était un des familiers du roi d'Angleterre, avaient l'un et l'autre rendu beaucoup de services à frère *Robert* ; et, quand ce dernier en avait eu besoin, il l'avait introduit plusieurs fois dans l'appartement du roi d'Angleterre. *Gonavilla* avoue qu'ayant été chargé de recevoir successivement cinq chevaliers, il leur épargna tout ce qui lui avait été épargné à lui-même ; mais un jour qu'il était dans une chapelle pour entendre la messe d'un certain frère *Bernard*, celui-ci, qui avait déjà revêtu l'aube en attendant un autre frère pour se confesser à lui, adressa ces mots à *Gonavilla* : « Monsieur, sachez bien qu'il se trame quelque chose contre vous, et qu'il circule certain écrit où vous êtes dénoncé au grand maître de l'ordre et signalé aux autres frères comme n'ayant pas observé les statuts. » (Doc. in., t. II, p. 398.)

(2) *Saltem dicas hoc ore et non corde*. (Id., t. I, p. 571.)

(3) Doc. in., t. II, p. 265.

plorer leur pardon à Rome et demander à entrer dans un autre ordre religieux (1); d'autres n'eurent pas de tranquillité qu'ils n'eussent été se confesser, soit vers des chapelains de l'ordre, soit vers des prêtres séculiers (2). Il paraît même que quelques-uns des initiateurs, s'ils s'apercevaient que leurs initiés fussent quelque temps après sous une impression trop fâcheuse, les rassuraient en leur disant de ne pas prendre au sérieux ce qui s'était passé (3) : ce n'était donc, dans l'opinion de ces derniers, qu'une épreuve d'obéissance et qui ne devait avoir aucune suite pour la foi (4).

L'expression de *comédies sacrées*, par laquelle M. Michelet qualifie

(1) C'étaient frères *Matthieu de Beauvais*, *Jean de Besencourt*, *Jean de Jouvignie*, *Rodolphe de Gardevillier*, *Jean de Trochincourt*, *Pierre de Sausaulay*, *Reginald d'Argivilla*, *Bernard de Sommeveux*, etc. (Doc. in., id., t. II, p. 285.)

(2) Un de ces pénitents reçoit l'absolution à condition de faire dire treize messes du Saint-Esprit. (Id., t. II, p. 313.)—Il est imposé à *Aimeric de Bure* de jeûner treize vendredis au pain et à l'eau. (Id., t. I, p. 318.) — *Radulphe de Gisi* se confesse au frère *Jean de Dijon*, qui se signe, et lui impose le jeûne et les étrivières. « *Incipit se signare et obstupescere, sed finaliter absolvit eum imposita penitencia quod frequenter acciperet disciplinas fortes et duras secreta, jejunaret, etc.* » (Id., t. I, p. 399.)—Un moine des frères mineurs donne pour pénitence à *Jean de Saint-Just* de se fustiger lui-même en disant le psaume *Miserere mei*. (Id., t. I, p. 468.)

(3) L'initiateur d'Odon de Bure, du diocèse de Langres, lui dit, quelques jours après sa réception : *Quod non curaret, quia pro trufa fecerat supradicta* (Doc. in., t. II, p. 110) : or, on sait que le vieux mot français *truffa* signifie se moquer (voir Lacombe).

Un des frères servants qui avaient assisté à l'initiation du chevalier *Bertrand Guasc*, lui dit quelque temps après qu'on n'avait fait tout cela que pour l'éprouver et comme par farce : *ad probandum eundem et causa joci seu trupha*. (Id., t. II, p. 260.)

(4) Plusieurs frères parlent de l'adoration de la croix dans leurs cérémonies, et protestent avec une grande ingénuité de leurs sentiments orthodoxes. (Doc. in., t. II, p. 241, 245.)—Frère Bernard dit que lorsque les Templiers adorent la croix trois fois par an, savoir : dans les deux fêtes de la Sainte-Croix de mai et septembre, et, plus solennellement encore, le vendredi saint, ils sont sans armes, les pieds

ces mystères de l'ordre du Temple (1), est peut-être bien douce; mais je la crois vraie, surtout quand je vois un des initiateurs, au milieu même de ces infâmes mystères, les présenter hautement comme une *raillerie*! En effet, lorsque *J. de Buffarem*, écuyer de l'ordre, fut reçu dans une chapelle du Temple de *Champ-Allemand*, au diocèse de *Nevers*, un des témoins, *Raynaud de Brinon*, lui dit, en riant, pour surmonter sa répugnance de renier le Christ et de cracher sur la croix : « *Ne t'occupe pas de cela, ce n'est qu'une plaisanterie* (2). » On pourrait s'étonner que des secrets si lourds demeuraient longtemps ensevelis dans des âmes qu'ils flétrissaient (3); mais on cessera de s'en étonner si l'on réfléchit à la sévérité de la discipline, au péril qui entourait les révélateurs (4), au poids du serment, au dévouement, à l'obéissance, à la peur de passer pour impie et renégat, sans l'être en effet, et enfin, au sentiment de la honte que le bruit de telles

nus, la tête découverte, et demeurent prosternés à genoux. — Et voici, dans la langue d'alors, les paroles sacramentelles de l'adoration :

Ador te Crist, et benedesc te Crist, qui per la sancta tua crou nos resemist!

Je t'adore, ô Christ, je te bénis, ô Christ, qui, par ta sainte croix, nous as rachetés! (Doc. in., t. II, p. 503.)

(1) Voir Histoire de France de M. Michelet, t. III. p. 127.

(2) Non cures, quia hoc non est nisi quædam *truffa*.... Quod receptor dixerat ei pro *trufa*. (Doc. in., t. I, p. 510.)

(3) Il paraît qu'il en avait transpiré quelque chose; car, d'après ce qu'avait entendu frère *Renart de Bort*, les chevaliers hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, faisant allusion à la simple accolade de leur ordre, prétendaient plaisamment que les Templiers faisaient l'opposé. « *Audivit frequenter impropèrari sibi et aliis fratribus ordinis jocosè ab hospitalariis quod in eorum receptionibus osculabantur tantum in ano* ». (Id., t. II, p. 153.)

(4) Après avoir fait jurer aux frères qu'ils ne révéleraient point les secrets de l'ordre, on les avertissait que, s'ils venaient à violer leur serment, ils seraient mis dans une prison où ils mourraient bientôt, ou de laquelle ils ne sortiraient plus. « *Quod si revelaret, poneretur in carcere in quo cito moreretur, vel nunquam de eo exiret.* »

abominations aurait fait rejaillir sur l'ordre entier, en couvrant chaque individu lui-même de ridicule et d'infamie (1).

Avant de se décider sur le degré de culpabilité de l'ordre, le lecteur sera frappé, je l'espère, d'une chose : c'est du ton d'ingénuité et de la variété infinie de la forme et des circonstances des aveux. C'est une étude de mœurs portant le cachet de la vérité la plus complète. Que l'on veuille bien comparer l'ensemble du petit nombre des *dénégations*, et l'on sera frappé, au contraire, de leur uniformité : on dirait des cédules dictées sur un même papier timbré, tant elles portent un cachet officiel et convenu.

Les commissaires royaux avaient d'abord ahuri les accusés et leur avaient quelquefois arraché des aveux par la violence : aussi les Templiers, et leur grand maître en particulier, protestèrent-ils (2), et, lorsqu'ils furent en présence des hauts dignitaires (3) ecclésiastiques, qui conduisirent les débats avec calme et ménagement, les Templiers reprirent de l'assurance, et leurs dépositions respirèrent toute liberté. C'est parmi ces dépositions dignes de confiance, que j'ai étudié cette grande affaire, laquelle ne doit plus être, ce me semble aujourd'hui, en litige, grâce au *document important* que j'ai pu fournir à la science, et qui cadre si bien avec l'esprit et avec le fond des aveux faits devant l'autorité ecclésiastique.

On ne peut raisonnablement, en face de tant d'aveux circonstanciés, argumenter, en faveur de l'innocence de l'ordre, de la protestation des vingt chevaliers renfermés à Paris, à l'abbaye Sainte-Genève (4), et de trente autres frères renfermés dans la maison de

(1) Le frère *Gervais de Beauvais* dit un jour à *Rodolphe de Prêles* qu'il y avait dans l'ordre un point si essentiel à cacher, qu'il aimerait mieux perdre la tête que de le révéler. (Doc. in., t. I, p. 175.)

(2) T. I, p. 87.

(3) C'étaient l'archevêque de Narbonne et les évêques de Limoges, de Mende et de Lisieux.

(4) Parmi ces premiers étaient *Pierre de Lugny* et *Etienne de Bissey*, Templiers bourguignons.

Jean le Grant, à la Pointe-Saint-Eustache. On a recueilli leurs propres paroles et leur langage même : « Il sont mort (disaient-ils) *plus de vingt mil frer por la foi de Die outres mer.* — *Cant le Sasfet* (1) *fou pris, el souda se fe venir devant quatrevingt* (2) *frere del temple e lor dis ansi coma a presoniers que il reneguesse Dieu Jhesu-Christ lor creator en pena de las testas, les cals frere ne volgio Die renegar, ans en aisi touz perdero las testes per la fe de Die, etc.* »

Mais qu'est-ce que cela prouve contre leurs mystères? A-t-on jamais contesté aux chevaliers du Temple le dévouement et la bravoure? C'étaient d'admirables chevaliers, indomptables à la guerre, en face de leur noble étendard le *beaucéant*, et prompts à placer l'honneur avant la vie. Quand ils ne sont que cinq cents, ils combattent contre cinq mille; à *Tibériade*, ils meurent presque tous, et les survivants refusent de racheter leur vie en embrassant l'*islamisme* (3). Quel décri contre ces braves gens, quelle honte, s'ils eussent cédé à la peur, quand même leur croyance n'eût pas été pure! Oui, l'ordre presque entier se fit ensevelir sous les ruines de *Ptolémaïs*. Honneur donc à cette élite de la chevalerie française! A *Saphad*, dont je parlais tout à l'heure, il n'y en eut que huit qui apostasièrent (4), et de quels noms les appellerez-vous? Mais si l'honneur rend sincère, l'honneur aussi peut faire nier : c'est bien ce qui a fait dire à M. Michelet (5) que le chef de l'ordre, après

(1) La forteresse de *Saphad*.

(2) Ainsi écrit : IIIIXX. (Voir t. I, p. 170, des Doc. inéd.).

(3) Recueil de Bar, ordres religieux et militaires; Paris 1785.

(4) En 1266, les chevaliers du Temple, assiégés dans *Saphad* par le sultan d'Égypte, se rendirent après quarante-deux jours de siège. En violation de la capitulation même et du droit des gens, le sultan proposa pour le lendemain le *mahométisme* ou la mort. Le prieur de *Saphad* passa la nuit à exhorter ses frères à mourir; et, de six cents qu'ils étaient (on a exagéré ce nombre à trois mille), il n'y en eut que huit qui apostasièrent. Tous les autres eurent la tête tranchée. (Recueil de Bar.)

(5) M. Michelet, *Histoire de France*, t. III, p. 203.

avoir tout avoué comme homme et par humilité, put tout nier comme grand maître. Or, les aveux pleinement libres de J. de Molay ne sont pas douteux ; ils sont certifiés dans les Documents inédits comme un fait patent et acquis à l'histoire (1). Ce ne sont pas les poètes qui doivent décider, mais bien les écrivains calmes et impartiaux : à moins qu'on ne s'arrête au jugement de *Dante*, qui, prenant l'histoire à rebours, fait de Clément V un *pasteur sans loi*, et de Philippe le Bel un souverain plein de faiblesse : aussi, pour cela, le place-t-il en enfer, les pieds dans le feu (2) ; à moins, dis-je, qu'on ne s'arrête encore au jugement de Raynouard (3)

..... Sire, ils étaient trois mille (4) !

(1) Voir Doc. in., t. I, p. 95, 506, 528, 630, etc.

Quoiqu'ils eussent fait serment de ne rien révéler, je ne veux pas considérer J. de Molay ni ses compagnons d'infortune comme certains hérétiques endurcis qui préféraient endurer tous les supplices plutôt que d'avouer leurs crimes : tels étaient les *priscillianistes*, dont la maxime était : « *Jura, perjura, secretum prodere noli.* » Jure, parjure-toi, peu importe ; mais ne trahis pas le secret (voir Beausobre). Je crois bien mieux interpréter la simplicité et la franchise loyale et militaire des chevaliers du Temple, en reconnaissant la sincérité de leurs aveux.

(2) Un pastor senza legge
.....
Nuovo Jason sarà di cui si legge
Ne' Maccabei : e come a quel fù molle
Suo rè, così fia a lui chi Francia regge.

(Il Dante. L'Inferno, canto XIX.)

Un pasteur sans loi. . . . ce sera un nouveau Jason, pareil à celui dont parle le livre des Machabées ; et, comme son roi fut faible envers l'autre, ainsi sera, pour celui-ci, le souverain de la France.

(3) En ce qui concerne l'opinion de culpabilité de l'ordre du Temple, bien entendu : car personne ne professe un plus grand respect pour la mémoire, pour les œuvres et pour la science de Raynouard ; et je considère comme très-honorable pour moi d'avoir osé ramasser le gant que cet illustre académicien avait jeté dans l'arène.

(4) Marigni, en faisant au roi le récit de la capitulation de *Saphad*, dit :

Sans doute; et je suis tout prêt, quand je voudrai me reposer dans la poésie, à prendre *J. de Maillé*, un de leurs intrépides grands maîtres, pour *saint Georges* lui-même au milieu des batailles; mais, je le répète pour la dernière fois, il y a deux écueils à éviter dans l'examen d'une pareille dissidence : celui de voir l'héroïsme en tout point, ou le crime et l'infamie partout. Il ne s'agit ici ni de bravoure ni de point d'honneur; il s'agit de choses occultes, de surprise et d'initiations enfin, contre l'attente desquelles, nous ne l'avons que trop bien vu, la simplicité et tous les sentiments honnêtes de plusieurs de ces braves chevaliers étaient impuissants; il s'agit d'affiliations coupables où le petit nombre, à l'abri du mystère, triomphait du plus grand en dépit des remords et des protestations. Un grand homme pour lequel il y a eu peu de matières où son opinion n'ait fait loi, a jugé la question dont il s'agit. Or, je puis donner une telle opinion comme décisive. *Napoléon* blâmait la tragédie de Raynouard, et disait qu'au lieu d'être théâtral, l'auteur s'était trop occupé *d'avoir une opinion sur un fait*. Il ajoutait : « L'entière innocence des Templiers et leur entière perversité est également incroyable (1). »

Pour ce qui regarde Clément V et Philippe le Bel, que prouverait encore, à supposer qu'elle fût vraie, leur mort par ajournement? On a voulu voir du merveilleux dans les soi-disant paroles prophétiques du grand maître, et les amis de l'ordre du Temple n'ont pas manqué d'entretenir cette pensée; mais *de Beausobre* a prouvé que ni le roi de France, ni le pape, n'étaient morts dans les délais que leur aurait

On les égorgea tous; Sire, ils étaient trois mille.

(Rayn. Trag. des Templiers, acte I, scène 5.)

Si le poète eût consulté l'histoire, il eût réduit considérablement le nombre de ces nobles victimes. A la bataille de *Tibériade*, qui avait été bien autrement meurtrière, et qui vit tomber la fleur de la chevalerie du Temple, la perte fut bien au-dessous du chiffre admis par le poète à l'occasion de la reddition de *Saphad*.

(1) Voir les Mémoires de *M. de Beausset*; voir encore à cet égard : *Napoléon, ses Opinions et Jugements*, par Damas-Hinard, 1838.

assignés J. de Molay pendant les premiers instants de son supplice. Quoi de moins étonnant, au surplus, que la pensée soit venue aux partisans des Templiers de faire intervenir en leur faveur la vengeance divine? Ce pieux mensonge n'est pas le premier de ce genre dans l'histoire. Il n'aurait pas été plus surprenant de voir de zélés partisans de la foi ajourner les Templiers eux-mêmes à certain jour pour avoir renié Dieu. Mais voyez la constance des impressions populaires! Lorsqu'après le 13 octobre 1307 (1), et après la première instruction, l'on eut publié à son de trompe que le clergé et le peuple des églises paroissiales eussent à se trouver dans le jardin du palais du roi pour y entendre la lecture des abominations dont on accusait l'ordre (2), le peuple éprouva un sentiment d'horreur : chacun *se signait* et ne *voulait plus rien entendre* (3). Lorsque, le 18 mars 1314, le grand maître est brûlé vif sur la place Dauphine, le peuple se rue vers le bûcher, recueille les cendres *du martyr*, et les emporte comme une précieuse relique (4). Il y a là deux actes qui semblent se contredire ; mais le dernier est encore vrai, parce qu'il était une protestation contre la justice d'alors, qui était allée trop loin.

RECHERCHES SUR L'ORIGINE DU RENIEMENT EXPRIMÉ DANS L'INSCRIPTION DU COFFRET PAR LE MOT *TANKER*, ETC.,
ET SUR LA VALEUR DE L'ÉPITHÈTE LATINE *GERMINANS*.

La solution de cette grave question de *métaphysique anti-chrétienne*, si l'on veut me permettre de parler de la sorte, est cachée dans les mille replis des sectes nombreuses du *gnosticisme* (5). Il est donc nécessaire que, remontant d'abord à l'origine de ces sectes, j'en étudie succinctement avec mon lecteur la filiation, jusqu'au moment où

(1) Jour de l'arrestation des Templiers à Paris et dans toute la France.

(2) Recueil de Bar.

(3) Michelet, Histoire de France, t. III, p. 206.

(4) L'abbé Velly, Histoire de France.

(5) Il y avait plus de 50 sectes gnostiques. (Voir les catalogues de saint Irénée et de saint Epiphane. Voir aussi Gibbon, *Decline and Fall*, c. 25.)

des vestiges certains nous auront conduits dans la voie. Ce n'est pas chose facile, et il nous faudra passer à travers un vrai dédale d'éclectisme syrien, grec et oriental (1).

C'est l'école juive de Syrie (2) qui prend la funeste initiative : car le Juif Simon, contemporain des apôtres, fut le chef de ces *essayeurs de christianisme* qui, ne pouvant secouer le joug de l'ancienne loi pour s'attacher à la nouvelle, restaient *monothéistes* dans le sens de cette ancienne loi, et n'admettaient que des manifestations ou modes d'existence de l'Être suprême prises dans ses attributs propres (3). La première de cet ordre de manifestations, selon ces gnostiques, c'était l'*intelligence*. Toutes leurs sectes ont admis ce principe, et elles n'ont varié que dans la *synonymie*. En effet, Simon a donné à cette première conception de l'Être suprême le nom d'*Hélène*, d'autres l'ont appelée *Ένωια*, d'autres encore *Σοφία* (4), etc. Dans la doctrine des simoniens, cette *intelligence* est la mère de tout ce qui existe. *Ebion* (5), né, comme le premier, dans les croyances judaïques, vint nier aussi la divinité du Christ, dans ce sens, selon lui, que le Sauveur n'était, avant son baptême, que le simple fils de Joseph et de Marie (6). La

(1) Le gnosticisme fut éclectique dans toutes ses divisions, dit Matter. La croyance que la Divinité s'était manifestée dans les institutions religieuses de toutes les nations autorisait des emprunts partout. (Hist. du Gnost., t. I, p. 44.)

(2) Simon, surnommé le *Magicien*, était du bourg de *Gitton*, dans le pays de Samarie. Il était disciple du magicien *Dosithee*, qui prétendait être le Messie prédit par les prophètes. Il propageait sa doctrine dès l'an 41 de l'ère chrétienne. (Voir Pluquet.)

(3) Ces manifestations ou modes d'existence devinrent des *émanations* dans le système des *valentiniens*.

(4) Dans l'inscription de notre coffret, l'*intelligence* porte le nom de *METE*. J'ai suffisamment prouvé ailleurs la synonymie de ce mot avec ceux que je viens de citer.

(5) Il était né au bourg de *Cacata*, près de *Pella*, dans le voisinage de Jérusalem, et prêchait sa doctrine vers l'an 72 de J. C.

(6) Matter, t. III, p. 16. — De Beausobre, t. 1, p. 377.

difficulté pour les Juifs d'abandonner le *mosaïsme* et son bagage tout matériel, afin d'entrer franchement dans le spiritualisme chrétien, a créé les premiers gnostiques et entraîné dans cette fausse science, même après des progrès réels vers le christianisme, les hommes les plus sages. Il s'était fait, dans la Syrie surtout, comme un milieu entre l'ancienne sagesse des nations et la nouvelle; car il n'est pas donné à la vérité de triompher parmi nous sans combats : les Juifs furent donc le premier obstacle à ce triomphe, et il n'a pas été le moindre. On n'a pas généralement coutume de ranger *Ebion* parmi les premiers gnostiques, parce que son christianisme est déjà plus décidé; mais je tenais à montrer par un exemple la difficulté que les premiers chrétiens de la nation juive éprouvaient à dépouiller le vieil homme pour le nouveau. On a qualifié par une épithète assez judicieuse ces premiers néophytes, en les appelant *chrétiens judaïsants*.

La secte de Simon, le véritable père du gnosticisme, eut de nombreux adhérents; mais celui qui éclipsa tous les autres fut le samaritain *Ménandre* (1). Il reconnaissait un Être éternel, mais qui ne s'était jamais manifesté aux hommes; une multitude de *génies* émanant de cet Être suprême avaient formé le monde; des anges créateurs avaient enfermé l'âme humaine dans des organes matériels, et des génies bienfaisants adoucissaient le sort de cette âme prisonnière (2). *Ménandre* avait quelque chose de l'ambition des faux prophètes qui, plus tard, ont fait peser leur joug sur ces mêmes contrées. Il se disait envoyé par la puissance suprême de Dieu, et prétendit baptiser en son propre nom (3).

Ménandre eut de nombreux disciples à Antioche (4), et, dès le premier siècle de l'Eglise, comme on le voit, la *Syrie* était le foyer de toutes les intrigues de l'esprit contre la pureté de l'Evangile. Le

(1) Né au bourg de Capartaije, dans le pays de Samarie. Il était contemporain d'*Ebion*, et prêchait sa doctrine vers l'an 74 de J. C. (De Berault-Bergastel, *Histoire de l'Eglise*.)

(2) Voir Pluquet. (3) Matter, t. I, p. 294. — (4) Pluquet.

second siècle, le plus fécond et le plus ardent de tous en fait d'effervescence gnostique, vit *Saturnin d'Antioche* (1), élève de Ménandre, proposer à de nouveaux disciples un éclectisme nouveau, composé, dit M. Matter, *de tout ce qu'il y avait de saillant dans les croyances qui l'entouraient* (2). En effet, ce système renferme des traces du *duanisme de Zoroastre*, et déjà les idées de la Perse viennent se mêler à celles des philologues syriens.

Voici le fond de ce système : sept anges s'étaient soustraits à la domination de l'Etre souverain, et avaient créé le monde sans sa participation et à son insu ; mais l'Etre souverain prit une forme visible et vint contempler l'ouvrage des sept anges : il vit un être rampant sur la terre, mais ayant une image semblable à la sienne. Cette malheureuse créature était l'homme. Dieu en eut compassion, et, pour relever ce qui participait ainsi de sa propre image, il envoya sur cet être une étincelle, *un rayon de vie divine* (3), et alors l'homme se redressa avec noblesse, et porta ses regards vers le ciel (4). Voilà certainement un mythe d'une grande beauté ; mais ce qu'il faut surtout remarquer ici, c'est que le désordre physique, l'imperfection, le mal enfin, tout cela est réputé venir d'êtres ou de principes inférieurs à Dieu. Cette idée, encore nouvelle dans le gnosticisme syrien, va bientôt devenir féconde dans les écoles gnostiques, à mesure qu'elles s'appliqueront à la recherche de *l'origine du mal*. Ce n'était pas tout de donner à l'homme une âme : il fallait la protéger contre la tyrannie des sept anges ! C'est pourquoi Dieu envoya son fils, qui, en vertu de son essence divine, ne pouvait être enchaîné dans des organes matériels, *mais n'avait pris un corps mortel qu'en apparence, et n'avait souffert et n'était mort pour les hommes qu'en apparence*. De cette manière, *Saturnin* (5), après avoir sauvé Dieu de l'imputation du mal, croyait sauver encore la divinité de Jésus-Christ de la souillure des enveloppes de la chair.

(1) Vers l'année 107 de J. C. — (2) Matter, t. I, p. 332.

(3) Matter, t. I, p. 336. — (4) *Os homini sublime dedit.*

(5) Il était, avec Ménandre, de l'école *simonienne*.

Vers le même temps (1), *Basilide* et *Carpocrate*, tous deux de l'école d'Alexandrie, s'occupèrent aussi de l'origine du mal, question fondamentale que, dans la Perse, *Zoroastre* avait longtemps auparavant posée le premier, et qui agitait alors tout l'Orient, la Syrie comme l'Egypte (2).

Selon *Basilide*, les anges qui occupent la dernière sphère des cieux ont fait le monde : il n'est donc pas étonnant que le mal y règne comme le bien (3); mais alors du moins l'Etre suprême n'est pas responsable de ce mal : cependant, pour le combattre, et ne point l'autoriser, il envoya dans ce monde inférieur *son intelligence* (*νοῦς*), qui, s'étant revêtue de formes humaines, prit le nom de *Jésus*. Les Juifs avaient prétendu le faire mourir sur une croix; mais il était remonté au Ciel, en laissant à sa place *Simon le Cyrénéen*. De là, dit *saint Irénée*, la conclusion qu'il ne faut pas croire à celui qui a été crucifié (4). *Basilide* décomposa l'Etre suprême en huit grandes manifestations : c'est l'*ogdoade*, dont j'ai déjà entretenu mes lecteurs (5).

Carpocrate, pour trouver l'origine du mal, ajusta le judaïsme au christianisme, et les opinions de l'Orient aux systèmes des philosophes grecs; aussi cet éclectisme rendit-il son système presque cosmopolite. Selon ce sectaire, *Jésus-Christ*, fils de Joseph et de Marie,

(1) *Basilide*, l'an 110, et *Carpocrate*, l'an 120. (De Berault-Bergastel, Histoire de l'Eglise.)

(2) Selon *Matter*, d'après les actes de la dispute de *Manés* avec *Archelaüs*, *Basilide* était originaire de la Perse. (Voir *Matter*, t. I, p. 402.)

(3) *Pluquet*, à l'art. *Basilide*.

(4) *Non oportere confiteri eum qui sit crucifixus.*

Ne pas croire au crucifié, à celui qui n'est pas mort et ne mourra point, etc., sont des formules qui reviennent souvent dans la bouche des initiateurs lors des réceptions des chevaliers du Temple. Cette analogie n'est-elle pas bien frappante?

(5) Ce même système de l'*ogdoade* ressort manifestement de plusieurs dispositions soit des figures, soit des caractères alphabétiques de l'inscription du coffret d'Essaïrois, ainsi que je l'ai fait voir dans la première partie de cet ouvrage : autre circonstance bien prépondérante pour admettre le caractère gnostique de ce coffret.

fut pourtant plus que *tout autre mortel* pourvu d'une âme énergique (1). Les âmes, qui étaient d'abord célestes et pures, n'avaient été assujetties à des corps que pour avoir oublié Dieu. Cet oubli fatal les avait fait descendre dans *un monde corporel*, où elles étaient soumises à des anges créateurs de ce monde corporel. Or, c'est parce que J. C. avait une âme d'une forte trempe, qu'il avait résisté à ces anges et avait pu s'affranchir du monde corporel pour retourner dans sa céleste patrie. La même faveur était accordée aux âmes qui imiteraient J. C. (2). Ces idées se rapprochaient du spiritualisme chrétien ; mais il y eut des sectateurs de *Carpocrate* qui outrèrent son système, et, pensant qu'il fallait honorer à leur manière ces anges créateurs, soutenaient que l'âme devait payer comme une dette le tribut attaché aux liens corporels, afin de s'en affranchir plus tôt. Par suite de ce faux principe, les œuvres de concupiscence ne sont pas seulement permises, mais commandées ; et, dès lors, les bonnes et mauvaises actions sont indifférentes de leur nature, ou plutôt il n'y a ni bonnes ni mauvaises actions (3). Les basilidiens raffinaient encore sur ce mysticisme : ils distinguaient des *parfaits*, dont les âmes étaient trop élevées au-dessus du monde matériel pour que la pureté pût en être altérée par aucune volupté des sens (4). Qu'on ne s'étonne donc plus de la corruption des mœurs parmi ces étranges sectaires, et que l'on comprenne alors pourquoi *saint Jérôme* nomme Basilide *le maître des impudicités* (5).

(1) Matter, t. II, p. 189. — (2) Pluquet.

(3) Histoire de l'Eglise par l'abbé de *Berault-Bergastel*, t. I, p. 339 de l'édition abrégée des 24 vol.

(4) Matter, t. II, p. 32.

(5) *Basilides magister luxuriæ et turpissimorum complexuum*. (Hier. cont. Jov., lib. II, cap. 16.)

Saint Irénée (ch. 23) dit que Basilide mettait au rang des choses indifférentes les plus sales débauches ; et saint Epiphane (Hær. 24, § 3, p. 71) disait qu'il n'y a point de vices, point d'impudicités que Basilide ne permît à ses disciples.

Vers le milieu du II^e siècle, parut *Valentin*, d'origine judaïque, et né à Alexandrie (1). Il arrondit encore le cercle de l'éclectisme de Basilide. Embarrassé comme lui de faire dériver le mal et le bien d'un même auteur, il imagina d'abord dans la matière des parties de différentes espèces, les unes régulières, et les autres irrégulières et incompatibles entre elles. Dieu avait formé, par le concours des premières, des corps réguliers; et comme il avait négligé les autres, elles causaient du désordre dans le monde (2): il fallait donc y remédier, et c'est par le système des *émanations* que *Valentin* explique ce grand événement de l'ordre surnaturel. Selon ce sectaire bariolé d'éclectisme chrétien, persan et grec, *l'éternité et l'incompréhensibilité* caractérisent l'Être suprême (3); *des éons* ou émanations de la même nature que cet Être (4), sortent de lui comme la lumière sort du soleil. Pour cette manifestation, et après avoir passé des siècles infinis dans le repos et le silence (5), l'Être suprême se servit de sa pensée (6), et la première *émanation* qui en résulta fut *l'intelligence* (7); *l'éon femme ou l'analogue de l'éon mâle* (8), et le premier *éon* ou premier-né de la création, c'est

(1) Matter. — (2) Pluquet. — (3) Matter, t. II, p. 48.

(4) Matter, t. II, p. 50. — (5) Id., ib., p. 54.

(6) *Ενοια, Χάρις, Σιγή*, comme on voudra.

(7) Pour qualifier cette intelligence, on peut choisir entre *Σοφία*, *METE*, ou autres mots encore. C'est toujours l'âme ou l'*Hélène* de Simon, ou la mère de la vie : *μήτηρ τῆς ζωῆς* des manichéens. (Voir Matter, t. II, p. 80.) — Simon disait que son *Hélène*, qui n'est autre chose que l'âme, était la *brebis égarée*, qu'il était venu chercher et sauver (Epiph., Hæres., 21, n° 3, p. 58). Quelle sacrilège parodie de la délicieuse parabole du bon pasteur! Simon donnait à l'âme non-seulement le nom d'*Hélène*, mais encore celui d'*Ενοια*, et encore celui de *Prounikos* ou *Prunicé*, vertu divine envoyée du ciel dans la matière pour la régir et la dompter. Or, saint Epiphane dit que c'est la même vertu ou éon céleste que les autres hérésies nomment *Barbero* ou *Barbelo*, la mère lumineuse ou la mère des vivants (Epiph., Hæres., 26, n° 10, p. 92; et Hæres., 37, p. 270.)

Ce mot, dit de Beausobre (Histoire critique du Manich., t. II, p. 327), est une altération du syriaque *Bar-Bahal*, c'est-à-dire fils du Seigneur.

(8) Id., ib., p. 55.

Jésus (1); mais, ne voulant pas faire mourir un être émané de Dieu même, comme nous mourons tous, Valentin reconnaissait un *Christ supérieur* qui s'était uni à l'éon *Jésus* pendant la mission terrestre de ce Sauveur des hommes (2).

Deux sectaires ont beaucoup contribué à répandre l'*hérésie valentinienne* dans différentes contrées de l'Asie Mineure, et notamment en Syrie : ce fut d'abord *Tatien* (3), le disciple de saint Justin, et depuis, le chef des gnostiques appelés les *continents* ou *enkratites*, parce qu'ils outraient l'abstinence; puis, ensuite, ce fut *Cassien*, qui changea leur nom en celui de *docètes* ou *apparents*, parce qu'il soutenait avec eux que le corps de J. C. n'avait été qu'*apparent* ou *fantastique*. (4) *Marc* ou *Marcus* (5), originaire de la Palestine et disciple de Valentin (6), fit ses efforts pour répandre en Syrie la doctrine de son maître, et, pour mieux gagner les juifs, il entra dans leur esprit par des théories cabalistiques. Les 24 lettres de l'alphabet, prétendait-il, renferment toutes les forces, toutes les qualités et toutes les vertus possibles, et c'est pour cela que J. C. a dit de lui-même qu'il est l'*alpha* et l'*oméga* (7). « La *tétrade* suprême, ajoutait-il, est descendue » de ses hauteurs inaccessibles pour se révéler à mon intelligence » sous la figure d'une femme (8). Lorsque l'Être suprême prononça » la première parole, ce fut une syllabe de quatre lettres, dont chacun » devint un être, et ces éons composèrent la première *tétrade*; la » seconde parole fut encore de quatre lettres, et cette seconde *tétrade* » réunie à la première forma l'*ogdoade* (9). Une des plus précieuses » paroles de Dieu est le *Λόγος*, c'est-à-dire Jésus-Christ (10). » On aperçoit facilement sous cette forme cabalistique un mélange du système de Basilide et de Valentin. L'*ogdoade* du premier y est surtout en

(1) Id., ib., p. 71. — (2) Id., ib., p. 90.

(3) Vers l'an 171. Il était né en Syrie. (Pluquet.)

(4) De Berault-Bergastel, Histoire de l'Eglise, abrégé, t. I, p. 346.

(5) L'an 151 de J. C. — (6) Matter, t. II, p. 106. — (7) Pluquet.

(8) Matter, t. II, p. 107. — (9) Id., ib., p. 108. — (10) Id., ib., p. 109.

grand honneur. » En effet, dit de Beausobre (1), saint Irénée (2) nous apprend, et après lui saint Epiphane, que le nombre huit était fort sacré et fort mystérieux parmi les *Marcosiens*; ils le trouvaient en divers endroits de l'Ancien Testament, et disaient de l'*ogdoade céleste* qu'elle est infinie, éternelle, sans aucune borne ni de temps ni de lieux, etc. (3).

Marcus s'était attaché à convaincre les femmes, et ce moyen donna une grande vogue à ce sectaire. On pense les abus qui en purent résulter, et on s'explique comment les sectes les plus discréditées, telles que celle des *Ophites*, s'affilièrent à cette branche du valentinisme (4).

Cerdon, syrien d'origine, et qui vint à Rome vers l'an 140 de l'ère

(1) Hist. crit. du Manich., t. I, p. 422. (2) — Hæres., p. 251.

(3) Si le lecteur se rappelle sous combien de formes j'ai signalé l'*ogdoade* dans l'image, dans l'inscription et dans tous les accessoires du coffret d'Essarois, il ne s'étonnera point que je lui signale ça et là la coïncidence des divers systèmes gnostiques à cet égard.

On lit dans Clément d'Alexandrie, au sujet de ces doctrines orientales, ce passage remarquable :

Ὁν γεννᾷ ἡ μήτηρ αὐτοῦ εἰς θάνατον ἄγεται καὶ εἰς κόσμον· ὃν δὲ ἀναγεννᾷ Χριστὸς, εἰς ζωὴν μετὰ τίθεται, εἰς οὐδοάδα. (Apud Clem. Alex., p. 800.)

Traduction : Celui que sa mère met au monde, passe à la fois et dans le monde et dans la mort; mais celui que Jésus-Christ régénère passe dans la vie et dans l'*ogdoade*.

(4) Ainsi firent plus tard les *Ophites*, les *Cainistes*, etc. Saint Epiphane n'a soulevé qu'un coin du voile, en disant des marcosiens : « Ces femmelettes et ces hommes-lets passent la nuit et le jour à soigner leur corps : ils se couvrent de parfums et s'enivrent dans des banquets, et des banquets ils passent à d'autres plaisirs. »

On croira sans peine à de grands désordres, quand on voudra bien réfléchir sur ce que les principales écoles gnostiques, et surtout les *ophites*, avaient des doctrines secrètes et des mystères (Matter, t. II, p. 366) où les initiés passaient par plusieurs grades, et où les plus dignes seulement arrivaient aux dernières communications. Il y avait, comme autrefois en Grèce, les grands et les petits mystères. (Id., ib., p. 380.)

chrétienne (1), fait irruption dans la philosophie persane. Il suppose *deux principes*, l'un bon et l'autre mauvais, indépendants l'un de l'autre. Selon lui, la loi des Juifs ou l'Ancien Testament est l'œuvre d'un être malfaisant; au contraire, la loi des chrétiens ou l'Evangile est l'œuvre du bon *principe* (2). L'éon *Christos*, envoyé aux hommes par le *Dieu inconnu et ennemi de la matière*, ne s'est point confondu avec un corps matériel, n'est point né d'une femme et n'a point souffert (3). *Il n'a revêtu que les apparences de la chair* (4). Valentin avait déjà touché, comme Cerdon vient de le faire, à la doctrine des deux principes; mais cette doctrine, qui agitait alors fortement les têtes, va devenir désormais pour les gnostiques une idée prépondérante : aussi allons-nous la voir aborder de front par un nouveau sectaire.

Si l'on jugeait de *Marcion* par les injures que lui adresse *Tertullien* (5), on risquerait bien plutôt de consulter la passion que l'histoire : heureusement que d'autres Pères de l'Eglise sont de plus calmes appréciateurs (6). *Marcion* était fils d'un saint évêque, né à *Sinope*, sur la côte orientale de la *Paphlagonie*, dans l'Asie mineure. Une liaison coupable avec une vierge qui avait fait vœu de continence, l'exclut de l'Eglise. On dit que, repoussé à Ephèse par les disciples de saint Jean, il rencontra à Rome *saint Polycarpe*; et comme *Marcion* lui demandait s'il le reconnaissait, le saint homme lui répondit : « Oui, je te reconnais pour le fils de Satan. » On ajoute qu'à la demande de son propre père, *Marcion* fut excommunié à Rome dès son arrivée, comme il l'avait été à *Sinope*. Toutefois *Matter* révoque ce fait en doute (7). Quoi qu'il en soit, *Marcion* est un des plus tristes exemples des suites d'une première faute. Celle-ci le jeta dans l'hérésie, et lui attira dans sa famille et ailleurs d'éloquents malédictions. Il eut toutefois la triste gloire d'être chef d'école dans le gnosticisme. Mu par l'ambition

(1) *Matter*, t. II, p. 221.— (2) *Pluquet*.— (3) *Matter*, t. II, p. 223.— (4) *Pluquet*.

(5) *Tertullien* adv. Marc., lib. I, c. 1.

(6) *Saint Irénée*, *Clément d'Alex.*, *Origène*, *saint Epiphane*, etc.

(7) *Matter*, t. II, p. 231.

de se faire évangéliste à son tour, il attaqua l'évangile le plus répandu dans l'Asie mineure, c'est-à-dire celui de saint Jean. Selon lui, Jésus-Christ ne naquit pas d'une vierge, pas même en apparence; il n'emprunta pas un corps à la matière (1) : *c'était un esprit pur* (2) qui quitta les cieux et se montra subitement dans la synagogue de *Capharnaum* (3).

Marcion n'admet donc point ni les souffrances ni la mort de Jésus-Christ : quant à l'homme, il suppose qu'il est l'ouvrage de *deux principes opposés*, et il regarde l'âme comme une émanation de l'être bienfaisant, tandis que le corps est l'ouvrage d'un être malfaisant (4). Aussi Marcion eut-il soin de retrancher dans le Nouveau Testament tout ce qui paraissait combattre son système des deux principes. Il appelait Dieu, *l'ange qui gouverne la matière* ; mais il y a, disait-il, *le Dieu supérieur* (5), *qui est le vrai Dieu, le père inconnu, l'Être suprême* (Matter, t. II, p. 248). L'exposé de cette doctrine des deux principes faisait dire à saint Epiphane qu'il semblait que Marcion eût rapporté son système

(1) Tertull. adv. Marc., IV, 19.

(2) Πνεῦμα μόνον. (Epiph., XLII. Tert., I, 19.)

(3) *Et relicta civitate Nazareth, venit et habitavit Capharnaum maritima in finibus Zabulon et Nephtali.* (Matth. IV, 13.)

(4) Pluquet.

(5) Voir Eusèbe, lib. IV, 11. — Cette doctrine du *dieu supérieur*, on la retrouve jusque dans les dépositions des Templiers. L'initiateur de *Foulques de Troyes* lui dit de ne croire qu'à un *Dieu supérieur* (Doc. in., t. II, p. 384). Celui de *Jean de Chouans* lui dit de ne croire qu'au *Dieu du ciel* (id., ib.). Celui de *Bertrand de Montigniac* lui dit de ne croire qu'au *Dieu supérieur du ciel, qui seul pouvait le sauver* (id., ib., p. 404). Il y a une foule de dépositions de ce genre qui prouvent que les mystères de l'initiation chez les Templiers auraient eu pour but de leur inculquer le *pur monothéisme*. Il y a aussi une très-grande variété dans ces dépositions, mais elles prouvent toutes le mépris qui s'attachait à la divinité du Christ. Un autre disait que si *J. C. avait souffert, ce n'était pas pour nos péchés, mais pour les siens*. A ces mots, le profès reprocha à son oncle, qui était son initiateur, de l'avoir fait entrer dans une telle religion : *quare posuerat eum in tali religione* (id., ib., p. 242).

de la Perse (1). Notre grand *Bossuet* va plus loin encore : il confond volontairement *Marcion* avec le célèbre chef de l'école dualiste, *Manès*, comme on le voit par ces mots : « Après les gentils, qui se croyaient les auteurs et les maîtres de la bonne philosophie, sont venus d'autres hommes que l'on appelait dans l'Eglise *manichéens et marcionites* (2).

Apelles, disciple de *Marcion*, avait pris, dans son attachement pour une femme nommée *Philoumène*, la personnification de l'intelligence dans ce nom même (3). La doctrine de ce gnostique rappelle celle de *Valentin* et des *Ophites* particulièrement, entre les sectaires dont j'ai parlé. *Apelles* était un monothéiste, plus absolu peut être que ses devanciers : car il n'admettait qu'un seul principe éternel, qui ne prenait aucun souci de la matière ; mais on voit se reproduire chez lui la difficulté qui existait pour tous, difficulté consistant à concilier l'origine du mal avec le bon principe : aussi, afin d'éluder ce point scabreux, *Apelles* prétend que le dieu supérieur a créé des anges, et, entre autres, un ange de feu (4), lequel avait, à son tour, créé notre monde sur le modèle d'un autre supérieur et plus parfait (5). *Apelles* était opposé au dogme chrétien de la résurrection de la chair ; il disait qu'en descendant des cieux, Jésus-Christ s'était fait un corps céleste et aérien, et qu'en y remontant, il avait rendu à chaque ciel ce qu'il en avait pris, de manière que l'esprit seul était retourné au sein de la Divinité (6).

Bardesanes, né aux environs d'*Edesse*, sur les frontières de la *Syrie* et de la *Mésopotamie*, florissait à l'époque de *Marc-Aurèle*, qui fut

(1) Justin, Apolog. Epiph., Hæres., 42.

(2) Bossuet, Panégyr. de saint François d'Assise.

(3) Matter, 3, p. 300.

(4) Voici des analogies frappantes : dans l'exposé de la doctrine des manichéens, il est question d'une région de feu parmi les cinq éléments dont se compose l'empire des ténèbres ; — dans le système des sabiens, les mauvais esprits se nomment des anges de feu. (Matter, 2, p. 306.)

(5) Pluquet. — (6) De Berault-Bergastel, loc. cit., t. I, p. 385.

proclamé empereur vers l'an 161 (1). Ses surnoms de *Syrien* et de *Babylonien*, autant que sa *science zoroastrienne*, si je puis m'exprimer ainsi, ont fait croire à quelques-uns à deux Bardesanes. Placé pour ainsi dire entre la philosophie de l'Occident et celle de l'Orient, un esprit de sa trempe devait fondre ensemble les doctrines des deux hémisphères, et préparer la route que devait suivre plutôt que tracer le célèbre *Manès*. Chose étrange! Bardesanes était d'abord un chrétien fervent et avait combattu le gnosticisme (2); mais son imagination l'entraîna peu à peu vers l'attrait séduisant de l'éclectisme le plus pompeux qui se fût encore manifesté. Il publia plusieurs ouvrages (3); mais ce qui répandit puissamment sa doctrine, ce fut la composition de cent cinquante hymnes ou psaumes, auxquels son fils *Harmonius* ajouta de nouvelles poésies du même genre (4). Ces chants avaient tant de popularité, qu'ils furent conservés dans les églises de Syrie depuis la réprobation qui s'attachait à l'hérésiarque lui-même (5).

Bardesanes admettait deux principes : le *père inconnu* ou *Dieu suprême et éternel*, et la *matière éternelle* (6). Il considérait *Satan* comme sorti de la matière et tenant d'elle son origine, ce qui lui donne de l'analogie avec le *Bélial* des cabalistes. *Christos* est le premier-né ou le premier éon de *Dieu*. — Le Saint-Esprit ou *πνεῦμα* est considéré par notre sectaire comme épouse, et répond à la *Σοφία* des autres gnostiques (7). Avec elle, il admettait sept *syzygies* ou émanations. Pour compléter l'*ogdoade* (8), au nombre de ces *syzygies* ou

(1) Matter, t. I, p. 353. — (2) Id., ib., p. 352.

(3) Des commentaires sur l'Inde, des dialogues sur le destin, des apologies, des hymnes, etc. (Théodoret, Hæret. Fab., lib. I, p. 209. — Eusèbe, Hist. eccl., lib. IV, c. 30.)

(4) L'abbé Foucher. Mémoires des Inscriptions et belles-lettres, t. XXXI, p. 449.

(5) Matter, t. I, p. 361.

(6) Matter, t. I, p. 365. — (7) Id., p. 369.

(8) Au nombre de ces *syzygies* ou émanations, Bardesanes plaçait le soleil et la

émanations, Bardesanes plaçait le soleil et la lune : c'est encore un rapprochement à faire avec le système de *Manès* (1).

Christos vint au secours de l'âme, pour s'unir avec elle comme sa primitive compagne : aussi Bardesanes, dans une de ses hymnes ou chants religieux, représentait-il l'union de *Σοφία* et de *Christos* sous l'image mystique d'un hymen (2). L'âme de l'homme dérive des *éons*, et elle est une véritable émanation de l'Etre suprême (3). Le corps qui la revêt n'est que *cette tunique de peau dont le créateur entoura les purs esprits d'Adam et d'Eve après leur péché* (4). Jésus-Christ était revêtu d'un *corps céleste*, et il ne souffrit qu'une *mort apparente* (5). Bardesanes, comme chef d'école, est venu clore le deuxième siècle, qui est celui du triomphe de la *gnose* ; c'est lui qui, après avoir, dans un éclectisme subtil, mêlé les croyances de Zoroastre avec la *cabale* des Juifs, avec les *émanations* de Valentin et l'*ogdoade* de Basilide, etc., est l'anneau précieux qui rattache tous les gnostiques d'Occident au système de *Manès*, dont je vais parler.

Albupharage place la naissance de l'hérésie manichéenne sous Aurélien, vers l'an 268, et le P. *Pagi*, vers l'an 270 ; d'autres, et l'abbé de *Berault-Bergastel* est de ce nombre, indiquent l'année 277. Ce dernier suit, en cela, l'opinion du pape *Léon I^{er}*, opinion la plus probable, et qui se rapporte, à un an près, au temps fixé par la *chronique*

lune (Matter, t. I, p. 371) : c'est encore un point de conformité avec notre coffret, qui, de chaque côté de l'image ou *METE*, laisse voir le soleil et la lune au nombre des émanations formant l'*ogdoade*.

(1) Saint Augustin, de *Hæres.*, 46, a dit des manichéens : *Solem et lunam adorant*. En effet, dit de Beausobre (*Hist. crit. du Manich.*, t. II, p. 362), les manichéens n'honoraient que le soleil et la lune comme *parties du bien*, et méprisaient les autres *astres comme parties du mal*. Le pape Léon I^{er} (*Sermo 7 in natal. Dom.*) dit qu'il y avait des chrétiens qui, avant d'entrer dans la basilique de Saint-Pierre, s'arrêtaient sur une éminence, et s'inclinaient devant le soleil. Vraisemblablement le culte de ces chrétiens était altéré par le manichéisme.

(2) Matter, t. I, p. 378. — (3) Id., ib., p. 381.

(4) Eusèbe, *Prép. évangél.*, p. 834. — (5) Matter, t. I, p. 388.

d'*Alexandrie*, laquelle affecte l'année 276 à la publication des erreurs de Manès, c'est-à-dire sous les consuls *Tacite* et *Emilien*. J'adopte volontiers cette dernière époque; car c'est en 277 que Manès, à la suite d'une conférence publique avec *Archélaüs*, évêque de *Césarée*, fut couvert de confusion et obligé de fuir pour ne pas être lapidé par le peuple; et il est assez raisonnable de penser que *Manès* avait déjà fait connaître sa doctrine avant d'avoir le droit d'en venir à une discussion publique avec un évêque.

Le Persan Manès n'est ni le premier ni l'unique auteur de son système : c'est la vieille *doctrine du dualisme*, celle des mages (1), celle de Zoroastre (2), celle de Platon (3), et de Pythagore (4) : car Tertul-

(1) Les mages disaient : De toute éternité, il existe un *esprit* aussi mauvais que Dieu est bon. Dieu est lumière; *Arimane* est ténèbres. (L'abbé Foucher; *Mémoires des Inscriptions*, t. XXXI, p. 210.)

(2) L'abbé Foucher, loc. cit., p. 108 et 172, distingue deux *Zoroastres* : le premier, dit-il, institua les *mystères secrets*, dont le but était de faire connaître le *vrai Dieu*. D'après ce premier *Zoroastre*, il y a deux principes coéternels, indépendants et souverains chacun dans leur ordre : *Oromaze*, auteur du bien; et *Arimane*, auteur du mal.

Le deuxième *Zoroastre* plaçait sous la dépendance d'un être souverain et indépendant deux anges, l'un de lumière et source de tout bien, l'autre de ténèbres et source de tout mal.

(3) Voici un axiome de la *Rép. de Platon* (de *Rep. II*) : « Dieu est l'unique cause de tous les biens; mais, pour les maux, il n'en peut être la cause, il faut les attribuer à tout autre qu'à lui. »

Selon le témoignage de *Pline* (lib. XXX, cap. 1), le philosophe *Hostanès*, qui avait suivi *Xercès* en Grèce, y avait répandu les doctrines orientales, que les Grecs, avec leur vive curiosité naturelle, avaient reçues avidement : « Hic maxime Hostanes, ad rabiem non aviditatem modò scientiæ ejus Græcorum populos egit. »

(4) *Pythagore*, dit l'abbé Foucher (loc. cit., p. 217), convenait avec les mages que le mal ne pouvait venir de Dieu : il fallait en chercher l'origine dans une *substance* *incrée*. Si nous en croyons saint *Épiphane*, *Scythien*, le premier maître de *Manès*, au moins par ses écrits, était redevable du dogme des deux principes à *Pythagore* lui-même (*S. Epiph. advers. Hæres.*, p. 619). Au surplus, la philosophie de

lien disait fort spirituellement que Platon avait donné le goût et l'assaisonnement à toutes les hérésies (1); c'était enfin, et nous l'avons vu par l'analyse rapide qui précède, c'était, dis-je, cette même doctrine que nous trouvons enveloppée dans les systèmes les plus variés des sectes gnostiques. En effet, une idée presque dominante de l'école de Syrie, même depuis *Ménandre*, c'est celle de deux principes opposés (2). Comment, puisque les gnostiques connaissaient la doctrine des mages et de Zoroastre, Manès lui-même n'aurait-il pas connu celle des gnostiques? Bardesanes et Harmonius fils de ce dernier l'avaient assez popularisée dans *Edesse*, dans la Mésopotamie et dans toute l'étendue de la Syrie, pour que l'affranchi *Cubricus* ou *Corbicius*, qui, dans la capitale du roi de Perse, prit le nom de *Manès* ou *Maniché* (3), pût en apprendre quelque chose (4). Il s'enfuit de Perse en Mésopotamie (5), et là triomphait alors la gnose de *Valentin* par la faveur que lui avaient donnée les écrits de Bardesanes et d'Harmonius. Le succès de cette secte gnostique paralysa d'abord les efforts de Manès; mais comme il avait de grands desseins et de la vigueur d'esprit, il forma des missionnaires (6).

Ceux-ci s'aperçurent bientôt qu'ils n'avaient pas de plus redoutables adversaires que les chrétiens (7); et ce fut alors que *Manès*,

Pythagore était pour beaucoup un emprunt fait à celle des Chaldéens : il ne faut donc pas s'étonner si les doctrines de Manès se rencontrent avec les siennes.

(1) Doleo bona fide Platonem omnium hæreticorum condimentum factum. (De anim., cap. 23.)

(2) Comment les Juifs n'auraient-ils pas rapporté ces doctrines de l'Orient après leur captivité.

(3) De Beausobre, loc. cit., p. 15.

(4) Hégémonius témoigne que *Basilide* lui-même alla prêcher sa gnose chez les Perses : *fuisse prædicatorem apud Persas etiam Basilidem*. (Hégémon., Act., p. 101.)

(5) De Berault-Bergastel, loc. cit., t. II, p. 215.

(6) Trois de ses disciples : *Thomas*, *Buddas* et *Hermas*, allèrent prêcher le manichéisme jusqu'en Égypte et dans l'Inde. (Pluquet.)

(7) Id. Le christianisme, dit l'abbé Foucher (Mém. des Inscriptions et Belles-Let-

alliant sa doctrine à celle du christianisme, put enchaîner la gnose elle-même, et donner à son système une autorité qui ne s'est atténuée, soit en Asie, soit en Europe, qu'au ^{xiii}^e siècle. Manès est venu à une époque où la grande question de l'origine du mal agitant toutes les sectes chrétiennes, et où, par conséquent, les semences du *magisme* avaient déjà germé parmi les gnostiques. Aussi Manès eut-il moins de peine dans son éclectisme *christiano-oriental*, si l'on autorise ce mot, que s'il eût été le premier inventeur du système qui porte son nom. Ayant pour but de gagner à la fois les Perses et les chrétiens, il lui fallait créer un système fort et complet, et conciliateur en même temps des nombreuses sectes répandues en Perse (1). Manès donnait à sa doctrine le nom de *doctrine chrétienne*, et se disait le *Paraclet* (2). Il définissait Dieu *un être incorporel*, et cette définition pure, avec d'autres semblants du christianisme, avait trompé saint Augustin lui-même (3).

tres, t. XXXI, p. 145), s'était répandu dans la Perse dès le temps de *Bardesanes*, au ⁱⁱ^e siècle de l'Eglise. Il y avait alors des chrétiens jusque dans la *Bactriane*; mais ils étaient en bien plus grand nombre dans l'*Abiadène*, qui répond à l'ancienne *Assyrie*. La foi y avait été apportée par *saint Thomas*.

Les chrétiens avaient une si grande prépondérance en Perse vers le milieu du ^{iv}^e siècle, qu'ils essayèrent une persécution de la part du roi Sapor II, dont voici les titres superbes : *Rex regum Sapor, particeps siderum, frater solis et lunæ*, etc. Je ne parle pas sans motif de ces titres fastueux, parce qu'ils rappellent le culte des Perses pour le soleil et la lune, culte dont j'ai été obligé de parler à l'occasion des images de ces astres qui se remarquent sur le couvercle du coffret d'Essarois.

(1) Shérستاني fait monter le nombre de ces sectes à 70. (L'abbé Foucher, loc. cit., 7^e mémoire.)

(2) De Beausobre, loc. cit. p. 15.

(3) A l'âge de 20 ans, saint Augustin était manichéen. Tillemont met la chute de saint Augustin dans le manichéisme à l'année 374; or, ce grand saint était né en 354. Le même Tillemont place la conversion d'Augustin vers l'année 386, ce qui ferait durer 12 ans l'erreur où ce célèbre athlète du christianisme s'était laissé entraîner.

Pour conserver une ombre de la Trinité, Manès plaçait le Père dans le ciel le plus élevé, le Verbe dans le soleil et dans la lune, et le Saint-Esprit dans l'air. Il y avait une lumière pure consubstantielle à Dieu : c'était celle émanant d'êtres lumineux placés au-dessus de la région sublunaire. Quant à la matière, elle occupait l'espace placé au-dessous de cette même région (1). Voilà un univers tout spirituel, comme dit l'abbé Foucher, et que Dieu produit en se répandant pour ainsi dire hors de lui-même, en faisant sortir de sa substance une multitude infinie d'émanations (2). « Le Verbe, qui résidait dans » le soleil et dans la lune, descendit sur la terre, se revêtit de la sim- » ple apparence du corps humain, parut souffrir la mort et ressusciter (3). »

Manès, dit de Beausobre (4), enseignait qu'avant la création du monde matériel, la Divinité vivait dans son empire avec ses glorieux et bienheureux éons, dont on ne saurait compter le nombre ni mesurer la durée ; mais comme le mal, qui est une imperfection, ne peut sortir de la perfection même, Manès, dit saint Jérôme, n'a introduit un principe du mal que pour garantir Dieu d'en être l'auteur (5). Le livre de Manès, livre intitulé des Mystères, débutait ainsi : De toute éternité existent deux êtres souverainement opposés, savoir Dieu et la matière, la lumière et les ténèbres (6). La matière ou le monde corporel n'est point l'œuvre de Dieu, mais de Satan. Aussi voici venir

(1) L'abbé Foucher, loc. cit., p. 470. — (2) Id., ib., p. 456.

(3) Id., ib., p. 458.

Les manichéens, dit saint Augustin (de Fide, cap. 28), disaient que le prince des démons avait été crucifié à la place du Seigneur. Ils voulaient bien croire, ajoute saint Augustin, que J. C. avait fait semblant d'avoir faim, de boire, de manger, de dormir, de souffrir, de mourir enfin : « omnes humanæ conditionis simulavit affectus. » (Faust. ap. S. Aug., l. XXVI, 2.)

(4) Loc. cit., t. I, p. 569.

(5) *Ut Deum a conditione malorum liberet, alienum mali induxit auctorem.* (Hieron., cap. 5.)

(6) S. Épiph., Hæres, 66; et Tite de Bostres, dans son livre contre les manichéens.

une conséquence qui a porté de tristes atteintes à la dignité humaine :

Le corps étant la substance de Satan, pendant que l'âme est substance divine, elle n'est donc pas comptable de ce que Satan peut opérer dans ses propres membres (1). En d'autres termes, dans ces deux moi de nature toute différente, l'un est sans liberté pour le bien, et l'autre sans liberté pour le mal : il n'y a donc plus ni morale, ni vice, ni vertu. On sent combien un tel système abandonnait les hommes au libre essor de leurs instincts dépravés : il ne faut donc pas s'étonner d'entendre le pape Léon le Grand (2) dire que les manichéens avaient des mystères si abominables, qu'il ne pouvait les exposer ouvertement sans porter atteinte à l'honnêteté (3). Qu'on se rappelle les branches les plus corrompues des quelques sectes gnostiques dont j'ai signalé plus haut les tristes écarts, et l'on verra quelles frappantes analogies existaient de ce côté-là entre les gnostiques et les manichéens (4).

Ce n'est point que *Manès*, pas plus qu'aucun chef d'école, ait pensé autoriser le vice; mais ils ont prétendu seulement le subir comme une nécessité de leur nature. Le pas est glissant, j'en conviens; cependant, s'il s'est trouvé des manichéens qui ont abusé de ce principe dans le sens du désordre, il y a aussi des manichéens qui lui ont opposé la continence. Certains eurent le vin en hor-

(1) L'abbé Foucher, loc. cit., p. 460. Je cite ses propres paroles, afin d'exposer fidèlement la dangereuse doctrine du manichéisme.

(2) C'est le pape Léon I^{er}, élu en 440. Il découvrit à Rome, en 443, et en fit chasser un grand nombre de manichéens, que la persécution dont ils étaient l'objet dans l'empire d'Orient avait jetés en Italie. (Art de vérifier les dates.)

• (3) Sermon IV, ep. 11, ad episc. per Ital.

• (4) Les Grecs, dit de Beausobre (loc. cit., t. II, p. 742), accusaient les manichéens d'un crime trop connu en Orient et en Italie. *Tollius* et *Cotelier*, dans la formule d'abjuration que les Grecs faisaient souscrire aux *manichéens* qui se convertissaient, font dire au prosélyte : J'anathématise ceux qui commettent le péché contre nature.

reur, à cause des écarts auxquels il entraîne (1), et ressemblèrent en cela à une branche de la secte gnostique des *encratites* (2): tant il est vrai que Manès n'a rien oublié pour se concilier les sectes chrétiennes. Aussi, lorsqu'il envoya de la Perse ses principaux disciples dans les pays les plus éloignés, ces ambassadeurs furent-ils reçus à bras ouverts partout où il y avait des gnostiques (3): car ces sectes, extrêmement divisées entre elles, virent dans le système complet et formel de Manès un centre de ralliement. Depuis lors, les noms des chefs gnostiques les plus connus, *Ménandre*, *Basilide*, *Valentin*, *Marcion*, etc., etc., disparurent dans un nom unique qui est celui de *Manès*. Il n'y eut plus de gnostiques, mais des manichéens (4). A l'imitation de quelques sectes gnostiques, Manès, dit l'abbé Foucher, avait pris saint Paul pour modèle (5): aussi verrons-nous plus tard des sectaires sous le nom de *Pauliciens*. Manès n'admettait ni simulacres, ni images, au point que les défenseurs des images accusaient les iconoclastes d'être manichéens (6). En revanche, ces derniers avaient emprunté au *magisme* toutes sortes d'idolâtries et de superstitions mystiques: par exemple, leur hiérarchie des anges ou éons participe autant des idées orientales que du christianisme (7);

(1) De Beausobre, loc. cit., t. II, p. 721.

(2) Les *encratites* ou *continents* considéraient le vin comme un poison mortel pour la chasteté: aussi *Sévère*, l'un des plus célèbres de cette secte, avait-il imaginé ce singulier mythe: Le diable engendra le serpent, qui, sentant en lui les aiguillons de la concupiscence, se mêla avec la terre comme un mari avec sa femme; et, la terre étant devenue grosse de la semence du serpent, elle enfanta la vigne. C'est à cause de cela que les branches de la vigne imitent les plis et les replis du serpent. (S. Epiph., *Hæres.*, XLV, p. 388.)

(3) Eutychius dit que *Hierax*, un des douze disciples ou missionnaires de *Manès*, eut tant de succès en Egypte, que la plupart des moines de cette contrée devinrent manichéens. (De Beausobre, loc. cit., t. II, p. 742.)

(4) Voir l'abbé Foucher, loc. cit., p. 468.

(5) L'abbé Foucher, loc. cit., p. 473.

(6) De Beausobre, t. II, p. 704. — (7) Id., ib., p. 623.

et *Manès* ne manqua pas d'enter sur la gnose une des plus chères idées des mages, c'est-à-dire la métempsycose. *Tyrbon* le dit formellement dans sa relation à *Archélaüs* (1). C'est ce mélange habile d'idolâtrie et de christianisme que saint Augustin reprochait aux manichéens en leur donnant le nom de *schismatiques du paganisme* (2).

Jevaisensigner des exemples frappants : ainsi, l'*eucharistie* n'était pour les manichéens qu'une cérémonie d'action de grâces en mémoire du *crucifement mystique* du Sauveur (3) ; puis encore *Manès*, confondant avec intention les doctrines orientales avec celles des apôtres, et celles des gnostiques avec les idées platoniciennes, remplaça l'*intelligence* *Σοφία* (4), à qui *Dieu*, le père de cette *sagesse* ou *intelligence*, avait communiqué le germe de la création et le pouvoir d'enfanter le monde matériel (5), il la remplaça, dis-je, par tout ce qu'il y a de plus *mystique* en fait de conception, par un *Jésus passible* qui pend à tous les arbres et rampe dans les plantes (6). Et comment s'opère cet étrange mystère ? Le voici :

Le *Saint-Esprit*, qui réside dans l'air, répand dans la terre ses écoulements spirituels, lesquels trouvent les fibres et les racines des plantes, s'y insinuent, montent dans les branches, et passant dans les fleurs et dans les fruits, deviennent le *Jésus passible*, parce qu'on les coupe, parce qu'on les mange, et qu'on leur fait ainsi souffrir de la douleur (7).

(1) Id., ib., p. 491. — (2) Id., ib., p. 629. — (3) De Beaus., loc. cit., p. 704.

(4) *Σοφία*, *ἔννοια*, *voûs*, *METE*, comme on voudra.

(5) Voilà, comme on le sait, le fond du gnosticisme.

(6) Voir saint Augustin, de Morib. Manich., cap. 15 et 16, et contra Faustum, liv. VI. — Qu'on veuille bien se rappeler aussi notre inscription du coffret.

(7) De Beausobre (loc. cit., t. II, p. 558) ne fait que traduire ici saint Augustin lui-même.

La métempsycose des manichéens allait jusqu'à donner des âmes aux semences des fleurs, à celles des fruits et des légumes, pour traduire fidèlement :

Τὰ σπέρματα βοτανῶν, καὶ γεννημάτων καὶ ὀσπρίων ψυχὰς εἶναι. (S. Epiph., p. 649.)

Selon le manichéen *Fausto*, contre lequel saint Augustin a entamé une polémique extrêmement curieuse, c'est ce *Jésus passible* qui est le salut et la vie des hommes (1); mais l'âme, d'après une opinion immémoriale, est souillée ou purifiée par les aliments : ceux qui la souillent, ce sont les corpuscules de la chair et du sang des animaux, *corpuscules brûlant de concupiscence*, et véritables semences des vices chez les hommes; ceux qui la purifient, ce sont les plantes et les fruits, parce que cette dernière alimentation ne contient ni *appétit irascible* ni *appétit concupiscible*. De là, chez certaines sectes manichéennes, une vie ascétique et pleine de continence et l'abstention complète de la chair des animaux (2). Le pythagorisme, comme on le voit, n'était pas étranger à cette portion de système manichéen.

Ces données font voir que l'habile chef du manichéisme n'avait pas établi sa doctrine sur l'impureté et sur le vice, ainsi que certains l'ont dit. J'admettrai volontiers que des sectateurs abusent d'un système, surtout lorsqu'il y donne prise; mais je ne croirai jamais que le chef d'une école philosophique ou religieuse prenne pour base quelque chose qui ravale les hommes à la condition des bêtes. Un *spiritualisme mystique*, au contraire, fait, ce me semble, la base de la doctrine des manichéens. Ils ont de la vénération pour toutes cho-

Les manichéens enseignaient que l'arbre pleure lorsqu'on en cueille le fruit, et que ce fruit même sent de la douleur : *Nec aliquid inde sine cruciatu eorum quemquam posse vellere aut carpere*. (S. Aug., loc. cit.)

(1) On sait quel incroyable abus Manès ou ses sectateurs faisaient, par leur hérésie, du sublime mystère de la consécration du pain dans l'eucharistie. C'est ainsi qu'ils ont torturé la plupart des croyances pour produire leur triste unité systématique.

(2) Voir de Beausobre, loc. cit., p. 557.

Il y eut des manichéens dévots qui exagéraient au point de ne faire cas que des figues et des melons, comme fruits plus charnus et plus remplis de trésors de Dieu, de *Jésus passible*. (S. Aug., de Morib. Manich., cap. 16.)

ses, dit leur historien (1), à cause de la présence de J. C. dans toutes choses; et substituent partout l'amour de Dieu à la crainte de Dieu (2).

C'est bien là cette espèce de *quiétisme* dont le fantôme s'est réveillé un beau matin du XVII^e siècle, sur l'oreiller d'un illustre évêque de France (3). On peut suivre cette pensée ingénieuse due à notre savant historien M. Frantin (4), pensée qu'il a émise dans une notice dont il a bien voulu honorer la première partie de cet ouvrage.

Quoi qu'il en soit, CE JÉSUS PASSIBLE, QUI PEND A TOUS LES ARBRES, ET RAMPE DANS LES PLANTES, a une analogie frappante avec ce METE QUI FAIT GERMER ET FLEURIR (5). Je n'ai pas achevé d'établir la filiation du gnosticisme avec la doctrine de Manès; mais j'ai déjà, il me semble, assez élucidé la question, pour qu'on aperçoive leur conformité. A présent, je vais tâcher de compléter cette filiation, en suivant les époques.

Le gnosticisme sembla s'éteindre après le III^e siècle; mais cette disparition fut plus apparente que réelle: la transmission en était secrète, soit au sein de l'Eglise, soit au sein des familles, comme le judaïsme, qui se conserve à travers les âges et les religions dominantes. Au surplus, le *gnosticisme* put s'éterniser en s'alliant au manichéisme et en lui cédant le pas (6). Ainsi paré et éclatant de richesses

(1) De Beausobre, loc. cit., p. 591.

(2) Hom. de Clément XVI, n° 11, p. 735. — (5) Fénelon.

(4) Auteur des *Annales du Moyen Age*, etc., membre de l'académie de Dijon.

(5) Voir, dans cet ouvrage, le tableau explicatif de l'image du coffret d'Essarois.

(6) Voici un exemple de cette alliance, au risque de me répéter: Fauste, évêque ou soi-disant tel des manichéens, grand joueur de la secte, et contre lequel saint Augustin a fait un traité célèbre, reconnaissait le *Père*, habitant la lumière inaccessible (je laisse parler Bossuet); le *Fils*, résidant dans la 2^e lumière, qui est la *visible*; mais étant double, selon l'apôtre, qui nous parle de la vertu et de la sagesse de Jésus-Christ, sa vertu résidait dans le soleil, et sa sagesse dans la lune. La demeure du Saint-Esprit était dans l'air qui nous environne. (Bossuet, Hist. des Var., liv. XI.)

d'emprunt, le manichéisme jeta des racines profondes. Il avait, dit Bossuet (1), des prestiges et des illusions inouïes pour tromper les simples; *on y passait un long temps sans le savoir*. Ce fut en vain que la législation romaine s'arma contre les manichéens, de 372 à 428 (2); ce fut en vain que Valentinien et Théodose I^{er} sévirent contre eux, qu'Honorius déclara leur doctrine un crime public, et que Théodose II les proscrivit par des lois rigides: ils se propagèrent de plus en plus, comme si la persécution était l'aliment le plus favorable à ce genre d'incendie.

Ils narguèrent le pouvoir, et tinrent leurs réunions secrètes jusqu'au pontificat de Léon le Grand (3). Attaqués vigoureusement par ce grand athlète du christianisme, ils se dispersèrent après avoir été condamnés par un synode et bannis par le sénat; mais ce fut pour infester toutes les provinces de l'empire sous des noms divers. Au v^e siècle, on les voit s'insinuer dans les bonnes grâces de l'empereur grec Anastase; au vi^e, *Théodora*, de comédienne devenue impératrice et femme de Justinien, les favorise. Au vii^e ils prennent le nom de *Pauliciens* (4), que leur confère un de leurs docteurs *Constantin Sylvanus*, parce qu'il s'attache particulièrement aux écrits de *saint Paul*; puis, après avoir prêché leur doctrine aux environs de *Samosate* (5), ils la propagèrent jusque dans les contrées de la Cappadoce et du

(1) Id., *ibid.*

(2) Voir Matter, 2^e édit., t. III, p. 213; et Schmidt, *Hist. des Cathari*, t. I, p. 17.

(3) Vers 440.

(4) Matter, t. III, p. 218, dit que cette secte est une résurrection des *gnostiques marcionites*; et Schmidt, t. II, p. 262, dit que les pauliciens viennent d'un parti gnostique de la Syrie.

(5) Capitale de la *Comagène*, à l'extrémité nord de la *Syrie*, et sur les frontières de l'*Arménie*.

Voir Matter, t. III, p. 215; et Bossuet, *Hist. des Var.*, liv. XI. Ce dernier pense que le nom de pauliciens vient à ces sectateurs de Manès du nom de *Paul* leur chef; mais plusieurs graves autorités m'empêchent de partager cette opinion.

Pont (1). Au viii^e siècle, *Constantin Copronyme*, ennemi des images, et passionné pour la magie (2), ne pouvait manquer d'être favorable aux Pauliciens. Il leur permit donc de s'établir à Constantinople et dans la Thrace (3). C'était leur ouvrir la porte de l'Occident, et les déchaîner sur l'Europe. Au ix^e siècle, ces *manichéens* (4) eurent des phases diverses : d'abord, ils furent protégés ouvertement par l'empereur grec Nicéphore (5); l'impératrice Théodore, veuve de Théophile, voulut les convertir par la persuasion, puis, employant la rigueur, elle les poussa à la rébellion. Ils s'allièrent aux Arabes ou musulmans, qui étaient alors tout-puissants en Asie (6), et tinrent

(1) Dans le voisinage de *Néo-Césarée*, au centre du royaume de Pont. (Gibbon, chap. 54, Déc. de l'Emp. rom.)

(2) Ségur, loc. cit., t. II, p. 410 et suiv.

(3) Gibbon, loc. cit., ch. 54.

(4) Le patriarche Photius ne croit pas les *pauliciens* autres que des manichéens. (Photius adv. Paulicianistas seu recentiores Manichæos, lib. XIV Bib. coisl., p. 349.) — Théophaues a la même opinion : « Les *manichéens*, dit-il, sont maintenant appelés pauliciens. (Joan. Ozniensis adv. Paulic., p. 87.) *Pierre de Sicile*, qui a écrit sur ces sectaires ce qu'il y a de plus précis, et qui pouvait les connaître d'autant mieux qu'il avait été envoyé près d'eux en ambassade par l'empereur Basile (Matter, t. III, p. 215 et 218; et Bossuet, loc. cit.) *Pierre de Sicile*, dis-je, ne doute pas qu'il n'ait affaire à des *manichéens*. De même que ces derniers, les *pauliciens* préférèrent *saint Paul* à tous les écrivains sacrés (Matter, t. III, p. 217); ils combattent le culte des images (id., ib., p. 222); ils considèrent l'Ancien Testament comme l'œuvre du *mauvais principe*, repoussent l'incarnation, et regardent le corps de J. C. comme un fantôme; ils s'abstiennent de la chair des animaux (Bossuet, loc. cit.); ils professent peu de respect pour la croix (Matter, ib., p. 237), et commettent toutes sortes d'impuretés (id., ib., p. 242), etc.

L'opinion que les *pauliciens* ne sont autres que des manichéens est aussi celle de Lambert Daneau (Notæ in Augustinum, cap. 46, fol. M. 119), et celle de Thomassin (de l'Unité de l'Eglise, t. I, part. II, ch. 9, p. 378).

(5) Cedrenus, t. II, p. 480 et 541. — Bossuet, loc. cit.

(6) Dès 741, les Sarrasins étaient maîtres de la Syrie, de la Perse, de la Palestine, de l'Afrique et de l'Espagne (Ségur, loc. cit., t. II, p. 410), et sans le génie guerrier de Charles Martel, les Francs pouvaient devenir leurs tributaires.

pendant plusieurs années l'empire d'Orient en échec (1). Les Arabes, sans cesse en guerre avec l'empire grec, acceptaient facilement comme alliés tous ceux qui passaient pour ennemis du christianisme, quelque dissidence religieuse qu'il y eût d'ailleurs entre eux-mêmes et ces alliés. Un fond de *monothéisme* suffisait pour les satisfaire et s'attirer leur sympathie : nous nous en assurerons mieux en avançant.

Les manichéens guerriers, contre lesquels les empereurs marchèrent en personne à la tête des armées, furent d'abord vaincus. Basile le Macédonien les dispersa ; mais, pour rallier leurs forces et se maintenir contre un ennemi puissant, ils bâtirent ou fortifièrent la ville de *Téphrice* (2) dans une position imprenable, entre *Sirwas* et *Trébisonde*, en Arménie. De là, ils inquiétèrent les généraux grecs, et, conduits par *Carbéas*, homme plein de résolution, ils ravagèrent les terres de l'empire, avec lequel ils traitèrent de puissance à puissance, au point que Basile, leur vainqueur, leur députa *Pierre de Sicile* pour traiter de l'échange des prisonniers. Il est bon de noter cette circonstance, car elle éclaircit un point d'histoire : en effet, ce fut pendant cette ambassade à Téphrice que *Pierre de Sicile* découvrit qu'il avait été résolu dans le conseil des *Pauliciens* d'envoyer des prédicateurs de leur secte dans la Bulgarie (3). L'occasion était favorable à cause des troubles et des divisions qui avaient lieu alors entre le pape et le patriarche de Constantinople, au sujet de la suprématie sur ce pays (4). On sait quelles profondes racines la secte *paulicienne* jeta dans la Bulgarie, que le manichéisme de l'Occident regarde comme son herceau. Aidés

(1) De 845 à 880. Voir Bossuet, loc. cit. ; et Gibbon, loc. cit., t. XI, chap. 54, p. 15 et suiv.

(2) Cedrenus nomme cette citadelle *Téphrique*, et Bossuet lui donne le nom de *Tibrique*.

(3) Province voisine de la Thrace, qui déjà était infectée, elle, de cette hérésie. (Bossuet, loc. cit.)

(4) Schmidt, t. I, p. 2.

des Arabes, les Pauliciens de *Téphrice* prirent de terribles représailles contre le fils de *Théodora*, l'empereur *Michel*, qu'ils vainquirent et mirent en fuite sous les murs de Samosate (1). Cette victoire eut des suites funestes pour l'empire : car on vit bientôt une armée musulmane et manichéenne unir leurs forces pour ravager l'Asie mineure. Carbéas eut un successeur terrible : il se nommait *Chrysocheir*. Nicée, Nicomédie, Ancyre et d'autres villes furent livrées au pillage ; la cathédrale d'Ephèse fut changée en écurie.

Ce triomphe, ou plutôt cette vengeance, s'arrêta par la mort de *Chrysocheir*. Les Pauliciens furent enfin forcés dans leur redoutable forteresse de *Téphrice* et se cachèrent dans les montagnes, d'où, pendant tout le x^e siècle, ils firent de fréquentes irruptions sur les terres de l'empire avec leurs terribles auxiliaires les musulmans (2). Il fallait bien qu'ils fussent encore redoutés, puisqu'ils obtinrent des concessions. En effet, en 970, l'empereur *Jean Zimisces* leur accorda la faculté de s'établir aux environs de *Philipopolis*, dans l'intérieur de la Thrace (3). Là, le prosélytisme, gagnant de proche en proche, à cause du goût des moines pour les principes ascétiques de la secte, eut bientôt envahi les monastères de l'Orient et ceux de l'Occident. Et quand il se vit de nouveau persécuté, le paulicianisme se reproduisit sous des formes nouvelles, et l'on eut en Orient les *bogomiles* (4), et, en Occident, les *cathari* (5). « Les bogomiles, dit

(1) Gibbon, loc. cit., p. 16. — (2) Gibbon, loc. cit., p. 19.

(3) *Zouare* (t. II, l. XVII, p. 209), *Anna Comnena* (Alexias, l. XIV, p. 450 et suiv.).

Ce pays est précisément la *Bulgarie*, d'où ces sectaires ont rayonné comme d'un centre sur l'Europe et sur l'Asie.

(4) C'est un nom d'origine bulgare selon Euthymius (*Narratio de Bogomil*, p. 5.) Il est composé des mots slaves *bog*, qui signifie Dieu, et *milui*, aie pitié ; de sorte qu'un *bogomil* est un homme qui implore la miséricorde de Dieu. *Gieseler* (édit. d'Euthymius, p. 5, note 2), dit que *bogomil* signifie un homme qui aime Dieu, ou aimé de Dieu, ce qui fait du mot *bogomil* ou *bohomil* un véritable synonyme du grec *θεόφιλος*, ami de Dieu.

(5) Le nom de *cathari* vient de *καθαροί*, purs ou parfaits. C'est tout simplement

» Schmidt, d'après Euthémios (1), ne sont qu'une branche de la secte des
» cathari. Ils se répandirent en Thrace dès le milieu du ^x^e siècle; ils
» trouvèrent des prosélytes parmi les moines. Au commencement du
» ^{xii}^e siècle, leur principal siège était à *Philipopolis*; de là ils se pro-
» pagèrent en secret jusque dans la capitale même de l'empire (2).
» L'empereur *Alexis Comnène* persécuta la secte et fit mourir leur
» chef *Basile*. Cependant la secte continua à subsister en secret, ayant
» toujours son centre à *Philipopolis*, et bientôt il y eut de ses mem-
» bres dans toutes les provinces et dans les principales villes de l'em-
» pire (3). » C'est de ce centre, en effet, que ces *manichéens-pauli-*
ciens (4), sous le nom de cathari, ayant pénétré facilement jusque

un nom pris parmi les degrés de l'initiation manichéenne : car les manichéens, dit Bossuet (loc. cit.), avaient leur pape, leurs auditeurs et leurs élus.— La division des cathari en *parfaits* et en croyants, dit Schmidt (loc. cit., t. II, p. 256) rappelle celle des manichéens en *élus* et en auditeurs.

De cathari on a fait en Allemagne *chazares* et *ketzer*, en Italie *Catarini*, etc. Ces hérétiques prenaient des noms divers : soit ceux des localités où ils prêchaient leurs doctrines (comme *Toulousains*, *Albigéois*, etc.); soit ceux que le vulgaire défigurait assez souvent, comme *patariens* au lieu de *cathariens* ou *cathari*, et *popelicains* ou *publicains* au lieu de *pauliciens*. Du pays de leur origine, on les nomme aussi *Bulgares* (Matter, t. III, p. 273), *Bulgres*, *Bugres*, et d'un autre nom que je m'abstiens d'écrire.

Si peu qu'on se donne la peine d'y réfléchir et de rechercher les sources, on doit voir qu'il ne faut pas s'effrayer des noms; mais malheureusement ils n'ont que trop d'influence assez souvent dans l'histoire pour dépister la vérité : on fera donc bien, dans la matière qui nous occupe, de s'attacher à la dénomination générique de *manichéens* qui est la véritable.

(1) Et ce dernier est bien compétent, parce qu'il a particulièrement étudié la secte des *bogomiles*.

(2) Constantinople. — (3) Schmidt, loc. cit., t. I, p. 13.

(4) Au ^x^e siècle, les cathari sont appelés *manichéens* par le moine *Adhémar de Chabanais* (p. 159), par l'évêque *Roger de Châlons* (*Gesta Episcop. Leodiens.*, 899); de même au ^{xii}^e siècle, par *Raoul Ardent*, prédicateur du duc d'Aquitaine (p. 9); par l'abbé *Guibert de Nogent* (p. 520); par le moine *Henri*, auteur des *Fastes de Cor-*

dans la *Bosnie*, se répandirent en Allemagne par la *Hongrie*, puis s'arrêtèrent un instant dans les villes dalmates vis-à-vis les principaux ports de l'Italie, pour guetter les voiles qui pourraient transporter leurs doctrines vers le midi de l'Europe. Déjà même dès le commencement du *xi^e* siècle (1), on avait découvert cette hérésie à *Orléans*, sous le règne du roi Robert. Une femme italienne l'avait apportée en France, et deux chanoines d'*Orléans* (2) avaient été les premiers séduits. C'était une grande nouveauté alors; mais au *xii^e* siècle, les rangs les plus distingués de la société étaient envahis par le manichéisme

bis (p. 77); par les prélats assemblés au concile de Rheims en 1157 (Mansi, *XXI*, 843), etc., etc.

Le moine *Renier*, qui écrivait de 1250 à 1254, parle des *églises manichéennes de Bulgarie*, d'où viennent toutes les autres de la secte. — *Vignier* tient le même langage. Or, sur le manichéisme des cathari, on peut en croire le moine *Renier*, qui avait été 17 ans parmi ces sectaires, et qui, dans son livre de *Hæreticis*, se qualifie de *frère Renier, autrefois hérésiarque et maintenant prêtre*. « On voit partout très- » clairement dans son livre, » nous dit Bossuet, « les principes, les impiétés et tout » l'esprit du manichéisme. Parmi eux, outre les purs, il y avait les croyants, qui » n'étaient pas admis à tous les mystères. — *Renier* fait le dénombrement exact des » églises des cathari, et termine par ces mots : *Je ne vois pas comment on pourrait » douter du manichéisme des Albigeois, ni qu'ils soient descendus des manichéens de » la Bulgarie.* » (Bossuet, loc. cit.)

Fustel, habile scrutateur des sectes du moyen âge, dit que les *manichéens* se sont répandus au *ix^e* siècle en *Bulgarie*, au *x^e* en Italie, et au *x^e* en France et en Allemagne. — *Jean Lami*, savant italien, qui a publié des documents curieux sur les cathari, pense qu'on a tout lieu de croire qu'au *x^e* siècle il y a eu des établissements *manichéens* en *Bulgarie*, et que c'est de là que l'hérésie s'est propagée dans le reste de l'Europe (t. II, p. 479). L'historien des Croisades, le consciencieux *Michaud*, adopte la même opinion.

(1) En 1017. (Voir Bossuet, loc. cit.)

Au milieu du *x^e* siècle, l'empereur Henri IV découvre ces manichéens à *Goslar* en Souabe. *Ecbert* les signale autour de Cologne (*Ecbert*, serm. 13, adv. Cathar.). Ils évitaient de faire usage de viande, sous prétexte que le diable, prétendaient-ils, en est le créateur (id., sermo 6).

(2) Héribert et Lisoïus.

dans les villes d'Agen, de Soissons et de Périgueux (1). C'était comme une contagion de haut parage.

« Les *Pauliciens*, dit Mosheim (2), avaient surtout jeté de profondes racines dans le territoire des Albigeois et dans les provinces méridionales de la France. » On vit, lors de la croisade suscitée contre eux par le pape Innocent III (3), se déclarer les mêmes symptômes que du temps de la persécution de ces sectaires par *Théodora*, impératrice d'Orient. Ils parurent se disperser; mais ils prirent des voies tortueuses et souterraines, et, se dérochant à la clarté du jour à travers les cloîtres, ils se perpétuèrent surtout dans l'Eglise, ce qui fit tourner pour ainsi dire la persécution contre elle-même. Le pouvoir qui dirigeait toutes les aspirations de la secte n'en était pas moins fort pour être invisible, et il tirait son unité d'un chef ou primat résidant en Bulgarie, au cœur de la foi manichéenne (4). C'est de là qu'il gouvernait par ses vicaires les nombreuses congrégations que le manichéisme avait conquises en Italie, en France et en Allemagne.

Voici la principale doctrine de ces manichéens ou *cathari-albigeois*. Elle est curieuse, en ce qu'elle résume parfaitement le dualisme de Manès. Afin de donner à ma thèse plus d'autorité, j'emprunterai le langage même de M. Matter (5). « Les *cathari-albigeois* admettent » deux créateurs, l'un *bon*, auteur des choses invisibles, l'autre » *mauvais*, auteur des choses visibles; deux codes contraires, l'ancien et le nouveau; deux *Christos*: l'un, le *mauvais*, le terrestre et » visible, celui qui fut l'ami de la Madeleine, naquit à Bethléem,

(1) Nobiles, clerici, presbyteri, monachi et monachæ. (Mabillon, *Analect.*, t. III, p. 483, edit. nov.)

(2) Pages 477, 481. — (3) Elu pape en 1198.

(4) En ces temps, dit *Matthieu Paris* (c'est en l'an 1223), les hérétiques *albigeois* se firent un antipape, nommé *Barthélemy*, dans les confins de la Bulgarie, de la Croatie et de la Dalmatie. (*Matth. Paris*, ann. 1223, p. 317, in Henr. III.)

(5) T. III, p. 275.

» et mourut sur la croix à Jérusalem ; l'autre, le *bon*, qui ne revêtit
» pas de chair matérielle, ne mangea ni ne but, et ne fut jamais visi-
» ble dans ce monde, si ce n'est spirituellement sous la figure de
» *saint Paul*. Il naquit et fut crucifié aussi, mais ce fut dans un autre
» monde invisible pour nous. »

Que les *cathari* fussent des pauliciens, il n'y a aucun doute ; et qu'ils fussent d'*anciens gnostiques*, il n'y a pas plus de doute encore : car plusieurs *cathari* qu'on brûla à Cologne en 1146, confessèrent que leur doctrine remontait jusqu'aux premiers martyrs, et que c'est surtout en Grèce qu'elle s'était affermie (1).

Quant aux *bogomiles* ou *manichéens-pauliciens* (2) de l'Orient, on peut suivre parfaitement les phases de leur existence : en 1118, leur chef *Basile* est mis à mort par l'ordre d'Alexis Comnène ; en 1140, un synode a lieu à Constantinople, et il condamne au feu les livres de *Constantin Chrysomale*, lesquels sont recherchés et lus avidement dans les conventicules, parce que ces livres contiennent les doctrines de la secte (3). Vers 1180, la tolérance est plus grande pour les *bogomiles* : on les laisse en paix ailleurs que dans la capitale de l'empire, et ils lèvent hardiment la tête dans plusieurs provinces de l'Asie. Lorsqu'en 1226, *Germanus*, patriarche de Constantinople, transfère sa résidence à Nicée, il y rencontre un parti nombreux et décidé de *bogomiles*, contre lesquels, à défaut d'autre force, il fait entendre de véhémentes homélies (4).

On a comparé entre elles les doctrines des *bogomiles* et celles des *cathari*, et leur identité résulte parfaitement de cet examen : ainsi,

(1) « Hanc hæresim usque ad hæc tempora occultatam fuisse a temporibus martyrum et permansisse in Græcia et quibusdam aliis terris. » (Evervinus, 457. — Schmidt, t. I, p. 2.)

(2) Euthymius Zigabenus (p. 486) dit que cette secte des bogomiles, c'est le *manichéisme sous la forme gnostique du paulicianisme* (Voir Matter, t. III, p. 294). Voilà bien de la recherche pour dire que les *bogomiles* sont des manichéens qui ont pour prédécesseurs des gnostiques.

(3) Schmidt, t. I, p. 14. — (4) Id., ibid.

même distinction entre un bon et un mauvais principe; même condamnation de l'Ancien Testament comme œuvre de Satan (1); même opinion que Jésus-Christ n'a revêtu qu'un corps apparent (2); même rejet du baptême d'eau, pour le baptême d'esprit (3); même mépris du mariage (4); même répugnance pour l'alimentation par la chair des animaux (5); même refus de croire à la présence réelle (6); enfin, même mépris des images et de la croix (7).

Il me reste maintenant à étudier une dernière question : c'est celle de savoir ce que sont devenues, après les temps où nous les laissons, les doctrines manichéennes de l'Orient et de l'Occident.

Les persécutions contre le manichéisme eurent, en France, un caractère plus cruel que partout ailleurs (8) : nous sommes *une nation*

(1) Les cathari de Reims, d'Arras, d'Agen. (Schmidt, t. II, p. 273.)

(2) Les cathari de Reims, d'Orléans, de Soissons. (Id., ib.)

On ne sait pas généralement qu'une certaine réponse qui se fait aux enfants trop curieux, cache son origine dans un dogme manichéen. « *Christos*, disent les *bogomiles*, venu d'en haut, est entré dans la Vierge par l'oreille droite, a revêtu une chair matérielle et semblable à un corps apparent, mais immatérielle de fait et digne de Dieu; puis il en est sorti par où il était entré, la Vierge ne connaissant ni son entrée ni sa sortie, mais le trouvant couché dans la grotte » (Matter, t. III, p. 302). — Après l'accomplissement de sa mission, le Christ s'est réabsorbé dans le sein du Père, d'où il était sorti comme une émanation, ἀναλυσθῆναι πάλιν εἰς τὸν πατέρα. (Euthymius, sect. 8.)

(3) Les cathari d'Orléans, d'Arras, d'Agen, de Soissons. (Schmidt, t. II, p. 273.)

(4) Les cathari de Reims, d'Orléans, d'Arras, de Châlons, d'Agen, de Soissons, de Monteforte. (Id., ib.)

(5) Les cathari de Reims, de Châlons, d'Agen, de Soissons, de Monteforte, de Goslar. (Id., ib.)

(6) Les cathari d'Orléans, d'Arras. (Id., ib.)

(7) Les cathari d'Arras particulièrement. (Id., ib.)

(8) A Toulouse, en 1310, on brûla trente-quatre cadavres après les avoir déterrés; on rasa des maisons qui avaient été occupées par des manichéens. (Schmidt, loc. cit., t. I, p. 356 et suiv.)

polis chez laquelle le bien et le mal ont toujours eu trop d'expansibilité ! Les bûchers où l'on jetait les *cathari* s'allumaient encore au *xiv^e* siècle ; mais la pitié et la civilisation commençaient aussi leur rôle dans les sentiments publics : car Clément V (1) signala son avènement au trône pontifical en ramenant l'inquisition dans des voies modérées (2). Une faute fut commise cependant, et elle tenait à l'époque : ce fut d'humilier ceux qui rentraient dans le sein de l'Eglise, soit en les privant des fonctions publiques, soit en les stigmatisant par des *croix rouges* sur leurs vêtements (3). C'était les tenir hors la loi et les rendre le point de mire de l'imbécillité populaire : aussi les populations manichéennes furent-elles plutôt comprimées qu'asservies, et l'on doit s'expliquer par ces faits l'ardeur avec laquelle un siècle plus tard ces mêmes populations acceptèrent la réforme (4), qui leur présentait quelques points de contact (5) : ainsi, la moindre branche s'offre-t-elle au malheureux dans un péril imminent, il la saisit et l'étreint avec l'ardeur de l'espérance ou du salut, Jamais plus d'unité ennemie n'avait régné, depuis *Simon le Magicien*, contre l'unité apostolique ; tout se concentrait pour lui nuire. Ce feu nouveau s'était allumé par les longues étincelles des bûchers manichéens ; or, la haine contre l'Eglise s'était répandue, comme le dit Bossuet (6), et *Satan* n'avait plus besoin du *manichéisme*.

Cette hérésie s'était donc fondue au *xv^e* siècle, en Europe, dans la réforme. Voyons ses phases en Orient. Il s'en fallait bien que les *manichéens-bogomiles* y fussent, au *xii^e* siècle, persécutés comme les *cathari* en Occident ; en effet, que leur voyons-nous opposer par un

(1) Elu en 1305. — (2) Schmidt, loc. cit., p. 354. — (3) Id., ib., p. 360.

(4) Voilà un mot bien senti et bien profond de Bossuet : « Le monde, rempli d'aigreur, enfante *Luther* et *Calvin*, qui cantonnent la chrétienté. (Hist. des Variations, liv. XI.)

(5) Ainsi, le rejet du culte des images, le mépris de l'autorité papale, le principe de se régler par les Ecritures sacrées comme chacun les entendra lui-même, etc.

(6) Bossuet, loc. cit.

l'aborder (1); et *Wilcke*, l'un des plus savants historiens d'Allemagne qui aient écrit sur les chevaliers du Temple, insinue que la doctrine secrète de cet ordre fut un *gnosticisme mahométan* (2). Ce mot n'est encore que spirituel, j'espère lui donner une valeur plus positive.

Le *gnosticisme mahométan* (car le mot est bon) peut se diviser en trois grandes sectes : celle des *Druses*, celle des *Haschischin* ou *Assassins*, et celle des *Templiers*.

Au XI^e siècle, les *Druses* ou *Derouz* habitaient les montagnes du Liban, entre *Tripolis* et *Ptolémaïs*, dans la Syrie, places importantes qu'occupa plus tard l'ordre illustre des *Templiers* (3). Vers 1040 environ, un chef de tribu nommé *Hakem* se sépara de l'*islamisme* (4), et entraîna les *Druses* dans sa croyance. Voici en quelques mots ce qu'était cette croyance :

Dieu est un (5), et il est le seul être qu'on doit adorer. Il s'est manifesté plusieurs fois aux hommes sous une forme semblable à la leur. — La dernière de ses personnifications est celle de *Hakem*. — Ses principaux ministres (6) sont : l'intelligence (*Hamza*), l'âme (*Ismaïl*) [7], la parole (*Mohammed*), le précédent (*Selama*), et le suivant (*Ali*) [8].

(1) « Une question qui me semble digne d'examen, est celle d'une doctrine intime dans l'ordre des *Templiers*, ainsi que celle d'une connexion avec certaines opinions du mahométisme, et avec certaines tendances des sectes contemporaines. (Matter, t. III, p. 321.) »

(2) *Wilcke*. Histoire des *Templiers* d'après des sources nouvelles. Leipsick, 1826, t. I, p. 354.

(3) Cette circonstance est bonne à constater, à cause de l'influence des idées et de celle de l'exemple. Les *Templiers* ont encore occupé en Syrie *Sayette* ou *Sidon*, et plusieurs châteaux-forts dans le voisinage de la chaîne du Liban.

(4) L'an 411 de l'hégire.

(5) D'où le nom d'*unitaires*, qui est aussi donné aux sectateurs de cette doctrine.

(6) Il en a 46.

(7) On voit que les attributs mêmes de *Hakem* sont personnifiés, le second ou l'âme par *Ismaïl*, par exemple. C'est de là que les *Druses* portent aussi le nom d'*Ismaïlites*, qu'on donne plus particulièrement aux *haschischin*.

(8) Exposé de la religion des *Druses*, par Sylvestre de Sacy, 2^e vol. p. 90.

Mais voyez la singulière réminiscence du *gnosticisme valentinien* : ces quatre dernières puissances se nomment aussi les *quatre femmes*, parce que *Hamza* tient à leur égard le rang de mari, à cause de leur infériorité et de leur subordination. On ne se serait pas attendu à un tel *androgynisme*, et il faut que *Hamza* soit une grande émanation, un éon bien privilégié, puisque ses humbles ministres sont qualifiés *de soleils et de lunes* de la religion (1). En effet, il est appelé, lui, le dernier *terme des nombres*, singulière réminiscence encore du gnosticisme de *Marcus*. L'*intelligence*, ajoute le livre des Druses, est la première production du Créateur, et même *la seule production immédiate de sa toute-puissance*. Le créateur l'a formée de sa propre lumière, et c'est par son moyen que toutes les autres créatures ont reçu l'existence (2); bien plus encore, le véritable messie est le même que *Hamza* ou l'*Intelligence* (3); le faux messie n'était que celui qui est né de Marie et de Joseph; l'Évangile est vrai, parce qu'il contient la parole du véritable messie (4).

Au fond, le magisme est la source primitive de la religion des Druses (5) : car, fait-on dire à l'intelligence ou *Hamza*, « il n'y a aucune époque à laquelle je n'aie appelé les créatures à la confession de l'unité de *Notre-Seigneur* (6). » En effet, malgré l'auréole dont la secte des Druses semble entourer le *vrai Messie*, il n'est pas autre à ses yeux qu'un prophète; et, fidèles sur ce point à l'islamisme, les Druses admettent les mêmes grands prophètes, c'est-à-dire : Adam, Noé, Abraham l'*ami de Dieu*, Moïse, Jésus, etc. (7).

(1) De Sacy, *ib.*, p. 83. — (2) *Id.*, *ib.*, p. 105.

(3) Une des plus précieuses paroles de Dieu est le *λόγος*, c'est-à-dire Jésus-Christ, disait la doctrine de *Marcus*.

(4) De Sacy, *ib.*, p. 146 et 553. — (5) *Id.*, t. I, p. 26.

(6) *Id.*, t. II, p. 3.

Hamza dit encore dans le langage emphatique des Orientaux : « Si tous les arbres » de la terre étaient des plumes, que la mer fût convertie en encre, et qu'après » elle il y eût encore sept autres mers pareilles, cela serait insuffisant pour » écrire toutes les paroles de Dieu. » (*Id.*, *ib.*, p. 159.)

(7) *Id.*, t. I, p. 87.

Le système de deux principes, dit M. Silvestre de Sacy, n'est pas étranger à la religion des Druses, puisqu'on y trouve partout un rival puissant opposé à l'*intelligence universelle* (1).

Dans les mystères de cette secte, il y a neuf degrés d'initiation, et les *daïs*, qui sont les propagateurs de la doctrine *hakémite*, ont soin d'amener insensiblement leurs néophytes à abandonner toute religion fondée sur la révélation divine ou sur une soi-disant mission prophétique, et cela, pour s'en tenir à ce qu'enseignent les philosophes : ainsi, expose M. de Sacy (2), « après les neuf épreuves, l'adepte embrasse soit les opinions de *Manès*, soit celles de *Bardesanes* ; tantôt il adopte le système des mages (3), tantôt celui d'Aristote ou de Platon ; le plus souvent il emprunte de chacun de ces systèmes quelques idées qu'il mêle ensemble, etc. » La secte des Druses se divisa en plusieurs branches dès qu'elle se fut propagée dans la Syrie, dans l'Égypte et autres lieux intermédiaires.

A une de ces branches appartiennent les *nosairis* (4). Ceux-ci admettent la transmigration des âmes, et assurent que, sans aucun doute, les *substances spirituelles* peuvent nous apparaître sous un corps matériel (5). La secte des *nosairis* subsiste encore avec celle des *Druses* dans le Liban ; mais elle diffère de cette dernière, en ce qu'elle ne reconnaît ni *Hakem* ni *Hamza* ; elle en diffère encore en ce que les *nosairis* honorent les appétits les plus honteux de la nature, ce qui leur attirait de la part des *Druses* la malédiction réservée aux pourceaux. Les *nosairis*, enfin, sont les vrais *ophites* ou *cainistes* du *gnosticisme mahométan*, et c'est tout dire. Mais ces prétendues sectes étaient plutôt des affiliations de sociétés secrètes où l'on n'observait qu'en

(1) De Sacy, t. I, p. 27. — (2) Id., ib., p. 127.

(3) Entre tous les peuples, dit un *daïs*, les *mages* et les *sabiens* sont ceux dont la doctrine approche le plus de celle des *Druses*. (Id., ib., p. 149.)

(4) *Pococke*, dans l'Histoire des Arabes, et *Maracci*, dans la Réfutation de l'Alcoran, ont fait connaître cette secte des *nosairis*.

(5) Silv. de Sacy, loc. cit., t. II, p. 559.

apparence les devoirs de la *religion mère*. Les initiés de la suprême catégorie s'en affranchissaient entièrement. Il y avait force dupes et quelques imposteurs. La politique, l'ambition et l'emportement dans les plaisirs étaient le fond de la plupart de ces sectes orientales (1).

Parmi les 72 sectes de l'islamisme (2), une surtout était née de l'ambition et du fanatisme : c'est celle des *ismaïlites de l'Est*, plus particulièrement nommés *Assassins* (3). *La loge du Caire*, établie par *Hakem*, chef de la religion des Druses, faisait inonder l'Asie par ses *daïs* ou missionnaires, et ce fut l'un de ces derniers qui devint le fondateur de cet ordre malheureusement trop célèbre, et dont le nom seul d'*assassins* révèle assez le sens. Ce sectaire se nommait *Hassan-Ben-Sabah-Homairi*, que j'abrègerai volontiers désormais par le premier mot de son nom. *Hassan* avait spéculé sur le dévouement qu'on s'assure en jetant dans des âmes faibles et à moitié éclairées, des terreurs superstitieuses; sa devise était que tout est permis pour atteindre le but que se proposent les hommes, c'est-à-dire le bonheur futur. On se servait habilement des divers degrés d'initiation pour enchaîner les consciences et obtenir le serment d'une obéissance aveugle et d'une inviolable discrétion. On s'obligeait de plus à ne communiquer à personne qu'à son supérieur les doutes qu'on pourrait avoir sur les mystères (4). Si le degré d'instruction du profès semblait devoir le permettre, on l'initiait au culte intérieur, et il devenait *Batani* (5). Il apprenait dès lors à ne considérer comme essentielle que

(1) Voilà, dit Bayle avec sa vigueur ordinaire, voilà l'écueil de toutes ces sectes qui veulent se distinguer par des paradoxes de morale. Approfondissez, et vous verrez que si quelque chose est capable de les démasquer, c'est la relation au plaisir des sens; voilà l'endroit faible de la place : c'est par là que l'ennemi donne l'assaut; c'est un ver qui ne meurt point, et un feu qui ne s'éteint point. (Bayle, à l'article Turlupin.)

(2) De Hammer, Histoire de l'ordre des Assassins, trad. par Hellert, p. 23.

(3) C'est le nom que leur donnèrent les Syriens, du mot arabe *hassa*, tuer. Ce même mot a servi à notre langue française. (Mémoires des Insc., t. XVI, p. 155.)

(4) De Hammer, loc. cit., p. 95. — (5) C'est-à-dire initié au sens allégorique.

la pratique, et non la croyance du culte intérieur, et à envisager désormais comme indifférentes l'observation ou la violation des lois de la religion et de la morale. Après cette initiation, il n'y avait plus à prendre que le poignard pour aplanir toutes les difficultés de la politique ou les entraves de l'ambition. Aussi était-ce le *principe* de l'ordre, et il suffisait que la masse des profanes, initiés dans les premiers degrés seulement, fût, par son serment, sous le joug de ce principe. Sur la fin du *xr^e* siècle (1), Hassan établit le siège de sa terrible domination dans la forteresse d'*Alamout* (2). De là, comme un vautour dans son aire inexpugnable, il désignait d'un signe de tête les victimes nombreuses sur lesquelles il planait sans cesse.

Sa politique était de s'emparer des forteresses et des châteaux des pays voisins, afin de tenir les peuples en respect. La Syrie fut le principal théâtre de la domination et de l'influence de la secte des *Assassins* (3). Par leurs nombreuses forteresses (4), ils cernaient les populations syriennes de toutes parts.

Entre deux ordres puissants comme l'étaient l'ordre des *Assassins* et l'ordre des *chevaliers du Temple*, dont les possessions en Syrie avoisinaient celles des premiers, il était difficile qu'il n'y eût pas quelques points de contact : et, en effet, les *Assassins* payaient aux

(1) L'an 483 de l'hégire, 1090 de Jésus-Christ.

(2) Au delà de Bagdad, dans la province persane qui porte le nom de *Dschebal* ou *Iraki-Adschemi*.

Il avait le titre de *Sidna-Sidney*, c'est-à-dire notre Seigneur, ou *Scheik-al-Dschebal*, c'est-à-dire le vieux de la montagne.

(3) De Hammer, loc. cit., p. 182. — On varie un peu sur le nombre de ces sectaires. Guillaume, évêque de Tyr, le porte à soixante mille; Jacques, évêque d'Akka, à quarante. Quoi qu'il en soit, cette secte répandait la terreur autour d'elle, et il ne fallait pas moins que la puissance redoutable du sultan égyptien *Bibars* pour lui porter, vers 1165, un coup funeste.

(4) Les forts de Kadmus, Kalaf, Masziat, Akkas, Hosznalekiad, Safita, Alik, Hosznalkarnin, Sibihoun, Sarnim, etc.

Templiers un tribut de deux mille ducats (1). C'était encore une politique de la part des premiers, de s'assurer les puissants, afin de combattre les faibles en toute liberté.

A part le dogme de *l'obéissance passive* (2), et l'admission de *statuts occultes*, les *Templiers* n'avaient guère emprunté à la secte des *Assassins* (3) que sa hiérarchie et son costume.

En effet, les *Templiers* se divisaient en chevaliers, écuyers et frères, grades correspondant à ceux de *refik* (compagnons), *fedavi* (aides), *lassik* (laïques); le grand maître répond au *sheikh de la montagne*, les grands prieurs aux *daïlkébirs*, et les prieurs aux *daïs*. Nos

(1) De Hammer, loc. cit., p. 201 et 314.

Voici la traduction même : Les *Assassins* payaient aux *Templiers*, leurs plus proches voisins dans les montagnes, un tribut de deux mille ducats.

(2) Il était tel chez les *Assassins*, que, sur un signe du grand maître, ses *refik* se précipitaient avec empressement du haut de leurs forteresses.

En voici un exemple frappant donné par M. de Hammer. (Histoire de l'Ordre des *Assassins*, trad. de Hellert et de La Nourais, p. 210.)

« Henri, comte de Champagne, passant, en allant en *Arménie*, près du territoire des *Assassins*, le grand prieur, successeur de *Sinan*, lui envoya une ambassade pour le complimenter, et l'inviter à venir le voir dans son château. Le comte accepta l'invitation; le grand prieur alla à sa rencontre, et reçut son hôte avec de grands honneurs. Après lui avoir fait visiter une multitude de châteaux et de forteresses, il le mena dans une autre dont les tours étaient d'une prodigieuse hauteur; sur chaque créneau de ces tours étaient deux sentinelles vêtues de blanc, et, par conséquent, initiées à la doctrine secrète. Le grand prieur dit au comte : « Vous n'avez point, sans doute, de serviteurs aussi obéissants que les miens. » En même temps il fit un signe, deux de ces hommes se précipitèrent du haut de la tour, et expirèrent à l'instant, horriblement mutilés. Le grand prieur ajouta en se tournant vers le comte, qui demeurait saisi d'étonnement : « Si vous le désirez, au moindre signal de ma part, tous ces hommes vêtus de blanc se précipiteront également du haut des créneaux. » Henri le remercia, et convint qu'aucun prince chrétien ne pouvait compter sur un pareil dévouement de la part de ses sujets. »

(3) Elle existait avant l'année 1090, comme nous l'avons vu, et l'ordre des *Templiers* ne fut fondé que l'an 1118.

chevaliers du Temple portaient des manteaux blancs sur lesquels figurait une croix en étoffe rouge ; les *refik* portaient des habits blancs avec des ceintures rouges (1).

Toutefois, si les principes chez les Templiers étaient loin d'être les mêmes que chez les *Assassins*, il y avait des deux parts la dangereuse tendance au mépris d'un culte public.

Pendant leur séjour en Syrie, les Templiers étaient exposés à tomber dans plusieurs écueils : dans celui de leur ambition d'abord ; car cet ordre, pauvre et humble dans son origine, s'enrichit bientôt rapidement. Or, quand on s'est voué à la noble et rude mission de protéger les peuples par son courage, il est rare qu'on ne désire pas, tôt ou tard, les dominer par l'autorité. Il fallait donc, pour atteindre ce but, fonder une corporation forte et unie, ayant ses statuts, ses initiations et même ses mystères, et n'obéissant qu'à une seule volonté. Avec de telles dispositions, il était difficile aux Templiers d'échapper aux hardis sectaires qui travaillaient alors la Syrie : or, les Templiers offraient aux manéges de cette secte une proie qui devait être l'objet de sa convoitise. Rappelons-nous qu'en 1118 (2), l'année même de la fondation de l'ordre du Temple à Jérusalem, on brûlait à Constantinople le chef des *manichéens-bogomiles* : cette persécution dans le centre de l'empire grec avait rejeté la secte dans la *Cappadoce* et la *Syrie*, où nous avons vu aussi qu'elle était fort ménagée, parce que les *musulmans* étaient disposés en faveur des idées manichéennes.

Les bogomiles sont généralement dépeints comme souples et artificieux (3). Ils s'introduisaient partout, même sous le costume des

(1) De Hammer, loc. cit., p. 128.

(2) Voilà ce que dit à cet égard Matter, t. III, p. 313 :

« Basile avait été brûlé en 1118, l'année même où fut fondé l'ordre des Templiers, que nous considérons un peu comme les complices des bogomiles. »

(3) Un caractère de ces hérétiques, dit Bossuet, c'était leur adresse à se mêler

moines (1) : or, comment auraient-ils fait de vaines tentatives sur un ordre militaire et religieux à la fois, lequel, d'ailleurs, et à l'exemple des sectateurs de *Hassan*, voulait avoir son code d'initiation et ses mystères personnels ? Où donc nos chevaliers auraient-ils trouvé ailleurs que chez une secte d'origine manichéenne (2) cette formule de *l'esprit, sagesse ou intelligence qui fait germer et fleurir* (3) ?...

On doit se rappeler que, dans l'examen consciencieux où nous avons passé en revue tout l'éclectisme oriental, nous n'avons trouvé cette singulière formule que dans le *manichéisme*. De plus, les *bogomiles*, qui, nous l'avons vu aussi, sont des manichéens déguisés sous un autre nom, se représentaient *Dieu le Père sous la figure d'un vieillard à longue barbe* (4). N'est-il pas naturel alors de penser que c'était là l'idole mystérieuse et barbue qui causait tant d'effroi à quelques initiés d'entre les chevaliers du Temple. A l'aide de cette tête, on représentait et l'on adorait avec grand mystère ce *Dieu supérieur* que la secte *monothéiste* reconnaissait pour *Dieu unique*. Cela pouvait parfaitement avoir lieu sans préjudice de l'éon *androgyné* représentant la *pensée, l'esprit, la sagesse ou l'intelligence*, éon essentiel que toutes les sectes gnostiques reconnaissaient, soit sous un nom, soit sous l'autre (5). A cela point de difficultés.

parmi les fidèles, et à s'y cacher sous la profession de la foi catholique. (Hist. des Var., l. XI.)

Ces manichéens paraissaient catholiques, en trahissant leurs sentiments par des mensonges. (Pierre de Sicile, au commencement de l'Histoire des Manichéens.)

Cedrenus fait voir le même caractère dans les *pauliciens*.

» La race du *bogomile*, dit Anne de Comnène, est, en matière de vertu, la plus grande hypocrite. Vous ne lui verriez pas un cheveu mondain. Le *bogomile* cache le mal sous le vêtement le plus épais, et comme dans un cocon de soie ; il a l'air sévère, se voile jusqu'au nez, marche baissé et parle tout doucement ; mais c'est un loup qu'on ne saurait arrêter. (Alex. XV, p. 186.)

(1) Matter, t. III, p. 313. — (2) Et gnostique à la fois, nous l'avons fait voir.

(3) Voir le tableau en regard de l'image, et ce que j'ai dit dans cet ouvrage à l'occasion du *Jésus passible* (pages 67 et suiv.)

(4) Euthymius, sect. XIV. — Matter, t. III, p. 305.

(5) Dans notre coffret, la *souveraine Intelligence* est désignée sous le nom de *METE*.

Les *bogomiles*, en prêchant le culte intérieur et spirituel aux dépens du culte extérieur, et en refusant de vénérer la croix, sous prétexte qu'elle avait servi à la mort de Jésus-Christ (1), menaient les Templiers tout droit au monothéisme sous des dehors captieux. Cependant il y a de nombreuses raisons de croire que les musulmans eux-mêmes n'ont pas été sans influence sur le *déisme* formel des Templiers : car, dans un grand nombre de leurs dépositions, ceux-ci avouent avoir renié Jésus-Christ comme faux prophète (2). Or, ce n'est pas dans les sectes purement manichéennes qu'ils auraient puisé cette formule : nous trouverons donc ici toute flagrante cette sorte de *gnosticisme mahométan* que n'ont fait que soupçonner Wilcke et Matter.

Voici plusieurs témoignages des intelligences des Templiers avec les musulmans. Ainsi frère de *Palud* parle d'un maître de l'ordre qui, d'abord captif du *soudan*, avait été mis en liberté sous la promesse d'introduire dans les statuts de l'ordre tout ou partie des erreurs qu'on lui reproche. Il ajoute qu'en vertu de cette transaction, le *soudan* et ses successeurs avaient été plusieurs fois utiles à l'ordre du Temple (3). Frère *Hugues de Narsac* croit que ces erreurs ont duré longtemps dans l'ordre, et qu'elles ont pris naissance dans les pays d'outre-mer, où il s'établissait de fréquents entretiens avec les Arabes, et où le grand maître *Guillaume de Beaujeu* et le chevalier

(1) Euthymius, sect. 23. — Matter, t. III, p. 305.

(2) L'initiateur ou l'un des assistants veut faire dire à frère Adam de Vollencourt que Jésus-Christ est un faux prophète, et l'initié dit cela *non cum intencione, non cum corde*. (Doc. in., t. I, p. 409). — L'initiateur de frère Jean de Pont-l'Evêque lui dit, en lui montrant un crucifix, de ne pas croire à cette image, qui ne représentait pas Dieu, mais un faux prophète. (Id., t. II, p. 31.) — Même propos fut tenu à frère Jean de Senaud. (Id., ib., p. 136.) — Frère Raymond d'Almavin renia le prophète, mais de bouche seulement, quand son initiateur lui eut dit *quod abnegaret la propheta* (sic). [Id., ib., p. 168.] — Frère Gaufrid de Charney reçut l'injonction de renier le faux prophète. (Id., ib., p. 295.) Voir encore id., ib., p. 383, 384, 404, etc.

(3) Doc. in., t. II, p. 196.

Mathieu le Sauvage avaient contracté une grande liaison avec le soudan et les Sarrasins. Frère Mathieu allait souvent causer au milieu d'eux, et le grand maître Guillaume, quand cela lui semblait bon, prenait à sa solde des Sarrasins. Tous deux avouaient en agir ainsi pour leur plus grande sûreté ; *mais on en causait*, et on ne les approuvait point (1).

Pierre de *Nobiliac*, écuyer, dit que le grand maître Guillaume de Beaujeu témoignait beaucoup d'amitié au soudan et aux Sarrasins, afin de se maintenir avec l'ordre dans les possessions d'outre-mer (2).

Comme on demandait à frère Gaufrid de Gonavilla d'où provenait l'usage de renier J. C. et de cracher sur la croix, il répondit que c'était l'œuvre d'un grand maître qui avait été le prisonnier du soudan (3) ; d'autres en imputèrent la responsabilité au grand maître *Roncelin* ; d'autres enfin au grand maître *Bérard*, etc. (4).

Guillaume de Nogent, chancelier du roi, représenta à *J. de Molay* qu'au temps de *Saladin*, soudan de Babylone, le grand maître d'alors ayant, ainsi que les autres chefs de l'ordre, fait hommage au soudan, ce dernier avait dit publiquement que les Templiers avaient mérité leur défaite (ils venaient de perdre une bataille) à cause de leur dissolution et de leurs prévarications (5). *J. de Molay* demeura stupéfait, et répondit qu'il ignorait cela, et qu'il savait seulement qu'au temps de *Guillaume de Beaujeu* les jeunes Templiers murmuraient contre ce grand maître, parce que, durant une trêve, il avait contracté une étroite liaison avec le soudan (6).

« Des annales authentiques, dit *N. de Bonneville* (7), attestent les

(1) *Sed de hoc obloquebantur.* (Doc. in., t. II, p. 209.) — (2) Id., ib., p. 215.

(3) Id., ib., p. 400. — (4) Id., ib.

(5) *Quia vicio sodomatico laborabant et quia fidem suam et legem prevaricati fuerant.* (Id., t. I, p. 44.)

(6) *Serviebat soldano.* (Id., ib.)

(7) *La Maçonnerie écossaise*, 1788, p. 101 et suiv.

intimes liaisons des croisés et des *Sarrasins*. La milice légère de *Turcopolis*, chez les Sarrasins, était composée de musulmans et de chrétiens; ceux-ci avaient aussi leur milice appelée *pullani*, également formée de mahométans et de chrétiens. Pendant les trêves, les Sarrasins et les croisés avaient des *tournois* et des jeux de guerre pour s'exercer fraternellement au métier des armes. Des chrétiens, dans l'Asie mineure, firent battre monnaie au nom et avec l'image de *Mahomet*, et l'histoire publique de ces croisades nous apprend que les *Templiers* permettaient sur leurs terres le culte religieux établi par *Mahomet*. L'empereur Frédéric II, Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, et les *Templiers*, formèrent des alliances multipliées avec les Sarrasins. Une dernière trêve entre Saladin et Richard, signée pour trois ans trois mois trois jours et trois heures, date *cabalistique* qui donne en total le nombre douze, augmenta considérablement l'intimité des *Templiers* et des Sarrasins (1). On traita bien les prisonniers de part et d'autre. L'armée entière s'aperçut que les Sarrasins, qu'on avait voulu faire passer pour des monstres, étaient, à leur culte près, des hommes éclairés et bienfaisants. Une longue absence de leur patrie, les fatigues et toutes les calamités de la guerre, avaient refroidi les chevaliers pour les souverains pontifes. Saladin était honoré, admiré et chéri même des chrétiens. Son testament est une grande leçon de tolérance et d'humanité: il lègue des aumônes pour les pauvres, juifs, chrétiens ou musulmans, sans distinction, dans la pensée que tous les hommes sont frères, et que, pour les secourir, on ne doit pas s'informer de ce qu'ils croient, mais de ce qu'ils souffrent. Il est encore à remarquer ici que c'était une tradition secrète chez les *Templiers*, que Saladin s'était fait recevoir dans leur ordre par le chevalier *Hugues de Tibérias*, et qu'il avait satisfait à toutes les cérémonies de l'ordre, excepté à la réception publique. »

(1) Un peu plus tard, les chevaliers du Temple refusèrent de joindre leurs armes avec celles des *impériaux*, parce que cette trêve n'était pas expirée (Recueil de

» Tous les croisés qui revenaient de Syrie, dit M. Michelet (1), ne parlaient que des trahisons des Templiers, de leurs liaisons avec les infidèles. Ils étaient notoirement en rapport avec les Assassins de Syrie, et le peuple remarquait avec effroi l'analogie de leur costume avec celui des sectateurs du *Vieux de la montagne*; ils avaient accueilli le soudan dans leurs maisons; ils avaient permis le culte mahométan, etc. »

Il est assez naturel aussi de penser qu'avant de prendre la détermination de se retirer dans l'île de Chypre en 1291, les Templiers durent chercher à sauver, par des ménagements avec les Sarrasins, leurs possessions de la Palestine. Il n'est donc point douteux, par tout ce qui précède, que les rapports entre les Templiers et les musulmans n'aient existé; mais alors la présomption de l'influence des doctrines musulmanes sur les Templiers va toute seule. L'école gnostique, en admettant que Jésus-Christ n'a souffert qu'une mort apparente (2), ne nie point généralement Jésus-Christ; au lieu que les Templiers le *renient* formellement et sans réticence. Or, la croyance en un seul Dieu était, comme on sait, la doctrine fondamentale des musulmans. « Au même instant, dit Nicolai, où le Templier niait la divinité de Jésus-Christ en foulant aux pieds sa croix, il était obligé de confesser solennellement un Dieu tout-puissant, créateur du ciel et de la terre. » Le but véritable et unique de cette cérémonie était donc de confesser un seul Dieu.

Voilà, en effet, le fond du mystère, le *déisme pur*; et, si la plupart des Templiers n'ont voulu ni le comprendre, ni l'admettre, ce déisme n'en était pas moins le fond de leur doctrine secrète abritée

Bar). Ce respect de la foi jurée devait leur donner du relief, et leur attirer de la considération et de l'estime parmi les musulmans.

(1) Histoire de France, t. III, p. 136.

(2) Basilide soutient que J. C. n'est pas mort sur la croix. — Valentin dit qu'il y a un Christ supérieur qui ne meurt point. — Cassien et Cerdon considèrent le corps de J. C. comme apparent et fantastique. — Marcion dit que J. C. est un esprit pur qui n'est pas mort et n'a point souffert. — Bardesanes soutient que J. C. n'a souffert qu'une mort apparente, etc.

sous le *palladium* de l'ordre. Quant à l'inscription arabe du coffret d'Essarois, on y aperçoit, d'une part, les principes et les termes mêmes du manichéisme (1); de l'autre, on y voit l'expression d'un déisme absolu : si donc je me permettais de changer quelque chose à la formule de *Wülcke*, je donnerais, je crois, à la secte ou initiation secrète des Templiers le nom de *manichéisme mahométan*.

Une chose grave et qui ne doit plus laisser aucun doute sur la signification réelle du *reniement*, c'est l'injonction de la part des initiateurs d'omettre les paroles sacramentelles du saint sacrifice. Là-dessus encore, les témoignages ne manquent pas ; ainsi, frère *Gérard de Sauzet*, lorsqu'il initie aux mystères de l'ordre *Bertrand de Villers*, et lui donne la *licence* qui est nécessaire à ce dernier, lequel aspire à être chapelain du même ordre, frère Gérard, dis-je, recommande à son néophyte de s'abstenir, quand il célébrera la messe, des

(1) QUE L'ESPRIT QUI FAIT GERMER ET FLEURIR SOIT GLORIFIÉ ! Voilà bien les termes de notre inscription arabe. Or, ne perdons point de vue l'analogie frappante de cet esprit avec le *Jésus* du manichéen Fauste, JÉSUS PASSIBLE QUI PEND A TOUS LES ARBRES ET QUI RAMPE DANS LES PLANTES.

Dans la religion des Druses, dont le *magisme* est la source primitive, on voit sans cesse ces mots revenir : « Le Seigneur, dont la puissance soit glorifiée, dont le nom soit glorifié, etc. » (De Sacy, Exposé de la Rel. des Druses, t. I, p. 26, 160, 168.)

Quant aux *baisers infâmes*, ce sont encore de tristes symboles du *manichéisme*. Notre maître, disaient les disciples de *Manès* (Voir Ritter, Hist. de la Phil. chrét., p. 143, trad. de Trullard) nous a enseigné le commencement, le milieu et la fin. Cette formule vient de loin dans la philosophie de l'Orient, et il semble que plus une idée est immémoriale chez les hommes, plus ceux-ci la traduisent de toutes les manières, et souvent par les signes les plus grossiers. Pythagore l'avait apprise dans ses voyages, car il reconnaissait trois âmes représentées par trois parties du corps : le *vous*, ou esprit divin, qu'il plaçait dans la tête ; l'*âme grossière*, qu'il plaçait dans le ventre ; et l'*âme subtile*, tenant le milieu entre les deux autres. Il plaçait celle-ci dans la poitrine, et la considérait comme subordonnée aux deux autres. (L'abbé Foucher, Mém. des Inscr. et Belles-Lettres, t. XXXI, p. 218.) — Quand un homme, chez les Druses, renonçait au *polythéisme*, on disait qu'il renonçait au culte de l'*asas* (fondement, derrière), pour signifier qu'il renonçait à tout ce qu'il y a de plus grossier. (De Sacy, loc. cit., t. I, p. 104.)

mots : *Hoc est enim corpus meum* (1). Frère Etienne de Dijon, prêtre du diocèse de Langres, lorsqu'il fut initié par Pierre de Sivrey, dans une chapelle du Temple de *Fauverney* (2), le jour de l'Ascension, déclara que son initiateur lui avait prescrit d'omettre quatre paroles du canon, toutes les fois qu'il célébrerait la messe. Frère Guillaume, un des assistants, ajouta que ces paroles commencent par *hoc est*. . . Etienne promit qu'il les omettrait, mais il ne le fit point (3). Une injonction semblable fut faite à *Eudes de Dampierre* (4); mais il ne répondit rien à l'initiateur, parce qu'il avait l'intention formelle de ne pas souscrire à ce qu'on exigeait (5). Mêmes aveux et mêmes répugnances de la part de frère Simon (6), etc.

Il ne me serait pas difficile d'étendre cette liste; mais je crois avoir donné sur les différents points de l'hérésie mystérieuse des Templiers assez de documents; et ce qui les fortifie singulièrement, à mon sens, c'est la proscription des *mots sacramentels*, proscription qui, bien qu'elle ait rencontré une juste répugnance de la part des chapelains de l'ordre, n'est que trop d'accord avec le *reniement* qu'on exigeait des initiés.

EXPLICATION DU MOT ZONAR QUI TERMINE L'INSCRIPTION ARABE DU COFFRET.

La ceinture, *zonar*, était le symbole d'initiation des *mages* et des *brahmes*, dans les divers degrés de leurs ordres sacrés; et *Hyde* (7) remarque que les mahométans appellent *zonati*, c'est-à-dire *ceinturés*, les sectateurs des anciens mages. D'après le *Sad-der* (8), livre

(1) Doc. in., t. II, p. 122. — (2) On a écrit *Taverniaco* au lieu de *Faverniaco*.

(3) Doc. in., t. I, p. 303.

*Respondit quod in receptione sua fuit sibi dictum per predictum receptorem quod, quando celebraret missam, obmitteret III^{or} (sic) verba canonis; et frater Guillelmus de Belna predictus, qui sciebat aliquantulum de litteris, dixit ipsi testi quod ista erant illa verba que debebat obmittere videlicet que incipiunt *hoc est*, et ipse testis respondit quod ea obmitteret, verumptamen nunquam obmisit ea celebrando, ut dixit. (Id., ib.)*—Le texte latin est reproduit, ici comme ailleurs, avec son orthographe.

(4) Id., ib., p. 307. — (5) Id., ib., p. 313. — (6) Id., ibid.

(7) Anc. Relig. des Perses, ch XXX, p. 371. — (8) L. 11, c. 4.

sacré renfermant un abrégé des préceptes de *Zoroastre*, c'est Dieu qui a prescrit aux hommes de porter la ceinture comme un signe de l'obéissance due au Créateur. Tous les chrétiens du Levant, les Syriens, les Arabes, les Egyptiens et les Cophites, croiraient commettre un péché s'ils allaient à l'église sans ceinture (1). Ils se fondent sur ce passage de saint Luc : *Sint lumbi vestri præcincti*. La ceinture joue un si grand rôle chez les Orientaux, que si un évêque, par exemple, veut excommunier quelqu'un, il lui coupe ou lui déchire sa ceinture (2). Le fait suivant, pris dans *Hyde* (3), est ainsi raconté par de *Beausobre* : « Au ix^e siècle (4), un habile médecin, nommé *Honaïn*, ayant » vu, chez un chrétien de *Bagdad*, un tableau où Jésus-Christ était » représenté avec ses disciples, et devant lequel brûlait une lampe, » dit au maître de la maison : « Pourquoi prodiguer inutilement » votre huile? car ce n'est pas là Jésus-Christ ni ses apôtres : *ce ne » sont que leurs images.* » Or, un autre chrétien nommé *Tipharius* était » présent, et cet homme, jaloux de la fortune du médecin, lui dit : » « Si cette image n'est pas digne de vénération, *crachez dessus.* » *Honaïn » le fit, et, Tipharius l'ayant dénoncé au catholique de Perse, ce prélat » l'excommunia et lui coupa sa ceinture* (5). »

Ce fait est précieux pour nous; car il atteste deux choses importantes : d'abord l'usage oriental de la ceinture, puis le genre d'insulte par lequel on témoignait son mépris pour les images. Il est de toute évidence que les Templiers avaient pris chez les Syriens le symbole exprimé par la ceinture, et de plus l'imitation des *infâmes crachats*. Quant à la nature du symbole dont je viens de parler, les chevaliers du Temple la font suffisamment connaître dans leurs dépositions : la plupart disent qu'ils portaient une cordelette ou ceinture en signe

(1) *Ad ecclesiam absque zona accedere.* (Hyde, *ibid.*)

(2) De Beausobre, *Hist. du Manich.*, t. I, p. 198. — (3) *Ibid.*

(4) 247 de l'hégire, 861 de l'ère chrétienne.

(5) De Beausobre, *loc. cit.*, t. I, p. 199.

de la chasteté dont ils avaient fait vœu (1). Un des frères déclara qu'il portait cette ceinture à cause de ce qui est écrit dans l'Évangile de saint Luc (2).

Avant de finir cette deuxième partie, où la question qui nous occupe a été examinée, je le crois, sous tous ses aspects, je me résume en deux mots : En compulsant l'histoire de France du *Père Daniel* (3), j'avais été frappé de cette parole : « On ne peut *sans imprudence* ne pas ajouter foi aux preuves produites contre les Templiers ; » mais le *P. Griffet*, son commentateur, n'est pas tout à fait du même avis : il voudrait, lui, qu'on eût représenté aux accusés l'*idole* qui était adorée dans les *chapitres*, et termine l'énoncé de son opinion par ces mots : « Or, nous ne voyons, ni par les actes qui nous restent, ni par les bulles du pape, ni par les lettres du roi, que l'on ait jamais produit contre les Templiers *ces témoins muets dont le témoignage est souvent plus fort et plus décisif que celui des témoins parlants*. On ne peut résoudre ces difficultés, ajoute le bon père, qu'en disant que les Templiers s'attendaient depuis longtemps à des recherches *dont la seule crainte leur avait fait supprimer des preuves si concluantes, lorsqu'ils étaient encore libres et qu'ils avaient le pouvoir de les anéantir* (4). »

Quant à moi, en attendant que je complète, par l'explication des bas-reliefs du coffret de M. le duc de Blacas, ce travail un peu ardu, je reprends un instant haleine, et je laisse au lecteur à décider si je n'aurais pas mis le *P. Daniel* et le *P. Griffet* d'accord.

(1) Quas quidem cordulas debent portare omni tempore supra camisas ad designandam castitatem quam se servaturos in ingressu sui ordinis promiserant. (Doc. in., t. II, p. 504.) Voir aussi id., t. I, p. 618; t. II, p. 46, 102, 503, etc., etc.

(2) Id., ib., p. 431.—(3) In-4° ; t. V, ann. 1307.

(4) Hist. de France du Père Daniel, in-4° t. V, p. 202, n° 34 des Notes du Père Griffet.

Tête de l'image.

Jah la la Sidna.
O Dieu notre Seigneur!

Bras droit
et côté droit
du personnage
gnostique.

Houvè **METE** zonar sebaa B. ⁽¹⁾ mounkir teaala tiz.

Assemblage des mots des deux lignes du côté droit et du côté gauche dans leur ordre logique, et traduction :

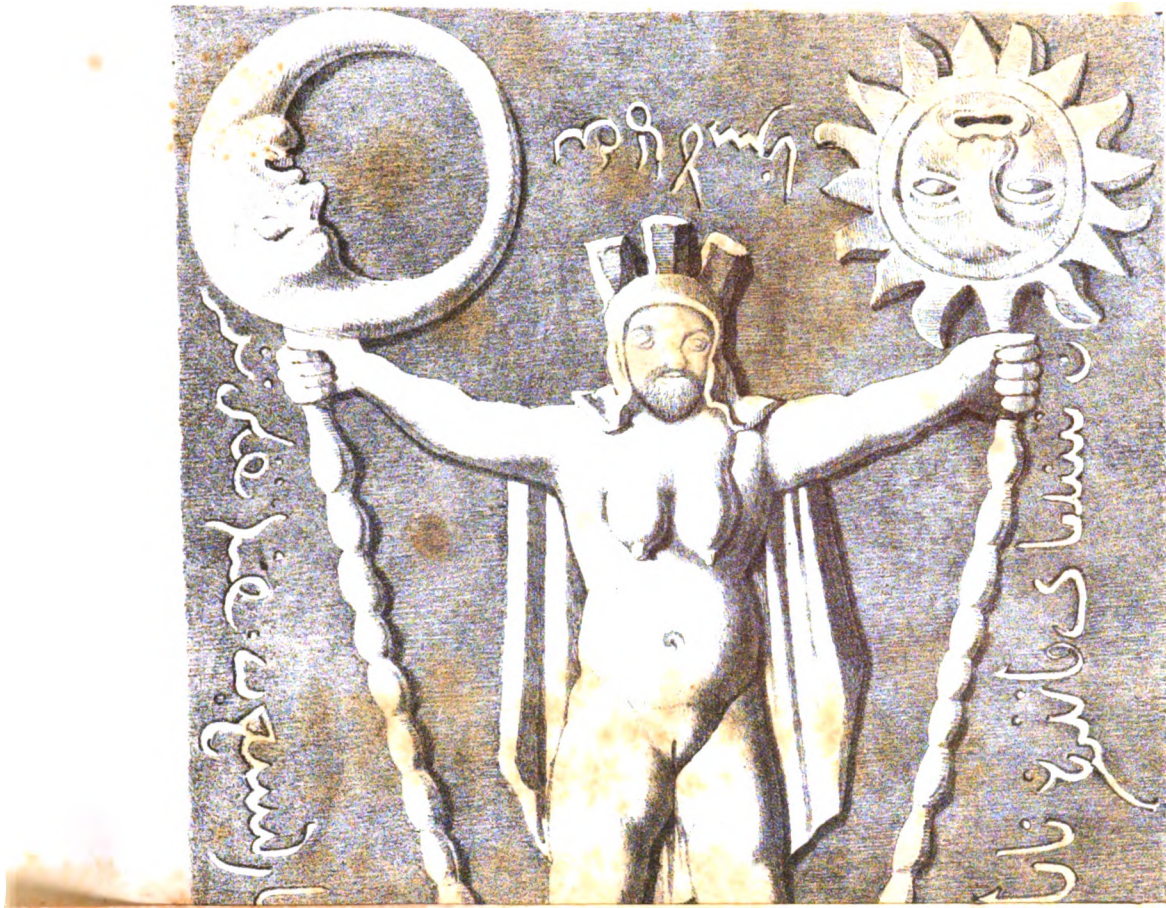
Que {	lui, l'esprit	qui fait germer	soit glorifié	notre origine fut	et moi avec sept.
	ou	et fleurir : <i>germinans</i> ,	ou glorifiée		
	la sagesse ⁽²⁾ ,	nach	teaala	kiane neslna	fiana sebaa
Houvè METE					
Tanker		mounkir	tiz ⁽³⁾	zonar ⁽⁴⁾ .	
reniant	en étant contraire à l'orthodoxie,	<i>heterodoxus</i>	le plaisir	t'environne.	

Côté gauche.

̄N neslna kia tanker fiana nach **TE** **M** ⁽⁵⁾

Pieds.
Cantate.
Chantez.

- (1) Le texte donne l'explication de cette lettre isolée.
 (2) L'Eon gnostique était *androgyné*.
 (3) Mot infâme que j'explique au texte comme je puis. (1^{re} partie, p. 35.)
 (4) *Zonar*, en arabe, signifie ceinture. Il en est de même du grec *ζώνη*.
 (5) Ces lettres suslignées ne sont autre chose que le mot **METE** tronqué et transposé, de même que la lettre **N**, aussi suslignée, a été transposée du mot **kia**. J'en ai dit la raison page 88 de la première partie de cet ouvrage.



RECTIFICATIONS.

Page 6, ligne 13, lisez : les dessins.

Page 14, ligne 24, au lieu de *Taverniac*, lisez : *Fauverney*.

Au surplus, c'est une erreur du texte même des Doc. in., qui écrivent ici et ailleurs *Taverniaco* au lieu de *Faverniaco*. — Même observation pour la note 1^{ère} de la page 27.

Page 15, ligne 2. Ce n'est pas en fuyant, mais en feignant d'adorer : *Fingendo*, et non pas *Fugiendo*. J'avais mal lu.

Page 23, note 1^{ère}, au lieu de *Gérard de Pasaye*, lisez : *Gérard de Pasage*.

Page 45, ligne 9, au lieu de *le place-t-il*, lisez : *place-t-il ce pape*.

SUITE DE LA MONOGRAPHIE

DU COFFRET DE M. LE DUC DE BLACAS,

OU

PREUVES DU MANICHÉISME DE L'ORDRE DU TEMPLE.

PAR MIGNARD,

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE PLUSIEURS ACADÉMIES.

(Ce texte est accompagné de la Statistique de la milice du Temple.)

PARIS,

DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS, 13.

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7.

BENJAMIN DUPRAT, LIBRAIRE DE L'INSTITUT, ETC., RUE DU CLOÎTRE-S^T-BENOIT, 7.

FRANCK, RUE DE RICHELIEU, 67.

1853.



AVIS ESSENTIEL.

La première partie de mon travail sur les Templiers, partie à laquelle je fais allusion à la 5^e page de la Monographie *du coffret de M. le duc de Blacas*, doit être regardée comme indépendante de cette même Monographie, dont elle n'est d'ailleurs qu'un premier exposé succinct, qui avait été publié dans les mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, année 1850-1851. Le lecteur peut donc considérer comme un ensemble complet les deux Mémoires que j'ai publiés personnellement en 1852 et 1853, et dont l'un a pour titre : *Monographie du coffret de M. le duc de Blacas*; et l'autre : *Suite de la monographie, etc.*

SOMMAIRE.

Symbolisme des sectes de la Gnose, et ce qu'elles doivent à l'école d'Alexandrie: par exemple, les sept personnages allégoriques associés au mythe de l'INTELLIGENCE; le système des émanations et celui de l'androgynisme, etc. — Dangereuses doctrines Néoplatoniciennes, passant dans la Gnose. — Grande extension et syncrétisme du symbole ou mythe de l'INTELLIGENCE. — Explication des sept personnages mystiques mentionnés dans l'inscription du coffret d'Essarois, et du rôle que joue le huitième; origine de ce mythe, ainsi que de celui du pentagone figuré au même couvercle. — Sectes faisant le fonds du syncrétisme Manichéen. — Doctrine et symbolisme de Manès, et rapport de ce symbolisme avec les bas-reliefs du coffret. — Marche et progrès du Manichéisme. Son identité avec le catharisme et avec l'initiation à la chevalerie du Temple. — Cette identité ne pouvait échapper à l'inquisition de la cour de Rome, et, d'après les précédents des Papes contre les Cathari de France, les Templiers ne durent plus compter sur la protection de Clément V, une fois que le secret de leur association lui fut dévoilé.

SUITE DE LA MONOGRAPHIE

DU COFFRET DE M. LE DUC DE BLACAS.

(BAS-RELIEFS.)

Avant de passer à la discussion sur les *bas-reliefs* du coffret d'Es-sarois, lesquels sont au nombre de quatre, dont deux grands et deux petits, selon les côtés ou compartiments de notre coffret, je dois revenir sur l'inscription *baphométrique* du couvercle, inscription dont j'ai fait, au tableau placé en regard de la figure de METE, une analyse scrupuleuse dans le précédent Mémoire, portant le titre de *Monographie du coffret de M. le duc de Blacas* (1). On doit s'attendre que, dans le cours de cet ouvrage, je m'appuierai sur ce mythe essentiel.

Toutes les sectes gnostiques ont admis l'INTELLIGENCE comme première manifestation ou émanation de l'Etre suprême, je l'ai déjà dit : on va voir qu'elles n'ont varié entre elles que par les synonymes, mais non par le fond ; et je conseille à ceux qui veulent approfondir ce sujet de se reporter à la philosophie d'Alexandrie, véritable écho de celle de Platon. Les écoles gnostiques diverses ont la clef de leur science dans

(1) La première partie de mon travail sur les Templiers, partie à laquelle je fais allusion à la 5^e page de la *Monographie du coffret de M. le duc de Blacas*, doit être regardée comme indépendante de cette même Monographie, dont elle n'est d'ailleurs qu'un premier exposé succinct, qui avait été publié dans les mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, année 1850-1851. Le lecteur peut donc considérer comme un ensemble complet les deux derniers Mémoires que j'ai publiés personnellement, et dont l'un a pour titre : *Monographie du coffret de M. le duc de Blacas* ; et l'autre : *Suite de la monographie, etc.*

ces paroles de Philon, qui illustrait l'école *néo-platonicienne* au ^{1^{er}} siècle de l'Eglise (1) : « Dieu seul est sage. On peut appeler sa sagesse la mère de la création, dont Dieu est le père. Il s'est uni avec *Σοφία* ou la science (2); il lui a communiqué le germe de la création, et elle a enfanté le monde matériel (3). »

Le symbolisme était l'âme de toute cette philosophie orientale; et, comme rien n'est plus contagieux ni plus éclectique que le symbolisme, la gnose en a vécu fort longtemps sans s'user; pourtant elle s'est fondue à la fin dans un éclectisme plus éclatant, qui a su ramener à l'unité une grande diffusion (4).

Quoi qu'il en soit, Platon est le principal législateur, et il a écrit le Code sur lequel tous les jurisconsultes de la gnose peuvent s'appuyer. La jolie fiction de ce philosophe, qui a mis sur chaque planète une sirène, en disant qu'*elles chantent toutes* (5), a donné lieu à l'invention de ces sept personnages allégoriques (6) assujettis à tant de formes diverses dans la gnose et associés à l'INTELLIGENCE, fille de Dieu (7).

(1) Il vivait du temps de Caligula, puisque, vers l'an **XL** de Jésus-Christ, il fut député à Rome par les Juifs d'Alexandrie pour solliciter vers cet empereur le droit de cité romaine en faveur de sa nation.

(2) Philon innovait déjà. Cette *Σοφία* répond au *Λόγος* de Platon.

(3) Phil., de *Temulentia*, p. 244.

(4) C'est au génie de Manès qu'a été dû cet événement.

(5) Plutarque, de *Procreatione animæ*.

(6) L'harmonie était considérée comme fille du ciel; car les planètes, en roulant dans leurs sphères, rendent des sons harmonieux. On a même trouvé dans leur nombre de sept celui des sept tons de la musique; la matière était, au contraire, considérée comme discordante; car Philon l'appelle *ἀσυμφωνίας μεστή*, pleine de cacophonie (de *Opificio mundi*, p. 4.)

Plutarque, au traité de la musique, c. 68, parle ainsi sous la plume d'Amyot : « Pythagoras, Archytas, Platon et tous les autres anciens sages tiennent que le mouvement des cieux et la révolution des astres ne se font point sans musique, parce qu'ils disent que Dieu a fabriqué toutes choses par accord et harmonie. »

(7) Plotin, *Enneades*, V, **IV**, 2; et VI, **VIII**, 17.

En effet, suivant le gnostique Simon, l'INTELLIGENCE, sous le nom d'*ennoia*, est la mère des *sept cieux* (1). Les *sept anges* ou *sept esprits sidéraux* de Saturnin ont eu pour adversaire Jésus-Christ, envoyé contre eux par le *Dieu supérieur* (2). Basilide a également ses *sept anges* et son INTELLIGENCE, *νοῦς*, qui se revêt de formes humaines et prend le nom de *Jésus*, envoyé par le Dieu suprême pour combattre le mal (3). Dans ces divers combats, l'éon *Christos* succombe, mais il ne souffre et ne meurt qu'en apparence. Ce dernier dogme est celui de la pluralité des écoles gnostiques, et Manès n'a pas manqué de le consacrer.

Déjà au II^e siècle de l'ère chrétienne, le *dualisme Zoroastrien* pénétrait dans la gnose : car le valentinien *Bardesanes* (4), qui, dès le temps de Marc-Aurèle, rattachait déjà par un lien puissant le gnosticisme d'Occident au zoroastrisme d'Orient, reconnaissait, avec *sept émanations par couple* (5) au nombre desquelles il place *le soleil et la lune* (6), deux principes : le *Dieu supérieur* et la matière éternelle. Dans ce système, le Saint-Esprit ou *πνεῦμα* est considéré comme épouse, et répond à *Sophia* des autres gnostiques. *Christos* est le premier éon du *Dieu supérieur*. Il est venu pour combattre le mauvais principe; mais, comme le *Christos* de Saturnin, de Basilide, etc., il *n'a souffert et n'est mort qu'en apparence*.

(1) Matter, 1^{re} édition, t. 1, p. 198. — (2) Id., p. 278.

(3) Voir page 51 de la Monographie.

(4) Voir id., p. 59; et Matter, ib. p. 310 et 315. — Pluquet.

(5) M. Matter a sans doute voulu dire par cette expression que les éons ou émanations étaient mâles et femelles, c'est-à-dire renfermant chacun en elles ou eux le principe actif et le principe passif.

La doctrine de Plotin relative aux émanations, a dit un écrivain, est représentée par l'image du soleil, qui émet ses rayons sans rien perdre de sa substance, ou par un vase qui laisse écouler son trop-plein, et reste néanmoins toujours rempli. Le Père communique de sa propre substance, sans rien perdre de sa personnalité (Histoire de l'éc. d'Alex. par J. Simon, t. 1, p. 373.)

(6) Il est curieux de voir que l'image du soleil et de la lune brille de chaque côté de la METE du coffret d'Essarois.

Déjà Bardesanes devait à son *éclectisme* Persan une plus grande profondeur, ou, si l'on veut, un plus grand mysticisme que la gnose de ses prédécesseurs : car la *Sophia* de sa façon était prise à la fois comme intelligence et comme principe physique mâle ou actif.

Ce singulier androgynisme était encore un dogme du néo-platonisme d'Alexandrie (1); et, à l'exemple de l'Égypte, qui représentait la nature divine comme *mâle et femelle* (2); à l'exemple de Pythagore,

(1) Il faudrait, dit Plotin (Ennéades V, II, 2) se représenter la vie universelle comme une ligne immense sur laquelle chaque être occupe un point engendrant l'être qui suit, engendré par celui qui précède, et toujours distinct, *mais non séparé* de l'être générateur.

Un autre athlète de l'école néo-platonicienne d'Alexandrie, *Proclus*, a dit aussi que le monde *intelligible* forme une chaîne non interrompue d'êtres disposés hiérarchiquement, et que dans cette chaîne, chaque être qui précède engendre toujours l'être qui le suit immédiatement, (Vacherot, Hist. crit. de l'éc. d'Alex., t. II, p. 278).

(2) Les anciens païens, dit l'abbé Mignot (Mémoires des inscr., t. XXXIV, p. 127), n'étaient point exacts sur le genre ou le sexe de leurs divinités : les regardant comme d'un genre commun, ils leur donnaient indifféremment les caractères du masculin ou du féminin.

A Amathonte, des traces d'une haute antiquité laissent apparaître le caractère primitivement androgyne de Vénus. L'image d'Amathonte offrait aux yeux une *femme barbue* avec tous les caractères de l'hermaphrodisme (Biog. univ., partie myth., art. Vénus).

Nous verrons plus tard, dans cet ouvrage, que *Sacras* et *Nébroth*, chez les manichéens, constituaient, dans un même personnage androgyne, le principe actif et passif.

Ces idées avaient même gagné les chrétiens fervents, et jusqu'à des évêques. C'est ainsi que Synesius, évêque de Ptolémaïde, cédant, au *v^e* siècle, aux idées philosophiques égyptiennes, s'écriait dans un moment de verve poétique, et en s'adressant à Dieu :

Vous êtes la racine et le principe des choses passées, présentes et futures; vous êtes la racine de tout ce qui existe; vous êtes *le père*, vous êtes *la mère*, vous êtes *le mâle*, vous êtes *la femelle*.

Synes., hymne II, v. 90. — Mémoires des inscr., t. XXXI, p. 235. — Beausobre, t. I, p. 582.

qui la concevait comme *unité et variété*, les gnostiques avaient imaginé des éons *androgynes*, c'est-à-dire ayant en eux-mêmes et dans un seul individu la cause active et passive, puisqu'ils *émanent les uns des autres* (1).

Valentin, dont l'école a eu un si long retentissement, et qui se montre au moins aussi dualiste que Bardesanes, reconnaît *deux* INTELLIGENCES ou *Sophia*, dont la première, suivant Celse, porte le nom de *Prounikos* ou *Prunicé*, et l'autre simplement celui de *Sophia* : celle-ci est une *vertu* rayonnant de la première (2). Il est à présumer que Valentin, dans cette division mystique, reconnaissait une âme céleste et une âme terrestre (*vivens anima*) (3); et ce qui m'empêche d'en douter, c'est que, dans le système des gnostiques, et principalement dans celui de Valentin, les éons sont doubles : les supérieurs du plérôme divin, et les inférieurs, exclus de ce séjour, et ne faisant que réfléchir l'image des éons supérieurs, dont ils émanent cependant (4). Cette doctrine a donné lieu à bien des scandales qui touchent de plus près qu'on ne croit à ce qui avait lieu dans les initiations des chevaliers du Temple, lesquels reniaient un Christ inférieur, sublunaire, *par opposition au Dieu supérieur, qui est le VRAI DIEU*, le père inconnu, l'être suprême (5).

(1) Cette émanation ou ce *rayonnement* (car c'est ce dernier mot qu'on trouve dans les *Ennéades*) est encore une conception de l'école d'Alexandrie :

« L'intelligence, dit Philon, reste au-dessus du ciel; et, de là, sans sortir de son repos, elle *rayonne* dans le monde sensible par l'intermédiaire de l'âme, qui reçoit l'impression de l'idée, et la transmet à tout ce qui la suit. » (Vacherot, loc. cit., p. 476.

(2) *Virtus ex quadam Prunica virgine manans.*

(3) Origène, I, c. 34. — Plotin, dans une image tout à fait poétique, représente cette deuxième âme, cette âme humaine, les ailes brisées, et tombant sur la terre, parce qu'elle ne peut plus se soutenir dans le ciel (*Ennéades*, IV, III, 7).

(4) Voir Matter, 2^e édition, t. II, p. 130.

(5) Ce sont là les propres expressions des *Marcionites*, sectaires selon lesquels Jésus-Christ est un esprit pur dont tous les actes tenant à l'humanité n'ont été qu'apparents (voir note 5, p. 57 de la Monog.).

Une autre doctrine née de l'école néo-platonicienne, mais aussi subversive de la morale que la première l'était du culte chrétien, est celle que *l'âme est toujours belle dans son essence et reste belle malgré les souillures du corps* (1). Malheureusement cette doctrine n'a que trop bien porté ses fruits parmi les diverses sectes; et Manès lui-même, dans son *éclectisme*, a eu soin de ne pas proscrire un dogme qui attirait à ses prédécesseurs tant de prosélytes. En effet, les valentiniens se disaient *spirituels*, et soutenaient qu'ils pouvaient se livrer à tous les vices et rendre à la chair ce qui appartient à la chair (2); les *Carpocratéens*, appelés par les auteurs *gnostiques par excellence*, regardaient les plaisirs les plus honteux comme une contribution que l'âme devait aux *anges créateurs* de la matière (3). On se lasserait de citer les sectes renommées ou obscures qui ont commis, pour ainsi dire religieusement et en sûreté de conscience, les plus odieuses turpitudes.

Il n'est pas de société secrète antique ou moderne qui n'ait quelque chose de cette complicité : les hommes ne se lient fortement et exceptionnellement que par l'éclat des vertus ou par l'odieux et l'étrangeté des actes. Le premier secret des initiations, c'est qu'il y a un culte *intérieur* et un culte *extérieur*; c'est le plus dangereux pas, et c'est le premier qu'on y fasse faire : car de là naît inévitablement le mépris du culte public et l'union fatale et indissoluble des criminels adeptes du culte secret. J'ai montré précédemment (4) que cet esprit avait été le même chez les *Druses*, chez les *Haschichin* et chez les *Templiers*. Pourquoi voudrait-on que ces derniers fussent plus innocents, au point de vue d'une politique semblable, que les autres sectaires ? Pourquoi ? C'est qu'on s'obstine à voir seulement dans ces derniers des hommes de cœur admirables à la guerre, et qu'une fois ce sentiment

(1) Plotin, *περί κάλλους*. — Vacherot, loc. cit., p. 93.

(2) Matter. Hist. du Gnost., 1828, t. II, p. 177, 179, 212, 231, 425.

(3) Parmi les premières de ces sectes il faut ranger les *OPHITES*, les *CALNITES*, les *NICOLAÏTES*, les *ADAMISTES*, qui n'ont de dissemblance entre elles que le nom.

(4) Monog., p. 86.

généreux *et français* mis en vibration, on ne veut plus à toute force, et malgré l'histoire, les considérer au point de vue d'une association. C'est tourner dans un cercle vicieux d'où la principale donnée est mise en fuite par l'imagination. Je m'adresse donc particulièrement aux personnes studieuses et prêtes à se défier des opinions systématiques, lors même que la générosité en constituerait le fond. Je ne parle pas d'autres scrupules de caste ou d'une dévotion aveugle et inhabile. Ceux-là, la science les désavoue comme peu sincères.

Quant à moi, qui n'ai pas la prétention d'imposer mon opinion, quoique résultant des faits, je désire seulement être lu avec impartialité, dans l'espoir que cette opinion sera reconnue comme vraie dans un sujet que j'ai profondément scruté. Je suis heureux, malgré certain antagonisme (1), de devoir, à la découverte d'une pauvre pierre, des études qui ont nourri longtemps mon intelligence et ont ajouté aux humbles connaissances historiques par lesquelles je puis être de quelque utilité à la science.

Pour en revenir à l'influence de l'école néo-platonicienne parmi les sectes gnostiques, il suffit de citer, en ce qui concerne le *mythe de l'INTELLIGENCE*, quelques-unes des formes ou des noms qu'il a revêtus, en passant du *Logos* de Platon et de la *Sophia* de Philon, sa première *origine gnostique*, à l'*Ensoph* de la cabale et à l'*Ormuzd* de Zoroastre, rajeunis par la *METE* du coffret d'Essarois.

La divinité *INTELLIGENCE*, si l'on veut me passer ce mot, est, comme Cérès chez les Grecs, une déesse aux mille noms, ou, pour me servir du style approprié, un *éon myrionyme*.

Les uns l'ont appelée *Sophia*, *Charis*, *Ennoia*, *Sigé*, etc; d'autres ont

(1) Des diverses formes sous lesquelles s'est produit cet antagonisme, comment me fâcherais-je de celle-ci. Quelqu'un disait d'autorité au milieu d'un cercle: « Oui, ce coffret est évidemment de l'époque d'Henri IV; » et plusieurs d'applaudir, comme cela se fait toujours contre les livres et les ouvrages d'autrui. « Au reste, Monsieur a parfaitement raison, ajouta un homme d'esprit de la minorité des auditeurs, car voici le portrait de Marie de Médicis sur le couvercle. »

prostitué cette image en lui donnant les noms de quelques femmes ardentes dans ce prosélytisme (1); les valentiniens l'ont nommée *Achamot*, et ont prétendu que la pluie vient de ses larmes et que son rire engendre la lumière (2). Chez eux, elle est tout à la fois la *Mère de la vie*, l'*Ogdoadé*, la *Sagesse*, *Jérusalem*, l'*Esprit-Saint* et un *éon mâle* (3).

Les *sept esprits* qu'on voit constamment figurer dans les divers systèmes gnostiques sont une conception qui appartient autant à l'école Zoroastrienne qu'à l'école de Platon : témoin les sept esprits ou sept *Amshaspands* du Parsisme; ce qui fait dire à M. Matter que les gnostiques prenaient leur bien partout où ils le trouvaient (4). Les *Archontiques* ont appelé l'INTELLIGENCE *Photine* (5), et l'ont associée avec sept éons ou *archontes*, dont le septième est *Sabaoth*; les *Phibionites* l'ont désignée sous le nom de *Barbelo*, et lui ont assigné le huitième rang dans le plérôme céleste; les *Sethiens* ou *Ophites* l'ont appelée *Prunicé* (6).

(1) Les *Agapètes*, secte émanée de Carpocrate, appelaient l'âme ou intelligence *Agapé*. Une espagnole de distinction, et portant ce nom, paraît avoir formé cette école sous l'influence de l'Égyptien *Marcus* (Voir Sulpice Sévère, Hist. sac., lib. II, c. 46). Ce même historien ajoute que *Marcus* était disciple de Manès. — Agapé avait entraîné le rhéteur *Helpidius*, et plus tard le célèbre *Priscillien*. — In Hispania Agape Helpidium mulier virum cæcum cæca duxit in foveam, successoremque sui habuit Priscillianum (Hieronym. Epist. ad Ctesiph.).

Apelles, disciple de Marcion, avait donné à l'ÂME ou INTELLIGENCE le nom de *Philomène*, parce qu'une femme de son choix, et qui partageait sa fausse doctrine, se nommait ainsi. — Les femmes ont eu une immense prépondérance dans les mystères et initiations manichéennes. Ainsi, vers l'an 404, une manichéenne d'Antioche, nommée *Julie*, vint avec quelques autres à *Gaza*, où elle corrompit diverses personnes par ses discours, et, ajoute Tillemont, encore plus par son argent. (Till., Mémoires eccl., t. IV, p. 405. — Bolland., 26 feb., p. 658.

(2) Théodoret, Hæret. fab., lib. I, c. 7.

(3) St Epiph., Hæres., 31, c. 18.

(4) Matter, 1^{re} éd., t. I, p. 171.

(5) Théodoret, Hæret., lib. I, c. 7.

(6) *Prunicé* descendit dans les eaux qui couvraient la masse de la matière; mais

Les Juifs, essentiellement voyageurs et cosmopolites, apportaient journellement de la Perse à Alexandrie et remportaient d'Alexandrie dans la Grèce, la Syrie et la Perse, divers éléments de la *gnosis* ou science supérieure (1), et l'arbre croissait ainsi chaque jour en une multitude de rameaux destinés à obscurcir de plus en plus la lumière émanant du christianisme pur. Au moyen de tant de propagateurs divers de la *gnosis* et parmi tant de nations diverses, elle tendait de sa nature au *synchrétisme* : Elxaï, par exemple, un de ces *chrétiens judaïsants* dont je parle, se faisait, au 1^{er} siècle, le chef d'une secte puissante.

Indépendamment des sept esprits, il reconnaissait deux Christs : l'inférieur, ou *homme-Jésus*, et le supérieur, ou *Christ céleste*, qu'il confondait avec le *Pneuma* ou l'INTELLIGENCE. Ses adeptes professèrent le principe que, pendant la persécution, on pouvait renier extérieurement le Christ sans le renier de cœur (2). Une telle hardiesse d'idées était bien faite pour prévaloir aux diverses époques des persécutions chrétiennes, et pour se perpétuer partout où la puissance romaine ou un despotisme quelconque dominerait. Or, on sait, et je l'ai suffisamment établi ailleurs, que les Templiers reniaient Jésus-Christ de bouche, mais non de cœur (3) : cependant j'aime mieux attribuer à la doctrine manichéenne elle-même le reniement qu'on leur reproche, que de l'imputer à une maxime lâche de la part de braves guerriers qui n'ont jamais marchandé leur sang.

D'autres chrétiens judaïsants donnaient à l'INTELLIGENCE le nom de

lorsqu'elle voulut remonter au ciel, elle ne le put, à cause du poids de la matière qui arrêta son essor (Beausobre, t. II, p. 326). Voilà assurément un emprunt très-heureux fait à la mythologie des Grecs.

(1) Les Gnostiques, dit M. Matter, ont eu trois foyers principaux : la Syrie, l'Égypte, l'Asie-Mineure. (1^{re} édition, t. I, p. 323.)

(2) St Epiph., *Hæres.*, 29, c. 1. — Matter, 1^{re} division, t. II, p. 327.

(3) Ore sed non corde, disent toutes les dépositions des doc. inéd.

Joël (1); cependant Théodoret impute le mythe de cette *vierge mdle* et fille de la lumière à Manès lui-même. Cherchons si le nom de *METE*, qui est donné à l'intelligence (2) dans l'inscription de notre coffret d'Es-sarois, n'appartiendrait pas mieux encore aux temps où le *synchrétisme manichéen* avait absorbé les doctrines diverses du gnosticisme.

Ce mythe n'est pas nouveau : car, d'après S. Epiphane (3), les *Phibionites*, secte *Carpocratienne* émanant des *Valentiniens* (4), le connaissaient; mais, par une suite des idées de leur infâme doctrine, ils y plaçaient, concernant *METE*, une allusion abominable (5).

Au *vi^e* siècle, le mythe de *METE* était enseigné à Athènes par l'é-
clectique *Damascius* (6). Il faut aller chercher ce *synchrétisme* jusque

(1) C'est-à-dire qui veut (*Dict. de la Bible*). — L'INTELLIGENCE s'était ainsi mani-
festée sous un de ses attributs, *la volonté*. *Masculam vero virginem quam lucis
filiam dicunt et Joel nominant.* (Théodoret, *Hæret. fab.*, c. 26.)

(2) Dans le grec, *μῆτις* ou *μῆτος* signifie intelligence, sagesse, prudence, etc.

(3) *Hæres. XXVI*, c. 16.

(4) *Matter*, 1^{re} édit., t. II, p. 281.

(5) D'après la mythologie grecque, *METIS*, la plus prudente parmi les déesses, fut
la première femme de Jupiter; mais ce dieu, ayant appris du destin qu'un fils de
METIS le détrônerait un jour, la dévora. Ce fut alors que lui-même accoucha de
Minerve, qui sortit de son cerveau (voir *Chompré* et *Millin*, au mot *METIS*). Ce mythe
carpocratien dont parlent St. Epiphane et Clément d'Alexandrie, le voici dans le texte
même du premier de ces deux auteurs, dans la traduction du père Petau.

*Nam et a poetis Metin (MHTIN) (quam prudentiam appellare possis) filiam suam
absorbens introductus est Jupiter. Nemo porrò infantem absorbeat; quemadmodum
sanctus Clemens ait, cum deorum qui a Græcis coluntur turpitudinem deridet. Quod
enim devorasse Metin dicitur, non de infante ullo, sed de proprio semine par est
intelligi.*

(6) Il enseignait que le chaos pur peut être considéré comme le premier prin-
cipe; que du chaos sortent l'Erèbe et la nuit, c'est-à-dire la *monade*, et la *dyade*, ou le
fini et l'infini; que l'Erèbe et la nuit engendrent par leur union l'éther, l'amour et
METIS, c'est-à-dire la triade intelligible (*Vacherot, Hist. crit. de l'éc. d'Alex.*, t. II,
p. 393). En vérité, il est curieux de voir par ces rapprochements dans quelles ex-
travagantes transformations les philosophes des divers temps ont engagé leur mé-
taphysique.

dans la théogonie égyptienne, où *Isis* aucune fois, dit Plutarque, s'appelle *Mouth* et *METHVER* (1).

Les Egyptiens appelaient *Isis la mère du monde*, et, confondant en une seule personne Osiris et elle à cause de leur union intime, ils en faisaient un être androgyne (2). On voit bien ici la source de cet éternel hermaphroditisme que toutes les sectes de la gnose n'ont pas manqué d'adopter; mais le spiritualisme chrétien, uni par le soin des Gnostiques à la grossièreté de ces fables, les tempérait, et, dès l'origine de la gnose, ce n'est déjà plus d'un astre (3) qu'il s'agit, mais d'un être mystique d'une double nature. Dès le temps des apôtres, *Ennoia*, la première pensée de Dieu, *la mère de tout ce qui existe*, l'*INTELLIGENCE suprême*, enfin, détrône l'*Isis* égyptienne. Une fois ce spiritualisme introduit dans les vieux mythes matériels, il y eut presque autant de noms donnés à l'*INTELLIGENCE* qu'il y eut de sectes.

On fit jouer ce rôle au *Saint-Esprit* lui-même, ce qui a donné lieu à Epiphane de dire que les sectes judaïsantes faisaient du Saint-Esprit

(1) Plutarque, de *Isi et Osiri*, c. 56.

(2) Plutarque, de *Isi et Osiri*, ch. 37. Voici le passage dans la traduction d'Amyot : « Les Egyptiens disent qu'*Isis*, qui n'est autre chose que la génération, couche avec *Osiris* : pourtant appellent-ils la lune la mère du monde, et disent qu'elle est de nature double, mâle et femelle. *Femelle*, en ce qu'elle est emplie et engrossie de la lumière du soleil; et *mâle*, en ce que de rechef elle jette et respand en l'air des principes de génération. »

Au chapitre 31 du même traité, Plutarque dit : « Tout principe de génération se multiplie soi-même.

Deux choses ressortent de ces passages : c'est, d'une part, l'union combinée de la force active et passive dans un seul être divin; et, de l'autre, tout le système des émanations, que l'école valentinienne a emprunté à l'Egypte.

(3) En effet, le nom d'*Isis* était donné à la lune par les Egyptiens. — Osiris avait mis l'agriculture en honneur en Ethiopie, et pendant ses vastes conquêtes civilisatrices dans la compagnie de Pan et de Triptolème, l'administration avait été sagement dirigée par *Isis*, sœur et femme d'*Osiris*, et par *Hermès* leur conseiller. C'est pour honorer la mémoire d'*Osiris* et d'*Isis*, que les Egyptiens ont donné ces illustres noms au soleil et à la lune (Voir Diodore de Sicile, liv. I).

une femme (1). Selon le même docteur, on alla jusqu'à nommer le Saint-Esprit *mère des sept maisons*, et, en lui conférant les deux sexes, on l'invoqua sous le titre de créateur ou créatrice des *sept maisons*, afin que *lui ou elle* accordât le repos qui est dans la *huitième* (2).

Or, ces sept maisons expriment les sept cieux des planètes, et la huitième est le ciel suprême, séjour des âmes purifiées.

Qui ne voit, dans ce mythe si universel et si multiforme de la gnose, cette *Ogdoad céleste, infinie, éternelle* et sans *aucune borne ni de temps ni de lieu*, pour traduire ici S. Epiphane lui-même (3).

Quelle que soit l'explication qu'on donne de l'éon principal androgyné METE et des sept éons innommés formant l'ogdoade indiquée par l'inscription du coffret d'Essarois (4), on sera forcé d'en

(1) *Achamoth eandem insuper Matrem et Ogdoadem vocant, et Sapientiam, et TERRAM et Hierusalem, et SPIRITUM SANCTUM, et masculo genere Dominum.* (St Epiph., Hæres., 31, c. 18.).

(2) St Epiph., Hæres., 34, c. 7.—Beaus., t. I, p. 422.

(3) *Τῆς ἀνὰ ὀγδόαδος τὸ ἀπέραντον, καὶ αἰώνιον, καὶ ἀόριστον, καὶ ἀχρονον* (St Epiph., loc. cit.).

(4) Voir le tableau en regard de l'image du couvercle — C'est avec raison qu'à la page 6 de la Monographie, j'imputais à l'artiste dessinateur seul l'omission de la barbe dans les lithographies du Mémoire de 1832, représentant l'éon androgyné METE: car il résulte d'un renseignement que M. le baron de Hammer me fait l'honneur de me communiquer lui-même, que l'illustre orientaliste n'a pas eu la moindre part à ces lithographies.

« Ce n'est pas moi, me dit M. le baron de Hammer dans sa lettre du 2 juillet 1852, datée de Doblinz, près de Vienne (Autriche); ce n'est pas moi qui ai eu la moindre part à l'omission de la barbe dans les lithographies de M. le duc de Blacas. Je ne sais par qui il les a fait exécuter: car j'ai reçu le Mémoire et les lithographies de la main de M. le duc à Milan. »

Il est de la dernière évidence, en effet, que M. de Hammer, qui a si bien reproduit dans ses Mines de l'Orient l'androgynisme de figures parfaitement identiques à celles de notre coffret, n'aurait pas omis de reproduire ce même caractère dans les lithographies du Mémoire de 1832, s'il en avait eu la direction.

placer l'origine première dans le mythe égyptien modifié depuis par ces sectes judaïsantes dont parle St Epiphane. En attendant que nous examinions plus explicitement ce dont l'éclectisme de Manès a profité dans la gnose, nous pouvons, dès à présent, voir dans la figure du triple triangle sculpté sur le couvercle du même coffret, un emprunt fait tant à l'Égypte qu'à l'école de Pythagore. Ainsi les Égyptiens comparaient la nature de l'univers au *triangle*. Ils considéraient comme mâle ou principe actif une des lignes tombant sur la base ; ils disaient que cette base est la femelle ou principe passif ; la *sous-tendue*, pour conserver le style d'Amyot, représentait ce qui naît des deux principes (1). Autrement, *Osiris* est la cause *intelligente* ; *Isis* la cause matérielle : et il résulte de leur action combinée un troisième être qui est *Orus* ou le monde (2).

On voit poindre dans cette *cause intelligente* ce mythe si général de l'INTELLIGENCE chez tous les gnostiques, mythe que notre coffret révèle par le nom de METE.

M. Reinaud dit formellement que les gnostiques ont pris pour symbole la figure formant à la fois trois triangles et un pentagone (3). Les pythagoriciens, ajoute-t-il, regardaient cette figure comme le symbole de la *santé* (4) : sans doute, c'est la santé de l'âme ; et quant à ce qui concerne ce signe reproduit dans la gnose, je fais d'autant moins de doute qu'il signifie la santé ou le repos de l'âme, que cette figure en pentagone et en triangles résume l'*Ogdoadé*, dans la possession de laquelle résidait le bonheur suprême (5). Platon lui-même a rattaché au *simple triangle* des rapports qui constituent un tout des différentes

(1) Plutarque, de Isi et Osiri, c. 55.

(2) L'abbé Batteux (Histoire des Causes premières, p. 76).

(3) Description des mon. musulm. du cab. de M. le duc de Blacas, t. II, p. 241.

— Voir aussi Montfaucon, Antiq. expl., t. II, part. II, pl. 160 et 169.

(4) Voir Lucien, édit. de Hemsterhuis, t. I, p. 729 et 730.

(5) Au coffret d'Essarois, les trois triangles réunis et les 5 côtés du pentagone constituent l'*Ogdoadé*.

parties de l'univers, et donne à ce triangle le nom d'harmonie. Selon lui, un des côtés de ce triangle engendre huit ou l'ogdoade par des nombres pairs (1).

Quand on consulte les Pères de l'Eglise, l'histoire du manichéisme par de Beausobre, et la savante critique du gnosticisme par M. Matter, on voit que Manès a puisé chez les Valentinieniens une grande partie de sa doctrine. En effet, cette secte était la plus nombreuse, la plus prépondérante et la plus fanatique de toutes celles du gnosticisme (2), et, quels que soient les surnoms divers qu'aient pris les adeptes de Valentin, elle peut revendiquer, comme une hydre à cent têtes, tous les désordres, les folies et les impuretés dont son histoire fourmille. Ainsi, les *Archontiques* du ^{II}^e siècle, et qu'on a vus reparaitre au ^{XI}^e (3), pour s'abandonner à toutes sortes d'infamies, étaient une branche de la souche valentinienne (4). Les *Héraclionites*, d'autre part, firent de grands efforts pour ajuster les textes des Evangiles au système de leur chef d'école Valentin (5).

(1) Plutarque, de la Création de l'âme universelle, d'après le Timée de Platon, c. 19.

(2) Tertullien, adv. Valent., I, c. 1. — Théodoret, Hæret. fab., au titre de *Archonticis*. — Cette secte valentinienne, dit Pluquet, parut vers l'an 160, sous l'empire d'Antonin le Pieux.

(3) Ces hérétiques de la fin du ^{XI}^e siècle, dit le Dictionnaire des origines, attribuaient la création du monde à des intelligences subordonnées à Dieu, et qu'ils nommaient *Archontes*. Ils rejetaient en outre les sacrements, les mystères, la résurrection des corps, et se livraient à toutes les voluptés. — C'est la même secte qui, sous le nom plus général de *Nicolaites*, se renouvela vers l'an 852, et vers la fin du ^{XI}^e siècle, sous le pontificat d'Urbain II. Le concile de Plaisance en Lombardie, concile tenu en pleine campagne, et présidé par le pape en 1095, et où se trouvaient deux cents évêques, plus de quatre mille clercs, et trente mille laïcs, condamna cette secte (Art de vérifier les dates).

(4) St Aug., de Hæres., 20. — St Epiph., Hæres., 40.

(5) Voir Pluquet au mot Héracléon. — St Epiph., Hæres., 36.

Héracléon, dit M. Matter (2^e édit., t. II, p. 113), qui vécut sous Marc-Aurèle, fut un des disciples de Valentin qui acquirent le plus de célébrité à Alexandrie.

Les *Marcionites*, dont Bayle et Bossuet, si opposés de croyances en tout autre lieu, ne font qu'une même secte avec les Manichéens (1), étaient essentiellement Valentiniens; les *Ophites* sont placés par Origène (2) au même rang que les Marcionites, les Basilidiens et les Valentiniens (3).

Enfin, les Adamites, branche des Carpocratiens (4), relevaient en premier ressort des Valentiniens tout aussi bien que les *Phibionites* ou *Babylonites* et les sectateurs de *Nicolaüs*.

Comme l'Égypte est la source des théories de Valentin, Manès trouvait dans les signes mystérieux de cette gnosis quelque chose qui tendait à s'allier avec un autre mysticisme apporté d'Orient par Marcion, né à Sinope, en Paphlagonie, et, par conséquent, imbu des doctrines de Zoroastre, et véritable précurseur de Manès. Aussi ce dernier rassembla-t-il avec étude tous les éléments de ces deux extrêmes, et n'eut plus, pour ainsi dire, qu'à les laisser se contracter entre eux pour contenir et renfermer toutes les autres doctrines intermédiaires.

C'est de là qu'est né le *manichéisme*. Or, il est important pour nous de jeter un coup d'œil sur le syncrétisme et les symboles du chef de cette école malheureusement trop célèbre.

Ce fut après les conférences de *Cascar* contre le savant évêque *Archelaüs*, et après la dernière conférence de *Diodoride* dans la deuxième moitié du III^e siècle, que commença le succès de l'hérésie de Manès. Il avait agencé les principaux dogmes du Zoroastrisme à ceux de la

(1) Beausobre, t. II, p. 125, établit les mêmes rapports.

(2) Il ne faut pas confondre cet Origène, surnommé *Adamantius* ou *Adamantinus* (c'est-à-dire de la nature ou de la dureté du diamant), avec Origène l'Impur ou l'*Adamiste*, qui a légué à ses infâmes disciples le nom d'*Origéniens* ou *Origénistes*. Origène *Adamantius* était ainsi nommé à cause de son infatigable assiduité au travail, comme les jeunes condisciples de Bossuet parodiaient ainsi le nom de ce dernier : *Bos suctus aratro*.

(3) Origène, lib. 6, c. 28, p. 294, édit. Spencer.

Les Basilidiens montraient déjà une grande licence au temps de Porphyre et de St Epiphane (voir St Epiph., *Hæres.*, 25. — Porphyre, de *Abst. carn.*, I, c. 40).

(4) Daneum in Aug. de *Hæres.*, c. 31. — Bayle, au mot Adamites.

gnose; mais, en suivant les traces de Marcion, qui s'était plus rattaché au christianisme que les autres gnostiques de son époque, il y avait joint les spéculations les plus hardies.

D'un autre côté, par son panthéisme secret, il captivait les esprits purement philosophiques et attardés dans la vieille philosophie du passé.

Marcion disait vaguement que Jésus-Christ n'a pas emprunté un corps à la matière, parce que c'est un esprit pur qui ne pouvait ni souffrir ni mourir (1). Mais *Manès*, apportant un dualisme bien tranché, soutenait que le *Jésus céleste* n'avait pu entrer dans une chair véritable, parce que cette chair vient du principe du mal, et que, par conséquent, le Christ n'avait pu, en effet, ni souffrir ni mourir (2).

Toutefois, *Manès* adopta, sans la modifier, l'opinion des *Marcionites*, consistant à considérer le mal comme une substance réelle (3) : c'était un vieux *réalisme* sentant son école d'Aristote, et qui, loin d'être abandonné des philosophes, retentira plus tard dans nos écoles. En effet, d'après *Marcion* et *Manès* (4), ce qui pèche en nous, ce n'est pas le

(1) Voir Monog., p. 57.

(2) St Aug., de Hæres., 46.

(3) Mémoires eccl. de Tillemont, t. IV, p. 367. — St Aug., loc. cit.

(4) Comme la secte des *Marcionites* est peu importante, et qu'on doit craindre de se laisser égarer par la diffusion des noms, il faut bien s'entendre sur les *Marcosiens* et les *Marcionites*.

Il y a deux hérésiarques du nom de *Marcus* : 1^o celui du 2^e siècle, et dont parlent St Irénée (*Contra Hæres.*, édition de 1710, p. 51, § 73); Sulpice Sévère (lib. 2 de Hist. sac., c. 60); et Isidore (lib. de Script. eccles.); 2^o celui qui, d'Egypte, alla au 1^{er} siècle fonder en Espagne la secte des Agapètes ou Priscillianistes (Matter, 2^e éd., t. II, p. 295. — Irénée, loc. cit.). St Jérôme les a confondus. (Comm. ad Isaiam, 44.) D'autres, et M. Matter (2^e éd., t. II, p. 595) est du nombre de ces derniers, ont indiqué un 3^e *Marcus* qui, avec Lucain et Apelles, fut, selon ces auteurs, le plus remarquable des adhérents de *Marcion*, sectaire d'une très-grande influence au 1^{er} siècle. Ce 3^e *Marcus*, qui, d'après M. Matter, était disciple de *Valentin*, est le plus digne d'attention. Or Pluquet et quelques notables écrivains des hérésies ne reconnaissent que deux *Marcus* : l'un qu'ils appellent le *Valentinien*, et l'autre le *Magé*, pour marquer sans doute les rapports étroits de sa doctrine avec celle de *Manès*. Ainsi,

libre arbitre, c'est une substance ennemie mêlée à notre chair, créée par le mauvais esprit et coéternelle à Dieu. La concupiscence, enfin, n'est pas dans l'homme une infirmité, elle est une substance inhérente à nous-mêmes.

Ainsi à chaque pas on trouve des rapprochements à faire entre Manès et les Valentinien : mais le grand secret de l'initiation manichéenne, c'est le *panthéisme* caché sous la *dualité*. Manès reconnaissait deux Christs, comme il reconnaissait deux principes coéternels, la lumière et les ténèbres ; comme il reconnaissait deux âmes (1) et deux mondes, le supérieur et l'inférieur, etc. Ce système de *dualité* était poussé si loin, qu'on le retrouve jusque dans les éléments : ainsi, les orages et les tempêtes y étaient considérés comme venant du mauvais principe, tandis que les vents tempérés venaient du bon principe (2). C'est ainsi encore que Manès établissait dans l'homme deux natures : la nature *angélique* et la nature *bestiale* (3). Or, il n'y a pour ces na-

St Irénée ne reconnaît que ces deux *Marcus*, auxquels il rattache pourtant les *Héracléonites*, sectaires qu'il fait dépendre des Valentinien. Je suis de ce sentiment, et je considère *Marcus le Valentinien*, comme le même que *Marcus le Marcioniste*.

L'école de Marcion est celle qui trompa le plus de chrétiens, en ayant l'air de s'éloigner le moins du christianisme ; car, au lieu de prétendre, comme les autres gnostiques, compléter le christianisme à l'aide des doctrines de l'Égypte, de la Grèce et de la Perse, *Marcion* affichait une préférence pour le christianisme ; il disait que le mosaïsme avait été le *type*, et le christianisme la *chose*. (Matter, 2^e éd., t. II, p. 234 et 289.) On verra, dans le cours de cet ouvrage, dit de Beausobre, t. II, p. 125, combien la théologie des Manichéens s'accordait avec celle de Marcion.

(1) Les manichéens reconnaissaient deux âmes dans le même individu ; l'une bonne, l'autre mauvaise, et celle-ci néanmoins coéternelle à Dieu, quoique produite par le principe des ténèbres (St Augustin, de duabus Animabus, contr. Manich.). Les Valentinien disaient aussi qu'il y a des âmes bonnes et des âmes mauvaises ; mais ils ajoutaient que les bonnes étaient capables de *semence*, et que les mauvaises en étaient toujours privées. (St Irénée, contr. Hæres., dissert. præv., éd. de 1710, p. 45, c. 73. — On verra postérieurement combien les Manichéens ont enchéri sur les Valentinien.

(2) Beaus., t. II, p. 394.

(3) St Aug., cont. Faust., lib. 21, c. 28.

tures ni providence, ni mérite, ni liberté : elles sont impeccables (1).

La nature *angélique* ne peut pécher, parce que, Dieu faisant toute sa délectation, elle participe de cette loi éternelle qu'au sein de Dieu il n'existe point de tentation; d'autre part, la nature *bestiale* ne pèche point, parce qu'elle ne fait rien contre une autre loi éternelle à laquelle elle est tellement soumise qu'elle en est l'esclave, et non la complice (2).

On comprend d'avance combien, en sacrifiant le libre arbitre, qui fait toute la dignité de l'homme, la secte manichéenne laissait de prise aux passions les plus dégradantes. La négation du libre arbitre est la cause évidente du désordre de toutes ces sectes, qu'on distingue quelquefois entre elles par la dénomination de *sectes libertines*; et quand bien même Manès eût inventé des doctrines pures, ce qui est toujours l'intention d'un chef de secte, il n'en aurait pas moins ouvert la porte à tous les désordres en niant l'existence de la volonté humaine. Aussi les Carpocratiens (3) et les Nicolaïtes regardaient-ils l'homme comme incorruptible au milieu des plaisirs, parce qu'ils les considéraient comme une dépendance fatale de la matière, et professaient même qu'il faut livrer le corps à toutes sortes de voluptés pour délivrer l'âme des lois et des entraves du monde corporel (4). La doctrine des Manichéens, que le pape Léon I^{er} nous a révélée, prouve que ceux-ci ne le cédaient en rien sur ce chapitre à leurs prédécesseurs (5).

Je vais essayer de faire comprendre la doctrine de Manès en ce qui concerne le panthéisme secret dont j'ai déjà parlé. Plus on étudie successivement les anciens et les modernes, et plus on demeure con-

(1) St Aug., de duab. Anim.

(2) Id., cont. Faust., loc. cit.

(3) Voir Pluquet au mot Carpocrate. — Voir aussi Matter.

(4) Les Nicolaïtes allaient le plus loin possible, comme on peut le voir par ce passage : Sunt qui, inter Nicolaitas, publicam venerem pronuntiant mysticam communionem (Clément d'Alex., Stromates, lib. 3, p. 436).

(5) Voir Maimbourg, Hist. du Pontificat de St Léon le Grand, p. 18.

vaincu qu'en dehors du christianisme, les philosophes et les chefs de secte n'ont pas fait un pas hors de la première empreinte laissée par le premier philosophe ou par le premier sectaire. On a souvent traduit cette vérité par ces mots: *Il n'y a rien de nouveau sous le soleil*. Manès justifie cet adage; mais, en acceptant le panthéisme des mains de ses devanciers, il avait une tâche beaucoup plus difficile qu'eux tous: il fallait le voiler des teintes du christianisme et le parer de toutes les séductions de la gnose. Il fallait plaire aux *Hyliques* et aux *Psychiques* (1), mots qui répondent assez aux matérialistes et sensualistes de nos jours.

Les Grecs appelaient *hylé* toute matière capable d'une forme; mais Manès, au lieu d'accepter ce mythe pur et simple de la matière, la personnifiait sous ce même nom d'*Hylé*, en enseignant que cet esprit de ténèbres habite avec une partie du Dieu supérieur (2).

Or on sait que Manès faisait un seul tout de ce Dieu supérieur et de la lumière (3). Ces deux personnifications équivalent donc au mélange de la lumière avec les ténèbres, et c'est là tout le fond de la doctrine de Manès (4).

Il est vrai que nous confessons deux principes, disait Faust à St Augustin (5); mais il n'y en a qu'un que nous appelons Dieu. On ne sera pas fâché d'apprendre à l'aide de quelle allégorie Manès prétendait voiler ce grand mystère, et comment il envisageait un de ces deux principes dont la réunion ne fait qu'un. « Vers une seule partie et vers un côté de cette terre illustre et sainte, dit un de ses

(1) Les Basilidiens distinguaient parmi leurs sectateurs les *psychiques* et les *hylistes*. Matter, 1^{re} édition, t. 2, p. 97.

(2) St Aug., contra Faustum, lib. 20.

(3) Dans le système de Manès, dit M. Matter, le Dieu bon a pour symbole la lumière, et le Dieu méchant a pour symbole les ténèbres. 1^{re} édition, t. 2, p. 358.

(4) Voilà bien cette *dualité* qui ne forme qu'un, et que les Pères ont ingénieusement appelée *Θεὸς καὶ ὕλη*, Dieu et matière (Théodore, Hæretic. fabul. — Epiph., Hæres., 16, c. 14).

(5) Aug., contr. Faust., lib. 21.

adeptes (1), gisait une autre terre profonde et d'une immense étendue, sur laquelle habitaient des corps enflammés et des races portant des principes de peste. Là *sont des ténèbres sans fin, venant d'une même nature et qu'on ne peut définir, et ayant leurs germes propres*. Au delà sont des eaux troubles et bourbeuses avec leurs habitants, et là, au sein de ces eaux mêmes, séjournent des vents horribles et véhéments avec leur premier principe et tout ce qui en dérive, et de plus une région de feu tout à fait corruptible avec ses principaux et ses inférieurs qui composent la nation. Plus avant encore existe une nation couverte d'une fumée et d'une ombre épaisse. Là gouverne un chef suprême d'un pouvoir excessif qu'il exerce sur toutes choses, ayant autour de lui d'innombrables légions de princes dont il est à lui seul l'esprit et la source. Toute cette nature forme cinq terres pestiférées (2), etc. »

Milton, qui a su trouver des accords si puissants pour peindre Satan et son empire, aurait bien pu s'inspirer encore de ce tableau manichéen.

Quand on va au delà de l'allégorie et qu'on cherche l'esprit sous la lettre, on ne tarde pas à reconnaître, *sous cette dualité qui ne forme qu'un Dieu*, tout ce qu'a d'ingénieux cette expression des Pères de l'Eglise : Θεός καὶ ὕλη, Dieu et matière (3).

Que serait devenue la *nation des ténèbres*, s'écrie ironiquement St Augustin (4), si le Dieu immortel, invisible, incorruptible, n'avait pas voulu *engager le combat avec elle*? Et en effet, selon la théologie de Manès, le Dieu supérieur, habitant dans une lumière inaccessible, envoie le premier *homme céleste* avec cinq éléments (5) pour com-

(1) Contra Epistolam Manichæi quam vocant Fundamenti, lib. unus, 19, xv. St Aug., édition Gaume, pars prior, p. 280.

(2) Ces cinq terres pestiférées ne sont qu'une allégorie des cinq éléments que reconnaissait Manès.

(3) Théodoret, Hæretic. Fab. — St Epiph., Hæres., 46, c. 14.

(4) Contra Faustum, lib. 13, c. 6.

(5) Les Manichéens représentent le premier homme armé de cinq éléments : l'air,

battre contre les *cinq éléments mauvais* de son adversaire *Hylé*. Par suite de cette guerre, le monde résulta du mélange des éléments opposés, et, par une conséquence fatale et inévitable, le Christ fut lié étreint et enchaîné non-seulement dans les étoiles, mais dans la terre et dans tout ce qu'elle produit (1), dans les arbres, dans les fruits, dans les semences, dans tous les aliments, et jusque dans la chair, le sang, et tout ce qui peut provenir de cette chair et de ce sang.

Qui ne voit dans ce Jésus présent partout, en tout lieu et sous toutes les formes, après avoir affronté les éléments des princes des ténèbres, c'est-à-dire la matière; qui ne voit chez Manès, d'une part, une réminiscence du combat des géants contre Jupiter, et une autre réminiscence de la fable de Protée? Cette cosmogonie manichéenne renfermait toute une métaphysique nouvelle où le christianisme était abominablement profané. Ainsi, par suite de cette guerre que le Christ a engagée contre la nation des ténèbres, le premier homme céleste se trouve si étroitement enchaîné et étreint dans toute la matière, que dès lors il n'est plus le sauveur des hommes, mais qu'il doit bien plutôt être sauvé par eux (2). Manès va bien plus loin encore; car il semble prendre à tâche de parodier tous les admirables dogmes du Christianisme en s'aidant de la gnose. Ainsi cette INTELLIGENCE, *cette mère de la vie*, cette Sophia céleste, qui, dans le secret de la cosmogonie manichéenne, est *l'âme du monde*, voici ce que Manès

la lumière, le feu, l'eau, le vent, avec lesquels il combat contre cinq autres éléments de son ennemi; et qui sont : la fumée, les ténèbres, le feu mauvais, l'eau mauvaise, le vent mauvais. Dans ce combat, l'air s'est mêlé à la fumée, la lumière aux ténèbres, et les autres bons éléments aux autres mauvais. (St Aug., de Hæres., 46).

Ad gentem tenebrarum debellandum, de lucis gente descendit armatum aquis suis contra inimicorum aquas, et igne suo contra inimicorum ignem, et ventis suis contra inimicorum ventos (Id., contra Faust., lib. 2, c. 3).

(1) Id., ib.

(2) Unde et ista sacrilega deliramenta vos cogunt in cœlo atque in omnibus stellis, sed etiam in terra atque in omnibus quæ nascuntur in ea confixum et colligatum atque concretum Christum dicere *non jam salvatorem vestrum, sed a vobis salvandum*, etc. (id., lib. 2, c. 5).

en fait : il se rappelle l'éon androgyne *Achamot* des Valentinien, résumant en elle seule toutes les qualités mystiques qui suivent : *Mère, Ogdoade, Sagesse, Terre, Jérusalem, Esprit-Saint*, et encore avec tout cet apanage, *Etre mâle, masculo genere dominum* (1); mais, ne pouvant tout prendre, il choisit, pour les unir étroitement en un seul personnage androgyne, la *Terre* et l'*Esprit-Saint*; et en même temps, pour être constamment fidèle à son dualisme, il dédouble la *lumière visible* ou le *Christ*, pour en placer, sous le nom de *vertu de Dieu*, une partie dans le soleil, et l'autre dans la lune sous le nom de sagesse de Dieu (2). L'*Esprit-Saint*, qui est la troisième majesté, réside dans l'air; et enfin la terre, dans cette analyse individuelle, achève la *Tétrade sacrée* empruntée au Valentinianisme (3).

Saint Agustin remarque, en effet, que ce n'est point la *Trinité*, mais la *Quaternité*, qui est le dogme des Manichéens (4). Fidèles à leur plus chère et à leur plus profonde idée, le panthéisme, ils trouvent moyen

(1) Saint Epiphane, *Hæres.*, 31, c. 18, passage déjà plusieurs fois cité dans cet ouvrage.

(2) *Virtutem quidem Christi in sole habitare credimus, sapientiam vero in luna* (St Aug., *contra Faust.*, lib 20, c. 2).

(3) Id., *ibid.* — Au II^e siècle, le gnostique *Marc*, disciple de Valentin, substituait à la Trinité une *Quaternité* (Dict. de Bouillet). — Pluquet a eu raison de dire que les Valentinien eux-mêmes, avant Manès, s'efforçaient de concilier avec art les principes dominants, soit pythagoriciens, soit autres, avec le christianisme; car, ainsi que le fait remarquer St Irénée (lib. 3, p. 191, édition de 1710), Dieu a communiqué quatre fois solennellement avec les hommes : la première fois avec Adam; la deuxième fois avec Noé; la troisième fois avec Moïse, pour inspirer sa sublime législation; et la quatrième avec le Christ, pour récapituler tout en lui-même, pour renouveler l'homme et l'élever au céleste royaume. Bien plus, il y a quatre évangélistes; il y a quatre animaux consacrés par l'*Ecriture* (Apocal. de St Jean, c. 4, v. 7) : le premier semblable à un lion, image de la principauté et de l'empire; le deuxième semblable à un veau, image des sacrifices et de l'ordination sacerdotale; le troisième semblable à un homme, et image naturelle de l'humanité; le quatrième enfin, semblable à un aigle, image de l'esprit qui s'élance vers l'Eglise.

(4) St Aug., *loc. cit.*, ch. 7. — Marcus appelait Jésus-Christ la *Tétrade suprême* (voir la Monographie, 1^{re} partie, p. 54).

de parodier la sublime image du Christ souffrant et crucifié pour le salut des hommes : ainsi l'air ou l'Esprit-Saint, ce qui est la même chose, développant *par la diffusion spirituelle* les forces de la *Terre*, *Sagesse*, *INTELLIGENCE*, *Sophia*, *Mère de la vie*, etc., ce qui est tout un, il est alors conçu et engendré un *Jésus passible* (1) qui est la vie et le salut des hommes, et qui souffre une douloureuse captivité dans les herbes de toutes sortes, dans les membres humains et jusque dans la chair des troupeaux. Ce Christ est, partout et en tout lieu, mêlé à la matière, dans les cieux, sur la terre, dans tous les corps secs et humides, dans toute semence du règne végétal ou animal (2). En un mot, rien n'est plus souillé que les membres du Dieu des Manichéens ; et, quoique la science soit chaste par elle-même, l'historien est trop heureux de pouvoir se réfugier dans le grec ou dans le latin (3).

« Eh quoi ! s'écrie saint Augustin, la terre pourra concevoir par l'œuvre du Saint-Esprit un *Jésus passible*, et la Vierge Marie ne le pourra pas ? Comparez, si vous l'osez, ces entrailles virginales si saintes avec tous les lieux de la terre où sont produits les arbres et les plantes. Vous avez honte du corps de Marie, et vous n'avez pas honte de faire engendrer Jésus-Christ par les eaux des cloaques de tous les jardins des villes (4). »

(1) Dans les mystères du manichéisme, le *Jésus passible* c'est la vie ou l'organisation matérielle.

(2) Il faut bien remarquer ce passage de St Augustin (de *Natura boni*, contra Manich., c. 44). In *omnibus seminibus* arborum, herbarum, *hominum*, *animalium*.

(3) Ubique turpi conditione permixtus, in capro inflammatur, in capra seminatur, in hædo generatur. — In omnibus meretricibus prostituitur, in omnibus denique maribus ac feminis late variè que fornicantibus et sese corrumpentibus volutatur, solvitur, illigatur, rursus in eorum fetibus volutandus, solvendus, ligandus, donec ad ultimum globum pars immundissima Dei vestri tanquam inexpiable meretrix perducatur (St Aug., cont. Faust., lib. 22., c. 98).

(4) St Aug., cont. Faust., lib. 20, cap. xi.

Ailleurs il dit avec plus d'énergie encore à Faust, son contradicteur manichéen :

Les Manichéens disent que la terre, après avoir conçu du St-Esprit (de l'air), engendre le *Jésus passible qui pend aux fruits des arbres* (1), et que là, déjà souillé par la matière, il est destiné à l'être bien plus encore en passant dans les chairs des animaux qui s'en nourrissent. Après avoir ainsi osé parodier la naissance du vrai Christ, ils osent compléter leur abominable allégorie sur ses souffrances, en disant que Dieu a été forcé de livrer à la substance du mal une partie de sa propre substance pour *être crucifié* (2). En effet, les Manichéens donnaient aux arbres la dénomination de *croix de Jésus-Christ*, ce qui a fait dire à Faust lui-même que *Jésus pend à tous les arbres* (3). Aussi bien, rien n'a été omis dans ces exécrables mystères, puisque, dans une coupable pensée de rapprochement, on y parodie jusqu'à la nourriture céleste que Jésus-Christ est venu apporter aux hommes.

Ainsi, d'après le système de Manès, rien n'étant pur, tout étant souillé au contraire du mélange des principes des ténèbres, le Christ lui-même, qui est partout, se trouve lié dans les aliments comme en toute chose. Il peut, néanmoins, quand il passe dans l'estomac des *élus*, être délié et dégagé de ses tristes entraves par une vertu particulière attachée à ces saints de la secte (4). Or, comme les âmes sont,

« Vos autem cum carnem Christi virginali utero committere horretis, ipsam divinitatem Dei non tantum hominum, sed et canum porcorumque uteris commisistis ! etc. Et ipsam Dei partem, divinamque naturam, in omnium hominum ac bestiarum masculis seminibus et femineis uteris, in omnibus conceptibus, per omnes terras et per omnes aquas, et per omnes auras ligari, opprimi, coinquinari, et nec totam postea liberari posse prædicatis ! » (St Aug., cont. Faust, lib. 3, cap. 6.)

(1) Concipientem de Spiritu sancto dicitis terram gignere Patibilem Jesum, quem tamen ita contaminatum, omni ex ligno pendere perhibetis in frugibus et pomis, ut innumerabilibus animalibus, animalium vescentium carnibus amplius contaminetur (St Aug., cont. Faust, 20, c. xi).

(2) Illi dicunt esse naturam mali cui Deus coactus est naturæ suæ partem dare cruciandam (id., de Genesi, cont. Manich., lib. 2, c. 29).

(3) Deinde, cum omnes arbores crucem ipsius esse dicatis, unde a Fausto prædicatur : « *Omni suspensus ex ligno.* » (Id., cont. Faust., lib. 20, c. xi.)

(4) Ita ligatum pollutumque constituunt, ut ex magna, non tamen ex tota parte

d'après Manès, de la même substance que Dieu (1), et qu'elles ont, selon leur plus ou moins d'épuration, des évolutions à faire, d'après le régime de la métempsychose, soit dans les animaux, soit dans les légumes ou les fruits de toute espèce (2). Les élus sont d'autant plus attentifs à leur mission de délivrance, que, s'il reste quelque parcelle de la substance divine qu'ils ne puissent atteindre, c'est seulement dans le dernier feu où brûlera le monde qu'elles pourront être épurées. Ce purgatoire long et terrible est en effet la rigoureuse conséquence du système panthéistique de Manès.

Après tous les détails historiques où je suis entré, et qui sont, ainsi que ceux qui vont suivre, indispensables pour l'intelligence des *bas-reliefs*, il est impossible, en se reportant au METE androgyne de notre coffret, de voir là autre chose que cette INTELLIGENCE bisexuelle de la *Gnosis* ou que ce *Jésus passible* des Manichéens (3). Et encore,

solvi purgarique non possit nisi et ab *hominibus electis* videlicet Manichæorum etiam in porris radiculisque ructetur (St Aug., cont. Faust., lib. 2, c. 5).

Ce passage rappelle involontairement l'origine de certains dictons, comme : Se faire un dieu de son ventre. — Dieu vous aide, etc. — Il y a parmi nous un singulier usage qui n'est pas toujours l'indice de l'amitié, et peut-être ne le rejetterait-on pas seulement comme faux et banal, si l'on savait que c'est un usage d'origine manichéenne. En effet, quand ces sectaires s'abordaient, ils se présentaient les mains en signe de leur délivrance des ténèbres. « *Manichæi quoties invicem occurrunt, hujus rei significandæ gratia mutuo sibi dexterarum porrigunt, tanquam a tenebris erepti* » (St Epiph., Hæres., 66, c. 25, trad. du P. Petau).

(1) *Ausi sunt dicere quod natura Dei sit anima* (St Aug., de Genesi, cont. Manich., lib. 2, c. xi. — Id., de Hæres., c. 46, ad. princip).

(2) Singulière espérance, s'écrie St Augustin, que celle qui consiste en une ou plusieurs évolutions dans des melons, des concombres ou autres aliments que vous, MM. les élus, mangerez, *ut vestris ructatibus citò purgentur*. St Augustin ajoute plaisamment : Le Seigneur n'aurait pas dû dire : « *Esurivi, et dedistis mihi manducare* ; mais bien : *Esuristis et manducastis me.* » (St Aug., cont. Faust., lib. 5, c. 9).

(3) Qu'on se rappelle toujours ce passage de St Irénée que je cite encore ici avec intention : Sophia, c'est la Mère de la vie, c'est l'Ogdoad, c'est la Terre, c'est Jérusalem, c'est l'Esprit-Saint, *c'est le Seigneur*. Sophia, hanc autem Matrem et Ogdoadem

en effet, dans ce *Jésus qui pend à tous les arbres*, comme le dit Faust, adversaire redoutable de saint Augustin, dans ce *Jésus qui rampe dans les plantes*, comme le dit ce dernier lui-même (1), il faudrait se complaire aux vaines et ridicules disputes de mots pour voir quelque chose de différent de ce *METE faisant germer et fleurir*, comme l'exprime l'inscription du coffret.

Quelle singulière coïncidence que cette idole secrète des Templiers, avouée par un grand nombre d'eux (2), idole qui non-seulement fait germer la terre, mais fleurir les arbres; idole qui est l'objet d'un chef d'accusation formel, d'après une bulle pontificale (3); idole, nous le savons, aussi manichéenne qu'il est possible de l'être! Ne suis-je pas fondé, en présence d'une coïncidence de cette nature, à demander acte, dès à présent, du manichéisme de l'ordre du Temple! Mais patience encore: les rapprochements ne nous manqueront pas, et si je rattache les Templiers aux *Cathari*, ce ne sera pas sans preuves.

On ne voit nulle part dans aucune des sectes autre que chez les Manichéens, *le mythe de l'INTELLIGENCE* avec les attributs que lui con-

adem vocant, et Sophiam, et Terram, et Hierusalem, et Spiritum sanctum, et *Dominum* masculiniter (St Irénée, lib. 1, c. 5, § 3).

Dans le langage ésotérique, dit M. Matter (1^{re} édit., t. 2, p. 194, n° 1), le *Christos* portait aussi le nom de *Mâle* et de *Droit*; sa compagne se désignait par, ceux d'*Homme-Femme*, de *Gauche*, de *Sophia-Achamoth* et de *Πρόυνειχος* ou *Πρόυνικος* mot dont M. Matter ne donne pas la signification, mais qui veut dire *envoyé*, ce qui correspond bien au *Jésus passible envoyé dans la matière*.

(1) Beaus., t. 2, p. 557.

(2) Ce que j'ai prouvé ailleurs amplement.

(3) Item quod illa ydola vel illud ydolum *adhorabant* et specialiter in eorum magnis capitulis et *congregationibus*.—Item quod *venerabantur*. Item quod ut Deum. Item quod ut salvatorem suum. — Item quod aliqui eorum, item quod major pars illorum qui erant in capitulis, item quod dicebant quod illud *capud* poterat eos salvare.— Item quod divites facere. —Item quod omnes divicias ordinis dabat eis.— *Item quod facit arbores florere*. — *Item quod terram germinare*, etc. (Collection des doc. in., t. 1, p. 92).

fière l'épithète *germinans* de notre inscription du couvercle; et, en supputant la gnose, on trouve à ce mythe de l'*intelligence* toutes sortes de noms équivalant à METE (1), et parfaitement connus, excepté ce dernier nom lui-même. On peut donc, sans être téméraire, en rendre responsables les Manichéens eux-mêmes, avec d'autant plus de raison que, lorsque nous arriverons aux bas-reliefs du coffret, nous verrons qu'ils représentent les mystères les plus complets de l'initiation manichéenne.

On sait que Manès se disait le *Paraclet* ou *Saint-Esprit* (2): je ne serais donc nullement surpris que lui ou ses adhérents eussent eu l'idée de faire honorer sa mémoire sous l'image de METE, qui est, comme nous l'avons vu, aussi bien le mythe de l'Esprit-Saint que de l'INTELLIGENCE. Ce qui pourrait donner lieu de le croire, ce sont ces paroles de *Tyrbon*, disciple de Manès, lorsqu'il révèle au saint évêque Archélaüs la doctrine de son maître: « Manès ordonne à ses élus, qui ne sont qu'au nombre de *sept*, de prier à la fin de leurs repas et de se parfumer la tête avec une huile exorcisée, en invoquant plusieurs noms, afin de se bien affermir dans la foi. Il ne m'a pas révélé ces noms, parce qu'il n'y a que ses *sept élus* qui les sachent et qui s'en servent, etc. » (3). Or, cette révélation de METE dans l'inscription du coffret: « Je suis la souche de *sept autres* » (4), se rapporte-t-elle aux

(1) *Mētis* ou *μῆτις*, en grec, signifie sagesse, intelligence. On sait combien ce mythe a varié pour la simple appellation; car si l'on en croit Beausobre, *Mithra* même, selon l'explication de *Psellus*, est cette sublime INTELLIGENCE qui est appelée dans les oracles *νοῦς*, mens, esprit par excellence; et qui est à la tête des esprits immortels comme leur prince et leur chef (Beaus., t. 1. p. 563).

(2) Voilà le passage que je traduis de St Augustin (de *Hæres.*, 46):

« Ils disent que la promesse de Notre Seigneur Jésus-Christ touchant l'Esprit-Saint consolateur (*Paraclet*) a été accomplie dans la personne de leur hérésiarque Manès. Aussi ce dernier, dans ses lettres, se dit l'apôtre du Christ, parce que Jésus-Christ avait promis de l'envoyer et avait mis en lui l'Esprit-Saint. »

(3) Récit de *Tyrbon*, rapporté par de Beausobre, t. 1, p. 247.

(4) Littéralement dans l'arabe: *Notre origine fut et moi avec sept.*

sept élus de Manès, ou aux sept planètes, ou à un même nombre d'éons des sectes valentiniennes, avec lesquelles le système de Manès a les liens les plus étroits: telles sont les branches valentiniennes du nom de *Marcionites*, *Marcosiens*, *Héracléonites* (1), *Archontiques* (2), et la branche Carpocratienne des Phibionites (3)?

C'est là que se retranche le mystère; mais, si je ne me trompe, on n'aura plus, lorsqu'on connaîtra les bas-reliefs, qu'à prendre pour les sept personnages allégoriques accompagnant METE, ceux qui, dans la théosophie des ces sectes, se rapprochent le plus de la 2^e nature ou ordre matériel, ce que d'ailleurs le *Jésus passible* indique suffisamment. Au surplus, S. Epiphane peut nous mettre d'accord, lorsqu'il dit, à l'occasion de l'hérésie manichéenne, que *la mère de la vie* a créé, avec le premier homme, cinq éléments: le vent, la lumière, l'eau, le feu et la matière (4). Or ces cinq éléments: avec le soleil et la lune, forment bien les *sept* dont METE se dit la souche. Cependant le personnage de *Saclas* ou *Sabaoth*, que nous verrons figurer aux bas-reliefs, me ferait pencher pour la nomenclature des Archontiques ou des Phibionites. Toutefois ce soleil et cette lune représentés sur le coffret de chaque côté de METE, sont de très-importantes figures dans la cosmogonie manichéenne: car on y prétend que tout ce qui

(1) Nous verrons plus bas les rapports qu'ont ces sectes et les suivantes avec les mystères reproduits par les bas-reliefs.

(2) Cette secte reconnaissait *sept cieux*, à chacun desquels préside un *archonte*. La mère de la vie ou mère suprême qui domine cette *Ogdoadé* y est nommée *Photine*. L'archonte du septième ciel est *Sabaoth* (Théodoret, *Hæret. fab.*, lib. I, c. XI, de Archonticis).

(3) Les Phibionites, dans leurs exécrationnelles mystères, dit St Epiphane (*Hæres.*, 26, c. 9), invoquent 365 noms de princes, dont les sept principaux sont: 1^o *Jao*, 2^o *Saclas* le prince des passions honteuses, 3^o *Seth*, 4^o *Dad*, 5^o *Adonai*, 6^o *Jaldabaoth*, 7^o *Sabaoth*. Le 8^e, *Barbelo*, est le créateur et la créatrice du ciel et de la terre.

(4) *Age nunc Matrem illam vitæ videamus quam ab virtute productam affirmat, eandemque cum primo homine quinque elementa procreasse, quæ sunt ex illius opinione ventus, lux, aqua, ignis et materia* (St Epiphane, *Hæres.*, 66, cap. 45).

est lumière peut être rendu au royaume de Dieu par l'intermédiaire du soleil et de la lune (1). C'est là que les âmes, considérées par les Manichéens comme lumineuses (2) et de la même nature que Dieu (3), se purifient, en présence des *forces* ou *vertus* de Dieu (4), du reste de souillure que leur a laissé leur mélange avec les principes des ténèbres, c'est-à-

(1) St Aug., de Hæres., 46. — St Epiph., Hæres., 66. — Théodoret, Hæret. fab., c. 26.

(2) St Epiph., Hæres., 66. — Comme Manès était persuadé que les âmes sont des particules de lumière, il supposait que cette infinité de petites étoiles réunies dans la voie lactée étaient une infinité d'âmes pures composant ce qu'il appelait la colonne d'air parfait (Beaus., t. 2, p. 513).

(3) Scripsi adhuc presbyter contra Manichæos de duabus animis quarum dicunt unam partem Dei esse, alteram de gente tenebrarum, etc. (St Aug., de duab. anim., contra Manich.).

(4) Le *Jésus céleste*, qu'ils nomment le père bienheureux, le *Dieu supérieur*, distribue, du haut de ses *grands et magnifiques vaisseaux* (le soleil et la lune) resplendissants de lumières, des secours pour délivrer la substance divine des liens impurs qui la retiennent. Là il transfigure continuellement et par un invisible pouvoir de sa volonté ses *émanations, forces ou vertus* (virtutes lucis) en beaux mâles ou *enfants nus*, pour les opposer à de séduisantes jeunes filles de la nation des ténèbres : *ut per pulchritudinem suam inflamment spurcissimam libidinem principum tenebrarum, et eo modo vitalis substantia, hoc est Dei natura quam dicunt in eorum corporibus ligatam teneri, ex eorum membris per ipsam concupiscentiam relaxatis soluta fugiat, et suscepta vel purgata liberetur* (St Aug., de Natura boni, cont. Manich., c. 44).

Voilà, disait St Augustin en commençant ce chapitre, voilà ce que ces malheureux, dans le 7^e livre de leur *Thésor* ou *Epouvantable écriture*, voilà ce qu'ils entendent et ce qu'ils croient.

Ailleurs (de Hæres., c. 46) le même St Augustin nomme les émanations divines des *vertus saintes*, et il faut citer ce passage parce qu'il complète le précédent :

Esse autem in eis navibus *sanctas virtutes* quæ se in masculos transfigurant ut illiciant feminas gentis adversæ, et rursus in feminas ut illiciant masculos ejusdem gentis adversæ; et, per hanc illecebram, commota eorum concupiscentia, fugiat de *illis lumen*, quod membris suis permixtum tenebant, et purgandum suscipiatur ab angelis lucis, purgatumque illis navibus imponatur ad regna propria reportandum.

dire avec la matière : aussi les Manichéens disent-ils que la lune est composée de bonne eau, et le soleil de bon feu (1), pour les distinguer de la mauvaise eau et du mauvais feu de la nation des ténèbres ; et, en même temps, ils personnifient les deux astres dans leur élément même sous la figure de vaisseaux faits de la pure substance de Dieu (2). Cette idée, on le voit bien, est empruntée, non-seulement pour le fond, mais pour la forme, aux purifications qui ont lieu éternellement chez les peuples par l'eau et par le feu (3). Notons bien ces trois sortes de délivrance du *Christ* ou lumière ou *parcelle de Dieu* (pour résumer le vocabulaire manichéen) : purification terrestre par les élus ou saints de la secte, purification par le passage dans la lune (4), purification

(1) St Aug., de Hæres., 46.

(2) Quidquid verò undique purgatur luminis per quasdam naves quas esse lunam et solem volunt, regno Dei tanquam propriis sedibus reddi, quas itidem naves de substantia Dei pura perhibent fabricatas (St Aug., de Hæres., 46).

(3) L'emprunt fait ici par Manès à la cosmogonie antique est assez sensible. On lit dans Plutarque, traduction d'Amyot (de la Face de la lune, c. 77, Œuv. mèl.) : La lune est l'élément des âmes, parce que les âmes se résolvent en icelle, ni plus ni moins que les corps des trespassez se résolvent en la terre : *Τούτων δὲ Σελήνη τὸ στοιχείον ἐστίν*, etc.

« Les plus scavans des prebstres égyptiens, ajoute aussi Plutarque (de Isi et Osiri, c. 30), disent que le soleil et la lune ne sont point voiturés dedans des charriots ou charrettes, ains *dedans des bateaux* esquels ils naviguent tout à l'entour du monde donnant par cela couvertement à entendre qu'ils sont nez et nourris d'humidité, et estiment que Homère ayant appris des Egyptiens, comme Thalès, que l'eau estait le principe de toutes choses, le met aussi, par ce que *Osiris* est l'Océan et *Isis* est *Thetis* qui nourrit et allaicte tout le monde. »

Héraclite, au rapport du même Plutarque, croyait que le soleil et la lune étaient tous deux de la forme et de la figure d'une *nacelle* : « Héraclitus dit que c'est tout de mesme de la lune comme du soleil, pour ce que tous deux estant de la forme et figure d'une nacelle et que recevant des humides exhalations, ils sont illuminez à nostre vue, le soleil plus clairement, d'autant qu'il chemine par un air plus pur et plus clair, et la lune est un peu trouble, et pour cette occasion, elle semble plus obscure. » (Plutarque, des Opinions des philosophes, lib. 2, c. 28.)

(4) Les âmes qui retournent dans le ciel s'arrêtent d'abord dans la lune comme

par le passage dans le soleil (1), purification enfin par la présence des forces ou vertus émanant de Dieu.

Malgré toutes ces ressources, malgré l'action puissante des forces ou vertus du *Dieu supérieur*, la matière est tellement inhérente à la substance divine, qu'il en reste une partie pesante irréductible, échappant même à l'épuration de Dieu. Ce résidu, par son poids même, descend peu à peu à travers la région des orages, et vient à des températures diverses se mêler aux arbres, aux plantes et aux moissons (2). Voilà certes une variante du *Jésus passible* que je ne pouvais passer sous silence, parce qu'elle justifie d'ailleurs la croyance des Manichéens, que l'empire du mal cessera seulement lorsque la *substance de Dieu* sera entièrement retirée de la matière (3). Le lecteur doit bien concevoir à présent pourquoi les pratiques d'*épuration* ont été, dans les mystères du manichéisme, jusqu'à des limites où je lui demande la permission, pour lui en donner l'idée, de me reporter au latin (4).

dans l'astre le plus proche. Après un séjour assez court, elles passent dans le soleil. Selon les Manichéens, la lune est une place d'entrepôt pour les âmes qui *navignent* de la terre au ciel (de Beaus., t. 1, p. 565).

(1) La lune n'est pas plutôt remplie d'âmes, qu'elle se hâte de se rapprocher du soleil pour les lui remettre. Ces âmes quittent le petit vaisseau pour passer dans le grand.

Εἴτα φησὶ ἀπογοκοῦσθαι ἀπὸ τῆς Σελήνης τοῦ μικροτεροῦ σκάφους, εἰς τὸν ἥλιον τὸ παραλαμβάνειν.

Quand la lune est privée de sa lumière, c'est la marque que les âmes, dont la nature est d'être *lumineuse*, ont été déversées dans le soleil. Sur quoi St Athanase demande plaisamment comment il a pu se faire que la lune, pendant 930 ans qu'a vécu Adam, eût ses phases de croissance et de décroissance; et depuis, ajoute-t-il, sans doute il ne mourait de Manichéens que lorsque la lune était nouvelle (St Epiph., de Manich. Hæres., 66).

(2) St Aug., de Hæres., c. 46.

(3) Grégoire Bar Hæbreus, autrement dit Albupharage (Dynast., p. 82), exposant la doctrine de Manès, dit: « Cet hérésiarque enseignait que la matière sera insensiblement privée de toute la bonne substance, en sorte qu'il ne lui en restera pas même le moindre vestige, et que l'empire du mal cessera entièrement.

(4) Divinas enim virtutes quantum possunt imitari se putant ut purgent Dei sui

La purification du principe divin ou substance divine était, chez les Manichéens, tellement le fond de leurs mystères, que, parmi leurs *douze gouverneurs* (1) préposés aux douze seaux destinés à transporter les âmes dans le beau navire lumineux (2), ils avaient en grande

partem: quam profecto sicut in omnibus corporibus cœlestibus et terrestribus atque in omnium rerum seminibus ita et in hominis semine teneri existimant inquinatum. Ac per hoc sequitur eos ut sic eam etiam de semine humano quemadmodum de aliis seminibus quæ in alimentis sumunt, debeant manducando purgare.

Qua occasione, vel potius exsecrabilis superstitionis quadam necessitate coguntur electi eorum velut Eucharistiam conspersam cum semine humano sumere ut etiam inde sicut de aliis cibis quos accipiunt, substantia illa purgetur. (St Aug., de Hæresibus, 46).

(1) Οἱ δώδεκα κυσενῆται, comme les appelle St Epiphane.

Ces douze gouverneurs sont les mêmes que les *douze membres de la lumière du Père* dont parle Manès dans l'Épître du Fondement. (Voir de Beaus., t. 1, p. 509.

Manès me paraît avoir pris aux Valentinien l'idée de ces douze gouverneurs: car dans la doctrine orientale qui est à la fin des œuvres de Clément d'Alexandrie, le valentinien Théodote dit: « Les douze apôtres tiennent dans l'Eglise la place que » les douze signes du zodiaque tiennent dans la nature; parce que, comme ces douze » constellations gouvernent les êtres sublunaires et président sur la génération de » ces êtres, de même les douze apôtres président sur la régénération. »

Οἱ ἀποστόλοι, φησὶ, μετετέθησαν τοῖς δεκαδυνὸ ζωοδέοις: ὥς γὰρ ὑπ' ἐκείνων ἡ γένεσις διοικεῖται, οὕτως ὑπὸ τῶν ἀποστόλων ἀναγέννησις (Eclog. Theod. cap. 26).

(2) Le passage suivant, extrait du récit de Tyrbon à l'évêque Archélaüs, est très-curieux, en ce qu'il révèle l'astronomie sacrée des Manichéens, où une roue mise en mouvement est le symbole de la rotation de la sphère, et où les douze seaux et les douze gouverneurs désignent, d'une part, les signes du zodiaque, et d'autre part, les intelligences célestes qui y président, et dispensent les divers événements auxquels est soumis le monde.

« Lorsque le Père vivant s'aperçut que l'âme était affligée et opprimée dans le corps, comme il est plein de compassion et de miséricorde, il envoya son cher fils pour la sauver. Le fils, étant venu, prit la figure d'un homme et parut comme un véritable homme, quoiqu'il ne le fût point en effet, ce qui fit croire qu'il était né. Il dressa une certaine machine afin de transporter les âmes: c'est une roue à laquelle douze seaux sont attachés et que la sphère fait tourner. Elle sert à puiser les âmes des morts que le soleil prend avec ses rayons pour les purifier d'abord et les remettre

vénération un ange resplendissant appelé *Splenditenens*, qu'ils représentaient tenant les restes des membres de leur dieu, et pleurant de ce que tout ce qui manque demeurât captif, opprimé et souillé dans la matière (1).

Purifier la partie venant de Dieu par la séparation d'avec celle venant de son antagoniste la matière, et aller chercher cette partie divine jusque dans les plus infâmes émanations du corps de l'homme et de la femme et jusque dans les mystères les plus secrets de la conception (2): telle était la conséquence où la triste doctrine de Manès conduisait ceux qui l'avaient adoptée. Aussi St Augustin a-t-il donné aux Manichéens leur véritable nom en les appelant *Catharistes*, c'est-à-dire *purgeurs* (3). Eckbert (4) et d'autres avec lui avaient fait ce rapproche-

à la lune, dont elles remplissent le disque. Manès considère le soleil et la lune comme des navires servant à transporter les âmes, et dit que lorsque la lune en est toute remplie, ce vaisseau navigue vers l'orient équinoxial. Le départ successif des âmes est la cause du déclin de la lune, qui est dans son apocryse ou dans un entier obscurcissement lorsqu'il n'y en reste plus aucune. Elle se remplit ensuite de nouvelles âmes par le moyen des seaux qui les puisent et les transbordent comme il a été dit. Au reste, Manès assure que toutes les âmes, et en général celles de tous les animaux, participent de la substance du Père. »

(Acta disput. Archel., § VIII. — St Epiph., Hæres., 66. — Beaus., t. 1, p. 243, 248, et t. 2, p. 504 et 577).

(1) Et *Splenditenentem* reliquias eorumdem membrorum Dei vestri habentem in manu, et cætera omnia capta, oppressa, inquinata plangentem. (St Aug., cont. Faust., 20, c. 9).

(2) Si per coitum masculorum et feminarum ligatur pars Dei, quam se manducando salvare et purgare profitentur, cogit eos hujus tam nefandi erroris necessitas, ut non solum de pane et oleribus et pomis, quæ sola videntur in manifesto accipere, sed inde etiam solvent et purgent partem Dei, unde per concubitum potest, si feminæ utero concepta fuerit, colligari (St Aug., de Hæres., c. 46).

(3) Unde etiam *Catharistæ* appellantur quasi *purgatores*, tanta eam (Dei partem) purgantes diligentia, ut se nec ab hac tam horrenda cibi (semine humano) turpitudine abstineant (Id., ib.).

(4) Omnium error à Manichæo originem habuit. Ipsi verò qui *Catharistæ* dice-

ment, et je ne sais comment on a pu aller contre un sentiment aussi naturel en invoquant des étymologies dont le bon sens ne s'accommode guère (1). Les Allemands sont généralement persuadés, et je les approuve, que le nom de *Cathari* est celui que s'est donné primitivement la secte manichéenne elle-même (2).

Tous les mystères de ce *catharisme* respirent dans les bas-reliefs du coffret, comme on le verra bien par l'analyse que je vais en faire. Ainsi dans la pl. iv, le plus petit compartiment des deux bas-reliefs repré-

bantur omnibus cæteris turpiores habebantur propter quasdam secretas spurcicias quas specialiter ipsi exercebant. Inde *Catharistæ*, id est *purgatores*, primo vocati sunt. Aliò loco dicere statui, ne principium libri hujus aliquis abominetur, si statim omnes pravitates eorum enarrarem, ut intelligant quoniam hæc hæresis omnium hæresum sentina est. — Hinc et hoc nomen sibi assumpserunt primi magistri vestri, ut se vocarent *Catharistas*, id est *purgatores*, et *Catharos*, id est *mundos* (Eckberti Presbyteri adversus Catharos sermo II, Bibl. Patrum Lugdunensis, t. 23, p. 603).

Le même Eckbert (Sermon contre les Cathares) prétend que ces sectaires ont avoué eux-mêmes leur dérivation des Manichéens, et qu'ils ont même accusé St Augustin d'avoir trahi leurs secrets : *Produnt autem semetipsos quod sint de errore Manichæi, in eo quod dicere solent quod Augustinus prodiderit secreta eorum.*

(1) On a osé dire, et maître Alain, par exemple, que le nom de Cathares vient de *chat*. Vel *Cathari* dicuntur à *catto*, quia osculantur posteriora catti, in cujus specie, ut dicunt, apparet eis *Lucifer*.

Le franciscain bavaïse *Berthold* dérive le mot *Ketzer* de *Katze*, chat parce que, dit-il, à l'exemple de ces animaux, les hérétiques s'insinuent par des caresses pour mieux surprendre ceux qu'ils veulent perdre.

Le révérend père Heuschen (*Acta*, 55, 18 avril, p. 595) dit que le nom de Cathares vient du mot allemand *Kater*, *matou*, et qu'il a été donné aux hérétiques à cause de leurs réunions nocturnes : « *Credibilis est a vulgo Germanico propter nocturnas coitiones contumeliæ causa dictos Katers, id est feles seu lemures.* »

Afin de montrer jusqu'où peut aller la manie d'expliquer ce qu'on n'a pas assez étudié, j'ai cru devoir citer, d'après M. Schmidt (*Hist. des cath. et albig.*, t. 2, p. 276, aux notes) ces étymologies hasardées et sans fonds.

(2) *Hos nostra Germania Catharos appellat* (Eckbert).

Il est facile en effet d'apercevoir le mot *Καθαροί* sous les dénominations plus ou moins corrompues de Patarins, Poplicains, Chezers, etc., etc.

sente un des *douze gouverneurs*, le même apparemment qui, dans la formule d'abjuration dont parle Beausobre (1), est appelé le *porte-couronne* (2); car le *Splenditenens* s'apprête en effet à le couronner d'une main, tandis que de l'autre il tient les restes du dieu ou *Jésus passible*, les seuls vestiges de ce dieu qui ne soient pas captifs dans la matière, et consistent ici en un *rachis*, qu'il ne faut pas confondre avec une palme, quelque tendance qu'on puisse avoir à cela. l'Eon *porte-couronne* semble ici remplir la mission de mettre en contact les *vertus ou forces transfigurées par la volonté du Père*: il reçoit un de ces enfants nus dont j'ai déjà entretenu mon lecteur; et, comme cet enfant est porté sur le crocodile, animal dévoué à Typhon, ou génie du mal (3), il faut bien reconnaître à cette marque ce même enfant comme une transfiguration de la nation des ténèbres (4), et destiné à exciter les ressorts d'une autre force transfigurée dans l'empire même de la lumière, et représenté par un jeune garçon ou jeune fille nue (5), que l'Eon céleste, en habit guerrier, tient par la main. Ce vêtement, ainsi que la hache que tient élevée devant lui un ange de lumière, caractérisent la puissance du *Stéphanophore* ou Eon céleste dont je parle. Par son autre main armée d'un aviron, l'ange de lumière indique assez qu'il se tient prêt à transporter par le grand vaisseau (6) à la demeure souveraine, la lumière pure dont il attend la manifestation (7).

(1) T. 2, p. 617.

(2) Στεφανόφορος.

(3) Les Egyptiens représentaient Typhon, le génie du mal, monté sur deux crocodiles, pour exprimer que son règne commence lorsque le Nil commence à décroître. (Lenoir, la Franc-Maçonnerie rendue à sa véritable origine, p. 149.

(4) *Masculos vel feminas gentis adversæ*, comme dit St Aug., de Hæres., 46.

(5) *Illud est intolerabiliter sceleratum, quod de ipsa navi puellas pulchras et pueros proponi dicitis quorum formosissimis corporibus inardescunt principes tenebrarum ad feminas masculi et ad masculos feminæ, ut in ipsa flagranti libidine et inhianti concupiscentia de membris eorum tanquam de terreis sordidisque compedibus Dei vestri membra solvantur* (St Aug., cont. Faust., 20, c. 6).

(6) Le soleil.

(7) *Ut fugiat de illis lumen quod membris suis permixtum tenebant et purgan-*

Dans la même planche iv, le plus grand compartiment représente d'abord une de ces ablutions si fréquentes chez toutes les branches valentiniennes dont Manès avait pris les doctrines (1). Or, d'après le dogme admis sur la transmigration des âmes, celles des animaux étaient tout aussi divines (2) que les âmes humaines, puisque ces dernières passaient dans le corps des animaux (3). Les Manichéens, en vertu de cette doctrine d'émigration, pratiquaient donc aussi bien leurs ablutions sur des personnes que sur certains animaux qu'ils croyaient devoir renfermer plus particulièrement des âmes humaines. C'est ce qui a lieu ici sur un animal ressemblant à une brebis. Or on sait que les Valentiniens, tirant parti de la parabole de l'Evangile touchant *la brebis égarée*, disaient qu'elle est l'âme humaine, que Simon était venu chercher et sauver sous le nom d'*Hélène*, parce que, cette âme ayant

dum suscipiatur ab angelis lucis purgatumque illis navibus imponatur ad regna propria reportandum. (St Aug., de Hæresibus, 46.)

(1) Les Héracléonites, les Nicolaïtes, les Marcosiens, les Marcionites, les Archontiques et les Phibionites.

(2) St Augustin (cont. Faust. lib. 6, c. 6) dit, en parlant des âmes des animaux : « Animæ illæ quas non solum putatis humanas, sed ita divinas ut ipsa Dei membra esse credatis. »

On lit dans St Epiphane, Hæres., 66, traduction du P. Petau : Iste verò barbarus Persa (Manès) asserit æquales omnes animas esse et in omnibus unicam reperiri tam hominibus scilicet quam pecudibus.

(3) Manès, en empruntant le langage des Gnostiques, disait que son *Hélène* (l'âme) passe en différents corps de la nature humaine, et même en des corps d'animaux (Beaus., t. 2, p. 325), et particulièrement dans la chair des troupeaux (St Aug., cont. Faust., lib. 20, c. 17).

Les âmes, ajoutait Manès, ne font que se purifier un peu dans le corps humain ; après cela elles passent dans le corps de quelque autre animal, et particulièrement dans celui qu'on a tué : *Avem qui occiderit avis fiet*. Or, dans ces absurdes conceptions orientales, en voici une d'une haute morale : « L'âme d'un homme qui, ayant été riche dans le monde, n'aura pas fait le bien, sera, après sa mort, jetée dans le corps d'un pauvre allant mendier de tous côtés » (Récit de Tyrbon à Archélaüs.— St Epiph., Hæres., 66).

été surprise par les princes des ténèbres, créateurs des corps, ces anges du mal ou du mauvais principe, une fois maîtres de l'âme, l'avaient liée à la matière, où ils la retenaient captive, et, pour l'empêcher de retourner au ciel, ils la faisaient passer de corps en corps (1).

Mais, dans le bas-relief que nous avons sous les yeux, les initiés ont au contraire pour but de délivrer l'âme captive des atteintes des principautés ennemies. Pour cela, il y avait un moyen dont se servaient les *sectes valentiniennes* adoptées par Manès, sectes que j'ai déjà plusieurs fois nommées. Ce moyen consistait à répandre un mélange d'huile et d'eau sur la tête de leurs mourants, et même de leurs morts. Ils prétendaient, par la grâce de cette ablution, rendre les âmes invisibles et les préserver, dans leur passage à travers les espaces, de l'atteinte des puissances supérieures, qui n'ont d'autres aliments pour subsister que les âmes montant au ciel (2).

(1) Beaus., t. 1, p. 36.

(2) Voici ce que Théodoret, évêque de Cyr, dans la Syrie (né à Antioche en 387, mort en 458), disait des *Archontiques* (Hæretic. fab., lib. 1, c. xi) : *Principum autem alimentum esse animas et sine hoc vivere non posse. Alii quidam post mortem oleum et aquam mortuorum capitibus injiciunt, sic fore dicentes ut ipsi invisibiles sint, superioresque evadant interjectis dominationibus ac potestatibus.*

Le même Théodoret (lib. 1, c. 2.) dit à peu près la même chose des *Héraclionites*; cependant il y a une différence : c'est que ces derniers répandaient l'huile et l'eau sur des mourants, et non pas sur des morts comme le faisaient les Archontiques.

Ἐτεροι δὲ τινες, μετὰ τὴν ἀποβίωσιν, ἔλαιον καὶ ὕδωρ ταῖς τῶν τελευτώντων ἐμβάλλουσι κεφαλαῖς.

St Irénée (cont. Hæres., lib. 1, c. 21, § 5, p. 97, édition de 1770, et Hæres., 36) dit aussi des *Héracléonites* que ceux-ci sauvent leurs mourants des atteintes des puissances supérieures en ayant soin de leur répandre sur la tête de l'huile et de l'eau, et en accompagnant cette ablution de certaines invocations. Au surplus, voici le texte grec de St Irénée :

Τοὺς τελευτώντας ἀπ' αὐτῶν, καὶ ἐπὶ τὴν αὐτὴν ἔξοδον φθάοντας. . . λυτροῦνται. . . ποτὲ γὰρ τινες ἐξ αὐτῶν ἔλαιον ὕδατι μίξαντες, ἐπιβάλλουσι τῇ κεφαλῇ τοῦ ἐξελθόντος, οἱ δὲ μύρον τὸ λεγόμενον ὀποβάλαμον, καὶ ὕδωρ, τὴν ἐπίκλυσιν κοινὴν ἔχοντες. . .

Il y a dans St Irénée un passage d'où il suit que l'onction de l'huile rend les morts invisibles aux principautés et aux puissances supérieures, afin que *l'homme intérieur* passe outre, sans voir sa marche interrompue, et que le corps soit relégué vers les choses cachées (1).

Tout ce que je viens de dire se passe à la lettre dans une des deux moitiés du grand compartiment de la planche iv. Rien n'y manque, pas même la tête de mort, emblème voulu du mystère qui a lieu. L'espèce d'athlète emportant vers les choses cachées le corps de l'animal qui vient de subir l'épreuve sacrée est sans doute une de ces intelligences directrices et conservatrices auxquelles Beausobre donne encore le nom d'*Omophores*, *Atlas* ou *porteurs infatigables*, genre de puissances que Manès avait importées d'Orient dans sa théogonie (2).

Toute cette scène se passe en présence d'un initié, qui subit dans le même moment l'épreuve du feu, sur un poêle où il semble être retenu avec autorité.

Il est évident que nous avons affaire ici à ces *Adamiens* ou *Adami-*

D'après St Epiphane (Hæres., 26), les *Phibionites*, qui invoquaient 365 noms de princes et *Dominations supérieures*, disaient que les âmes doivent passer par ces différents princes.

Les Marcionites et les Marcosiens avaient les mêmes croyances et usaient des mêmes pratiques que je viens de citer. J'y reviendrai à leur égard pour un autre compartiment des bas-reliefs.

(1) Je ne fais que répéter et compléter le passage grec de *St Irénée* que j'ai donné dans la note précédente; seulement je le donne ici dans la plus récente des deux traductions latines de l'édition de 1770.

Sunt alii qui jam jamque ex hac vitâ excessuros redimant oleum aquæ immixtum in eorum capita injicientes, una cum iis invocationibus quas superius commemoravimus. Quod quidem eò faciunt ut à superioribus principatibus et potestatibus apprehendi et teneri nequeant, atque ut *internus eorum homo* invisibili modo ulterius ascendat, perindè nimirum ac corpora eorum inter res conditas relinquuntur.

(2) Beausobre, t. 2, p. 375. — Psellus *cosmagogos*, Stauley *sustentatores* vocat has Potentias. — Voir ces auteurs.

tes (1) dont St Épiphane (2) dit *qu'ils sont du naturel de la Taupe, établissant leurs conventicules* (ils nomment ainsi leur église ou réunion) *dans des cavernes ou hypocaustes, pour réchauffer ceux qui se rassemblent dans cette sorte de chambre, aussi nus que s'ils sortaient du ventre de leurs mères* (3).

(1) Les sectes diverses se sont renvoyé le surnom d'*Adamites* comme une injure. Les uns disent qu'on donnait ce nom à certains sectaires, parce que ceux-ci prétendaient ramener l'homme à son état de nature; les autres, parce qu'on rejetait du sein des assemblées celui qui, comme un nouvel Adam, se serait laissé aller à la luxure; d'autres, enfin, assurent que ces *Adamites* avaient mille moyens d'être chastes ou voluptueux, et que leurs mœurs furent d'abord irréprochables (Evagre, t. 4 de la traduction de M. Cousin, c. 21. — Clément d'Alex., Strom., lib. 3. — Damascène, c. 51): de sorte que leurs vices ou leurs vertus seraient presque une énigme. D'autre part, cette équivoque pourrait bien résulter de ce qu'on aurait confondu *Origène l'impur*, chef des Origénistes ou Origénistes, avec un autre Origène nommé *Adamantius* ou *Adamantinus* à cause de son assiduité infatigable au travail. J'ai déjà été à même, dans cet ouvrage, de chercher la vérité au milieu de la confusion des noms propres; et cette confusion, toujours fâcheuse, amène ici les plus graves auteurs à contester jusqu'à l'existence des *Adamites*. C'est ainsi que de Beausobre (Bibl. Germ., t. 2, an 1731) en agit, et que M. Matter pense que le vrai nom de cette secte nous est inconnu (1^{re} édition, t. 2, p. 215). Toutefois ces opinions ont contre elles de très-graves autorités parmi les Pères de l'Eglise: St Augustin, par exemple, (de Hæres., xxxi), dont voici le texte: « *Nudi itaque mares feminæque conveniunt, nudi lectiones audiunt, nudi orant, nudi celebrant sacramenta, et ex hoc paradisum suam arbitrantur ecclesiam.* » Il est vrai qu'il les nomme *Adamiens*, et non pas *Adamistes* ni *Adamites*, et que St Épiphane (Hæres., 52) leur donne aussi le nom d'*Adamiens*. Plusieurs auteurs les ont confondus avec les *Carpocratiens*, les *Nicolaïtes*, les *Gnostiques proprement dits*, et les *Phibionites*, etc. Eusèbe, à l'article Nicolaïtes, dit formellement que le nom d'*Adamites* leur a été donné à cause de leur nudité; Tertullien généralise tous ces sectaires et d'autres encore sous la dénomination de *Valentiniens*. Cette opinion, et celle des auteurs qui ne font qu'une seule et même secte des *Adamites* et de toutes les branches les plus licencieuses ayant droit de cité dans le syncrétisme de Manès, sont d'autant plus fondées que nos mystères des bas-reliefs les justifient pleinement. — Voir Tertullien, de Præsc., c. 33. — Eusèbe, Hist. eccl., III, 29. — Clém. d'Alex., Strom., lib II, 411, et lib. III, 436. — St Epiph., Hæres., xxv, 2. — Tillemont, Hist. eccl., t. 2, p. 277.

(2) Hæres., 52. — (3) Ad eos vaporandos et fovendos.

Ce sont ces mêmes Adamites dont Anastase dit: Les *Manichéens*, hommes et femmes, sont nus dans leurs *églises*, où ils s'assemblent à l'imitation d'Adam et d'Eve (1).

Me voici arrivé maintenant aux plus infâmes mystères du Manichéisme, mystères auxquels mes citations latines aux notes précédentes ont déjà dû préparer le lecteur.

Dans le plus petit compartiment des bas-reliefs exposés dans la planche v, on voit un initié maintenir une génisse, pendant qu'un autre dont l'action est voilée par une légère draperie, va chercher la substance *de son Dieu* où elle est dans une si grande souillure (2), qu'il y a beaucoup de mérite et une excessive charité de la part des élus à l'en délivrer (3).

Les élus ou parfaits chez les Manichéens pensaient imiter autant qu'il est en eux les vertus divines en purifiant par leur charité, par leurs prières et par la sainteté de leurs personnes, les parties divines enveloppées *dans les semences* de toutes choses. Ainsi, de quelques aliments qu'ils fissent usage, ils croyaient, en se les assimilant, les purifier du mélange de la matière (4), après quoi les *parcelles de leur Dieu*

(1) *Manichæi nudi viri et mulieres in ecclesiis suis congregantur ad imitationem Adami et Evæ* (Anast., Sin. Contempl. in Henæm., l. VII. — Beaus., t. 2, p. 733).

(2) *Inquinatissima esse ista membra Dei vestri et ob hoc magna purgatione indigere fatemini* (St Aug., cont. Faust., lib. 23, c. 98).

(3) *Tanta eam purgantes diligentia ut se nec ab hac tam horrenda cibi turpitudine abstineant* (id., de Hæres., 46).

St Epiphane, dont je donne ici la traduction latine, fait parler ainsi des élus ou parfaits d'entre les Manichéens :

« *Vim autem illam quæ in menstruis est ac semine, animam esse quam collectam comedimus, unde cum carnibus aut oleribus aut pane aut alio quopiam vescimur, bene de creatis rebus meremur, dum ex his omnibus animam corrogamus ac nobiscum in cælum evehimus. Cæterum eandem inesse putant animalibus et bestiis et piscibus et serpentibus animam quæ hominibus insit, nec non et oleribus et arboribus ac germinibus infusam* (St Epiph., Hæres., 26, n).

(4) St Aug., de Hæres., 46;—id. de Natura boni, contr. Manich., c. 45. —Beaus., t. 2, p. 747.

retournaient dans leur patrie céleste par la lune et par le soleil, *refuge suprême* où elles allaient consommer leur purification de la manière dont je l'ai exposé plus haut.

J'ai, en vérité, l'embarras du choix dans les Pères de l'Eglise pour expliquer la scène que j'offre aux yeux et à l'intelligence de mes lecteurs, scène difficile à raconter, il faut en convenir; et pour cela tous mes efforts, en demeurant dans le vrai, tendent néanmoins à ne dire que ce qui est nécessaire. Le pape Léon I avait bien raison de qualifier leur religion de culte du diable, et leurs mystères de turpitudes (1).

Qu'est-ce que l'initié tient d'une main, pendant que son autre main s'égare dans une infâme manœuvre ?

Les *Actes d'Archélaüs*, qui ont précédé de peu de temps les *Catéchèses*, puis St Cyrille de Jérusalem lui-même, Père de l'Eglise grecque au iv^e siècle, Pierre de Sicile encore, qui au ix^e avait eu une mission chez les Manichéens alors redoutables (2), et de nos jours, enfin, quelques auteurs, et parmi eux de Beausobre, se chargent de nous l'apprendre. L'initié tient l'*ischas* (3), qu'il vient de tremper dans un hor-

(1) In quā hæreſi Manichæorum lex mendacium, diabolus religio, sacrificium turpitudinis (Leo, sermo v).

St Philastre a été encore plus loin dans la *portraicture*, comme aurait dit *Montaigne* :

« Manichæi dæmonia colentes, elementa adorantes, Deorum Dearumque nomina ut Pagani invocantes, et masculos fœminas quasdam esse dicentes et utriusque naturæ participes et nefandæ turpitudini servientes (Philastri Episcopi Brixensis liber de Hæresibus, 14, BB. Pat.

(2) Tibricæ igitur ad Armeniam legationis obeundæ causâ apud Paulicianos diu moratus, sæpe disputando cum illis sum congressus, illorumque arcana omnia per catholicos etiam ibi degentes curiose investigavi, etc. (Petri Siculi Hist. de Manich. BB. Pat., p. 754).

(3) *ischas*, figue, (Dict. de Planche). — Strabon (liv. XIII) dit qu'il y avait à Antioche, sur le Méandre une espèce de figuier que l'on nommait *ischas*.

Entre les fruits, les Manichéens faisaient cas des figues. Ils jugeaient à leur succu-

rible calice, et qu'il va mêler à la farine (1) dans un vase enflammé, pour présenter ensuite ce pain à l'élue assis sur la pierre, et qui doit consommer le sacrifice. Cet élu est dans une attitude de pleureur, et justifie les paroles des Pères, qui représentent les parfaits de la secte comme recueillis dans une profonde affliction, tant qu'ils n'ont pas délivré leur dieu captif, enchaîné dans la matière (2), et affligés encore de ce que, malgré leur charité, il en reste encore une partie vouée aux ténèbres.

Tout ce que nous venons de voir justifie bien l'expression de St Cyrille, qui appelle une figue l'eucharistie des Manichéens (3); mais tout ce que nous venons de voir n'est qu'un pâle reflet de ce que racontent les Pères; et les bas-reliefs de notre coffret, en faisant pratiquer les mystères sur des animaux (4), ont su respecter, autant que possible, les yeux, en se tenant néanmoins dans les limites de l'histoire et de l'infâme doctrine manichéenne.

lence, à leur parfum agréable, et à l'éclat de leur couleur, qu'elles renfermaient une plus grande abondance de parties de la substance céleste que les autres fruits. *Ex ipso coloris nitore, inquit, et odoris jucunditate et saporis suavitate manifestum est* (St Aug., de Morib. Manich., cap. 16). C'est ainsi que les melons, à ce qu'ils ont prétendu, sont pleins des trésors de Dieu (Beaus., t. 2, p. 727).

Beaucoup de commentaires ont été faits par les philologues sur cette expression, *faire la figue à quelqu'un*: l'origine n'en serait-elle pas manichéenne par allusion?

(1) Pour ce qui provient de la chair, les Manichéens ne considèrent comme subsistant que ce qui est reçu sur la farine pour ne pas mourir. Et *oportet hoc solum vivat ex carne quod farina, ne moriatur, excipitur* (St Aug., de Hæres., 46).

(2) *Quomodo lugentem nisi Deum suum captum et ligatum donec solvatur et evadat, ex quadam tamen parte decurtatus, quæ in globo tenebrarum a patre ligabitur et non lugebitur.*

Perversa lex Manichæorum, ajoute, au sujet de ces pleurs, St Augustin (cont. Faust., lib. 22, c. 30), *ne Deus eorum, quem, ligatum in omnibus seminibus plangunt*, etc.

(3) Wolf, traduction des livres de Photius, p. 42.

(4) On ne peut citer que dans le grec ou le latin certains passages touchant des mystères plus excentriques.

L'espèce de vase ou mortier à piler d'où s'échappe une flamme, et qui est placé au milieu des quatre initiés de la scène eucharistique manichéenne, rappelle une accusation dont je laisse la responsabilité à St Épiphane, et pour laquelle je ne ferai que renvoyer au texte même de ce Père de l'Eglise, afin de n'être pas, dans la question qui nous occupe, un historien trop incomplet (1).

Ainsi, St Cyrille ajoute: « Je crains de dire où ils trempent une figue qu'ils présentent ensuite à des *mistrables* tout prêts à en souiller leur langue et leur bouche: *ἄνδρες γὰρ τὰ ἐν ἐνυπνιάσμοις ἐνυμνέωσαν, καὶ γυναῖκες ἐν ἐφεδρίοις.*

Voici la version de Pierre de Sicile :

Balneas illorum et lavationes nec apud viros nec fœminas audeo prodere: nec audeo fari in quo *mariscam* (figue) intingant miserisque præbeant: per communia tantum signa res ostendatur: viri quasi quæ per insomnia eveniant, fœminæ per menses. . . . vere enim ora inquinamus dum hæc pronunciamus. Non Græci his sunt fœdiores, non sunt tam impii Judæi, non scortatores tam impuri. Scortator enim nna hora libidinem explet, factique mox pœnitens, tanquam pollutus, balneas optat et flagitii turpitudinem agnoscit. Manichæus autem hæc palam velut in altari, ut existimat, facit, et linguam simul et os conspurcat (Pierre de Sic., loc. jam cit.).

(1) Le passage de St Epiphane commence ainsi :

Ἀλλὰ τὸν μὲν ἡδονὴν ἐπιτέλουσιν, etc. (St Epiph., *Hæres.*, 26, p. 87 de l'éd. de H. Valois, Cologne, 1782).

Toutefois la même accusation a été reproduite contre les Cathari-Albigéois. En voici quelques lignes: « Spurcissimo concubitu infans generatus in medio eorum in igne cremabatur; cujus cinis tanta veneratione colligebatur atque custodiebatur ut christiana religiositas corpus Christi custodire solet. . . Inerat enim tanta vis diabolicæ fraudis in ipso cinere, ut quicumque de præfata hæresi imbutus fuisset, et de eodem cinere, quamvis sumendo parum prælibavisset, vix unquam postea de eadem hæresi gressum mentis ad viam veritatis dirigere valeret (*Gesta Synod. Aurelian.*, 605. — *Ademari Chronicon* 159, chez D. Bouquet, *Rec. des Hist. de France*, t. X).

Psellus (de *Operatione dæmonum*) raconte le même fait, et ajoute que la même accusation existait contre les Bogomiles; mais, d'après le passage de Psellus, il semblerait que cet horrible pain était un charme considéré comme irrésistible pour entraîner à leur doctrine ceux qu'ils appelaient hérétiques.

Je ne veux pas quitter cette note sans donner un passage de St Epiphane, où ce

Toutefois il ne se passe ici, dans le bas-relief, qu'une scène fort ordinaire du manichéisme, c'est-à-dire le mélange de la farine avec l'abominable substance recueillie sur la génisse.

Des turpitudes du genre de ces mystères, mais plus odieuses encore, avaient été, au dire de St Augustin, découvertes à Carthage, à la diligence du tribun *Ursus* (1). Parmi les accusés conduits en sa présence, était une jeune fille, nommée *Marguerite*, qui révéla ces abominables infamies. Comme elle avait à peine 12 ans, elle disait qu'on l'avait corrompue pour l'accomplissement de ce criminel mystère. Elle eut peine à faire consentir aux mêmes aveux une certaine religieuse manichéenne du nom d'*Eusébie*, laquelle avait souffert les mêmes outrages pour le même objet. Comme les initiés présents aux mystères étaient des deux sexes, Eusébie et Marguerite, interrogées séparément, indiquèrent dans une déposition parfaitement identique toute la perpétration de ces crimes honteux, et jusqu'à la manière dont la farine était placée sous les *patients* (2). Un de ces profanateurs nommé *Viator* (3) dit que ceux qui font de telles choses sont particulièrement désignés sous le nom de *Catharistes*, la secte des Manichéens se distribuant encore, à ce qu'il assurait, en d'autres branches ayant leurs

Père décrit l'abominable Pâque des *Gnostiques proprement dits* (même secte que les Nicolaïtes). Ce passage confirme tout ce que j'ai dit depuis le commencement de cet ouvrage, sur la filiation du gnosticisme avec le manichéisme :

Μετὰ γὰρ τὸ μνηστῆρι πάθει πορνείας, προσεπιτούτις ἀνατείνοντες τὴν ἐαυτῶν βλασφημίαν εἰς οὐρανὸν, δέχεται μὲν τὸ γύναιον καὶ ὁ ἀνὴρ τὴν ῥύσιν τὴν ἀπὸ τοῦ ἄρμενος εἰς ἰδίας αὐτῶν χεῖρας καὶ ἵστανται εἰς οὐρανὸν ἀνανέυσαντες, ἐπὶ χεῖρας δὲ ἔχοντες τὴν ἀκαθαρσίαν. Καὶ εὐχονται ὁ Θεὸς, οἱ μὲν Στρατιωτικοὶ καλούμενοι καὶ γνωστικοὶ τῷ πατρὶ φασι τῶν ὄλων, προσφέροντες αὐτὸ, τὸ ἐπὶ ταῖς χερσὶ, καὶ λέγουσιν· ἀναφέρομεν σοι τοῦτο δῶρον τὸ σῶμα τοῦ Χριστοῦ. Καὶ οὕτως αὐτὸ ἐσθίουσι, μεταλαμβάνοντες τὴν ἐαυτῶν ἀκαθαρσίαν καὶ φασι· τοῦτό ἐστι τὸ πάσχα (St Epiph., Hæres., 26, même édition, p. 86).

(1) St Aug., de Hæres., 46.

(2) Uhi ad excipiendum et commiscendum concumbentium semen farina substernitur (St Aug., de Hæres., 46). — (3) Id., ib.

dénominations propres, tels que Mattariens, Mattaires ou Nattiers (1).

Dans le plus grand compartiment des bas-reliefs de la planche v, quoique l'idole barbue au pied de laquelle sont deux adorateurs nus, ait certains rapports avec la METE du couvercle, elle en diffère néanmoins essentiellement. METE a une figure de femme, et des attributs qui l'assimilent à la Cérès antique. L'idole du bas-relief, au contraire, a une figure d'homme, avec une barbe beaucoup plus longue; le sexe mâle y a même des caractères outrés. De plus, cette idole laisse voir sur la tête, soit *deux rayons* pour parodier Moïse, que ces Manichéens considéraient comme inspiré par le mauvais principe (2), soit *deux cornes*, pour désigner le chef principal de la nation des ténèbres. Et, en effet, ce personnage des bas-reliefs est Sabaoth (3) ou Sa-

(1) St Aug., de Hæres., 46. — St Epiph., dit Tillemont (Mémoires eccl., t. 4, p. 396), semble marquer la secte des *Mattaires* ou Nattiers, lorsqu'il dit que les Manichéens couchaient sur des joncs et des roseaux en mémoire de la mort de Manès. Ces Mattaires attribuaient les plus grands crimes à une branche de leur secte qu'ils appelaient *Catharistes*.

(2) Solent Manichæi scripturas Veteris Testamenti irridere. (St Aug., de Genesi, cont. Manich., lib. 1, c. 2).

Ils rejetaient tout l'Ancien Testament et une partie du Nouveau, et soutenaient que c'était un des princes des ténèbres qui avait parlé par l'organe des prophètes (Hist. du pontif. de St Léon, par le P. Maimbourg, p. 18).

Le Vieux Testament, disait Faust, ne me regarde pas. On ne m'a pas promis la terre de Chanaan; et quand on voudrait me donner cet héritage, je n'en voudrais pas après la bienheureuse promesse que Jésus-Christ me fait dans le Nouveau Testament du royaume des cieux et de la vie éternelle (St Aug., cont. Faust., lib. 4, 1. — De Beaus., t. 1, p. 275).

(3) Tyrbon, dans sa révélation à Archélaüs, disait au saint évêque:

« Manès ne m'a point révélé les noms que ses *sept élus* invoquent; mais quant à celui de *Sabaoth*, qui est grand et vénérable parmi vous, c'est pour lui un nom de mépris: car il dit que c'est la *nature* de l'homme (*φύσις*) et le père de la concupiscence; » or, le mot *φύσις* signifie, ici et chez les auteurs, les parties naturelles des deux sexes (Acta disput. Archel. — De Beaus., t. 1, p. 247).

St Epiphane dit en parlant des Héracléonites: *Sacrum illud ac venerandum apud*

clas (1), prince de la concupiscence, père d'Adam, et par conséquent de la race humaine (2); mais, que se soit Sabaoth ou *Saclas*, dernière divinité plus particulière aux *Archontiques*, il n'en est pas moins prouvé que, malgré le mépris particulier de Manès pour cette superstition, ses sectateurs ont eu l'esprit moins profond et les idées plus matérielles que lui: car *Tyrbon*, son disciple, l'avoue lui-même par ces paroles au saint évêque Archélaüs. Les *simples* adorent la *concupiscence*, s'imaginant qu'elle est Dieu (3). Les *Héraclionites*, dit encore St Epiphane, adorent *Sabaoth* comme la divinité des *passions* (4).

vos Sabaoth nomen, ipsam esse dicunt hominis naturam cupiditatisque patrem (St Epiph., Hæres., 66, c. 50, et édition de Cologne, 1682, trad. du P. Petau, t. 1, p. 229).

(1) Σακλᾶν ἄρχοντα τῆς πορνείας (St Epiph., Hæres., 26, 10, p. 91). *Saclas* était le principe actif, et *Nébrod* le principe passif chez les Manichéens (Beaus., t. 2, p. 406).

(2) Tollius Anath. — Cotelier, PP. — Beausobre, t. 2, p. 405. — *Hominem non a Deo formatum esse dicunt sed a principe materiæ, quem Saclam nominant. Evam similiter a Sacla et Nembrod factam esse* (Théodoret, Hæret. fab., lib. 5, c. 9, et lib. 1, c. 26).

Adamum et Evam ex parentibus fumi asserunt natos: pater eorum nomine *Saclas*. (St Aug., de Hæres., 46).

Pour soutenir que l'homme est sous l'empire d'un mauvais principe, les Manichéens opposent à leurs contradicteurs les paroles de St Jean (VIII, 44): « Vos ex patre diabolo estis, et desideria patris vestri facere vultis. » Et ils disent que ces paroles de St Jean renversent ces mots de la Genèse (1, 26): *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram*. C'est ainsi que les Manichéens ont toujours eu un passage à opposer aux Chrétiens dans l'Ecriture sainte; et c'est ce qui a rendu cette secte si dangereuse et quelquefois attrayante aux Chrétiens mêmes.

Les *Gnostiques*, dit St Epiphane (Hæres., 26, 10, p. 91.), plaçaient dans le premier ciel Jao (τὸν Ιαώ), et dans le second *Saclas* (Σακλᾶς), prince de la fornication. Ces derniers mots, dit Beausobre, ont fait juger à de Croÿ que *Saclas* est dérivé de *Zaccoth Eloha*, id est rerum Venerearum Deus (Croij Specim., Observ. ad quæd. loc. orig., p. 10, ed. Grab ad calc. Iræn.). — De Beaus., t. 2, p. 406.

(3) Act. disput. Archel., loc. cit. — De Beaus., id.

(4) Sabaoth, etc., quapropter ἀταλάμοι (de hac voce videriunt eruditi) cupiditatem adorant et esse numen arbitrantur (St Epiph., loc. cit.)

Les images barbues des Basilidiens (1), les images peintes ou métalliques des Carpocratiens (2), les idoles à grande barbe des Templiers (3): tout cela a de si grands rapports avec le *Saclas* ou *Sabaoth* des Manichéens, qu'il n'est guère permis de voir à ces idoles une origine différente.

Les deux adorateurs, ou plutôt les deux adoratrices agenouillées aux pieds de l'idole de *Saclas*, dans une attitude et avec des gestes non équivoques pour leur genre de culte, reçoivent, selon la pratique des Marcosiens (4), ou des Manichéens, ce qui est tout un (5), une ablution d'huile mêlée d'eau répandue sur leur tête par les mains d'une

(1) Les Basilidiens avaient deux images, l'une mâle et l'autre femelle. (N. Bonneville, la Maçonnerie écoss., t. 1, p. 114).

Les Basilidiens, les Carpocratiens, et toutes les sectes gnostiques, avaient une image où était gravé le mot *Abraxas*, qui, analysé par le calcul des lettres de l'alphabet, donne le nombre 365, ce qui voulait désigner la révolution annuelle du soleil (id., ib., p. 116). — Je ne suis pas tout à fait de l'avis de Bonneville. Ce nombre 365, à mon avis, désignait les 365 éons des *Archontiques*, dont j'ai donné ailleurs les sept principaux noms.

(2) Voici ce qu'on lit dans St Epiphane (Hæres., 27, c. 6; traduction du P. Petau): « Habent Carpocratiani depictas coloribus imagines, quidam autem aureas aut argenteas, vel ex alia materia factas, quas esse Jesu effigies affirmant: easdemque Pontio Pilato ad Christi similitudinem effectas quo tempore inter homines degebat. » Ils les conservaient en cachette et les ornaient de fleurs (voir aussi St Irénée, lib. 1, c. 24, et Tillemont, Hist. eccl., t. 2, p. 277).

Ces sectes pouvaient, avec une certaine dissimulation, faire passer ces idoles pour l'image de Jésus-Christ; car plusieurs d'entre elles regardaient le *Christ inférieur* comme le fils de *Sabaoth*, ou, en d'autres termes, le Jésus passible, la matière, comme créée par le prince des démons.

(3) Dans le mémoire précédent, où l'on peut se reporter, on verra toutes les preuves que j'ai apportées sur le culte secret de cette même idole chez les Templiers.

(4) Les *Marcosiens*, d'après St Epiphane, mêlent ensemble l'eau et l'huile, et versent ce mélange sur la tête de ceux qu'ils initient, en prononçant des invocations (Beaus., t. 1, p. 423).

(5) Voici ce que dit St Epiphane (Hæres., 66, dans la traduction du P. Petau): « Quin etiam solis id electis suis, qui non plures quam septem fuerunt, hoc man-

femme (1). A la suite de cette scène d'ablution, il n'est guère possible de voir dans le groupe de cet homme nu et de cette femme nue portant un vase, autre chose que les initiés *Manichéens-Nicolaïtes* dont parle St Epiphane en termes qui caractérisent au suprême degré la mollesse de ces sectaires, s'occupant nuit et jour à se parfumer entre eux leurs corps tout nus (2).

datum dedit : Ubi cibum sumpseritis, orate et oleum multorum invocatione nominum consecratum in caput inspergite, ut hæc in vobis fides corroboretur.

Dans la fête appelée *Bema*, la plus solennelle et comme la *Pâque* des Manichéens, ces sectaires, après avoir pris de la nourriture et avoir consacré de l'huile, en invoquant la divinité sous différents noms, se répandaient cette huile sur la tête (Baron de Ste-Croix, Rech. sur les mystères du paganisme, t. 2, p. 191. Voir aussi Beaus., t. 1, p. 247).

Théodoret (Hæret. fab.) et St Cyrille (Catecheses 6, ch. 30) témoignent que les abominations manichéennes étaient accompagnées d'invocations magiques ordinaires parmi eux ; et de plus, quand ils avaient mangé, ils faisaient une prière et se répandaient sur la tête une huile enchantée par l'invocation de plusieurs noms secrets pour d'autres que pour leurs élus. — Voir aussi Tillemont, loco cit., p. 367 et suiv., Hérésie des Manich.

(1) Toutes les femmes riches, belles et illustres, dit *Pluquet*, s'attachèrent à Marc. Cette secte valentinienne fit des progrès étonnants dans l'Asie et le long du Rhône, où elle était encore fort considérable du temps de St Irénée et de St Epiphane. C'est apparemment pour cela, ajoute *Pluquet*, que St Irénée, évêque de Lyon, a traité l'hérésie des Valentiniens avec tant d'étendue.

(Voir *Pluquet*, à l'article Marc.—St Epiph., Hæres. 39.—St Irénée cont. Marcum.)

Sulpice Sévère (Hist. sacrée, liv. 2, c. 46), en parlant de *Marcus*, dit : « Mulieres novarum rerum cupidæ, fluxa fide et ad omnia curioso ingenio catervatim ad eum (Marcum) confluebant.

Le concours des femmes aux initiations valentiniennes de *Marcus* est connu. *Marcus* faisait bénir par des prophétesses des calices remplis d'eau et de vin (Matter, 2^e édit., t. 2, p. 344).

Les *Gnostiques* admettaient les femmes à tous les grades du sacerdoce (de Potter, 2^e vol. des Conciles, p. 86 et suiv.).

Le nom de *diaconesses* est donné à des femmes aux premiers siècles de l'Eglise (Reghellini, la Maçonnerie, t. 3, p. 148).

(2) Nudi comprecantur, etc., cæterum in curando corpore dies noctesque pariter

Quant au reste des mystères qu'expose à nos yeux la dernière moitié du grand compartiment des bas-reliefs (même planche v), c'est la représentation fidèle du récit invariable des Pères. Trois *initiés ou auditeurs* présentent des mets (1) à un élu ou parfait, portant sur la tête la couronne Ogdoadique Valentinienne à huit dentelures, dont on ne voit que moitié, c'est-à-dire la *Tétrade sacrée*. La table aussi montre dans les objets qui la garnissent le même nombre consacré. Un des *auditeurs* est agenouillé pour faire ce don (2), tandis qu'un autre, s'apprêtant à immoler un animal destiné à faire partie de l'offrande, semble attendre de la bouche de l'élu l'absolution pour ce meurtre (3).

mulierculæ et homunciones occupantur: ac se et unguento perfundunt et lavant et convivia celebrant et ebrietati ac Veneri indulgent, eosque qui jejunant execrantur (St Epiph., *Hæres.*, 26, trad. du P. Petau).

(1) Les mets sont offerts par les auditeurs aux élus, afin que ces derniers, en les mangeant, délivrent la substance de Dieu qui y est mélangée (St Aug., cont. Faust., 46).

On peut juger de l'empressement des catéchumènes à fournir ces mets, par la croyance où sont ces mêmes catéchumènes ou auditeurs, que leurs âmes seront un jour dans les aliments fournis aux élus, et que, délivrées enfin par ces derniers, elles ne retourneront plus dans aucun corps.

Animas auditorum suorum in electos revolvi arbitrantur, aut feliciore compendio in escas electorum suorum ut jam inde purgatæ in nulla corpora revertantur (Id., ib.)

St Augustin interpellait ainsi les élus de la secte : « Seducitis auditores vestros ut vobis cibos offerant, quo possit ligato in eis *Christo* subveniri per vestros dentes et ventres (Id., cont. Faust., lib. 2, cap. 5).

(2) Sed et ipsi auditores ante electos genua figunt. (St Aug., Epist. 74. — Beaus., t. 2, p. 765).

(3) Les Manichéens étaient persuadés qu'il n'y a que les démons qui exigent les sacrifices sanglants (Spencer, Dissert.), et ils regardaient comme un crime de tuer un animal : cependant les élus innocentaient les auditeurs qui leur préparaient leurs aliments (suis auditoribus ideo hæc arbitrantur ignosci quia præbent inde alimenta electis suis. (St Aug., de *Hæres.*, 46) ; et, considérant le sang comme l'âme des bêtes, ils pensaient qu'en le laissant couler comme l'eau, et ne s'en nourrissant point, on se conformait au texte même de l'Écriture : De eo quod scriptum est non esse man-

Comme il ne fallait rien omettre dans l'exposé de ces mystères, on a eu soin de donner à l'élus tous les symboles ou attributs qui le caractérisent: ainsi, il porte trois besaces, pour indiquer son ministère continuellement *épurateur*, et montrer qu'il est toujours prêt à recevoir les aliments que s'empressent de lui fournir les auditeurs ou catéchumènes (1); ainsi encore, et comme funeste conséquence des principes où entraîne une telle doctrine, la main de l'élus accomplit dans le même moment sur l'auditeur voisin de lui un des plus infâmes mystères de l'initiation (2): *ut liberata fugiat ab eo quæ captivata tenebatur in eo divina substantia* (St Aug., de Hæres., 46).

ducandum sanguinem quod anima sit carnis sanguis (St Aug., cont. Adam., Manich., c. xii).

Sans doute, le passage auquel ils font allusion, comme étant conforme à leur doctrine, *huic sententiæ veteris legis Manichæi*, est celui du Deutéronome, ch. xii, 23-25, et dont voici la traduction par de Sacy :

« Gardez-vous seulement de manger du sang de ces bêtes : car leur sang est leur vie : et ainsi vous ne devez pas manger avec leur chair ce qui est leur vie ; mais vous répandrez ce sang sur la terre comme de l'eau, afin que vous soyez heureux, vous et vos enfants après vous, ayant fait ce qui est agréable aux yeux du Seigneur. »

(1) On voit dans la doctrine de Manès, exposée par Tyrbon, que celui qui n'aura pas fourni aux élus les aliments nécessaires, sera puni pendant plusieurs générations : son âme passera de catéchumène en catéchumène jusqu'à ce qu'il ait fait un grand nombre d'oblations. C'est par cette raison, ajoute le disciple de Manès, que les Manichéens donnent à leurs élus tout ce qu'il y a de meilleur à manger (Acta disput. Archel. — Beaus., t. 1, p. 245).

(2) Ce mystère a pour objet la condamnation du mariage. *Vestra lege metuentes ne particulam Dei sui sordibus carnis afficiant* (St Aug., cont. Faust., lib. 15, c. 7. — Tillemont, loc. cit., p. 367).

Le passage de St Augustin (cont. Faust., lib. 22, c. 30) est significatif pour le sujet dont il s'agit : « *Perversa lex Manichæorum, ne Deus eorum, quem ligatum in omnibus seminibus plangunt, in conceptu feminæ arctius colligetur, prolem ante omnia devitari a concumbentibus jubet, ut Deus eorum turpi lapsu potius effundatur, quam crudeli nexu vinciatur.* »

Je termine par un passage de St Epiphane, plus significatif encore, sur de sem-

Maintenant que j'en ai terminé avec les bas-reliefs du coffret, qui sont à eux seuls une histoire vivante du Manichéisme, voyons d'un peu plus près les progrès de cette secte et sa filiation avec le *Catharisme*. Il ne nous sera pas difficile, après un rapide coup d'œil sur ce point, de rencontrer les liens qui rattachent à son tour le catharisme aux mystères en usage dans l'association des Templiers.

L'éclat des conférences de Cascar, en Mésopotamie, contre le savant évêque Archélaüs, et le retentissement de celles de Diodoride, commencèrent le succès de l'hérésie de Manès, dans la deuxième moitié du 3^e siècle. Des disciples ardents continuèrent son œuvre funeste (1), et les persécutions en achevèrent le triomphe passager; car ce fut en vain que les lois intervinrent d'abord (2): il y avait comme un entraînement irrésistible qui séduisait ces imaginations mystiques et encore toutes payennes des pays orientaux. Les progrès du manichéisme étaient tels, que Dioclétien et Maximien, pour y mettre obstacle, avaient ordonné, par un rescrit donné à Alexandrie (3), que les chefs des Manichéens seraient brûlés avec leurs écritures abominables, que les personnes de qualité perdraient leurs biens et seraient condamnées aux mines, et

blables pratiques des Origéniens ou Origénistes, que St Epiphane nommait les matres de l'impureté.

Ὅμως τοῦτο αὐτῶν ἐστὶ τὸ ἔργον, ἕτεροι δὲ αὐτὸ τοῦτο φιλοτιμοῦνται τὸ μυσαρὸν ἐπιτελεῖν οὐχὶ διὰ γυναικῶν, ἀλλὰ καὶ ἄλλοις τρόποις, ἰδίαις χερσὶ μολυνόμενοι. Καὶ ὡσαύτως μιμοῦνται τὸν προειρημένον υἱὸν τοῦ Ιουδα, τὴν γῆν ταῖς ἀθεμίτοις αὐτῶν ἐργασίαις, καὶ μυσαραῖς σταγόναις ἐπιμολύνοντες, καὶ ποσὶν ἑαυτῶν ῥύσεις (ἑαυτῶν) ἀνατρίβοντες ἐν τῇ γῇ· ἵνα μὴ ἀρπαγῶσι τὰ ἑαυτῶν σπέρματα ὑπὸ ἀκαθάρτων πνευμάτων, εἰς ὑποδοχὴν ἐγκυμονήσεως (St Epiph., Hæres., 63).

(1) Addas dans la Syrie, et Thomas dans la Judée. Le premier est nommé *Buddas* par St Cyrille de Jérusalem (Catéch., 6), et *Aldas* par Théodoret. — Cependant on a supposé à Thomas des actes composés par Luce ou Leuce, et des évangiles apocryphes. (Tillemont, Mém. eccl., t. 1, p. 399).

(2) Cette secte, disait le législateur, n'est pas moins ennemie de l'honnêteté publique que de la foi chrétienne (Code théodosien, t. 6, p. 114, 2).

(3) Vers 290 (Léonce de Byzance, BB. P., t. 4).

que les autres auraient la tête tranchée. En 381, Théodose proclamait les Manichéens infâmes, et les privait du droit de tester (1); huit ans après, Valentinien II réitérait cette déclaration. Bientôt les papes étaient obligés de sévir eux-mêmes (2). Il y avait déjà près de deux siècles que cette hérésie avait dirigé ses atteintes contre l'Eglise, déjà fort divisée par les sectes gnostiques, devenues les auxiliaires de Manès lorsque le Pape Léon I^{er} parvint, en 443, à expulser de Rome cette secte impure (3). Il y avait déjà des Manichéens à Rome en 383, du temps du pape Damase, lorsque St Augustin, dit le père Maimbourg (4), y arriva tout infecté de cette hérésie, dont il avait pris le germe à Carthage; mais après la prise de cette ville par *Genserich*, en 439, tout ce qu'il y avait là de catholiques et de Manichéens se réfugia en Italie, et principalement à Rome.

La plus grande conquête du Manichéisme au 4^e siècle, c'est assurément celle du jeune Patrice, depuis St Augustin, un des aigles de la foi chrétienne. Lui même, en nous expliquant comme il est tombé dans l'erreur Manichéenne, nous fait comprendre la pente dangereuse de cette hérésie et l'artifice des sectaires.

Les plaisirs faciles de Carthage, nous dit-il, l'entraînèrent avant l'âge de 18 ans, et ils'y trouva environné de toute part des feux de l'amour infâme (5). L'*Hortensius* de Cicéron (6), écrivain dont presque tous les hommes admirent plus le langage que le cœur (7), avait éveillé le goût du jeune Patrice pour la philosophie; mais rien de stable ni de profond ne pouvait être entré de bonne heure dans son esprit, au point de vue religieux, à cause des tiraillements de son éducation, entre un

(1) Code Théodos, 16, t. 5, l. 7, p. 120, 121.

(2) Le pape Honoré, en 399, en 405 et 407, redoubla de sévérité, et fit rechercher les Manichéens pour leurs assemblées exécrables (Léonce de Byzance, loc. cit.).

(3) Le P. Maimbourg, Hist. du pontificat de Léon le Grand, p. 10.

(4) Id., ib. — (5) St Aug., Conf., liv. 1. — (6) Ouvrage aujourd'hui perdu.

(7) St Aug., Conf., liv. 3, c. 4.

père païen et une mère chrétienne (1). Il devait donc passer par les entraînements du siècle avant d'en être arraché plus tard par l'exemple de sa sainte mère. Il ne put d'abord comprendre ni l'Ancien ni le Nouveau Testament, à cause du tumulte de ses passions, et, faisant appel à son esprit seulement, il rechercha les opinions nouvelles. Le Manichéisme régnait alors à Carthage avec une effervescence d'autant plus active, qu'on pensait alors expliquer le problème physique et moral du monde à l'aide de deux principes contraires, le *bien* et le *mal* (2).

Des professeurs éloquents n'eurent pas de peine à déguiser, par la subtilité des pensées, le vide des doctrines, et *Faustus*, un des plus habiles chefs des Manichéens, devinant l'importante conquête qu'il pouvait faire, entraîna le jeune Patrice, alors âgé de 20 ans (3), et qui, fatigué de ne trouver la vérité nulle part, était tombé dans un scepticisme âpre et désolant. Alors, dit-il lui-même, le bouillonnement de la jeunesse allumait en lui les feux d'une brutale concupiscence, et emportait la faiblesse de son âge dans les dérèglements violents des passions comme au travers des rochers et des précipices, et le plongeait dans le gouffre des crimes honteux (4) : encore, ajoute-t-il avec l'accent profond d'une âme désillusionnée, encore se trouve-t-il dans les vices mêmes une image obscure ou plutôt une ombre des biens solides qui trompe les hommes par une apparence de beauté (5). Comment, dans cette fougue et cette exubérance de vie folle et passionnée, éviter le piège que lui tendait une secte d'hommes superbes, *très-charnels* et *très-grands parleurs* (6) ? C'est une source d'observations curieuses, que de voir un esprit d'élite devenir pendant longtemps le jouet de ces fausses doctrines, d'où naissent des théories promptes à encourager les plus odieuses turpitudes. Le jeune Patrice en était arrivé au paroxysme de la résignation : car il s'était laissé tomber peu à peu, avouer

(1) Patrice, père de St Augustin, était païen, et *Monique*, sa mère, était chrétienne.

(2) St Aug., Conf., liv. 1.

(3) C'était en l'année 374, et St Augustin était né en 354.

(4) St Aug., Conf., liv. 2, c. 2. — (5) Id. . ib., c. 6. — (6) Id., liv. 3, c. 6.

t-il lui-même, dans des rêveries prodigieuses, jusqu'à s'imaginer, par exemple, que, lorsqu'on cueille une figue, elle pleure avec *des larmes de lait*, aussi bien que l'arbre qui l'a produite, et que, si un saint de la secte, c'est-à-dire un *élu*, vient à manger cette figue, après l'avoir reçue d'un autre, et sans avoir participé au crime de l'avoir détachée lui-même de l'arbre, alors *cet élu* pousse dehors, en ouvrant la bouche, ou en soupirant dans la prière, de *petits anges*, ou plutôt de petites parties de Dieu même, du Dieu souverain et véritable, lesquelles parties eussent toujours été liées fatalement à ce fruit, si les dents de *cet élu* et la chaleur de son estomac ne leur fussent venus en aide (1). Ainsi, pendant neuf années, de dix-neuf à vingt-huit ans, le pauvre Patrice était ainsi trompé et trompait les autres : l'orgueil, la superstition et la vanité, l'égarèrent en toutes choses; il recherchait les louanges populaires jusque dans les dissolutions des voluptés, et, lorsqu'il sentait, même au sein de ces fausses et ridicules superstitions, l'aiguillon de la pénitence, il croyait se purifier de ses souillures *en portant des viandes à ceux que les Manichéens appellent saints et élus*, afin que, dans leur estomac, ils en forgeassent, comme dans une boutique, des dieux et des anges qui le rendissent lui-même net de sa propre corruption (2).

Il ne cessait de consulter les astres, se représentait la croix comme fantastique et imaginaire, et se moquait du baptême (3). Il s'attachait à ce dogme commode, consistant à croire que ce n'est pas nous qui péchons, mais bien une certaine nature existante en nous (4) : en effet, n'admettant que des êtres corporels et sensibles, il s'était imaginé une certaine substance du mal toute corporelle, et ayant une forme hideuse et épaisse (5).

Cependant, ce fut en croyant gagner que les Manichéens perdirent; car, en recommandant leur protégé à *Symmaque* (6), qui lui donna une chaire d'éloquence à Rome, et, dès l'année suivante, lui fit une position

(1) St Aug., Conf., liv. 3, c. 10. — (2) Id., ib., liv. 4, c. 1.

(3) St Aug., Conf., liv. 5, c. 9. — (4) Id., ib., c. 10. — (5) Id., ib.

(6) Gouverneur de Rome en 383.

plus élevée à Milan, les Manichéens pensaient, à l'aide d'un athlète aussi vigoureux, avancer leurs affaires; mais Patrice avait alors trente ans; il se mit à lire Platon, qui le prépara aux croyances plus sublimes du christianisme (1): alors des doutes d'une tout autre nature commencèrent à agiter l'esprit du jeune sectaire; il serra de près les doctrines de ses maîtres, et n'eut pas de peine à reconnaître bientôt que Faustus était ignorant dans les sciences où il avait prétendu exceller (2). Le dogme manichéen : *ce n'est pas nous qui péchons, mais une certaine nature étrangère à nous-mêmes*, commença à lui paraître extraordinaire. Il se mit alors à rechercher avidement l'origine du mal et du péché, et trouva que ce n'est point une substance, *mais bien un dérèglement de la volonté* (3). Il ne tarda pas, dès lors, à prendre en aversion le sentiment des Manichéens sur l'origine du mal, sentiment qui préférait mélanger le mal à la substance divine, plutôt que d'avouer la nature humaine comme faible et misérable et seule capable de le commettre (4). Dès ce moment aussi une réaction violente, comme on peut la concevoir dans une âme de cette trempe, agita St Augustin. Nul homme du monde, dit-il lui-même (5), ne sait ce que je souffre; mais tous ces efforts et toutes ces plaintes qui étaient comme des rugissements de mon cœur, montaient jusqu'à Dieu. Au milieu de cette agitation indicible, St Augustin allait écouter avec grand soin les saintes paroles d'Ambroise, évêque de Milan; il prenait plaisir à la douceur de ses discours, les trouvait plus solides et plus savants que ceux de Faustus, mais moins agréables peut-être, et moins remplis des charmes de l'expression et d'une certaine grâce familière à ce dernier (6).

Cependant l'athlète était terrassé pour renaître, comme St Paul, plus vigoureux et plus ardent; et durant cette terrible lutte avec lui même, Ste Monique, la plus digne des mères, offrait continuellement à Dieu en sacrifice le *sang de son cœur, qui jour et nuit coulait par ses lar-*

(1) St Aug., Conf., liv. 1. — (2) Id., ib., liv. 5, c. 7.

(3) St Aug., Conf., liv. 7, c. 16. — (4) Id., ib., liv. 7, c. 3.

(5) Id., ib., c. 7. — (6) Id., liv. 9, c. 13.

mes, et elle priait, afin que Jésus-Christ dit au fils de la veuve : « Jeune homme, levez-vous, je vous le commande » (1). C'en était fait : une irrésistible sympathie entraîna Patrice vers les Epîtres de St Paul, et à l'âge de 33 ans, après neuf années d'obscurité ténébres, il aperçut enfin l'éclatante lumière de la vérité. Il fut alors régénéré dans le baptême par St Ambroise, archevêque de Milan (2). La secte, atterrée de voir lui échapper sa plus riche conquête, mit tout en œuvre pour la ressaisir. *Secundinus*, autre Faustus pour l'habileté, employa dans ses lettres le langage le plus mielleux et le plus flatteur, au point de qualifier St Augustin *du dieu de toute sorte d'éloquence* (3); il l'appela *un cœur d'or*, qui doit renouveler St Paul, s'il veut consentir à ne plus faire de deux natures une seule (4).

Enfin, *Secundinus* épuisa toutes les formules, les délicatesses et l'habileté des cajoleries manichéennes, pour reprendre cette proie qui venait d'échapper à la secte; mais, vains efforts : St Augustin, vainqueur dans une lutte héroïque, ne répondit plus que par un irrésistible dédain renfermé dans ces paroles : « Vous ne m'êtes pas peu connus (5)! — J'ai fui après une triste expérience ce dont je n'aurais jamais dû faire l'épreuve (6); et maintenant qu'avec la miséricorde de Dieu, j'ai rompu les chaînes qui m'attachaient aux Manichéens, il m'est permis de déplorer ma misère (7). Mais quelle richesse, au contraire ! l'aigle venait d'échapper aux pièges de l'homme, et il s'élançait vers le soleil, les ailes radieuses et éployées !

Nous avons vu que St Augustin lui-même donnait aux Manichéens,

(1) St Aug., Conf., liv. 5, c. 7, et liv. 6, c. 2.

(2) Cet événement eut lieu dans l'année 387.

(3) *Summum inveni ubique oratorem et Deum pene totius eloquentiæ.* (Epist. Secund. ad Aug.)—(4) Ibid.

(5) *Non parum mihi cogniti estis* (de Morib. eccles. cath., xvii, 30).

(6) *Expertus fugi quod experiri non debui* (Cont. Faust., lib. 15, c. 3).

(7) *De duabus Animabus*, contr. Manich., 1, c. 1.

dont il avait embrassé la doctrine, le nom de *Catharistes* (1), qui est absolument le même que *Cathari* ou *Cathares*, dénomination devenue générale dans tout l'Orient, et importée depuis en Occident, où on lui substitue quelquefois le nom d'une population, chez laquelle cette secte avait un grand nombre d'adhérents, comme les *Albigéois* en France. St Augustin, en faisant allusion aux pratiques de ses anciens coreligionnaires, s'écriait: « Grand Dieu! ayez pitié des âmes qui croient des choses si abominables (2)! Damascène était moins généreux: il voulait qu'on massacrât et qu'on fît brûler tous ces *Cathari*. . . . C'était une prédiction!

Après leur expulsion de Rome au v^e siècle, les Cathari se jetèrent dans toutes les provinces romaines, et cherchèrent à regagner dans la métropole de l'empire d'Orient ce qu'ils avaient perdu dans l'empire d'Occident: aussi les voit-on, peu après les justes rigueurs du Pape Léon, s'insinuer dans les bonnes grâces de l'empereur grec Anastase, et profiter de sa haine contre les catholiques. Nous avons suivi précédemment la marche de ces Cathari de St Augustin (3): nous avons vu que les *Pauliciens*, les *Bogomiles* (4), les *Acuanites* (5), sont une même secte manichéenne, et nous avons constaté leur filiation ou plutôt leur identité avec les Cathari.

Leur expulsion de Rome au v^e siècle les avait disséminés dans l'Asie, et ce sera une autre persécution à la fin du xi^e siècle qui les jettera en foule sur l'Occident et jusque dans nos contrées méridionales. Leur turbulence inquiétait les souverains du Bas-Empire; et,

(1) Unde etiam Manichæi Catharistæ appellantur, quasi purgatores.

(2) St Aug., de Fide, XVII.

(3) Voir la Monographie, p. 70 et suiv.

(4) Paul Diacre (*Historia miscella Basilicæ*, l. 24). — Pierre de Sicile (*Historia de Manich.*) — Zonare (t. 3, p. 100). — Anne Comnène (*Annales*, liv. 15). — Zygadeni, *Panopliæ*, B^a Pat., t. 19, p. 204. — Alberti Fabricii *Bibliothecæ Græc.*, t. 5, part. 1, p. 280-286.

(5) En Palestine, les Manichéens étaient nommés Acuanites, parce que la doctrine y avait été apportée par un certain *Acua* (St Epiph., *Hæres.*, 66, et Nicetas, iv, 33).

au x^e siècle, ils étaient devenus si redoutables, que l'on composait avec eux : témoin la tolérance de *Jean Zimiscès*, duquel ils obtinrent la faculté de s'établir dans l'intérieur de la Thrace, pays qui est précisément la *Bulgarie* (1). De là, après les rigueurs d'Alexis Comnène, les Cathari se répandirent par la *Hongrie* dans l'Allemagne et dans le reste de l'Europe.

La doctrine de Manès n'a pas eu la mobilité de celle des gnostiques : la plus grande unité n'a cessé d'être conservée par ses successeurs, qui se disaient ses apôtres, et dont les plus connus sont : *Constantin*, *Genesis*, *Zacharias*, *Aphronitus*, *Bahanès*, et enfin *Sergius* au ix^e siècle (2). *Sergius*, que le véridique historien Pierre de Sicile traite d'*adversaire du Christ*, d'ennemi de l'Eglise, et d'impie profanateur, foulait aux pieds l'image du Christ, puis se disait le *Paraclet*, et souffrait que ses disciples l'adorassent comme le Saint-Esprit (3). Ce *Sergius* avait

(1) Les auteurs du moyen âge donnent souvent le nom de *Bulgares* aux *Cathari*. Je prie le lecteur de faire attention au passage suivant de *Constantin Arménopule* (de *Opinionibus hæreticorum*, B^a Pat., t. 19, p. 959), parce qu'il résume plusieurs des choses qui précèdent, et nous donne, sur la prière du *Pater*, un renseignement qui aura bientôt ici son application concernant les Templiers.

Manichæi, seu *Massaliani*, sive *Euchitæ*, sive *Valentiniani*, sive *Bogomili*, qui et *Bulgari sunt*, somno plerique dediti, solam vocant precatorem *Pater noster*; cæteras repudiant, *battologiam nominant*, de Testamento veteri sacrilegè loquuntur, etc., matrimonia solvunt, etc.

Anne Comnène (*Annales*, liv. xv, p. 486 et suiv., Paris, 1651) emploie les mêmes dénominations de *Manichéens* et *Massaliens*, en y joignant celles de *Pauliciens* et de *Bogomiles*.

Remarquons toute cette alliance de noms, et particulièrement celle de *Manichéens*, *Valentiniens*, *Bogomiles*, *Bulgares*, etc.

(2) C'est en 810 que *Sergius* exerçait ses fourberies (Voir Pierre de Sicile, *Hist. des Manich.*, B. P., anno 745, p. 759).

(3) *Sergius Christi apostolorum adversarius*, qui et prophetas odio habuit, *Sergius Christosor*, *Ecclesiæ perduellis*, qui Dei Filium conculcavit, et qui pro *Paraclete* se gessit, qui se a discipulis suis ut Spiritum sanctum passus est adorari. — *Juvenilibus adhuc annis manicheæ cuidam fœminæ adhærens*, in fraudem ab illa perroremque erductus, præcursor factus est Antichristi.

été, dès ses jeunes années, le jouet d'une femme manichéenne, et l'on ne voit que trop, chez tous ces hérésiarques, l'influence de femmes d'une grande énergie, ou pour mieux dire, d'une profonde immoralité.

Celle-ci lui fit prendre le nom de *Tychique*, célèbre dans les épîtres de St Paul (1); et, pendant trente ans, depuis le règne d'Irène jusqu'à celui de Théophile, il répandit dans une multitude de pays sa pernicieuse hérésie (2). C'est pitié d'entendre dans les paroles éloquentes de Pierre de Sicile tout le mal causé par les infâmes menées de Sergius. Il divisait les familles, entraînait les jeunes gens les plus distingués, arrachait à leurs parents les filles uniques, leur seule espérance, séparait les frères et les sœurs et les amenait dans des pays lointains, rendait apostats les prêtres et les lévites, laissait mourir dans les fers ceux dont il avait à se plaindre, et convertissait en misère et en détresse l'opulence de plusieurs de ses dupes (3).

Pendant deux siècles encore après Sergius, l'hérésie fit de tels progrès, qu'enfin Alexis Comnène (4) dut employer toute sa puissance contre elle.

Le nombre de ces Manichéens croissait dans une proportion effrayante (5). Basile (6), moine *Bogomile*, voulant imiter Manès et Sergius, s'adjoignit douze disciples sous le nom d'apôtres, et traîna à sa suite une foule de femmes perdues de mœurs (7). Le scandale devint si grand, qu'Alexis Comnène ordonna une enquête dont les résultats fu-

(1) « Tychique, notre cher frère, qui est un fidèle ministre du Seigneur, vous apprendra toutes choses » (Ep. de St Paul aux Eph., v, 21).

(2) Pierre de Sicile, loco cit. — (3) Id., ib.

(4) Fin du xi^e et commencement du xii^e siècle.

(5) Nubes hæreticorum ingens sese extulit (Annales d'Anne Comnène, liv. 15).

(6) C'est ce même Basile qui a si souvent servi de personnage de théâtre. Voyez comme Anne Comnène le dépeint en deux lignes : « Basilius, veste monachus, exterminata facie, barba rara, homo in strigosa macie prælongus at mille instructus artibus, etc. (Anne Comn., Annales, liv. 15, trad. du P. Possin).

(7) Id., ib.

rent tels, que l'intéressante et auguste historienne des annales de ce temps, la princesse Anne, fille de l'empereur Alexis, s'arrête tout court, et laisse au moine Zyghadenus, *historiographe* désigné par l'empereur, le soin de raconter des choses de la nature de celles que St Epiphane, les autres Pères, et surtout St Augustin, ont éloquemment retracées touchant les *Catharistes* de leur temps. Le langage de la princesse est noble et décent, comme l'attestent ces mots : « Tout historienne que je sois, la pudeur m'arrête ; car je ne suis pas une femme du vulgaire, mais une princesse du sang des *Porphyrogénètes* et la fille d'Alexis. Les récits auxquels cette infâme secte donnent lieu, seraient de telle nature qu'il appartient plutôt à une princesse du sang royal de les passer sous silence, que de tenter la difficulté de les reproduire (1). » Comme les hérésiarques se vantaient que les anges les délivreraient des bûchers, on en alluma d'abord, pour essayer de faire abjurer ces fanatiques en les intimidant. Basile fut amené devant les flammes ; on lui enleva son manteau en lui disant : « Il faut d'abord essayer si ton manteau est, comme toi, à l'épreuve du feu. » Mais aussitôt qu'il le vit brûler, Basile feignit l'enthousiasme, et s'écria : « Eh bien ! ne voyez-vous pas mon manteau s'enlever intact dans les airs (2) ? » Devant de tels énergumènes, il ne fallait pas sévir à demi : aussi la proscription fut-elle complète, et c'est de là que date la grande diffusion des *Cathari* de la Bulgarie, et leur plus grand nombre en Europe, et particulièrement en France, où ils vinrent grossir les rangs de ceux qui des provinces romaines occidentales avaient déjà pu y pénétrer antérieurement au *xii^e* siècle (3).

Mais à cette époque, les *Cathari*, connus particulièrement du peuple sous le nom de *Bulgares*, firent irruption dans toute l'Europe.

(1) Anne Comnène, loc. cit.

(2) *Ecquid, videtis mantellum meum evolare inviolatum in aera* (Id., ib.).

(3) Déjà au *xi^e* siècle les *Cathari* avaient paru dans le Périgord, dans l'évêché de Limoges, dans la marche de Poitiers, et jusque dans Orléans (M. Mignet, *Journal des savants*, avril 1852).

Ceux qu'on découvrit en 1144, à Liège, assurèrent que l'hérésie avait des adhérents dans toutes les villes de la Belgique et de la France (1). En effet, ils avaient pénétré jusqu'au cœur de la Bourgogne (2), et en 1154, on vit à Vezelay un étranger portant le nom de Hugues de St-Pierre, troubler toute la contrée, en essayant d'y faire pénétrer l'hérésie manichéenne (3); près de Châlons, dans la Champagne, la forteresse de Montwimer servait de refuge à une association de Cathari (4); dans le Nivernais, un enthousiaste portant le nom de *Terric*, vivait dans une caverne souterraine, dans le voisinage de Corbigny (5), et gouvernait du fond de cette retraite la prétendue église nouvelle. Un grand nombre de villes du midi de la France étaient sous le joug de l'hérésie (6), et résistaient aux efforts généreux de St Bernard pour les ramener au giron de l'Eglise (7).

Il est curieux de lire, dans un vieux historien (8) de ces tristes épisodes de notre histoire, le récit suivant :

« Innocent le Tiers (III) enuoya en la prouince de Narbonne l'abbé de Cisteaux, et deux moynes avec lui, pour sermonner contre ces desloyaux *bougres*. Quand ils eurent allé vne pièce sermonnant par le païs, ils revindrent à Mompelier: là trouuerent vn vaillant homme qui estoit Euesque de Cestre. Ce preud'homme demanda à l'abbé de Cisteaux qu'il faisoit là. Il respondit que le Pape l'auoit enuoyé con-

(1) Epist. eccles., chez Martine et Durand, ampl. coll., 1776.

(2) Schmidt, Hist. et Doct. de la secte des Cath., t. 1, p. 89. — (3) Id., ib., p. 87.

(4) Id., ib., p. 41. — (5) Id., ib., p. 302.

(6) C'étaient les villes de Toulouse, Apamies, Montauban; Villemor, St-Antonin, Puech-Laurens, Castres, Carcassonne; Béziers, Narbonne, Beaucaire, Avignon, Tarascon, etc. — Les partisans des Cathari étaient le comte de Toulouse, le comte de Foix, le vicomte de Béziers, Gaston de Bearn, le comte de Carmain, le comte de Bigorre, la dame de Lavaur, le roi d'Aragon.

(7) En 1147, le cardinal Albéric, légat du pape Eugène III, avait été envoyé dans le midi de la France avec St Bernard (M. Mignet, Journal des savants, avril 1852).

(8) Le compilateur du Trésor des histoires, en l'année 1206. — Hist. des Albigeois, par Jean Paul Perrin, Lionnais (Genève, 1618).

tre les *bougres* (1): mais qu'il ne les pouuoit conuertir. Ce preud'homme lui dit qu'il ne s'esmayast pas, ains maintinst tandis la besongne de nostre seigneur vigoureusement, et allast à pied, pour donner bon exemple aux autres gens, et il mesmes demoureroit et iroit à pied avec lui. Parenaprès retourna l'abé pour le général chapitre : mais l'Euesque et les deux moynes demourerent, si allerent par le país longuement preschant. Ils conuertissoyent de la menüe gent : mais des gros auoit peu qui ruinissent à la vraye foi. »

Pendant que les Cathari étaient parqués dans le midi de la France, où les croisés suscités par Innocent III leur faisaient une guerre d'extermination, la *Bosnie* en recueillait les tristes restes, et envoyait à ses frères de France un légat pour soutenir leur courage et leur offrir un asile (2). La Bosnie, en effet, était le centre et la pépinière de ces malheureux hérétiques, et elle reprenait ce qu'elle avait vomi sur les contrées occidentales. Le mal remontait ainsi à sa source, et d'ailleurs, il se trouvait à l'aise en Syrie et parmi les Arabes, toujours prêts à tolérer les sectes monothéistes, et particulièrement les Manichéens. J'ai parlé ailleurs des rapports de cette secte avec les musulmans (3), et je n'y reviendrai pas ici. Ces Cathari de France échappés au massacre, retournaient donc à leurs coreligionnaires Pauliciens ou Bogomiles de la Bulgarie, ou Catharistes de St Augustin, comme on voudra les appeler, ou Manichéens enfin, si l'on veut rentrer dans le terme le plus générique.

« La presque-totalité des auteurs du moyen âge, dit M. Schmidt, ne voient dans les Cathari que des Manichéens, et cette doctrine a aussi de nombreux partisans parmi les historiens et les théologiens modernes (4). » M. Schmidt, malgré quelques dissidences de sa part sur

(1) Pour arriver à ce mot, il a fallu ces transitions : *Bulgari*, *Bugars*, *Bugres*, *Bougres*.

(2) Schmidt, t. 1, p. 108. — Farlati, III, 253. — (3) Monog., p. 80.

(4) Schmidt, t. 2, p. 253, aux notes.

certain points (1), est assurément en bonne compagnie dans la question d'identité des Manichéens et des Cathari : car il y rencontre Baur (2), Gieseler (3), le docte moine Eckbert (4), Füslin (5), Muratori (6), Mosheim (7), Bossuet, Gibbon, Hahn, Maitland, Hur-

(1) M. Schmidt, dans son savant ouvrage intitulé *Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*, fait apercevoir avec infiniment de tact les points de parité et de disparité entre les principales sectes manichéennes, les *Pauliciens* et les *Bogomiles*, et montre exactement, soit les nuances qui distinguent les *dualistes absolus* des *dualistes mitigés*, soit même les modifications que les Cathari ont apportées au système de Manès. Ainsi, chez ce dernier, d'après M. Schmidt, la création est le résultat de l'union de l'âme du monde avec la matière, et un mélange du bien et du mal ; au lieu que chez les Cathari, la création de la matière est tout à fait l'œuvre du *mauvais principe*. Les *Cathari*, en un mot, sont dualistes plus absolus que les Manichéens et la plupart des Gnostiques. Les premiers, à mesure qu'ils n'ont plus rencontré les progrès du christianisme, s'appuient plus sur les textes bibliques, et leur rite fondamental, le *consolamentum*, manque au *manichéisme*, etc.

(2) Selon Baur de *Tubingue* (des *Relig. manich.*), toute la différence entre les Cathari et les Manichéens, c'est que les premiers ont mitigé certaines doctrines de Manès pour les *christianiser* à un plus haut degré.

(3) D'après Gieseler de *Gottingue* (*Untersuch über die Geschichte der Paulicianer*, 102 et suiv.), un des plus solides historiens de l'Eglise, dit M. Mignet, l'hérésie manichéenne s'est maintenue sans interruption en Italie jusqu'au *x^e* siècle, et les Cathares ont modifié en quelques points la doctrine primitive (M. Mignet, *Journal des savants*, avril 1852). — Gieseler dit que les Pauliciens viennent d'un *parti gnostique de la Syrie*.

(4) Eckbert (Sermon contre les Cathari) pense, dit M. Schmidt (t. 2, p. 138) que les Cathari sont, en tous points, les mêmes que les anciens Manichéens.

(5) Füslin, écrivain suisse, dit que les Manichéens se sont répandus au *ix^e* siècle en Bulgarie, au *x^e* en Italie, et au *x^e* en France et en Allemagne.

(6) Muratori (*Antiq. ital. med. Ævi.*, v, 83) fait venir les Cathari directement des Pauliciens.

(7) Mosheim (*Institut. Hist. eccl.*, 379 ; *Versuch einer Ketzer-geschichte*, 369), un des plus savants théologiens de l'Allemagne au *xviii^e* siècle, admet que les Cathari ont été des Pauliciens qui, venant de la Bulgarie et de la Thrace, ont répandu leurs doctrines en Italie, et de là dans le reste de l'Occident.

ter (1), etc. (2), lesquels rattachent les Cathari aux Pauliciens, et ces derniers aux Manichéens.

La parité entre les Manichéens et les Cathari n'est donc plus une question aujourd'hui ; mais ce à quoi personne n'a encore pensé jusqu'alors, c'est à la parité qui existe tout à la fois entre les Manichéens, les Cathari et les Templiers. J'ai, dans tout le cours de ce travail ardu, établi une multitude de points de contact, et le lecteur a dû s'attendre à ma conclusion : cependant je veux, en terminant, grouper avec un peu plus d'attention encore les faits principaux et la doctrine de ces trois ordres de sectaires qui, dans ma pensée, n'en font qu'un seul pour le fond de la doctrine d'association : car chez les Templiers, il n'y avait que l'ordre considéré comme être moral qui fût entaché de manichéisme ; les membres étaient sains pour la plupart et obéissaient en aveugles à une impulsion secrète dont l'origine était celle que je dis.

Manès se représentait le Dieu suprême dans une lumière inaccessible d'où il gouverne le monde et travaille au salut des âmes par le ministère du Fils ou Christ *supérieur*, par le ministère du St-Esprit, et par celui des anges dépendant de Dieu (3). Or, ce n'est pas le Christ supérieur que Manès disait être lié et captif dans la matière, c'est une

(1) Selon *Hurter* (Vie d'Innocent III), les germes du manichéisme auraient été revivifiés par des Pauliciens qui, dès la fin du *x^e* siècle, auraient été conduits en Italie, soit dans l'intérêt de leur commerce, soit à l'occasion des croisades (II, 221 et suiv.).

(2) Dans cette énumération il faut aussi comprendre *Ricchini*, le savant éditeur de *Moneta*, et plusieurs historiens des croisades contre les Albigeois, comme le P. *Benoist* (Hist. des Albigeois et des Vaudois, Paris, 1691) et *Langlois* (Hist. des croisades contre les Albigeois, Paris, 1703, in-12). Ce dernier, ainsi que deux écrivains plus modernes, Roger et Compayré, assurent formellement que *Pierre de Bruis* et son disciple *Henry* ont renouvelé l'hérésie de Manès. — M. *Capefigue* (Hist. de Philippe-Auguste, t. 3, p. 21) dit que l'on découvre facilement le système de Manès dans celui des Cathari. — Voir *Schmidt*, t. 2, p. 253.

(3) *Beaus.*, t. 1, p. 563.

vertu d'un ordre fort inférieur qu'il appelait le *Jésus passible* (1); cependant, par opposition au *Jésus terrestre* lié dans la matière, la secte a donné le nom de *Jésus céleste* à la première émanation de Dieu, qui vit, comme le Père, dans la gloire du ciel; mais au fond, l'un est le vrai Dieu, et le Jésus terrestre ou le Jésus passible n'est que la matière, dans laquelle cependant, selon les croyances de Manès, il y a toujours un rayon divin, ou, pour parler avec plus de précision, un mélange de substance divine.

Le dualisme manichéen reconnaissait donc en apparence deux Christs, l'un *supérieur* habitant les hautes régions de la lumière, et l'autre *inférieur* et captif ou crucifié dans la matière (2).

Le dualisme cathare reconnaissait aussi deux Christs (3), mais il renversait la proposition de Manès : car il ne crucifiait pas le Christ *méchamment*, né à Bethléem, mais il crucifiait le bon et le supérieur dans un monde invisible, ce qui n'en était pas moins une allusion à la *croix de lumière* des Manichéens, lesquels pensaient exprimer par cette allégorie la présence de la matière au sein même de la pure lumière.

Manès enseignait aussi que *la terre*, avec le concours de *l'Esprit* (4), *fait germer et fleurir*. Nous avons étudié ce mythe, et nous savons qu'il s'agit de METE, INTELLIGENCE suprême, ou *dme universelle*, présidant soit aux sept cieux ou planètes, soit à des puissances ou émanations que nous avons étudiées d'après les données de diverses croyances Valentinienes. Or les Cathari-Albigéens croyaient bien aussi à une certaine conception mystérieuse de la terre, et la définissaient par les mêmes termes (5); mais, sous prétexte que le *Dieu bon* ne prend au-

(1) Beaus., t. 2, p. 591 et 555.

(2) Nous avons déjà vu plusieurs fois cette expression donnée par le manichéen Faustus au *Jésus passible*.

(3) Christus qui natus est in Bethleem malus. Bonus Christus natus fuit et crucifixus in aliam terram novam et invisibilem (Pierre de Cernai, Historia Albigenensium, apud Histor. Franc. script. Duchesne, t. 5, p. 554).

(4) Motu meretriciæ conceptionis.

(5) Gervasius Tilberiensis, 886. Otia Imperialia; Leibnitz, Script. rer. Brunsvic.

cune part à tout ce qui se passe sur la terre, ils imputaient au *mauvais Dieu*, et non point à l'Esprit-Saint, comme faisait Manès, le pouvoir de *faire germer et fleurir les plantes même les plus utiles* (1).

Nous verrons, en faisant plus ample connaissance avec l'idole imputée aux Templiers dans les actes de l'inquisition papale (2), nous verrons, dis-je, que cette idole est plutôt l'image du mauvais Dieu des *Cathari* que celle de METE, plus particulière à Manès.

Tous, Manichéens, Cathari, Templiers, ne voulaient point admettre que le principe du bien fût confondu avec le principe du mal, ni, par conséquent, que Jésus-Christ eût souillé sa nature divine en s'incarnant. Les Gnostiques et Manès répètent à satiété ce *dokétisme*, aussi complet chez les Cathari et les Templiers que chez les anciens Gnostiques.

En effet, le Manichéen Faustus disait que tous les actes d'humanité du Christ n'avaient été que des apparences (3); les Albigeois de Pierre de Cernaï répétaient, avec certains Gnostiques, que le *Christ supérieur* n'avait jamais bu, ni mangé, ni ne s'était incarné, ni ne s'était jamais manifesté que spirituellement dans la personne de Paul (4).

Les Cathari de *Bonacursus* disaient la même chose (5). On sait par quelle formule et par quels actes les Templiers reniaient Jésus-

Hanovre, 1707, in-8°, t. 1. — Gervais de Tilbery, dont il s'agit dans cette note, était sénéchal du royaume d'Arles dans les premières années du XIII^e siècle (Schmidt, t. 2, p. 14).

(1) Actes de l'inq. de Carcassonne, 1505; Doat, xxxiv, f° 96. — Liber sentent. inquis. Tolos., 132, 138, 149. — Schmidt, loc. cit. — Jean de Doat était président en la chambre des comtes de Navarre, et les copies qu'on a de lui ont été faites en 1669 sur les registres de l'inquisition, 34, f° 95 (Schmidt, t. 2, p. 12).

(2) Doc. in., t. 1., p. 92.

(3) Omnes humanæ conditionis simulavit effectus (St Aug., cont. Faust., lib. 26, c. 2).

(4) Bonus enim Christus (sicut dicebant Albigenes) nunquam comedit vel bibit, nec veram carnem assumpsit, nec unquam fuit in hoc mundo nisi spiritualiter in corpore Pauli (Pierre de Cernaï, Hist. Albig., ap. Duch., t. 5, p. 554).

(5) De Christo dicunt quod non habuit animatum corpus, non manducavit neque

Christ (1)... Singulière inconséquence de leur part, ou plutôt lumineuse révélation du secret de leur doctrine! Le missel ouvert, ils juraient sur la même image qu'ils allaient outrager, ils juraient, dis-je, soit d'obéir, soit de ne pas révéler les secrets du Temple (2); et, le vendredi saint, ils venaient, pieds nus, adorer la croix (3); ils se confessaient aux prêtres de l'ordre et communiaient trois fois par an (4). Ces pauvres chevaliers,

bibit, sed videbatur homo, nec resurrexisse, nec in cœlum assumptum fuisse (Bonacurs., *Cathar. Hæres.*, ap. *Spicil. d'Achery*, t. 1, p. 208).

Bonacursus de Milan, Cathare converti, évêque et *parfait* de la secte, se fit catholique vers 1190. C'est le St Augustin moderne, à cause de la conformité de son histoire avec celle du célèbre Père-Bonacursus, afin que son abjuration fût aussi éclatante que celle de St Augustin, adressa au peuple de Milan un traité de l'hérésie des Cathari.

(1) Dans les initiations, on disait à l'un, en lui présentant la croix : « Ce n'est qu'un morceau de bois, le Seigneur est au ciel » (*Doc. in.*, t. 1, p. 215). — La plupart du temps on ordonnait simplement aux initiés de *renier Jésus*, sans faire mention du Christ ni de Dieu (*id.*, *ib.*, p. 651) : *Præcepit receptor quod abnegaret Ihesum, nullam aliam faciendo mencionem de Christo nec de Deo* (*id.*, *ib.*, p. 633; *id.*, t. 2, p. 266, etc. — Ailleurs, la désignation du Christ inférieur, selon les idées manichéennes, était encore plus formelle : témoin cette déposition du frère Guillaume, de Bicey, du diocèse de Langres : « *Dixit etiam per juramentum suum quod dictus recipiens precepit sibi quod abnegaret dictum Ihesum Christum et ter spueret supra crucem despiciendo Dominum Ihesum Christum qui passus fuit in ea* (*id.*, t. 2, p. 297).

Voici le langage d'un autre initiateur : « Et petiit ab eo utrum crederet in eum qui passus fuerat in ea » (*id.*, *ib.*, p. 387). Frère Thibaut de Fauverney recevait cette injonction : « *Abnega illum qui representatur per effigiem illam existentem in cruce* (*id.*, t. 1, p. 325).

(2) *Fecit eum jurare super quoddam missale apertum in quo erat imago Crucifixi quod esset obediens præceptis superiorum dicti ordinis, etc.* (*Doc. in.*, t. 1, p. 312). — *Jurare super missale apertum quoddam ubi erat imago Crucifixi quod viveret sine proprio, servaret castitatem, obedientiam omnibus preceptoribus suis, etc.* (*id.*, *ib.*, t. 2, p. 7).

(3) *Item dixit (le frère André) quod in die veneris sanctâ devote et reverenter adorabant crucem, et quod ipse bene credebat ecclesiasticis sacramentis et credit quod alii fratres ordinis eodem modo crederent* (*id.*, t. 2, p. 222, 227, 235, 249).

(4) *Et confitebantur sacerdotibus ordinis et communicabant ter in anno* (*id.*, *ib.*, p. 230).

braves et magnanimes, mais crédules et illettrés, devenaient, par leur premier serment, *esclaves de l'ordre* où ils entraient (1); et, par la plus satanique des conceptions, les premiers et les plus puissants de l'ordre avaient, dès son origine, trouvé, dans une infâme combinaison des doctrines manichéennes, la plus rude épreuve qu'on ait jamais pu faire supporter aux hommes dans une initiation, c'est-à-dire l'épreuve du renversement de leur foi et de leurs principes de morale; mais, pour l'honneur de l'humanité et pour l'honneur des chevaliers eux-mêmes, lorsqu'ils courbaient la tête sous l'obéissance, et qu'ils accomplissaient le poignant sacrifice de l'humiliation d'eux-mêmes, le cœur et la volonté de ces braves gens n'y étaient pour rien (2); et, ne serait-ce que les scènes touchantes et naïves de luttres et de résignation racontées par les documents inédits, que je serais profondément touché du caractère de véracité de cette précieuse publication (3).

(1) *Quod esset servus esclavus Templi* (Doc. in., t. 1, p. 242).

Mathieu de Tilley, au diocèse d'Amiens, quand on voulut lui faire renier le Christ, s'écrie: Ha! sire, por Dieu merci! comment faire? et l'initiateur lui répondit qu'il fallait obéir, parce qu'il était son sujet, *oportebat eum facere prædicta, quia erat subiectus suus* (Doc. in., t. 1, p. 360). — *Petere panem et aquam Templi et esse servus et esclavus ordinis* (id., t. 1, p. 371).

(2) Il faut le dire bien haut, pour l'honneur des Chevaliers du Temple, on ne rencontre pas, au procès, un seul d'entre eux qui n'affirme avoir renié de bouche seulement, *ore sed non corde*, et n'avoir point craché sur la croix, mais à côté: *sput prope, sput juxta ipsam crucem et non supra, sput juxta, fingens se spuere super eam, sput in terram* (Doc. in., t. 1, p. 250, 255, 270, 321; id., t. 2, p. 333); et *ipse hoc fecit, excepto quod de spuicione nichil cecidit supra crucem quod posset* (id., ib., p. 376).

(3) J'ai déjà cité quelques-unes de ces scènes dans la Monographie; mais je ne veux point passer sous silence la déposition pleine de simplicité de J. de Molay, dont la noble et courageuse figure a fait impression sur tous les souvenirs:

Frère Jacob de Molay, grand maître de la milice du Temple, interrogé le 24 octobre 1307, dit qu'il y a 42 ans, il a été initié dans la maison du Temple de Beaune, par frère Imbert de Parad, en présence d'Aimery de Rup et de plusieurs autres dont le nom lui échappe. Il dit que, après son serment et la promesse d'observer les statuts de l'ordre, on plaça le manteau à son col, après quoi, l'on fit mettre

Le vrai sens de tout cela, c'est que ce n'est point Jésus-Christ qu'on leur faisait renier : on le leur faisait au contraire accepter comme Dieu, mais renier comme homme. Le *Manichéisme de l'association*, si ce n'est celui de ces pauvres gens, consacrait donc l'idée mystérieuse que le *Jésus du vulgaire*, le Jésus passible, le Jésus uni à la matière, n'avait pas droit au même culte que le *Christ supérieur*, fils de Dieu.

Toutefois, en niant le Christ fait chair, l'initiation n'avait d'autre but que de lier ses adhérents par l'épouvante (1) et par le secret d'un grand scandale de profanations. Car ceux-ci, dans la plénitude de la foi de leur premier âge et dans celle du noble ministère religieux et guerrier où ils aspiraient, ne pouvaient abandonner en quelques minutes d'épreuves et d'obéissance passive l'idée du Christ fait homme, c'est-à-dire l'idée la plus sublime de toutes les idées de sacrifices, de charité et d'amour. Telle n'est pas la marche du cœur humain, mais bien celle des initiations et des sociétés secrètes, celle qui consiste à frapper et à étourdir par quelque grande machination la plus

devant lui une croix de cuivre où était l'image de Jésus crucifié, et on lui ordonna de renier le Christ dont la figure lui était présentée (*cujus figura erat ibi*)., Molay obéit à contre-cœur (*invitus fecit*), et, ayant reçu encore l'injonction de cracher sur la croix, il cracha à terre. Interrogé sur la question de savoir combien de fois il avait craché, il répondit n'avoir craché qu'une fois, et qu'il s'en souvient bien. Il ajouta que, lorsqu'il fit vœu de chasteté, on ne lui parla point de la liberté de se mêler charnellement avec les frères. Sur la question qui lui fut posée si tous les chevaliers étaient reçus de la même manière, il avoua ne point croire qu'il eût été pratiqué envers lui autre chose que ce qui se pratiquait envers tous les autres. Enfin il confessa avoir rempli rarement le ministère d'initiateur, mais que lorsqu'il avait reçu cette mission, il avait chargé les autres témoins de prendre l'initié à part et de faire ce qui était prescrit (Doc. in., t 2, p. 305).

(1) La tentative ne manquait jamais son effet; et c'est une chose curieuse que de voir dans le livre des Documents inédits tous les aspects sous lesquels se manifestent cette épouvante et les protestations des frères. Il suffit, pour abrégér, de citer les termes *stupefactus; turbatus; exterritus; magna cordis amaritudo*. — *Magis doluit quam si fuisset ductus ad patibulum* (Doc. in., t. 1, p. 291, 307, 335, etc., etc.).

inattendue, l'esprit, le courage et la volonté d'adeptes dont elles tâtent les forces et le dévouement (1).

La doctrine du Christ supérieur était absolue, tant chez les Manichéens que chez les Cathari (2) et les Templiers (3); et, ce qui peut faire penser que chez ces derniers le *reniement* était une épreuve plutôt qu'une abjuration, c'est que souvent l'initiateur disait au profès: « *Renie, et tu l'en confesseras* (4), » et que la tenue des chapitres se terminait par une absolution générale où celui des Frères qui avait présidé l'assemblée, se découvrait respectueusement, et, après s'être tourné vers les assistants prosternés à terre, leur disait en langue vulgaire:

(1) Frère Guillaume de Forcalquier considérait cette épreuve du *reniement* comme un essai sur leur courage. *Credebat quod hanc fecissent abnegationem ad temptandum si contingeret eum capi ultra mare a Saracenis et abnegaret Deum* (Doc. in., t. 1, p. 405). — Ce soupçon du frère de Forcalquier reportera naturellement l'esprit du lecteur sur ce que j'ai déjà dit antérieurement sur la secte judaïsante des Elxaites, qui admettaient en principe que, dans la persécution, on pouvait renier *extérieurement* le Christ sans le renier *de cœur*; toutefois ce reniement portait sur le *Christ inférieur*, l'homme Jésus, et non pas sur le *Christ céleste*. Remarquons bien cette distinction. (Voir St Epiph., *Hæres.*, 29, c. 1. — Matter, 2^e edit., t. 3, p. 21).

(2) Les Cathari considéraient Jésus-Christ comme le plus élevé des anges du *Dieu bon*. Selon ces sectaires, Jésus-Christ ne s'était pas incarné, parce que c'eût été souiller sa nature divine; sa forme, sa naissance, sa vie, ses miracles, sa mort, ajoutaient-ils, n'ont été qu'apparences. (M. Mignet, *Journal des savants*, avril 1852).

(3) J'ai cité amplement, à la page 57 de la Monographie, des exemples de cette doctrine du *Dieu supérieur* des Templiers; je n'ajouterai que le fait suivant: L'initiateur de frère Jehan de Choune lui ayant demandé s'il croyait à celui dont l'image était sur la croix, et ce dernier ayant répondu que oui, N'y croyez pas, reprit l'initiateur, parce que ce n'est qu'un faux prophète; ne *croyez qu'au Dieu du ciel*, et, en signe de mépris *de cet autre*, crachez sur la croix (Doc. in., t. 2, p. 384).

(4) Ce propos remarquable a été tenu dans une réception faite par Etienne d'Epailly et Pierre de Châtillon (ad Sequanam). — *Cum testis refragaretur, dictus receptor dixit ei quod abnegaret secure, quia capellanus prædictus poterit eum absolvere* (id., t. 2, p. 266). — Un initiateur dit au profès: *Agis hardiment*, parce qu'il n'en reste rien. *Faciatis audacter, quia nihil de hoc constat* (id., t. 2, p. 152).

« *Beaus segnurs freres, toutes les choses que vous leysseez a diere pour la honte de la char ou por la justice de la mayson, tel pardon comme je vous fayit, je vous en fais de boun cuor et de bone volenté; et Dieu, qui pardona la Maria Magdalene ses pechiez, les vos pardoint, et vos pri que vos priez a Dieu qu'il me pardon les miens; et que nostre frere chapelans se levera, et fara la solucion que Dieus absolle lui et nous.* » Et après ces paroles solennelles, le frère chapelain se levait, récitait le *Confiteor*, et donnait une absolution générale (1). Ceux qui croyaient avoir la conscience trop chargée se faisaient donner la discipline sur la chair nue (2).

La doctrine manichéenne du Christ supérieur et du Christ inférieur est écrite tout entière dans l'inscription arabe du coffret d'Essarois. Ainsi, *Chantez Dieu notre Seigneur*, est l'hommage à ce Dieu supérieur, hommage accompagné de celui que Manès et les adhérents qui ont suivi de plus près son hérésie, accordaient en même temps à l'âme universelle, INTELLIGENCE ou METE. Vient ensuite dans l'inscription la mention du reniement, dont le sens ne peut s'adresser qu'au *Christ inférieur*, au Jésus passible attaché à la matière; et les suites de cette *hétérodoxie* devaient être, ainsi que l'exprime encore l'inscription, une source de joie et de bonheur. Il est bon de remarquer que ces avantages et d'autres encore, comme ceux *du salut et de la richesse*, étaient promis aux Templiers prêts à adorer une certaine idole ou tête barbue qu'on ne leur montrait que mystérieusement (3).

(1) Doc. in., t. 1, p. 398. — Id., ib., p. 411. — (2) Id., t. 1, p. 398.

(3) Frère Jacob de Troyes dit que pendant la durée des chapitres, au temple de Paris, on leur montrait, vers le milieu de la nuit, une certaine tête pour laquelle ils avaient une profonde vénération. Le même a entendu dire, depuis qu'il est dans l'ordre, que frère Rodolphe avait un démon privé, et par les conseils duquel il était devenu sage et riche en même temps. (Doc. in., t. 1, p. 257). — Pour ne pas me répéter, je me borne à rappeler ici au lecteur qu'à la page 10 et suivantes de la Monographie, j'ai consacré un chapitre entier aux témoignages de l'existence de l'idole ou *tête barbue*, et l'on a vu que toutes les dépositions des chevaliers dont l'initiation a eu lieu dans les grands chapitres de l'ordre indiquent une *idole barbue* d'un aspect effrayant.

Lorsque, pendant son interrogatoire, Pierre de Moncade, disait dans son langage énergique qu'il ne croyait pas que cette idole fût autre chose *que le diable d'enfer* (1), il pouvait bien avoir raison ; car, à force de distinguer deux principes opposés et puissants, ces sectaires devaient avoir une tendance insensible à diviniser le mauvais comme le bon. Tout porte donc à croire que certains d'entre les frères, plus fervents imitateurs des pratiques manichéennes que le reste de l'association, ont admis le culte du Dieu de la matière. L'exemple, d'ailleurs, semblait y autoriser. Ainsi, les Manichéens regardaient *Saolas* ou *Sabaoth*, être androgyne barbu, comme étant le prince de la matière et le dieu de la concupiscence. J'en ai parlé plus haut à l'occasion de la grossière image représentée dans un des bas-reliefs du coffret. Après le reniement de *Jésus-Christ comme homme*, reniement emprunté par les Templiers aux Manichéens comme aux Cathari, que coûtait-il aux Templiers de leur emprunter encore le culte du prince de la matière ? En effet, chez les Albigeois, les gens du peuple divinisaient le mauvais principe (2), et disaient qu'il a créé toutes les choses visibles et matérielles, comme les éléments, le ciel, les astres, les animaux et nos corps, et qu'il préside à leur conservation (3). Au XI^e siècle, les dualistes slaves enseignaient que le démon seul devait être vénéré et invoqué parmi les hommes (4). En Orient, on appelait ses sectaires *Sataniens* (5), et en Occident, *Lucifériens*. Ces derniers se répandirent surtout dans les provinces autrichiennes, en Styrie, dans le Tyrol, et dans la Bohême au XII^e siècle (6). Ils furent dépistés par le zèle des dominicains, et ces Lucifériens pullulaient parmi les Cathari du diocèse de Passau, de Vienne et de la Styrie (7).

(1) *Credit quod ydolum nil sit aliud nisi diabolus infernalis* (Doc. in., t. 2, p. 462.

(2) *Adorant Luciferum et credunt eum esse Dei fratrem injuriose de cælo destrusum* (Annales noves, 582, fragm. à la suite de Pilichdorf).

(3) *Moneta*, 3, Eckbert, 899. — (4) *Psellus*, IV. — Schmidt, t. 1, p. 138.

(5) *Nicetas*, Chron. Thes. Orthod. Fidei, 572.

(6) Schmidt, p. 138. — (7) *Annales noves*, 581.

Quand j'ai dit ailleurs (1) que l'idole des Templiers pouvait bien être celle des *Bogomiles*, lesquels se représentaient Dieu le Père sous la figure d'un vieillard à longue barbe, je ne connaissais pas le passage de Faustus (2) qui assure que les Manichéens avaient adopté concernant le Tout-Puissant la définition de St Paul : « Le seul puissant et heureux, le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs, possédant seul l'immortalité, habitant une *lumière inaccessible; lequel nul des hommes n'a vu et ne peut voir*, et à qui est la gloire et l'empire dans l'éternité (3). » Ce ne peut donc être une aussi sublime conception, adoptée par les Manichéens eux-mêmes, qui aurait été parodiée, soit par eux, soit par leurs imitateurs. Il est bien plus naturel de penser, que cette horrible figure, qui causait tant d'effroi aux Templiers est l'image du prince des ténèbres, le *Saclas* des Manichéens, ou le Lucifer des *Cathari*. Les rapprochements que j'ai déjà faits et ceux par lesquels je vais terminer, ne pourront, ce me semble, laisser aucun doute sur le Manichéisme ou Catharisme de l'ordre du Temple.

Sergius, chef des Manichéens, dans les provinces du Bas-Empire, au ix^e siècle, montre une haine éclatante contre Jésus-Christ, et foule aux pieds la croix portant l'image du Sauveur (4). Les Manichéens de Samosate, ville de Syrie, hérésiarques dont la vie était pleine d'intempérance et de crimes, foulaient aussi aux pieds le signe du salut (5).

(1) P. 89 de la Monog.

(2) Patrem quidem ipsum lucem incolere credimus summam ac principalem quam Paulus aliàs inaccessibilem vocat, etc. (St Aug., cont. Faust., lib. 20, c. 2).

(3) Beatus et solus potens, Rex Regum, et Dominus Dominantium. — Qui solus habet immortalitatem et lucem inhabitat inaccessibilem; quem nullus hominum vidit, sed nec videre potest; cui honor et imperium sempiternum (Paul ad Timoth., I, c. vi, v. 15 et 16).

(4) Sergius Christi osor, etc., Dei Filium conculcavit, etc. (Petri Siculi Historia de Manichæis. B^a Pat., anno Christi 845, p. 759).

(5) Crucem ex ligno confectam perfringunt, aut conculcant et abjiciunt (Pano-

Ces scènes déplorables étaient fréquentes aussi dans les initiations des Templiers; mais les pauvres chevaliers apportaient, dans l'accomplissement de cet acte d'obéissance, les mêmes restrictions que dans les infamies d'une autre nature qu'on exigeait d'eux : ainsi, les uns ne veulent fouler que le pied de la croix (1); les autres foulent leur manteau à côté de la croix rouge qu'on y voyait briller (2); quelques-uns, enfin, touchent faiblement les pieds du Christ (3); mais le cœur de tous ces chevaliers n'est pour rien dans ces démonstrations d'une obéissance aveugle et résultant de leur serment.

Les Manichéens, nous le savons, détestaient le mariage, parce qu'il enchaînait leur *Dieu* dans des liens de chair; et les *Elus* ne pouvaient ni rien *posséder en propre*, ni se marier, nous le savons encore. Les *Cathari* faisaient serment de ne pas toucher à une femme (4), et, dans leur secte, les *parfaits* aussi ne pouvaient ni rien posséder, ni se marier (5). Les Templiers faisaient également vœu de chasteté, d'obéissance, et de ne rien posséder en propre (6); et il y avait, dans l'esprit de ces initiations, de tels anathèmes contre les femmes, qu'il n'est pas possible de ne pas voir que l'infiltration des doctrines maniché-

pliæ Euthym., Monach. Zigabeni, titulus IX, adv. Manetem et Manichæos. B^e Pat., t. 19, p. 205).

(1) Gerard de Passage noluit conculcare nisi podem crucis, propter ejus reverentiam (Doc. in., t. 1, p. 215).

(2) Raymond de Vassiniac calcavit dictum mantellum, sed non crucem (id., ib., p. 234).

(3) Jacob de Troyes ter conculcavit crucem super pedes Crucifixi (Id., ib., p. 254).

(4) Dom Vaissette, t. III, preuves, n° 224, p. 387.

Albigenses matrimonium meretricium esse reputabant (Pierre de Cernay, t. 5, p. 554, Franc. Script. Hist.).

Cathari nullum credunt in conjugio salvari posse (Bonacartus, apud Spicil. d'Achery, p. 208).

(5) M. Mignet, loc. jam. cit.

(6) Receptor fecit vovere et jurare castitatem, obedientiam, et quod viveret sine proprio, et insuper quod esset servus esclavus Templi, etc. (Doc. in., t. 1, p. 242).

ennes en était la cause (1). Le Templier qui était trouvé avec une femme, perdait son manteau et était mis à la *prison dure* (carcere duro); celui qui aurait gardé quelque chose *en propre*, perdait aussi son manteau, et pouvait, à sa mort, être privé de sépulture (2).

Un motif raisonnable provoquait ces anathèmes contre les femmes, soit chez les Manichéens, soit chez les Templiers (3) : mais pourquoi

(1) Que le lecteur veuille bien se rappeler ce passage de St Augustin, passage déjà cité ailleurs dans cet ouvrage : « Perversa lex jubet ut Deus eorum turpi lapsu potius effundatur quam crudeli nexu vinciatur. » Et, avec un peu de réflexion, il se rendra compte du mauvais fond de doctrine qui, dans les initiations, autorisait d'infâmes turpitudes.

Pour expliquer l'autorisation de promiscuité donnée aux Templiers, les historiens ont apporté toutes sortes de raisons, excepté la plus simple à mon avis, et qui est celle que j'ai trouvée dans leur *manichéisme*. — « Les causes de ces vices, dit Pierre Dufour (Hist. de la prostitution chez tous les peuples du monde, t. 4, p. 64), on les trouve dans le long séjour des Templiers en Orient, où le vice contre nature est presque endémique, et où la crainte de la *lèpre*, du mal *des ardents* et de diverses affections cutanées ou organiques est toujours attachée au commerce des femmes. Les Templiers, de peur de devenir lépreux ou *méseaux*, avaient souillé leur âme et leur corps en acceptant et en approuvant la plus honteuse de toutes les prostitutions »

Cela est plus ingénieux que solide. On a vu qu'en exposant l'origine de *cette autorisation de promiscuité*, je montre qu'elle n'était ni dans l'esprit ni dans les mœurs de la plupart des chevaliers du Temple.

(2) Doc. in., t. 1, p. 212.

(3) Deux passages, l'un de St Epiphane, et l'autre des Documents inédits, me paraissent remarquables et décisifs par leur rapprochement; les voici :

Dans l'un, St Epiphane (Hæres., 26, c. xi) dit formellement que les *Lévites* Manichéens se mêlent entre eux. Voici la traduction latine du P. Petau : « Atque ut de illorum *Levitis*, etc. Isti non cum mulieribus, sed secum invicem miscentur; ut scilicet præcipua inter illos dignitate ac laude commendantur. »

Dans l'autre passage des Documents inédits (t. 2, p. 404), l'initiateur de frère Nicolas de Mesnil lui dit : « Si calor naturalis urgeret eum ad incontinentiam, quod ipse et alii fratres ordinis refrigerescent se unus cum alio, ne ordo diffamaretur pro mulieribus.

faut-il qu'une *doctrine perverse*, comme l'appelle St Augustin, ait été la cause d'une réputation d'infamie (*inter se vivere carnaliter*) dont l'ordre du Temple, en *tant qu'être moral*, ne sera jamais absous, mais dont il faut s'empresser d'absoudre les Templiers *comme individus*, parce que les documents inédits nous apprennent que c'est sur ce point que la plupart de ces pauvres chevaliers ont montré le plus de désobéissance et de répulsion (1).

L'union et la fraternité étaient une des premières conditions d'existence de l'association Cathare et de celle des frères composant l'ordre du Temple. Un des articles du serment des Cathari dans l'initiation du *Consolamentum* était de ne voyager, ni passer la nuit quelque part,

Les citations suivantes sont bien décisives encore : Rem prohibent cum mulieribus, sed non prohibent de hominibus (Doc in., t. 2 p. 290).

Recipiens præcepit sibi quod omnino abstinere a mulieribus, sed dabat sibi licentiam commiscendi se carnaliter cum fratribus suis et quod pateretur de sociis suis hoc (id., ib., p. 317).

Quod omnino abstinere a mulieribus, et si caro urgeret eum, quod commisceret se carnaliter cum aliis fratribus dicti ordinis (id., ib., p. 381). Poterat carnaliter commisceri cum fratribus ordinis, et ipsi poterant cum eo, et ipse debebat hoc pati secundum puncta ordinis (id., ib., p. 57).

(1) Je pourrais citer un grand nombre d'exemples pris dans les Documents inédits eux-mêmes, où l'on verrait que cette infâme liberté donnée aux frères n'était point agréée d'eux, mais qu'ils expriment presque tous, dans leurs interrogatoires, le doute que cette liberté fût en vigueur parmi leurs frères. Entre ces divers exemples je choisis le suivant :

Frères Bono, du Temple de Voulaine, et Albert, du diocèse de Tours, furent reçus ensemble. Quand on leur prescrivit, d'après les points de l'ordre (quod erat de punctis ordinis), de cracher sur la croix, ils pleurèrent beaucoup et crachèrent à côté. Ensuite on leur ordonna de renier *Jésus* sans faire mention ni du Christ ni de Dieu. Alors frère Bono de *Voulaine* renia de bouche, mais non de cœur, pensant bien qu'Albert avait fait de même. Frère Jean de Marciis, leur récepteur, ajouta qu'ils *devaient avoir ensemble un commerce charnel*, mais, qu'ayant fait vœu de chasteté, ils ne devaient point approcher des femmes. Frère Bono ajoute qu'il ne commit pas ce péché, qu'il n'en fut pas non plus sollicité par d'autres, et que sa pensée est qu'un tel usage n'a point lieu parmi les frères de l'ordre. Les réceptions étant clandestines, c'était, à son sens, le motif des suspicions.

ni manger sans compagnon (1). Les statuts des Templiers leur prescrivait de partager entre eux leurs lits (2); et quelquefois dans les initiations ils entonnaient certains versets des psaumes où ils trouvaient une allusion à l'esprit de fraternité (3).

Un sceau gravé dans *Pérard*, à la suite d'un acte de 1190 (4), représente deux cavaliers montant un même cheval, et porte cette légende: **SIGILLVM MILITVM XPISTI**. Or, pour des guerriers se vouant à la défense et à la protection des pèlerins ou des voyageurs et à la poursuite des pillards, il fallait de bonnes montures (5); et cela est si vrai, que, du temps même de Hugues des Payens, la force et la rapidité des chevaux répondaient à la mission que s'était proposée l'ordre dès sa naissance (6).

L'idée d'un seul cheval pour deux n'était donc qu'un symbole de fraternité: c'est dans le même esprit d'union que les Templiers s'attablaient deux à deux dans leurs réfectoires (7).

Il y avait parmi les chevaliers une curieuse légende relative au symbole dont je viens de parler; mais cette légende paraît de plus avoir quelque rapport avec le *reniement* du Christ (8). Je ne puis que

(1) Inquis. de Carcass., 1244. — Doat, XXIII, f° 272. — *Nec ibis solus dum possis socium habere, nec solus comedes* (de Summa fratris Renerii de Catharis et Leonistis).

(2) Fuit dictum per receptorem quod quando probi homines venirent et carerent lectis, quod reciperet eos bene et curialiter in lecto suo (Doc. in., t. 1, p. 354).

(3) Et decantaverunt recipiens et alii fratres psalmum *Eccē quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum!* (Doc. in., t. 2, p. 279).

(4) Recueil de pièces servant à l'histoire de Bourgogne.

(5) Et ipsos equitantes magnos equos, disent les Documents inédits eux-mêmes, t. 1, p. 359.

(6) Equos habere cupiunt fortes et veloces (St Bernard, t. 1, col. 1260, de Laude novæ militiæ ad milites Christi).

(7) Duos et duos manducare generaliter oportet (art. II de la règle. Labbe, t. X, col. 926. — Mansi, t. 31, col. 362).

(8) Pierre de Palud, du diocèse de Lyon, dit avoir entendu raconter que, dès

la citer en note afin de ne pas interrompre l'exposé des rapports entre les Templiers et les Cathari. Chez ces derniers, le récipiendaire jurait de ne jamais dormir sans être vêtu (1); la même recommandation était faite aux chevaliers du Temple, afin qu'ils fussent toujours prêts (2). Parmi les Cathari, l'initié ou consolé recevait un fil de lin ou de laine, qu'on appelait symboliquement son vêtement, et dont il devait se ceindre le corps (3). Or on sait que tous les initiés, parmi les Templiers, recevaient une cordelette de lin ou de fil blanc, et ne devaient plus la quitter (4). Le baiser de paix donné au consolé

L'origine de l'institution de l'ordre du Temple, il y eut, dans un combat outre mer, deux chevaliers montant le même cheval. Le premier, placé en avant, se recommanda à *Jésus-Christ*, et fut blessé dans la bataille; l'autre, placé en arrière, et que le témoin ne doute pas avoir été le *diable* en personne sous une forme humaine, l'autre, disait Pierre de Palud, se recommandait à *celui qui pouvait le mieux lui venir en aide* (ipse recommandabat se illi qui melius juvare poterat): aussi ne fut-il point blessé pendant l'action et reprocha-t-il à son compagnon de s'être recommandé à *Jésus-Christ*; il disait de plus que si l'ordre du Temple voulait mettre sa confiance en lui-même second cavalier, l'ordre s'accroîtrait et s'enrichirait. Pierre de Palud a ouï dire encore, par il ne sait plus quels frères, que le blessé se laissa séduire par les paroles du diable qu'il avait eu en croupe sous une forme humaine, et que depuis ce temps naquirent dans l'association du Temple les erreurs qui lui ont été reprochées. Le témoin ajoute qu'il a vu fréquemment des peintures représentant deux personnages barbus montant le même coursier, et qu'il ne doute point que ces personnages ne représentassent les deux chevaliers en question (Doc. in., t. 2, p. 195)

(1) M. Mignet, *Journal des savants*, avril 1852. — Nec jacebis sine camisia et bracis, etc. (Rennerii Summa de Catharis).

(2) Quod jaceret in camisia et femoralibus (braies), cinctus quadam cordula et in caligis, etc. (Doc. in., t. 1, p. 266). — Receptor dixit quod debebat jacere cum caligis et pannis lineis (id., ib., p. 425). — Instruxit quod jaceret cum camisia et braccis et caligis lineis et cinctus cordula (id., ib., p. 539). L'initiateur de J. de Romprey lui recommande de coucher avec ses chaussures pour être toujours prêt (Doc. in., t. 1, p. 506).

(3) Liber Sentent. Inquis. Tolos., 249. — Inquis. de Toulouse, 1273. — Doat XXV, fo 60. — Schmidt, loc. cit.

(4) *Cordulam de filo albo* (Doc. in., t. 1, p. 193). — In signum castitatis (Doc. in., p. 453, et passim).

Cathari (1) diffère peu du baiser transmis de l'initiateur à l'initié et de celui-ci aux témoins parmi les frères du Temple.

Les usages suivants étaient communs aux Manichéens, aux Cathari et aux Templiers: ainsi les Manichéens ne récitaient, pour toute prière, que le *Pater noster* (2); les Massaliens, les Euchites, les Valentiniens, les Bogomiles, les Bulgares, agissaient de même, et appelaient *batologie* l'usage de faire d'autres oraisons (3); les *Albigéois* péchaient en sûreté de conscience lorsqu'ils croyaient pouvoir, à l'article de la mort, dire un *Pater noster* et recevoir l'imposition des mains de leurs maîtres ou parfaits (4) enfin le *Pater noster* est la seule prière enjointe par les initiateurs; et souvent le nombre de *pater* que devait dire l'initié dans un jour était fixé par le récepteur lui-même (5).

Les trois baisers impurs exigés des récipiendaires dans les initiations chez les Templiers, avaient leur origine dans ce que les Manichéens appelaient *les trois sceaux*, ou *le commencement*, *le milieu* et *la fin* (6). En effet, les *Elus de la secte* distinguaient trois sceaux: le premier était celui de la bouche, dans laquelle il ne devait entrer aucune nourriture défendue, et d'où le mensonge ne devait point sortir. Le second, celui des mains, marquait qu'elles devaient être pures de violences. Le troisième, celui de la poitrine, indiquait que le cœur devait

(1) Ce baiser de paix était donné deux fois sur la bouche par le parfait au consolé, et se transmettait de proche en proche à toutes les personnes de l'assistance. *Bis in ore ex transverso* (Arch. de l'inquis. de Carcass., 1243. Doat, XXII, f° 112, 6).

(2) Constant Arménopule, de Opin. Hæretic., B^a Pat., t. 19, p. 959.

(3) Id., ib. — (4) Pierre de Cernai, loc. jam cit.

(5) Instruxit eum quot Pater noster debebat dici in die (Doc. in., t. 1, p. 365. — Id., ib., 391, 404, 492, 504, 510, 521, 612, 633. — Id., t. 2, p. 11). — Instruxit eum quot Pater noster diceret pro singulis horis (id., ib., p. 78).

(6) Quand je vous pressais sur telle ou telle question, disait St Augustin aux élus de la secte, vous me répondiez que Manès vous enseigne le commencement, le milieu et la fin, le cours du soleil et de la lune, et telles autres choses que je prouvais être étrangères à la doctrine chrétienne, et que vous prétendiez néanmoins que l'apôtre St Paul vous avait dites (St Aug., de Actis cum Felice Manichæo, lib. 1).

se fermer aux mauvaises pensées (1). Il y avait quelques variantes : ainsi, les Manichéens reconnaissaient encore le *sceau de la tête*, pour comprimer la colère; — le *sceau du cœur*, pour préserver des passions tumultueuses; — le *sceau du foie*, pour garder le siège de la concupiscence (2). Qui ne reconnaîtrait ici la conformité de l'idée morale de ces sceaux avec les baisers admis par les Templiers; actes néanmoins infâmes dans la forme, surtout aux yeux de gens qui n'en pénétraient pas l'esprit (3).

J'en ai fini avec les rapprochements essentiels. Bien d'autres encore, si je le voulais, prendraient place ici, pour affirmer la similitude complète des Manichéens et des Cathari (4). Je ne m'arrêterai qu'à un dernier caractère: c'est celui de la solitude et du mystère dont s'entourait l'initiation, soit chez les Manichéens (5), soit chez les Catha-

(1) Tollus insign. Itiner. Ital., p. 129.

(2) Julius Firmicus Maternus de *Errore profanarum religionum*. BB. Pat., t. IV, c. 1, p. 86, 87.

(3) Il y avait aussi plusieurs variantes dans ces actes impurs: le *sceau* ou le baiser de la bouche, le *sceau* ou le baiser sur le nombril ou milieu du corps, le *sceau* ou baiser in fine *spinæ dorsi*, exprimaient littéralement tout à la fois et le sens secret dont je parle au texte, et l'idée générique de commencement, milieu et fin.

L'initiateur se mettait nu, mais transigeait souvent avec l'initié, pour que les baisers fussent moins impurs. — Receptor expoliavit se totum nudum in præsencia sua et aliorum fratrum adstantium, et præcepit ei quod oscularetur eum in ano; sed ipse renuit, et osculatus in humero Doc. in., t. 1, p. 255). Un autre embrasse in ore, in pectore en inter scapulas in carne nuda (id., ib., p. 193. — Id., ib., p. 312).

(4) Je renvoie volontiers, pour les crimes qu'on leur impute aux uns et aux autres, à St Epiphane, *Hæres.*, 26; — à Psellus, de *Oper. Dæm.*, c. 4, p. 62; — à Adhomer, *Chronic.*, 159, etc. — Les idées sur la métempsychose étaient conformes, ainsi que la répugnance pour certains aliments. (Voir M. Mignet, *Journal des savants*, avril 1852). — Dans la croisade contre les Albigeois, les soldats catholiques reconnaissaient un Cathari à sa répugnance à tuer un poulet ou autres oiseaux (Etienne de Bellaville, 90). Enfin, on sait par Eckbert que la fête des Cathari appelée *Malilosa* avait pour objet, comme la fête du *Bema* des Manichéens, de célébrer la mémoire du martyr de Manès (Voir Schmidt, t. 2, p. 138).

(5) Les Manichéens, sous le nom d'Adamites, célébraient tout nus leurs mystères dans des cavernes où ils établissaient des *hypocaustes* (Voir la planche IV).

ri (1), soit chez les Templiers. On sait, et presque tous ces derniers l'ont dit dans leurs interrogatoires, on sait qu'ils faisaient leurs réceptions la nuit et dans des lieux écartés (2). Aussi l'important prieuré de *Voulaine*, dans le voisinage duquel a été trouvé le précieux coffret de M. le duc de Blacas (3), était-il entouré d'asiles mystérieux, éminemment favorables aux conventicules secrets.

Telle est une petite chapelle souterraine dont on voit encore des traces dans la forêt, à moins de 2 kilomètres de *Voulaine* (4). Là, des colonnes en pierres peintes d'une couleur rougeâtre soutiennent encore les terres; mais il y a de telles dégradations aujourd'hui, qu'on n'entre plus qu'en rampant et à travers des racines d'arbres, dans ce séjour ténébreux. L'ouverture en est d'une architecture ogivale conforme à celle de l'intérieur, et ne permet pas de douter qu'elle n'appartienne aux temps de splendeur du grand prieuré de *Voulaine*.

(1) Les *Cathari-Slaves*, à l'exemple des Manichéens-Adamites, tenaient leurs réunions dans des souterrains auxquels ils donnaient le nom de caveaux de pénitence (*Annales noves*, 582). — Les Cathari, dit M. Schmidt (t. 2, p. 111), tenaient leurs assemblées religieuses indifféremment dans des châteaux ou dans des cabanes, au milieu de forêts ou de prairies, dans des vallées, des caves, des cavernes, ou des maisons spéciales.

(2) C'est ce qui fait dire au frère Bono de *Voulaine* : « Les réceptions étant clandestines, c'est, à mon sens, le motif des suspicions qui s'élèvent contre nous » (*Doc. in.*, t. 1, p. 631).

(3) Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, 1850-1851, 2^e livr., t. 3, p. 113. — Id., p. 162 et suiv. — Maillard de Chambure, règle et statuts secrets des Templiers, p. 30 de l'introd., note 2.

Dans les traditions, déjà un peu éloignées, mais très-vivantes, du château d'Essarois, on donne encore au précieux coffret le nom de *coffret cabalistique*. J'ai entendu dire que ce sont MM. de Sacy et Reinaud père, tous deux orientalistes et membres de l'Institut, qui, dans une de leurs visites aux nobles hôtes du château, avaient conféré ce titre au coffret en question.

(4) Près d'une ferme appelée la Chapelle-du-Bois, et dans la direction d'un chemin qui conduit au Val-des-Choux ou Val-St-Lieu. Cet endroit se nomme *la Cave*; remarquons bien la coïncidence de ce nom avec celui de la contrée où a été trouvé le coffret.

Tel est aussi, à pareille distance environ de la chartreuse de Lugny et en deçà (1), dans une solitude fraîche et pittoresque, tel est, dis-je, un petit temple, construit autrefois par les chevaliers résidents au prieuré de Voulaine, et caractérisée par la croix de leur ordre. Ils s'en dessaisirent plus tard en faveur des moines de Lugny, et ces derniers en firent un lieu d'exercice et de promenade; d'où ils lui donnèrent le nom de *Courrerie*, à l'imitation des moines de la grande Chartreuse du Dauphiné, qui nomment la *courrerie* une chapelle construite par eux à quelque distance de leur maison, sur la route du *Sapey* à Grenoble (2). Il y a, sous ce petit temple, près de Lugny, une crypte ou église souterraine qu'on avait ménagée exprès, pour les initiations clandestines.

Il me reste à dire un mot d'autres lieux importants :

Ainsi, près d'Essarois (3), et en se dirigeant de l'est à l'ouest de ce village, on rencontre, à moins de 2 kilom. de là, en remontant le cours d'un petit ruisseau, un cirque (4) dont une ellipse est occupée par une belle source tombant en cascades (5). Ce lieu solitaire et agreste, et qui paraît si favorable aux mystères et aux superstitions de toutes les époques (6), a été sans aucun doute aussi, au moyen âge, le témoin

(1) A trois kilomètres au plus de Voulaine.

(2) M. James Landel de Lugny, mon condisciple et ami, m'a transmis lui-même ce détail pour donner le change à une opinion différente que j'avais énoncée ailleurs, d'après Courlèpée. (Voir aux Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, 1850-1851, 2^e livr., t. 3, p. 166).

(3) Village à 6 ou 7 kilomètres du grand prieuré de Voulaine, et où les Templiers avaient des possessions. (Voir id., p. 111).

(4) Cette contrée et la source même portent le nom de *la Cave*. Je viens de faire remarquer, il y a un instant, que le lieu de la chapelle souterraine, au pied du village de Voulaine, sur le chemin de *Val-St-Lieu*, porte aussi le nom de *la Cave*.

(5) Voir la planche première.

(6) A en juger par les vestiges gaulois et gallo-romains qu'on y a trouvés, et dont j'ai donné l'historique dans les Mémoires de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or, loc. cit.

de quelques-uns des conventicules ou initiations des chevaliers de Voulaine : tant l'ascendant des lieux qui ont abrité déjà d'antiques croyances et superstitions, a de force et d'attraits sur des hommes portés eux-mêmes au mystère. Quoi qu'il en soit, c'est dans le voisinage de la fontaine de la *Cave*, et dans une propriété de M. le comte de Chastenay, tout près de là, qu'a été trouvé le coffret, avec toutes les circonstances que j'ai exprimées dans la Monographie (1).

Non loin du lieu de cette découverte, était une chapelle appelée *Chapelle de St-Cyr*. Elle laisse encore voir quelques vestiges d'elle-même sur une éminence près de Châtellenot, village très-peu distant d'Essarois (2), et, entre autres choses, une image sculptée de *St Cyr*, encore aujourd'hui en grande vénération dans la contrée. La chapelle en question avait été donnée aux Templiers de Bure par *Bencelin d'Aprey*, en 1189 (3). Ce lieu mystérieux des sources de la *Cave* (4) est comme un point central entre *Bure*, où s'est fait, dès 1120, le premier établissement des Templiers de France (5), et entre Voulaine, chef-lieu d'un des plus puissants prieurés de l'ordre. C'est à cause de l'importance de ce grand prieuré, que je donne, à la suite de cet ouvrage, la statistique de toutes les maisons principales ou préceptories de France qui relevaient de Voulaine. Ma pensée, en le faisant, est que l'histoire locale m'en saura gré.

D'un autre côté, la solitude où a été trouvé le coffret était plus favorable que tout autre lieu pour dérober, soit aux défiances du vulgaire, soit aux ardentes poursuites et aux enquêtes dirigées contre les Templiers, un témoin aussi accusateur que l'était ce coffret. Les préceptories ou les principales commanderies, dans lesquelles se tenaient les grands chapitres, eurent le plus grand soin, sans aucun doute, de garder en lieu secret les idoles imputées aux Templiers, et

(1) Page 17, note 3, de la Monographie.

(2) Trois kilomètres environ. — (3) Courtépée, 2^e édit., t. 4, p. 255.

(4) Voir la planche I. — (5) Voir la statistique qui fait suite à cette publication.

même de les anéantir; et il le faut bien, puisqu'on trouve dans les Documents inédits la preuve qu'on connaissait cinquante-huit de ces têtes ou idoles (1).

Qu'y aurait-il donc d'étonnant que l'important prieuré de Voulaine eût possédé une de ces têtes ou *idoles Manichéennes*, renfermée dans un coffret de même origine? car, d'après les dépositions des chevaliers, on voit que ces idoles étaient généralement petites, afin qu'on pût les dérober plus facilement à la vue (2). Toutefois l'idole en question ne faisait pas défaut au prieuré, puisqu'elle se voit dans un des bas-reliefs du coffret.

Qu'y aurait-il d'étonnant encore que, vers les premières années du ^{xiii}^e siècle, lorsque les croisés, après la prise de Constantinople, en 1204, importaient en Europe toutes sortes de manuscrits, de chefs-d'œuvre d'art et de curiosités archéologiques (3); qu'y aurait-il d'étonnant, dis-je, que des guerriers de l'ordre du Temple eussent rapporté, pour un des premiers prieurés de France, un objet qui alors n'était pas seulement précieux à cause de l'art, mais plus encore à cause des doctrines les plus secrètes de l'association du Temple même? La chose est si vraisemblable, que, dans le fond de ma conscience, je la considère comme bien au-dessus d'une simple hypothèse. Dans tout l'Orient il régnait, au ^{xiii}^e siècle, un mysticisme charnel des plus corrompus (4). D'un autre côté, les schismes de toutes sortes, les disputes

(1) Doc. in., t. 2, p. 218.

(2) C'est ce qu'atteste ce passage des Documents inédits (t. 2, p. 190), où il s'agit d'un initiateur aux prises avec un récipiendaire ou profès: *Extrahens de sinu suo quamdam parvam imaginem de leone vel de auro*, en tirant de son sein une petite figure de cuivre ou d'or.

Dans la correspondance dont m'honore l'illustre M. de Hammer, il considère les coffrets comme ayant été plutôt destinés à serrer les cordelettes de lin indispensables aux initiations.

(3) Reghellini, t. 2, p. 53.

(4) Tout ce que j'en ai exposé précédemment me dispense d'autres preuves. Quant aux mœurs apportées d'Orient à la suite des croisades, les historiens nous les pei-

ardentes sur les deux natures de Jésus-Christ, les progrès du manichéisme, l'exemple des Druses et des Ashissins, une multitude de causes, enfin, agissaient infailliblement sur l'imagination de nos chevaliers (1); et tout porte à croire qu'aussitôt que leur puissance et leur crédit commença, ils voulurent avoir, comme les deux associations dont je viens de parler, leurs initiations et leurs mystères, et alors le manichéisme s'offrit naturellement à eux pour en faire le fonds.

Mais ce qui prouve l'ancienneté du coffret, ce n'est pas le Manichéisme mitigé par son mélange occidental qui s'y trouve représenté: c'est le pur Manichéisme ou Catharisme de St Augustin; et là-dessus, le lecteur, je le crois, doit être fixé sans arrière-pensée, s'il m'a lu courageusement et avec patience. Un autre signe certain d'ancienneté de ce coffret et de ceux qui lui sont analogues, c'est la présence de la croix ansée, clef gnostique ou croix à trois branches, symbole antique, symbole égyptien, gnostique et alexandrin par excellence (2), et auquel on

gnent sous de tristes couleurs. — Guillaume de Nangis, en racontant, dans sa chronique, la mort tragique des deux fils et d'une fille de Henri I, roi d'Angleterre, qui, au douzième siècle, périrent dans un naufrage avec une foule de seigneurs anglais, regarde ce naufrage comme une punition du ciel, et ne craint pas de dire: « *Omnes fere sodomitica tabe dicebantur et erant irretiti.* »

Pierre Dufour (Histoire de la prostitution chez tous les peuples du monde, t. 3, p. 397), auquel j'emprunte cette citation, ajoute que la dégradation morale était le lien secret de diverses sectes hérétiques. — On connaît les ordonnances de St Louis contre ces désordres, lesquels s'étaient multipliés à ce point, que la prostitution légale méritait alors d'être encouragée comme un remède, ou du moins comme un palliatif à une pareille turpitude (id., t. 4, p. 58).

(1) Bonneville, Maç. écos., p. 97.

(2) Voir la gravure de MÊTE, où, entre autres figures au trait placées au bas de la figure principale, se trouve l'éon égyptien tenant la croix ansée ou clef gnostique. Il est facile de reconnaître cet éon égyptien à sa coiffure surmontée des deux serpents au lieu de la couronne crénelée ornant la tête des deux autres personnages.

Les Ophites avaient pour emblème la croix tronquée ou phallus. — La croix ansée n'est point un signe chrétien: c'est tout simplement une mesure à un, deux ou trois croisillons qu'on appelle *phal*, *diphal*, *triphal*. A cette verge (*phallus*) mesurante

ne pensait guère en Occident après le ^{xii}^e siècle. Or ce symbole abonde dans un autre coffret trouvé à Volterra, en Toscane, coffret dont l'analogie avec celui d'Essarois est frappante, soit pour les mystères, soit pour l'inscription arabe, qui est la même à quelques transpositions de mots près. Ce coffret toscan fait aussi partie du cabinet de M. le duc de Blacas.

Enfin, un dernier signe certain du vieux symbolisme de notre coffret d'Essarois, c'est son caractère gnostique à cause de l'Ogdoade Valentinienne, qui s'y montre sous toutes les faces (1). Or il n'est guère, que je sache, question de ce caractère dans les monuments postérieurs aux croisades.

On avait ajouté un anneau qui servait à la tenir (Reghellini, p. 294 et 357). — La croix ansée, ou *clef gnostique*, l'épervier et la branche d'acacia, jouent un grand rôle dans les hiéroglyphes égyptiens, dit *Kreutzer*. Et en effet, ces deux derniers symboles se remarquent aussi dans le même compartiment du coffret de *Volterra*. On y voit de plus, dans le compartiment opposé, le symbole que les Égyptiens appelaient *le bâton du soleil*. Écoutons Plutarque (de *Isi. et Osiri.*, c. 50) : « Les Égyptiens solennisent une autre fête qu'ils appellent *le bâton du soleil*, qui est après l'équinoxe de l'automne, donnant ouvertement à entendre que le soleil a besoin d'un soutien, d'un appui et d'un renfort, d'autant que sa chaleur commence à diminuer, et sa lumière aussi s'inclinant et s'esloignant obliquement de nous. » — Le reste des mystères sculptés sur ce second coffret est complètement manichéen, avec un caractère asiatique décidé : ainsi, à côté du baptême d'eau et de celui du feu, on voit le culte du veau des Druses, ou du taureau de *Mythra*. En un mot, toute la doctrine manichéenne exposée sur ces pierres, semble dater des époques de fusion du gnosticisme et du manichéisme.

(1) Ainsi, sur le couvercle, il y a sept signes, qui sont : le soleil, la lune, deux chaînes des éons, deux étoiles et une tête de mort ; l'éon androgyne *METE* complète l'ogdoade. — L'étoile à sept rayons, dont un, plus saillant, se dirige vers son émanation principale, l'éon *METE*, constitue bien une 2^e ogdoade. — Il n'y a pas jusqu'aux termes des deux lignes arabes qui ne soient disposés avec intention : ainsi il y a huit mots dans la ligne du côté droit, et huit mots dans la ligne du côté gauche et c'est pour arriver à ce résultat que du mot *METE*, répété à la fin de la ligne de gauche, et par cela même superflu pour le sens, on a fait *T. ME*, et qu'on a transposé au commencement de la même ligne la lettre *N* appartenant au corps du mot *KIA*. C'est

Quelle que soit la main qui a sculpté le coffret d'Essarois (1), on peut affirmer que la conception en est toute orientale, et date du plus beau moment de triomphe et de licence de l'hérésie dont elle représente le mystère et les dogmes vivants. Telle était l'époque du ^{xii}^e et du ^{xiii}^e siècle (2), époque où le Manichéisme avait ses coudées franches en Orient, et surtout dans la Syrie, comme je l'ai exposé dans le cours de cet ouvrage. Alors les corporations d'artistes, architectes et ouvriers, qui tous ont été les grands décorateurs du ^{xiii}^e siècle, commençaient à nous venir de l'Orient; alors on donnait à la pierre (3)

encore dans le même but que la lettre B, abréviation de BARBELO, simple synonyme gnostique de METE, est venue là uniquement pour compléter le nombre de mots ou de signes nécessaires à cette manifestation nécessaire et répétée de l'Ogdoade (voir le tableau interprétatif de la gravure de METE et de l'inscription arabe en regard de ce tableau). — La note qu'on vient de lire est extraite du tome 3^e, 2^e livraison, des Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, p. 196. Je reproduis ce passage afin qu'on puisse bien comprendre soit le tableau en question, soit les notes qui l'accompagnent. — Le mot arabe *tiz* répond au grec *πρακτός* et au latin *podex*, mots infâmes.

(1) Les croisés et les Templiers n'ont pas dû rapporter d'Asie rien que des monuments originaux. Il est facile de le penser d'après les caractères arabes des inscriptions, qui, assez généralement, sont tourmentés, indécis, et annoncent, par là même, une imitation de la part d'artistes européens; car, me faisait l'honneur de me dire M. le baron de Hammer: « Les meilleurs graveurs ne viennent pas à bout de graver des écritures orientales sans qu'on le reconnaisse à la première vue » Il faut certainement peu de chose pour déranger le sens, à cause de l'importance qu'occupent, par exemple, les points dans l'écriture arabe; aussi il y a toujours à redouter de faire des copies nouvelles ou des dessins nouveaux de ces inscriptions.

(2) Souvenons-nous bien que le procès des Templiers n'a commencé qu'au quatorzième siècle, le 13 octobre 1307.

(3) Le coffret trouvé à Essarois est en pierre oolithique; mais quand même il y aurait dans cette contrée du calcaire semblable à celui de ce coffret, ce ne serait pas une raison pour qu'il eût été fait sur place. On sait que la plus grande partie de la statuaire gallo-romaine et les pierres tombales sont en calcaire oolithique, dans les pays mêmes qui sont le plus dépourvus de cette roche. La raison de cette préférence est que l'oolithe a sur le marbre et sur tout autre calcaire l'avantage de ré-

cette vie satyrique et grimaçante qui, jusque dans nos basiliques chrétiennes, sont comme un sarcasme du paganisme vaincu. Certes, ces artistes de l'Orient ne pouvaient manquer de rapporter avec eux ou de reproduire eux-mêmes quelque chose de cette symbolique de la gnose Manichéenne, qui dominait tous les esprits à cette époque, en Europe comme en Asie.

Quoique la vétusté ait tronqué les angles et usé les figures de notre coffret, néanmoins l'harmonie de l'ensemble, le mouvement des personnages, la forme sévère de l'autel chrétien (1) qu'affecte ce coffret, tout enfin dans ce petit monument historique respire l'art grec, même antérieur aux croisades (2). Toutefois les copistes européens, encore inhabiles, mais déjà inspirés de l'élan du ^{xii}^e siècle, n'ont pas exécuté finement les détails ni le modelé des figures qui se meuvent dans les bas-reliefs. Si l'on veut bien examiner ces sculptures, on trouvera que leur caractère tient éminemment du commencement du ^{xiii}^e siècle (3). J'ai été frappé moi-même de l'analogie des figures du coffret avec celles qu'on remarque dans les sujets les plus anciens de la vieille basilique de Vezelay; et M. de Hammer signale une pareille identité avec les sculptures des plus anciennes églises de France, telles que celles de Montmorillon et de Ste-Croix de Bordeaux (4). Enfin, des analogies parfaites

sister aux cassures, et la plus grande facilité à obéir au ciseau, pour en recevoir toutes les formes possibles. Cela explique comment l'emploi de cette pierre tendre était d'une si grande généralité au moyen âge.

(1) Cette forme est toujours un indice de la première influence du christianisme sur l'art grec.

(2) Un des personnages principaux des bas-reliefs du coffret est vêtu comme l'étaient les hommes de guerre du Bas-Empire.

(3) Une femme porte la casaque à tuyaux telle qu'on la remarque dans les plus anciennes verrières du douzième et du treizième siècle.

(4) Il résulte de toutes les opinions des connaisseurs, que le coffret d'Essarois est du treizième siècle : c'est l'opinion formelle et raisonnée de M. de Hammer, qui a tant d'autorité dans cette question; c'est de plus l'opinion parfaitement arrêtée de M. Arnetts, conservateur du cabinet des antiques.

que je rencontre dans la collection Dusommerard, achève de dissiper tous mes doutes (1).

En terminant ce long et difficile travail, je ne puis m'empêcher de rendre hommage aux points de vue savants et judicieux de l'illustre orientaliste M. de Hammer, sur les idoles baphométriques, et de le remercier des renseignements qu'il a bien voulu me transmettre dans sa bienveillante correspondance. Combien M. de Hammer, s'il eût connu comme moi le lieu de la découverte du coffret, n'aurait-il pas insisté pour donner à une hypothèse brièvement exposée d'abord par lui, toute la force qu'elle aurait incontestablement puisée dans une situation nouvelle et dans les développements où ses savantes recherches l'auraient conduit ! La tâche que j'ai entreprise est disproportionnée à mes facultés, sans doute ; mais les convictions inspirent du courage, et c'est par elles que je me suis laissé conduire. Une première vérité est ressortie pour moi de mes études : c'est que si l'on peut dire que le coffret d'Essarois révèle les mystères de l'initiation de l'ordre du Temple, on

(1) Parmi les monuments du douzième siècle (Album Dusommerard, 1^{re} série, p. 31), se voit un coffret du seizième, placé là tout exprès comme objet de comparaison. Or dans ce dernier monument les draperies ont de l'ampleur ; on y remarque des nudités affectées, le règne des cariatides y est en vigueur ; le *simple coffre* ou *bahut* s'allonge, et l'on n'aperçoit plus la forme d'autel ou de sarcophage chrétien que la sculpture adoptait généralement dans les siècles antérieurs. Or le coffret d'Essarois a cette dernière forme caractérisée avec une élégante sévérité ; les robes sont à cannelures et à capuchons, les vêtements sans ampleur, et les personnages trapus et courts, comme dans les monuments du douzième siècle.

On voit au même album (1^{re} série, ch. 21, p. 12) un coffret du treizième siècle, d'un travail vénitien. Les moulures en sont nombreuses, et les robes à plis avec capuchons. Le sujet des bas-reliefs est tiré d'un roman du douzième siècle, intitulé le Chevalier au Cygne. La forme de ce meuble a les plus grands rapports avec celle du coffret d'Essarois.

A la même partie de l'album en question, se voit un autre coffret du treizième siècle. Ce dernier meuble est octogone et en ivoire, et les moulures y sont aussi nombreuses qu'au coffret d'Essarois. Les sujets sont tirés du roman des Croisades.

peut dire aussi que ces mêmes mystères éclaircissent le sens des figures et celui de l'inscription arabe du coffret. Une vérité plus importante encore est née pour moi à la suite de mes études sur la filiation des sectes, doctrines et associations : c'est celle du *manichéisme* de l'ordre du Temple. J'ai pu démontrer comment ces divers éléments s'enchaînent et s'accordent avec les documents inédits sur l'histoire de France; et j'ai tâché d'exposer l'origine et les progrès de ces mêmes éléments.

Il ne s'agit plus ici d'une culpabilité vague et indécise, ni de turpitudes inexplicables, comme on en parle encore dans le monde : il s'agit d'une grande et profonde hérésie, vivante seulement dans le cœur de l'association, et cependant à l'état de mystère et d'obligations répugnantes pour ses membres. On rendra, je l'espère, justice à mon impartialité dans cette grande et difficile question, placée par moi sur un terrain absolument neuf. J'ai tellement respecté les accusés, tout en marchant d'un pas ferme dans la vérité, que je leur nuirai moins peut-être que beaucoup de leurs apologistes.

M. Lenormant, dans un de ses ouvrages, m'a donné, à moi comme à d'autres, le précepte de cette curiosité et de cette persistance nécessaires aux progrès historiques (1); et, dans une circonstance plus récente, il a montré l'alliance bien rare du respect et de la justice pour une doctrine opposée à la sienne; mais en même temps aussi, il a pu m'apprendre à redouter son éloquence (2), et à sentir mon désavantage, lors même que mes convictions sont aussi vives et aussi profondes que les siennes.

Toutefois, l'équité de M. Lenormant le force à laisser la question indécise. J'avais prouvé (3) que le pouvoir ne s'était point enrichi des dépouilles de l'ordre du Temple; et, en effet, de l'aveu même de

(1) Les hommes qui se passionnent pour une idée et la font valoir par tous les moyens possibles, rendent à la science des services bien plus grands qu'on n'est tenté généralement de le croire (M. Lenormant, Cours d'Hist. ancienne, p. 178).

(2) Rapport à l'Institut, le 12 novembre 1852, p. 31.

(3) Voir aux Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, ann. 1850-1851, t. 3, 2^e livr., p. 197 et suiv.

M. Lenormant, les contemporains de Philippe le Bel ne paraissent pas avoir été frappés de ce genre d'accusation. L'illustre académicien fait aussi l'aveu que les conséquences que j'ai déduites des figures et de l'inscription arabe du coffret d'Essarois, ont obtenu le suffrage d'esprits graves. Une critique éclairée et loyale comme la sienne, m'est aussi précieuse, j'aime à le dire, que des éloges, et il y a du moins quelque honneur à tenter de nouveaux efforts contre une controverse aussi éminente.

Dans tout le cours de ce long et épineux travail, au lieu de prendre parti pour un historien contre un autre, j'ai fourni ma course dans une carrière libre et indépendante. Dès lors, je défie les accusateurs de papes ou les accusateurs de rois de me taxer de partialité. Jusqu'alors, en effet, la question n'avait roulé que sur leur divergence : car les uns sont encore les échos surannés de la ligue qui se forma contre Philippe le Bel en 1314, tandis que les autres trempent encore leur fiel dans la même encre que le faisaient les plumes florentines à cause de la translation du St Siège à Avignon (1). Au point de vue moral, la première chose qui a répugné à mon bon sens, ç'a été de considérer un roi, un pape, une multitude de témoins, et les trois cents évêques du concile de Vienne, comme autant de bourreaux.

Clément V avait évoqué l'affaire; et, si l'on veut encore considérer la chose humainement, il avait tout intérêt à soutenir un ordre puissant, qui pouvait contre-balancer le pouvoir royal, et qui ressortissait de la souveraineté catholique. J. de Molay, le dernier grand maître, le savait bien, et exprima formellement son appel au pape devant les commissaires du roi (2). Quel obstacle arrêta donc Clément V, lorsque les accusés le réclamaient comme leur juge naturel? Quel obstacle? je vais vous le dire. L'analogie des initiations des Templiers avec ce qu'on

(1) J'ai confronté toutes les opinions, p. 200 des Mémoires de la Commission des antiquités, t. 3^e, 2^e liv., ann. 1850-1851.

(2) Respondit quod Dominus Papa reservaverat dictum ordinem sibi (Doc. in., t. 1, p. 87).

savait des *Cathari*, avait dû fixer l'attention du St Siège. Comment, en effet, ce qui était un secret pour le vulgaire en aurait-il été un pour la cour de Rome, qui, moins d'un siècle auparavant, suscitait des croisades contre les mêmes pratiques exercées par les Albigeois (1)? Lors donc qu'en 1307 le Pape abandonna les Templiers, il n'agit de la sorte, c'est ma conviction, que parce qu'il découvrit, par suite des interrogatoires et des nombreuses charges, l'évidence que cet ordre était entaché de manichéisme. Ce terrible secret une fois connu, Clément V ne pouvait déjuger ses prédécesseurs, les Papes Alexandre, Luce, Innocent; pas plus que le concile de 1312, de Vienne en Dauphiné, lequel prononça l'abolition des Templiers, ne pouvait déjuger le concile de Latran de 1179, celui de Vérone de 1184, et enfin celui de Montpellier de 1215 (2). La cour de Rome, par des ménagements qu'on peut parfaitement comprendre, ne voulut pas ébruiter ses soupçons; mais, ce qui les confirme pour l'histoire, c'est la tiédeur subite du Pape, après que l'instruction particulière et indépendante de celle des agents de Philippe le Bel, et qu'il fit faire par ses légats, eut été complète. On sait que Rome ne se déjuge point, et c'est ce qui a fait et fera en tout temps la force du catholicisme.

Une pauvre pierre sculptée m'a appris beaucoup de secrets dont je n'avais pas la moindre idée, lorsque je me contentais de lire des historiens plus ou moins passionnés, et surtout la belle tragédie de Raynouard, qui séduisait mon imagination et ma jeunesse. J'ai examiné la question la plus obscure et la plus difficile de notre histoire dans la froide et paisible compagnie de cette pierre, et peut-être sera-t-elle le sphinx qui doit dire la vérité aux passants.

(1) En 1204, une croisade contre les Albigeois ou Cathari du midi de la France était prêchée par Innocent III, et en 1219, une autre croisade contre les mêmes était dirigée par Louis VIII.

(2) Tous conciles opposés aux Manichéens, et ayant lancé l'anathème contre ces hérétiques.

NOTA. Ce que je vais dire ici résume trois notes particulières qui seraient venues à leur ordre avec les notes au bas des pages 90 et 91 ci-dessus, si le temps ne m'avait pas trop pressé pour l'époque du dépôt de cet ouvrage. D'abord, je proteste contre toute pensée qui me ferait attribuer à d'autres qu'aux anciens apologistes dont j'ai déjà parlé (p. 198 des Mém. de la Com. des Ant. de la Côte-d'Or. 2^e livr., t. III, ann. 1850-51), l'opinion que j'émetts sur le résultat de leurs apologies. — Mon défi porté aux accusateurs de Pape et aux accusateurs de Roi, ne s'adresse qu'aux historiens partiiaux du XIV^e siècle, tels que les auteurs florentins *Villani* et *St-Antonin*, et à leurs imitateurs venus plus tard, tels que *Avenin*, historien allemand, et *Boulainvilliers*, historien français. — Quant aux accusateurs de Philippe le Bel, je répète tout simplement l'allusion que j'avais déjà faite (p. 198, ib.) concernant les échos de la ligue formée contre ce prince en 1314. — Mon goût pour les convenances, mon respect pour les contemporains et mes justes égards pour des opinions qui ne sont pas les miennes, ressortent de toute la discussion qu'on a lue : je suis donc en droit de protester contre toute imputation qui essaierait de donner le change à mes véritables intentions.

STATISTIQUE

DE LA MILICE DU TEMPLE

RESSORTISSANT DU GRAND PRIEURÉ DE VOULAINÉ,

AUTREMENT DIT GRAND PRIEURÉ DE CHAMPAGNE.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Les grands prieurés dépendaient directement du grand maître de l'ordre. Ils se divisaient par *langues*, c'est-à-dire par populations parlant un même langage. *La première langue était dite de Provence*, où l'on distinguait deux prieurés; et, sous les chevaliers de Malte ou de S.-Jean de Jérusalem, qui avaient succédé aux possessions des Templiers, ces deux prieurés de Provence étaient, d'une part, celui de *St-Gilles*, et d'autre part celui de *Toulouse* (1). 54 commanderies ressortissaient de ces prieurés.

La deuxième langue était dite d'Auvergne. 77 commanderies en ressortissaient. *Dole* et plusieurs localités de la Bourgogne en dépendaient (2).

La troisième langue était dite de France; et de ce 3^e ordre dépendaient *Auxerre* en Bourgogne, ainsi que le *Temple de Troyes* en Champagne et le *Temple de Rheims* (3).

Le Temple d'Auxerre avait été fondé en 1199, sur la paroisse de *St-Eusèbe* (4). Une annexe de cette maison fut fondée en 1216 par Guillaume de Mello, seigneur de *St-Bry*, à la chapelle du *Saulce*, près d'Ecolives, *vicus Ecolivæ*, ou *Scolivæ* (5). La maison d'Auxerre était une des principales résidences du Grand Prieur de France.

Il y avait sept autres maisons dans le diocèse de Sens. Ce fut seulement après que l'ordre du Temple eut été remplacé par l'ordre de Malte, que ces maisons furent réunies à celle d'Auxerre en 1419 (6), laquelle ressortissait du grand prieuré de France, dont la résidence était au Temple de Paris (7).

(1) Le P. de Goussancourt, *Martyrologe des Chev. de St-Jean-de-Jérusalem*, p. 292 et suiv.

(2) Id., p. 298 et 300. (3) Id. p. 508.

(4) Courtépée, 2^e édition, t. 4, p. 328. (5) Id., ib., et p. 390.

(6) Courtépée, 2^e édition, t. 4, p. 328.

(7) Garreau. *Description particulière des pays, villes et bourgs de Bourgogne*, p. 253.

Dans la langue de France, il y avait encore deux grands prieurés importants : celui d'Aquitaine, d'où ressortissaient 65 commanderies, du nombre desquelles étaient celles de *Moulins*, *Angers*, la *Rochelle*, etc. (1). L'autre était le *grand prieuré de Champagne*, comprenant 24 commanderies (2). Les Grands Prieurs portaient tous des titres honorifiques se rattachant à l'esprit d'universalité de cette milice puissante et unie, quel que fût l'éloignement et la diversité des lieux occupés par elle. C'est ainsi que le Grand Prieur de Champagne avait le titre de Trésorier et de Garde des sceaux (3).

La quatrième langue était d'Italie, où se voyaient les grands prieurs de Rome, de Lombardie, de Venise, Pise, Messine, Capoue, Sicile, du Piémont et du Milanais, etc.

La cinquième langue était d'Aragon, de Navarre, de la Catalogne, du Roussillon, de la Sardaigne, etc. Les prieurs portaient le titre de *Grands Conservateurs* de l'ordre.

La sixième langue était d'Angleterre. Les Grands Prieurs étaient *Colonels de la cavalerie*, et avaient sous eux les Grands Prieurs d'Ecosse et d'Irlande, et 32 commanderies.

La septième langue était d'Allemagne, où les Prieurs avaient le titre de *Grands Baillifs de l'ordre*. A cette langue appartenaient les Grands Prieurs de Hongrie, Bohême, Pologne, Danemark, Suède. Les commanderies se divisaient ainsi : 27 dans la haute Allemagne, et 40 dans la basse.

Enfin la huitième langue était de Castille, où les Grands Prieurs avaient la dignité de *Grands Chanceliers*. Cette langue avait sous sa dépendance les Grands Prieurs de Castille, de Léon et de Portugal, des Algarves, de Grenade, de Tolède, de la Galice, de l'Andalousie, etc. (4).

Après les Prieurs de l'ordre, venaient hiérarchiquement les Précepteurs (5) et les Vicaires (6) de ceux-ci (ou Sous-Précepteurs),

(1) Le P. de Goussancourt, p. 310. (2) Id., p. 312.

(3) Le Grand Prieur de Provence avait la dignité de Grand Commandeur (id., p. 292); celui d'Auvergne avait la dignité de Grand Maréchal (id., 298). Les Grands Prieurs de Rome étaient Amiraux de l'ordre (id., p. 314).

(4) Id., p. 314, 326, 327 et 328.

(5) On voit un Grand Maître nommé Terric ou Thierry prendre en 1185 le titre de *Summus Præceptor* (Histoire crit. et apolog. des Templiers, par le P. Mansuet (introd., p. 21).

(6) Frater Gerardus, *Vicarius Præceptoris domus de Fontanis* (Doe in., t. 2, p. 413).

comme après les prieurés venaient les préceptories ou maisons préceptoriales, puis les simples commanderies (1), dont les succursales ou annexes s'appelaient *membres*, et dont les possessions rurales ou les métairies prenaient le nom de *granges*.

Après ces considérations générales, je vais exposer ici le tableau, par diocèses et bailliages, des préceptories et de leurs subdivisions ressortissant du grand prieuré de Voulaine, improprement dit grand prieuré de Champagne : car les maisons de la milice du Temple dans cette province, ressortissaient du Temple de Paris ; mais je vais expliquer l'origine de cette dénomination.

GRAND PRIEURÉ DE CHAMPAGNE. — DIOCÈSE DE LANGRES.

1^o MAISONS DÉPENDANTES DE L'ANCIEN BAILLIAGE DE LA MONTAGNE OU DE CHATILLON.

Du grand prieuré de Champagne, dont le siège était à *Voulaine-lez-Temple*, ressortissaient 24 préceptories, d'où dépendaient à leur tour plusieurs annexes, succursales et métairies, appelées *granges* ou possessions agraires. Cette juridiction religieuse et militaire, une des plus importantes de France, et même des autres pays de l'Europe, comprenait non-seulement toute la Bourgogne avec les diocèses de Langres, d'Autun et de Chalon ; mais elle étendait encore ses ramifications jusqu'aux pays où les évêques étaient suffragants du prélat de Trèves ; car le Temple de Metz relevait du prieuré de Voulaine, ainsi que le Temple de Nancy (2).

(1) « Les maisons des Templiers étaient ou prieurales ou de simples commanderies. Celles-ci n'étaient que des administrations confiées à quelques chevaliers ou servants, qui avaient pour aumônier un prêtre de l'ordre, chargé de leur instruction et de leur administrer les sacrements dans une chapelle indépendante. Les maisons prieurales ou préceptoriales étaient plus considérables et bien plus nombreuses en chevaliers, servants et chapelains ; on y recevait des novices ; on y faisait exactement l'office du jour et de la nuit ; les clercs y étaient soumis à un ancien prêtre quelquefois appelé prieur, et tout ce clergé à un chevalier qu'on appelait *Précepteur* ou maître, lequel présidait au chapitre, veillait à la régularité, imposait des pénitences tant pour les grandes que pour les petites fautes, et renvoyait aux prêtres pour l'absolution. » (Le P. Mansuet, loc. cit., liv. 1^{er}, p. 18).

(2) Le P. de Goussancourt, p. 312. — L'évêché de Metz, avant d'être suffragant de l'archevêché de Besançon, était suffragant de l'archevêché de Trèves (Annuaire historique de 1838, p. 61). — Avant 1777, époque où un évêché fut créé à Nancy, cette ville dépendait de l'évêché de Toul, qui était, comme celui de Metz, suffragant de l'archevêché de Trèves (Même Ann., p. 62. — Et *Gallia christiana*, page 1365, avec la carte du diocèse de Trèves.

Voulaine-lez-Temple (Côte-d'Or), à 6 kilomètres d'Essarois, et à 14 kilomètres de Châtillon-sur-Seine, était la résidence du Grand Prieur de Champagne (1).

L'ordre des Templiers, qui s'était déjà depuis 36 ans établi à *Bure*, prenait de l'accroissement. En 1163, il obtint de l'évêque de Langres *Geoffroi*, le don de l'église de Voulaine et de Leugley, deux villages contigus, et appartenant néanmoins à deux provinces différentes. Ce ne fut qu'en 1175 que, par la munificence du duc de Bourgogne *Hugues III*, sorti depuis peu d'années de la tutelle de sa mère *Marie de Champagne*, fille aînée de *Thibault VI*, comte de Blois et de Champagne (2); ce ne fut, dis-je, qu'en 1175 que les Templiers commencèrent à posséder les terres et la seigneurie de Voulaine. Cette seigneurie s'accrut encore depuis au profit des Templiers, par les dons des évêques de Langres, en 1208 et 1237 (3).

L'importance de la seigneurie de *Leugley* (lieu très ancien, dit *Courtépée*, et appelé jadis cité de Leugley), dépendante de la province de Champagne, fit que le grand prieuré de Voulaine, village appartenant à la Bourgogne, prit néanmoins le nom de *grand prieuré de Champagne* après la réunion des deux terriers. Les premiers fonds de terre de Leugley furent donnés aux Templiers par le seigneur Jean de Leugley en 1164. D'autres riches donateurs augmentèrent encore les possessions de la milice du Temple dans ces mêmes lieux, en 1202 et 1260 (4).

Bientôt s'éleva à Voulaine un magnifique château, dont les jardins et les prairies étaient arrosés par des eaux vives, et couronnés par un riant et fertile paysage et de belles et giboyeuses forêts. Le château était fortifié; la salle du chapitre était riche et vaste, et ornée des portraits des Grands Maîtres de l'Ordre. Plusieurs chapelles se voyaient dans les alentours. Il y en avait une au centre d'une petite solitude pittoresque entre *Froidvent* et *Lugny* (5), et une autre, appelée la *Chapelle-du-Bois*, près du chemin actuel de Voulaine au Val-des-Choux. Tout le voisinage du prieuré de Voulaine porte encore des traces manifestes de la présence des che-

(1) Garreau, Description du gouv. de Bourgogne, p. 526.

(2) Résumé de l'histoire de Bourgogne, par Dufey, tome 2, p. 87 et 93.

(3) Courtépée, 2^e édition, t. 4, p. 296. (4) Id. , ib.

(5) Ce lieu se nomme la Courrierie, et j'en ai expliqué l'origine dans la 2^e partie de la monographie du coffret, p. 82.

valiers du Temple. Ainsi, dans les bois d'Essarois, comme dans ceux de Voulaine, on rencontre souvent des bornes en pierres portant l'empreinte de la croix de l'ordre. C'est dans la forêt même d'Essarois, dans une solitude religieuse et consacrée par de nombreux souvenirs historiques, c'est près d'Essarois, qu'on a trouvé, en 1789, dans le voisinage d'une belle source appelée *la Cave*, le précieux coffret qui paraît avoir appartenu aux Templiers de Voulaine, et que possède aujourd'hui M. le duc de Blacas.

Ces mêmes Templiers avaient à *Chatellenot* (Castrum Novum), tout près d'Essarois, une chapelle appelée *Chapelle-St-Cyr*, avec quelques dépendances qui leur avaient été données par un seigneur du lieu, Bencelin d'Aprey, en 1189 (1). De cette chapelle à *Chatoilbot* ou *Chatabo* (Belli Castrum), il n'y a qu'une petite distance. Là on remarque, sur la crête d'une colline, et à cinq ou six cents mètres d'une voie romaine secondaire, que j'ai décrite ailleurs (2), une castramétation curieuse formée de roches rapportées et établissant un rempart formidable. Courtépée dit que les Templiers avaient dans ce lieu même un *castel fortifié* (3). Ma seule dissidence avec cet historien bourguignon, c'est que j'attribue l'établissement de ce *castel* aux Romains; mais, tout en restant dans l'opinion que j'ai énoncée (4), je ne me refuse point à admettre la possibilité que les Templiers du voisinage, ayant trouvé là une forteresse toute faite, ne s'y soient postés avec avantage, et avec un empressement très-concevable de la part d'un ordre guerrier. Une chose incontestable, c'est que les Templiers paraissent avoir échelonné leurs possessions dans toute la contrée entre Voulaine, Essarois et Bure.

La seigneurie de Voulaine était composée des maisons préceptoriales de *Mormant*, *Epailly* et *Bure*.

Préceptorie de Mormant, entre Richebourg et Langres, et à l'extrémité du bailliage de la Montagne. — Cette préceptorie (5) formait avec celles d'*Epailly* et de *Bure* les trois *chambres priorales* dont le Grand Prieur de *Champagne* était le Patron et seigneur (6); et elle avait un

(1) Courtépée, 2^e édition, t. 4, p. 255.

(2) Voir mon Hist. des différents cultes, superstitions et pratiques mystérieuses d'une contrée bourguignonne, p. 45.

(3) Courtépée, loc. cit.

(4) Histoire des différents cultes, etc., loc. cit.

(5) A l'époque du procès, le *Précepteur* du Temple de Mormant se nommait frère Laurence (Doc. in., t. 1, p. 435 et 591).

(6) Courtépée, 2^e éd., t. 4, p. 296.

membre ou annexe au hameau de *Beauchemin*, entre Mormant et Langres.

Préceptorie d'Epailly (1), entre les communes de *Bissey* et *Courban*, dans le parcours de la grande voie romaine d'Auxerre à Langres. — Vers 1230, Erard de *Chastenay* vendit aux Templiers les fonds qu'il avait à Courban. De 1210 à 1238, plusieurs seigneurs et le duc Hugues IV lui-même cédèrent aux Templiers les fonds de terre qu'ils possédaient dans la contrée (2), et dont le Grand Prieur de Champagne devint ainsi le seigneur.

Il y avait au Temple d'Epailly de beaux jardins et une grande et jolie chapelle dont on voit encore d'assez beaux restes au milieu des plaines fertiles dont elle sert aujourd'hui, hélas ! à engranger les produits. On montre près de là encore les vestiges d'un souterrain. Cette résidence était importante, et plusieurs chapitres s'y sont tenus (3). Les dépendances principales étaient Louesme, Bissey et Thoirs (4).

Préceptorie de Bure (5), entre Voulaine et Beneuvre (Côte-d'Or). — C'était la *première chambre priorale*, et la souche de toutes les autres maisons, même de celle de Voulaine : car on voit les Templiers s'établir à Bure dès l'année 1120, et par conséquent dès l'origine de l'ordre (6); Eudes de Grancey prit ces religieux sous sa sauvegarde en 1127, et la dîme du pays leur fut concédée en 1203 par le seigneur du lieu. Aussi le droit d'ainesse de la préceptorie de Bure sur le grand prieuré de Voulaine valut-il à celle-là certains privilèges : c'est ainsi que le Temple de Châtillon, qu'on appelait le *petit Temple*, et où se tenaient des chapitres de l'ordre (7), n'était, malgré son importance,

(1) Espalhe, Espalhi, Espalhiaco, Espeilleyo, Espeilly (Index des Doc. in., t. 2, p. 524). — Au temps du procès, le Précepteur d'Epailly se nommait frère Hugues (Doc. in., t. 1, p. 350).

(2) Id., ibid., p. 249. — (3) Id., ib., p. 296.

(4) Les Templiers avaient à Bissey-la-Côte, près d'Epailly, des possessions en vignes; car on lit, t. 2, p. 350 des Doc. in. : *Frater Constancius de Biciaco-la-Coste, venditor vinorum domus Templi dicti loci*. — La maison ou annexe de Thoirs se nommait *domus Templi de Tauris Lingonensis Diocesis* (Doc. in., t. 2, p. 265).

(5) A l'époque du procès, Pierre de Sivrey était Précepteur de la maison de Bure (Doc. in., t. 1, p. 301, et t. 2, p. 358). — Cette maison a toujours conservé une grande prépondérance, parce qu'elle était la souche du grand prieuré de Voulaine. — On l'appelait la *Baillivie de Bure* (Voir aux Doc. in., loc. cit.).

(6) C'est en 1118 que l'ordre du Temple fut institué à Jérusalem par Hugues des Payens. (Voir ma notice sur un sceau de Châtillon au xii^e siècle).

(7) Courtépée, 2^e édition, t. 4, p. 296.

qu'un *membre* de la maison de Bure (1); c'est encore ainsi que le Temple de la *Madeleine* de Dijon était appelé le *petit Temple*, et ressortissait comme tel du Temple de Bure (2).

Préceptorie de Châtillon (3). — Les bâtiments de cette résidence se voient encore à une des extrémités de la ville, près d'une promenade nommée *la Charme*. Ces bâtiments, qui appartinrent à l'ordre de *Malte* après l'abolition de celui du Temple, faisaient face au guichet de la porte Dijonnaise, aujourd'hui détruite, et dont l'emplacement est enclavé en partie dans la belle propriété de M. de Framery. Les Templiers possédaient aussi à Châtillon une chapelle, aujourd'hui chapelle *St-Thibaut*, à quelques pas d'un moulin sur la Seine et à l'entrée de la route de Montbard.

Grange du Magny-Lambert, Villa Manelli Lamberti, entre Baigneux et Châtillon. — Les Templiers avaient là une maison qui fut un hospice des chevaliers de St-Jean de Jérusalem, leurs successeurs (4). Ils avaient aussi des possessions à Bremur.

Maison de Montmorot, située au hameau de Montmorot, entre Salive et Bure, et sur la voie romaine de *Langres à Alise*. — C'était un *membre* ou annexe de la préceptorie de Bure.

Préceptorie de Valeure (5), fondée en 1172, par Manassès, évêque de Langres et comte de Bar, à deux kilomètres de Bar-sur-Seine. — Comme enclave de Bourgogne, elle ressortissait du grand prieuré de Voulaine. Les membres de cette préceptorie étaient *Arelles* en Bourgogne, et la moitié de *Buxières* (6); sans doute parce que l'autre moitié appartenait à la Champagne.

Les Templiers avaient encore une commanderie à *Maratte* ou *Marault*, dans le Bassigny, près de Chaumont, et une maison à *Richebourg*, même diocèse.

2° MAISONS SITUÉES DANS LE BAILLIAGE DE DIJON.

Préceptorie de Dijon (7). — Elle était située au faubourg St-Pierre,

(1) Garreau, Description du gouvernement de Bourgogne, p. 53.

(2) Note de M. Garnier, archiviste de la ville de Dijon.

(3) A l'époque du procès, Robert Lescolh était Précepteur du Temple de Châtillon-sur-Seine (Doc. in., t. 1, p. 317).

(4) Courtépée, 2e édition, t. 4, p. 275.

(5) Valeyre, Valoire, et baillivie d'Avelure, dont frère Humbert était *Précepteur* (Doc. in., t. 1, p. 396, 434, 522, 562, et t. 2, p. 396).

(6) Buxiere, diocesis Lingonensis (Doc. in., t. 2, p. 396).

(7) A l'époque du procès des Templiers, Etienne (Stephanus de Divione)

entre l'emplacement qu'occupait cette église près de la grille actuelle de la porte St-Pierre, et le bastion sur lequel aboutit sur le rempart la rue du Chaignot. J'ai fourni toutes les preuves de cette assertion à la page 32 de ma Monographie du coffret de M. le duc de Blacas.

Dans les titres de 1260, 1284, 1343, la rue des Moulins, au faubourg St-Pierre, portait le nom de *vicus Templi*, et ce qui était encore la rue du Temple en 1418, reçut le nom de rue des Moulins en 1579 (1).

Quoique la préceptorie de Dijon et ses *membres* ou annexes ressortissent du grand prieuré de Champagne(2), néanmoins le *petit Temple de Dijon* ressortissait particulièrement, ainsi que celui de Châtillon, de la maison de Bure. C'était un honneur réservé à cette dernière maison, comme souche de l'ordre et du prieuré de Voulaine. Le *petit Temple* de Dijon était situé dans le *castrum* même, près de la tour nommée la chapelle de la *chatre* (prison) de *St-Bénigne*, parce que ce saint y avait été renfermé et y avait perdu la vie pour Jésus-Christ (3). — Des vestiges de cette tour se voient encore dans une des maisons qui, vis-à-vis de l'hôtel Mimeure, touchent aux bâtiments de la Madeleine, rue de l'Ecole-de-Droit.

Les *membres* ou annexes de la préceptorie de Dijon étaient nombreux :

Elle avait une maison à *Talant*, laquelle était adossée à la muraille de l'enceinte fortifiée, vis-à-vis le jardin de la cure actuelle (4).

Une autre maison lui appartenait à *Fauverney*, *Fauverneium*, *Fauverniacum* ou *Faberniacum*, que les Documents inédits de l'histoire de France ont estropié par le mot *Taverniacum*. A l'ouest de ce village était une petite chapelle appelée *le Temple*, placée sous l'invocation de Notre-Dame, et qui fut réunie à la commanderie du *petit Temple* de la Madeleine de Dijon (5).

Commanderie de St-Philibert, ou Veie-sous-Cevrey. Villa sub Givæio. — Le Grand Prieur de Champagne en était bénéficiaire(6).

était *Précepteur* du Temple de Dijon, *Preceptor de Divione* (Doc. in., t. 4, p. 301).

(1) Note de M. Garnier, archiviste de la ville de Dijon.

(2) Courtépée, 2e édition, t. 2, p. 117. — Garreau, Description du gouvernement de Bourgogne, p. 84. — (3) L'abbé Fiot, Cartulaire de St-Etienne.

(4) Note de M. Garnier, archiviste de la ville de Dijon.

(5) Courtépée, 2e édition t. 2, p. 188. — (6) Id., ib., t. 2, p. 243.

Les Templiers y ont eu une maison dès le douzième siècle. L'église de *Fixey* pouvait bien être une annexe de cette commanderie; car la croix de l'ordre se voit dans le tympan au dessus de la porte d'entrée, qui est romane. La maison de *Vele-sous-Gevrey* avait toutefois des membres ou succursales plus importantes que cette dernière: telle était celle de *Ruffey* (*Rufacum*, *Ruffeium*), à 6 kilomètres de Dijon, entre *Orgeux* et *Bellefond*, et près de la voie romaine de Chalon à Langres. La maison des Templiers de Ruffey était une colonie de celle de Vele, et c'est pour cela qu'on appelait le Temple de Ruffey le *petit Temple de St-Philibert*, et il ressortissait directement, comme la maison mère, du grand prieuré de Champagne (1).

La maison de *St-Julien*, près de Ruffey, était encore un membre ou annexe de la même commanderie, ainsi que la maison d'*Is-sur-Tille* (*Lisium*, *Izium ad Tilam*). Il y avait dans ce lieu, en 1585, une maison de Templiers située au *faubourg de la Tour*, dans un lieu appelé encore aujourd'hui la grange du Temple (2).

La maison ou grange de *Curtil*, villa de Curtis ou Curtile (Doc. in., t. 1, p. 353), à 6 ou 8 kilomètres d'Is-sur-Tille. — Le Grand Prieur de Champagne était seigneur de ce lieu. Les Templiers y avaient une maison et une chapelle qui a servi longtemps d'église paroissiale. Le duc Robert avait permis à Hugues Perrault, Commandeur de Curtil, d'élever la justice dans le finage de Curtil, en 1295 (3).

Les Templiers paraissent aussi avoir eu une commanderie à Sombernon.

5° MAISONS SITUÉES DANS LE BAILLIAGE DE BEAUNE.

Préceptorie de Beaune. (*Belna*, *Belnum*, *Belno-Castrum*). — Cette maison était au faubourg St-Jean de cette ville, et il y avait une chapelle destinée à la sépulture des Commandeurs (4): c'est là qu'a eu lieu la réception de J. de Molay dans l'ordre du Temple.

Maison de Desize (*Dizeseia*), entre Autun et Beaune, et à 16 kilomètres de cette dernière ville. — Les hospitaliers de St-Jean de Jérusalem, depuis chevaliers de *Malte*, y avaient un hospice au douzième siècle (5): ce qui fait que je considère cette maison comme indépendante de la milice du Temple, et je n'en parle ici que pour exprimer mon doute.

(1) Conrteppée, 2^e édition, p. 186, et t. 1, p. 145. — (2) Id., ib., t. 2, p. 205.

(3) Id., ib., p. 182. — (4) Id., ib., p. 293. — (5) Id., ib., p. 320.

DIOCÈSE D'AUTUN.

1^o MAISONS DÉPENDANTES DU BAILLIAGE DE SEMUR.

Maison de Normier, à 12 kil. de Semur. — C'était une métairie appartenant aux Templiers (1), et vraisemblablement une annexe de *Semarey*, ou de la préceptorie de *Thoisyle-Désert*, qui en était à une petite distance (2).

2^o MAISONS SITUÉES DANS LE BAILLIAGE D'AVALLON.

Préceptorie d'Avallon. — Cette maison était à peu de distance de la ville, à *Pont-Aubert* (*Pons Alberti*). Je n'ai pas trouvé Courtépée fort précis sur la question du ressort de cette résidence, ni pour celle de la topographie de Pont-Aubert (3). Le *P. de Coussancourt* la fait dépendre du grand prieuré de Champagne; et c'est d'autant plus vraisemblable, que la préceptorie de Nuits-sous-Ravières, qui appartient aux mêmes diocèse et bailliage, ressortissait du grand prieuré de Champagne.

La commanderie de Saint-Marc, près de Nuits-sous-Ravières, ou sur Armançon. — Cette maison existait au XII^e siècle : car on voit par les chartres la preuve de dons faits aux frères de Saint-Marc en 1186. Elle dépendait du grand prieuré de Champagne; c'était la deuxième pour les chevaliers servants, la Madelaine ou petit Temple de Bure, à Dijon, étant la première (4). Les membres de cette commanderie étaient : *La Vèvre*, près de Laignes; *Marchesoif*, vers Tonnerre; *Fontenay*, près de Chably.

3^o MAISONS SITUÉES DANS LE BAILLIAGE D'ARNAY.

Préceptorie de Thoisyle-Désert (5), à 12 kil. d'Arnay et 3 kil. de Pouilly. — Le Grand Prieur de Champagne en était *seigneur et haut justicier* (6); une réserve de bois, dans le voisinage, s'appelait *les Chênes des Templiers*. Il résulte de titres trouvés aux archives du grand prieuré de Voulaine par Courtépée lui-même, que les terres de la maison de Thoisyle furent données aux Templiers par *Fromond*, de *Villers*, en 1202; par *André de Pouilly*, en 1221; par *Odo de*

(1) Courtépée, 2^e édit., t. 3, p. 577. — (2) 10 ou 12 kilomètres.

(3) Voir Courtépée, 2^e édit., t. 4, p. 15 et 590. — (4) Id., ib., t. 4, p. 12.

(5) Toysi vel Toysiaco, ou Tossiaco. — Reginald de Tossiaco Præceptore dictæ domus. (Doc. in., t. 1, p. 437.)

(6) Courtépée, 2^e édit., t. 4, p. 86.

Beurey, en 1243; et par Guillaume de Thoisy, qui vendit aux Templiers le quart de ce village en 1279 (1).

Le château actuel de Thoisy a pour entrée une tourelle; une salle voûtée, semblable à celles qu'on remarque dans les vestiges encore existants de certains lieux de commanderie, sert aujourd'hui de salle à manger; deux vieilles portes parsemées de têtes de clous, en forme de petites croix de l'ordre de Malte, attestent l'empreinte du XII^e siècle. Une autre pièce, aussi voûtée, paraît avoir servi de chapelle. Le propriétaire de ce vieux manoir se rappelle bien avoir entendu dire dans sa famille qu'on avait autrefois trouvé là dans un caveau huit squelettes, deux boucliers et un coffre en fer renfermant des anneaux.

Sainte-Sabine, autrefois *Saint-Martin-de-Lassus*, village à peu de distance de Thoisy, pouvait bien être une succursale de la commanderie de Thoisy-le-Château, quoique ni *Courtépée*, ni *Garreau*, n'en fassent mention comme telle; mais peut-être n'était-elle que la succursale des morts, et seulement un lieu de sépulture pour les principaux de l'ordre.

L'église, à en juger par son architecture grandiose, son magnifique portail et son beau clocher, a été construite par une communauté. La croix grecque figure en plusieurs endroits de l'église, et notamment au-dessus de la porte principale et à l'extrémité du pignon du chœur. Toutefois, il existe aussi dans cette même localité des traces de sépultures mérovingiennes, et le véritable secret archéologique de cette localité est encore enseveli sous la terre du château de Ste-Sabine.

Nul doute que les Templiers ne fussent les seigneurs de presque toute cette contrée. Aussi ils possédaient des terres à *Semarey*, dont le finage touche à celui de *Thoisy*, et dont le nom est écrit *Comaurey* dans le codicille du duc Robert, en 1302. Ce duc reçut en 1293 ces terres à la suite d'un échange avec les Templiers de la Madeleine de Dijon (2).

Les Templiers possédaient aussi des biens à *Vandenesse*, dans le même voisinage. On peut prendre connaissance aux archives de Dijon d'une charte du mois de mai 1237 (3), contenant échange, par lequel les Templiers remettent et quittent à *Jean*, seigneur de

(1) Courtépée, id., ibid.

(2) Id., ib., t. 4, p. 145.

(3) Note de M. le docteur Morelot, d'Eguilly.

Châteauneuf, l'omosne à eux faite par Joseph de Châteauneuf, aïeul dudit Jean, de tout ce qu'il avait à Vandenesse, du consentement de sa femme Isabelle; et ledit Jean leur remet en contre-échange 53 setiers par moitié froment et avoine.

DIOCÈSE DE CHALON.

Préceptorie de Chalon (1). — Cette maison existait au XII^e siècle; car, au commencement du XIII^e, Jean de Chalon fit des concessions aux chevaliers de cette résidence : on le voit par une charte qui figure dans Perry, p. 63. Un Grand Prieur de Champagne et Commandeur de Chalon a été inhumé dans la chapelle de ce Temple. Les membres de cette préceptorie étaient : Sainte-Catherine, dans le Mâconnais; — la maison de Sevrej; — celle près de Buzzy, ou Bus-sy-le-Royal — et celle de Demigny.

Toutes les préceptories, commanderies et maisons dont je viens de faire la nomenclature, et qui appartiennent aux divers diocèses cités, se trouvent en *Bourgogne*. Les trois dernières commanderies que je vais indiquer sont *du diocèse de Langres*, mais se trouvent en *Franche-Comté*. Ce sont : *La Romaine* ou *Romane*, entre Champlitte et Sacquenay;

L'Hôpital d'Aumonières, près de Champlitte;

Et la commanderie proprement dite, près de Gray.

J'ai décrit dans cet exposé rapide les principales possessions de l'ordre du Temple placées sous le protectorat du Grand Prieur de Champagne, et ressortissant du grand prieuré de Voulaine, où ce dignitaire faisait sa résidence. Je n'ai sans doute pas énuméré toutes les possessions, et particulièrement ce qu'on appelait les *granges ou métairies*; car toutes les richesses de l'ordre consistaient en biens-fonds; mais je n'ai pas eu d'autre intention ici que celle de recueillir les indices les plus indispensables, les plus sûrs et les plus généraux.

(1) A l'époque du procès, frère Odon était Précepteur du Temple de Chalon, *Preceptor Ballivie Cabilonensis*. Doc. in., t. 2, p. 350.



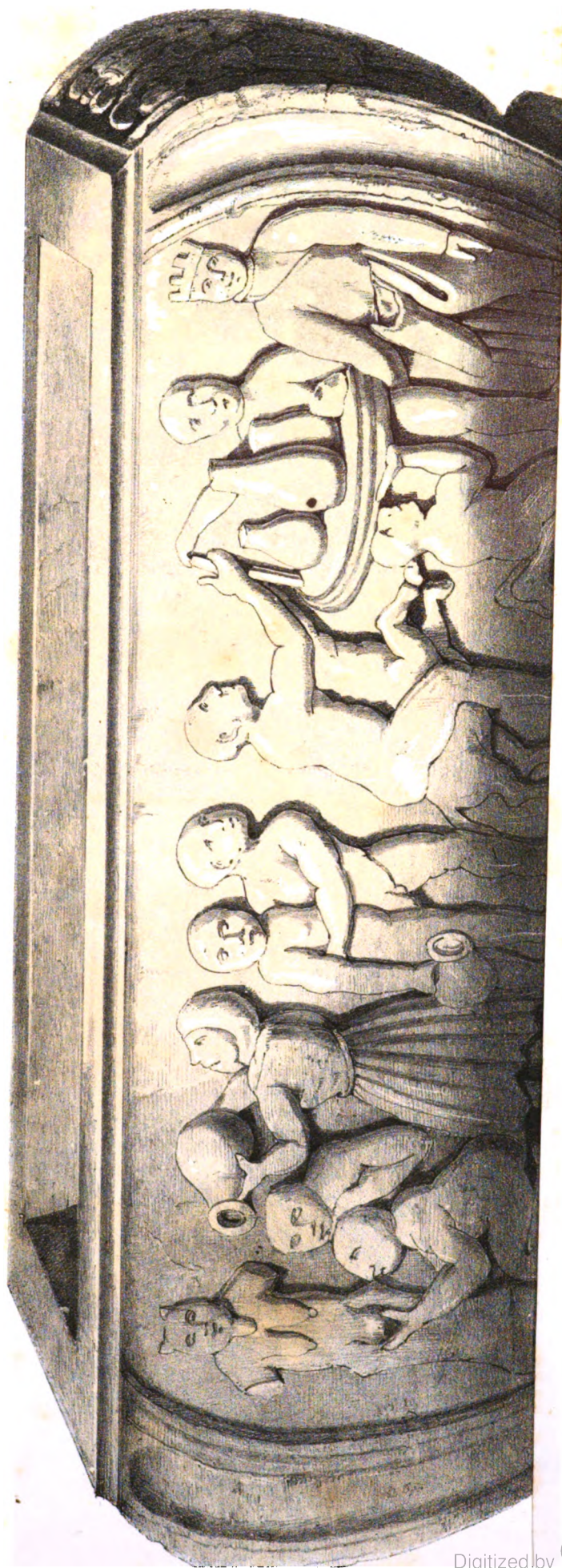
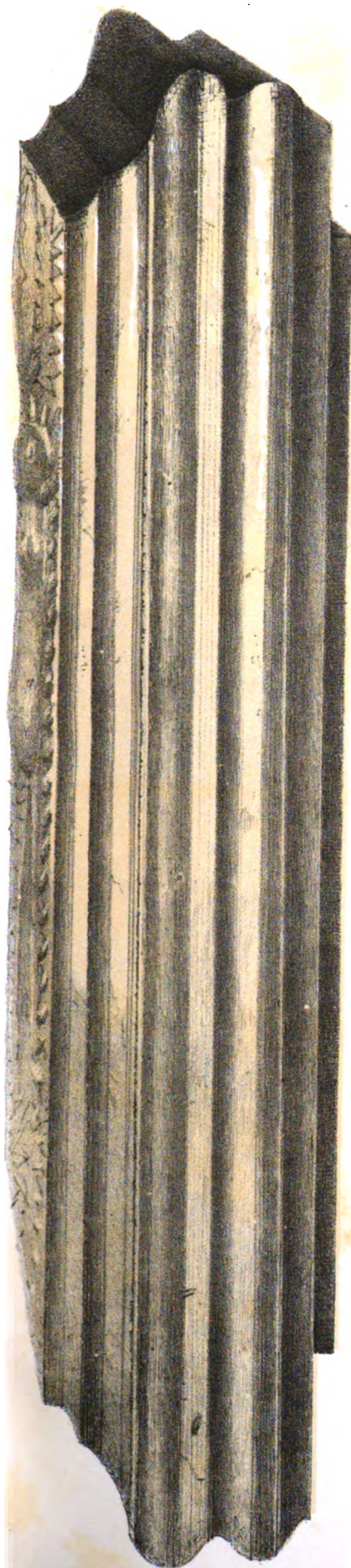
G. de Gaudenberg del.

T. de J. de G. del.

1848-1849

FONTAINE DE LA CAVE PRES ESSAROLE (Gard)

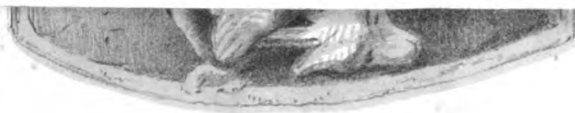
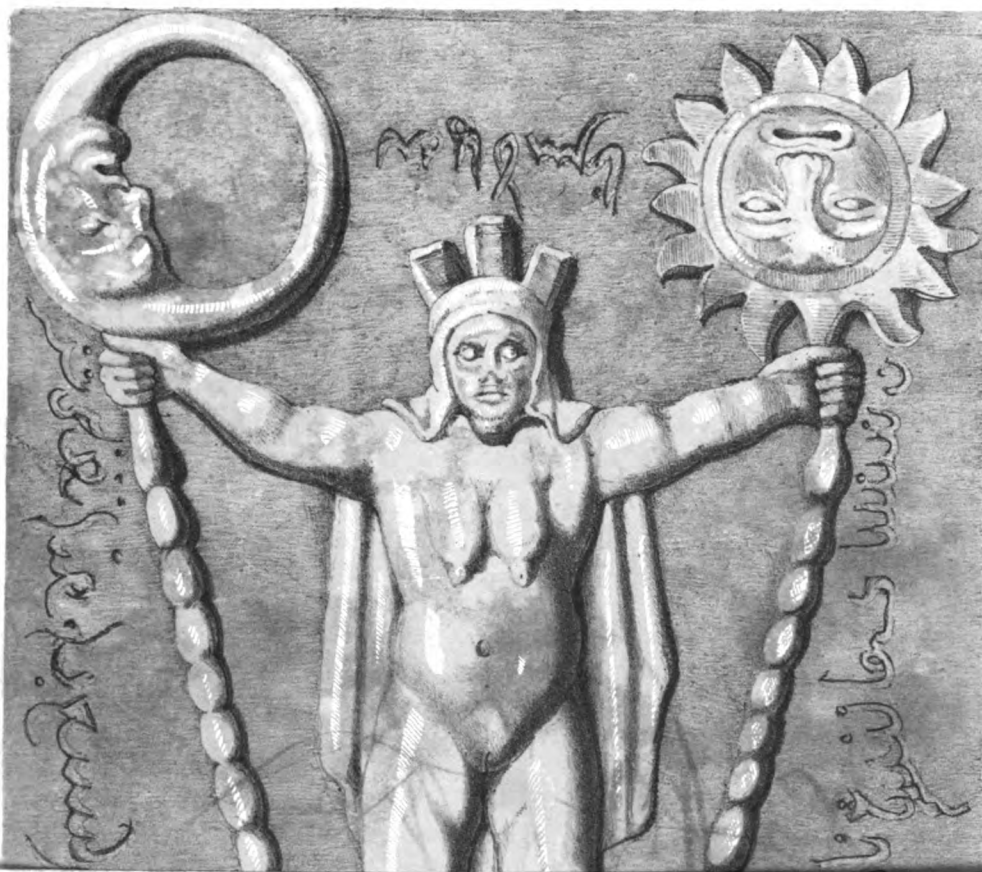
sur le site de laquelle, entre autres monuments de diverses époques on a trouvé un coq en pierre attribué aux "Gaulois".

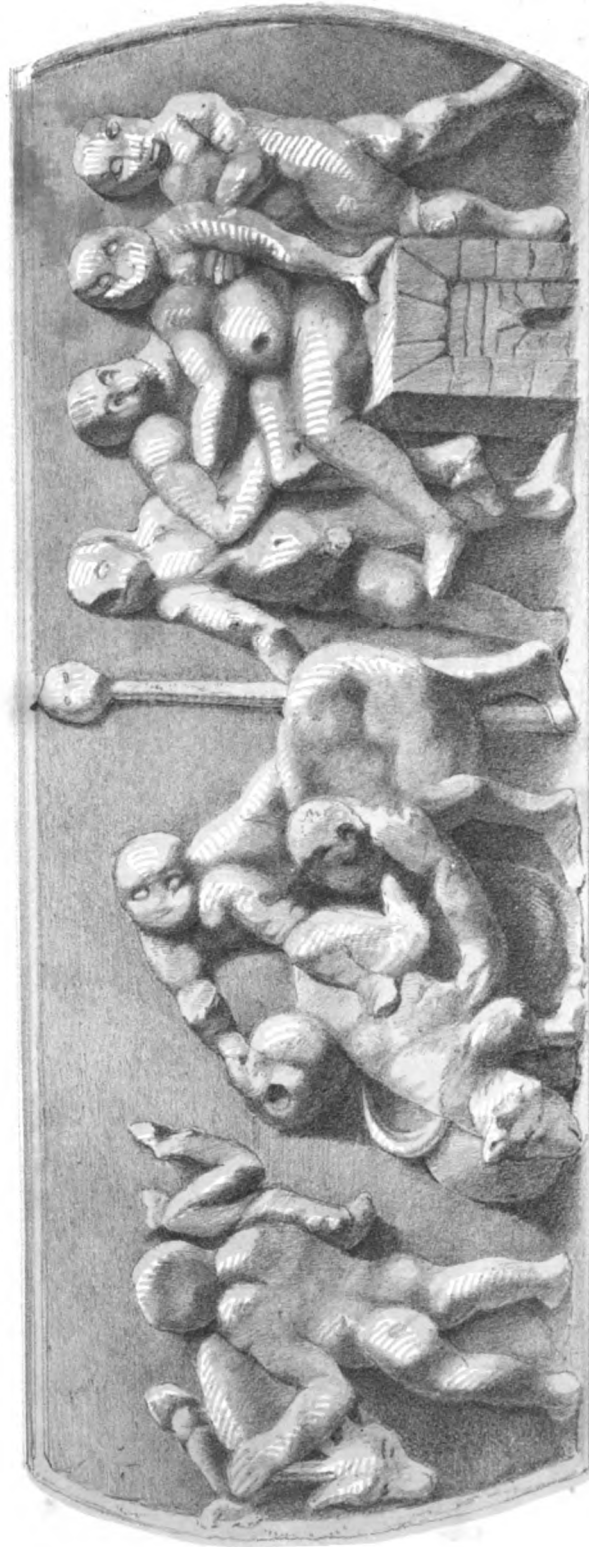
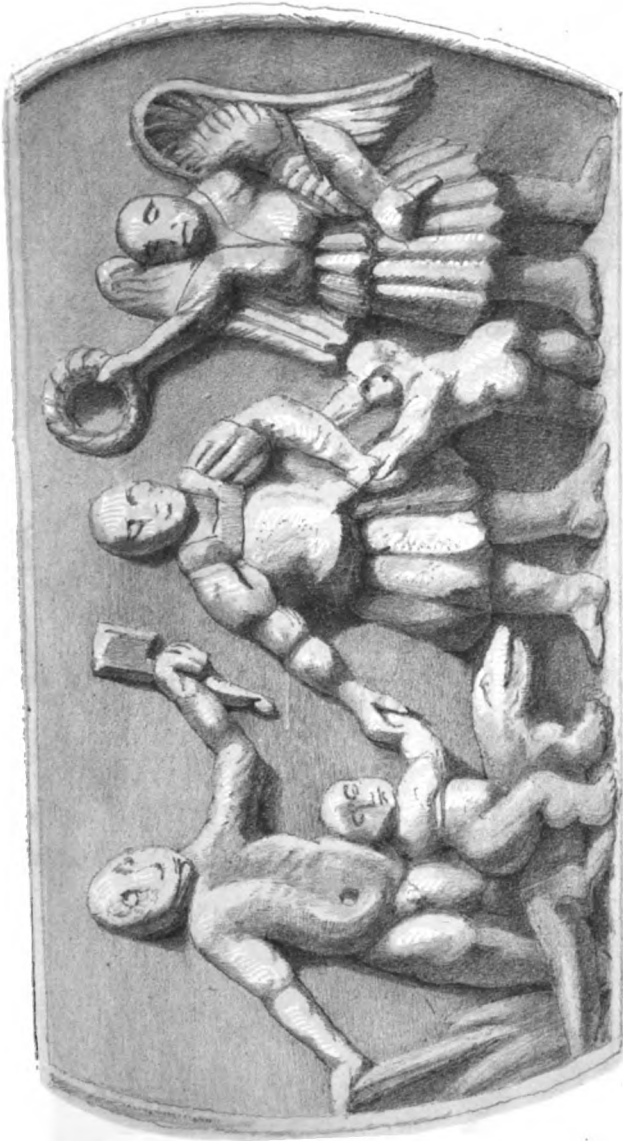


COUVERCLE D'UN COFFRET EN PIERRE ATTRIBUE AUX TEMPLIERS.

(Cabinet de M^l le Duc de Blacas.)

Pl. III





100. — S. — H. a. 1800.

101. — S. — H. a. 1800.

LES RELIÉS D'UN COFFRET EN FIERRE ATTRIBUÉ AUX TEMPLIERS,
Cathédrale de Me. de Que de Me.



Lith. de Bayle à Paris.

LES RELIEFS D'UN COFFRET EN PIERRE ATTRIBUE AUX TEMPLIERS.

(Gabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale.)

Tête de la déesse Isis et de la déesse Hathor.